Parkland

MAXIMISEZ

LA VALEUR POUR LES ACTIONNAIRES

Le conseil idéal pour mener à bien l'examen stratégique

Utilisez UNIQUEMENT la procuration sur papier **BLEU** pour voter en faveur des candidats de Parkland

BESOIN D'AIDE POUR VOTER?
Communiquez avec Kingsdale Advisors
1-888-518-6832
(Sans frais de l'Amérique du Nord)

Utilisez uniquement le **FORMULAIRE DE PROCURATION BLEU** ou le **FIV BLEU** pour voter aujourd'hui

Pour qu'il puisse être utilisé à l'assemblée, votre formulaire de procuration **BLEU** ou votre FIV **BLEU** doit être soumis conformément aux instructions fournies avant 9 h (heure des Rocheuses) le :

2 mai 2025

ACTIONNAIRES INSCRITS

(Vous détenez un certificat d'actions immatriculé à votre nom)

PAR INTERNET

Rendez-vous au **www.investorvote.com** , tel qu'il est indiqué sur le formulaire de procuration **BLEU** puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 15 chiffres** (indiqué au recto de votre formulaire de procuration **BLEU**).

PAR TÉLÉPHONE

Pour voter par téléphone, veuillez balayer le code QR qui se trouve sur le formulaire de procuration **BLEU** ou composez le **1-866-732-8683** (sans frais de l'Amérique du Nord) ou le **1-312-588-4290** (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 15 chiffres** ((indiqué au recto du formulaire de procuration **BLEU**).

PAR LA POSTE

Veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie ci-jointe à l'adresse suivante :

Société de fiducie Computershare du Canada

À l'attention de : Service des procurations 100 University Avenue, North Tower, 8e étage Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1

PAR TÉLÉCOPIEUR

Veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et le retourner par télécopieur au **1-866-249-7775** (sans frais de l'Amérique du Nord) ou au **1-416-263-9524** (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Veuillez indiquer les renseignements suivants sur la télécopie : **Bureau de Computershare à Toronto, à l'attention de : Service des procurations**

ACTIONNAIRES CANADIENS NON INSCRITS (VÉRITABLES)

(Vous détenez des actions par l'entremise d'une banque, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire au Canada)

PAR INTERNET

Rendez-vous au **www.proxyvote.com** tel qu'il est indiqué sur le FIV **BLEU** , puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).

PAR TÉLÉPHONE

Vous pouvez voter par téléphone en composant le **1-800-474-7501** (français) ou le **1-800-474-7493** (anglais). Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).

PAR LA POSTE

Veuillez remplir, dater et signer le FIV **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie à l'adresse indiquée sur celle-ci.

ACTIONNAIRES AMÉRICAINS NON INSCRITS (VÉRITABLES)

(Vous détenez des actions par l'entremise d'une banque, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire aux États-Unis)

PAR INTERNET

Rendez-vous au **www.proxyvote.com**, tel qu'il est indiqué sur le FIV **BLEU**, puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).

PAR TÉLÉPHONE

Vous pouvez voter par téléphone en composant le **1-800-454-8683**. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).

PAR LA POSTE

Veuillez remplir, dater et signer le FIV **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie à l'adresse indiquée sur celle-ci.

Un leadership fort dans un moment décisif

Lettre du président du conseil d'administration aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale annuelle de cette année (l'« assemblée ») marque un moment charnière pour Corporation Parkland (« Parkland » ou la « Société »).

Le 4 avril 2025, Simpson Oil (« Simpson ») a avisé Parkland de son intention de proposer neuf candidatures aux postes d'administrateur au conseil de Parkland (le « conseil ») à titre d'actionnaire dissident. Simpson, qui détient une participation de 19,8 % dans la Société, cherche ainsi à prendre le contrôle du conseil afin d'exercer sur Parkland un contrôle disproportionné pour un actionnaire minoritaire.

Actionnaires de Parkland, vous êtes donc appelés à faire un choix important. En votant pour les candidats de Parkland (au sens donné à ce terme ci-dessous), vous aurez la certitude que l'examen stratégique de la Société sera mené par une équipe qui possède une connaissance approfondie du secteur et une grande expertise en matière d'opérations. À l'opposé, la démarche de Simpson, qui cherche à se venger du conseil et à obtenir le contrôle de la Société, pose un risque considérable pour Parkland et votre investissement à titre d'actionnaire. Nous sollicitons donc votre appui pour aider Parkland à maximiser la valeur au profit de **TOUS** ses actionnaires.

Comme vous le constaterez au fil de votre lecture, nous avons tout mis en œuvre pour résoudre le différend qui nous oppose à Simpson. Nous l'avons invitée, en privé et publiquement, à siéger au conseil dans une proportion conforme à sa propriété d'actions et à faire partie du comité spécial chargé de superviser l'examen stratégique.

Dans un esprit de collaboration et d'échanges constructifs, et pour résoudre le différend qui nous oppose à Simpson, le conseil a pris la décision de recommander l'élection des trois candidats les plus qualifiés de Simpson, soit Karen Stuckey, Brian Gibson et Michael Christiansen (collectivement, les « candidats qualifiés de Simpson ») au conseil aux côtés des autres candidats de Parkland dont les noms figurent, avec ceux des candidats qualifiés de Simpson, sur le formulaire de procuration **BLEU** ou le formulaire d'instructions de vote **BLEU** ci-joint (les « candidats de Parkland »). Vous êtes donc invités à élire 13 administrateurs au conseil de Parkland lors de l'assemblée. Dans le cadre de l'exercice du conseil visant à remplacer les administrateurs en poste depuis longtemps, le conseil vise à réduire la taille du conseil à 11 administrateurs avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2026. Veuillez vous reporter à la rubrique « Questions fréquentes » ci-dessous et à la rubrique « Élection des administrateurs » de la circulaire d'information ci-jointe pour en savoir plus sur la recommandation du conseil et les candidats de Parkland.

Un leadership fort dans un moment décisif

Au cours des deux dernières années, six administrateurs indépendants et aguerris se sont joints au conseil de Parkland. Ces nominations renforcent l'importance que nous accordons à une saine gouvernance et au renouvellement permanent du conseil selon un processus rigoureux qui mise avant tout sur le recrutement d'administrateurs possédant une expertise pertinente de notre secteur et de la direction d'entreprises.

De l'avis du conseil et de la direction de Parkland, le cours de l'action de Parkland n'est pas représentatif de la valeur sous-jacente de la Société. Il est évident que cette situation entraîne de la frustration chez nos actionnaires. Pour corriger la situation et tenter de résoudre le différend qui nous oppose à Simpson, le conseil a annoncé la tenue d'un examen stratégique le 5 mars 2025.

Cet exercice a pour objectif d'explorer toutes les options susceptibles de maximiser la valeur à long terme pour **TOUS** nos actionnaires. Pour qu'il se déroule en toute équité et indépendance, l'examen stratégique est dirigé par un comité spécial formé d'administrateurs indépendants hautement qualifiés qui possèdent une grande expertise du secteur de l'énergie, des marchés des capitaux et de la gouvernance. De plus, des conseillers financiers et juridiques de premier ordre et d'envergure mondiale, dont Goldman Sachs Canada Inc., BofA Securities et Torys LLP, appuient l'exercice.

En qualité de président du conseil, je m'engage personnellement à envisager toutes les options possibles afin de maximiser la valeur pour Parkland. En ma qualité de président du comité spécial, je dois m'assurer que l'examen stratégique respecte les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance et d'objectivité et priorise les intérêts des actionnaires. Voici les administrateurs qui siègent à mes côtés au comité spécial :

- Nora Duke – Haute dirigeante très respectée dans le secteur de l'énergie, M^me^ Duke possède plus de 35 ans d'expérience dans les secteurs de l'électricité et du gaz. Elle a notamment supervisé un examen stratégique alors qu'elle était chef de la direction de Fortis Properties.
- Sue Gove – Haute dirigeante aguerrie, M^me^ Grove a dirigé de multiples exercices de transformation stratégique et elle possède une vaste expérience à titre d'administratrice de sociétés publiques et privées.
- Richard Hookway – Ancien chef de la direction de l'entreprise mondiale de Centrica, M. Hookway possède 35 ans d'expérience à titre de dirigeant et de stratège, notamment à des postes de direction au sein de BP.
- James Neate – Ancien président et chef de groupe, Service aux entreprises et services bancaires d'investissement au sein de la Banque Scotia, M. Neate possède plus de 30 ans d'expérience dans le secteur financier. Il se démarque par ses vastes connaissances financières et sa grande expérience en matière d'examen stratégique et de services-conseils.

Le conseil a l'intention de nommer certains des candidats qualifiés de Simpson au comité spécial s'ils sont élus à l'assemblée.

Parkland : Une plateforme de croissance à valeur ajoutée au sein d'un secteur en phase de regroupement

Parkland, dont le siège social est situé au Canada, est une société internationale dont la plateforme de regroupement offre des avantages uniques en matière de clientèle et d'approvisionnement. Suivant une période d'acquisitions transformatrices, nous avons mis les projets d'acquisition sur la glace à la fin de 2022 pour nous concentrer sur l'intégration des sociétés acquises et sur les occasions de croissance interne. En 2023, Parkland a affiché un excellent rendement et ses actions comptaient parmi les plus performantes à la TSX.

En 2024, plusieurs difficultés sont venues miner les résultats financiers. Au cours du premier trimestre, des conditions climatiques extrêmes ont provoqué la fermeture imprévue de la raffinerie de Burnaby. Au cours du deuxième trimestre, contrairement à certains de ses pairs, Parkland a dégagé un bénéfice d'exploitation sur le plan du raffinage malgré des marges plus faibles que prévu dans ce segment à l'échelle du secteur. Sans ces facteurs externes, Parkland aurait affiché un rendement généralement conforme à ses prévisions initiales pour 2024. De plus, la Société a dû composer avec des faiblesses sur le plan macroéconomique et son entreprise aux États-Unis n'a pas encore été en mesure de produire le rendement attendu.

L'équipe de Parkland aborde ces problèmes de front. Nous améliorons la fiabilité et l'efficacité des activités de la raffinerie de Burnaby, nous intégrons nos activités américaines et canadiennes afin de créer une entreprise plus rationalisée et rentable affichant un rendement amélioré, et nous procédons au dessaisissement de nos activités en Floride, où le rendement du capital investi est inférieur aux normes de Parkland.

Malgré ces défis, notre stratégie, qui mise sur notre taille et notre avantage en matière d'approvisionnement, porte indéniablement fruit. Par exemple, nous avons plus que doublé le BAIIA rajusté de SOL, entreprise située dans les Caraïbes, depuis que nous en avons fait l'acquisition auprès de Simpson, ce qui témoigne des capacités de l'équipe de Parkland au chapitre de l'exploitation et renforce encore davantage notre plateforme de croissance et de création de valeur.

La sécurité demeure une des grandes priorités de Parkland. En 2024, nous avons affiché un rendement record grâce à un taux de fréquence total des accidents de travail à signaler de 1,01, ce qui représente une amélioration de 6 % par rapport à l'année précédente. De plus, fidèle à son habitude de rembourser du capital aux actionnaires, Parkland a annoncé récemment une hausse des dividendes pour une 13e année consécutive.

Un différend qui s'envenime avec notre actionnaire principal, Simpson

L'année 2024 a été assombrie par un différend avec Simpson, qui détient 19,8 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Nous avons le plus grand respect pour Simpson. La famille Simpson a bâti une entreprise dans les Caraïbes et l'a exploitée avec succès en tant que société privée jusqu'à sa vente à Parkland.

Simpson ne s'en cache pas : sa priorité est d'obtenir le contrôle de Parkland sans payer de prime de contrôle. En 2023, lorsque deux représentants de la famille siégeaient au conseil, Simpson appuyait la stratégie et le plan de Parkland. Deux décisions du conseil ont poussé Simpson à se retirer du conseil :

1. le conseil a refusé de nommer un des représentants de Simpson au poste de président du conseil;
2. en s'appuyant sur l'avis de conseillers externes et d'un comité spécial formé d'administrateurs indépendants, et à la lumière de résultats exceptionnels au chapitre de l'exploitation, des finances et du cours de l'action, le conseil a jugé qu'une offre externe d'acquisition de Parkland n'était pas dans l'intérêt de tous les actionnaires, en raison de la valeur et de la forme de la contrepartie.

Les administrateurs et les membres de la direction ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour engager un dialogue constructif avec Simpson. Ils ont toujours encouragé l'entreprise à reprendre sa place au sein du conseil. Toutefois, au lieu d'avoir des échanges constructifs avec Parkland ou de proposer un autre scénario au conseil, Simpson s'est lancée dans un échange public de revendications, a entamé des poursuites contre la Société et a tenté de solliciter la vente de Parkland en invitant des acheteurs potentiels à communiquer directement avec elle.

Le différend qui nous oppose à Simpson crée de l'incertitude et de la frustration parmi les autres actionnaires de Parkland et contribue au maintien d'une offre excédentaire d'actions.

Le 5 mars 2025, le conseil a annoncé la tenue d'un examen stratégique, donnant ainsi suite à une demande de Simpson à cet effet. Depuis, Simpson a exigé d'exercer sur le conseil un contrôle largement disproportionné par rapport au nombre d'actions qu'elle détient.

Réintégration de Simpson au conseil

Bien que la participation de 19,8 % de Simpson ne lui permette pas de contrôler Parkland, nous invitons à nouveau la société à siéger au conseil. Le 4 avril 2025, après avoir reçu l'avis de Simpson indiquant son intention de proposer neuf candidatures aux postes d'administrateur au conseil de Parkland à titre d'actionnaire dissident, nous avons mené une évaluation approfondie et indépendante des candidatures proposées.

Par la suite, nous avons déterminé que les candidats qualifiés de Simpson respectent nos critères élevés en matière d'expertise et qu'ils possèdent une expérience pertinente susceptible d'aider Parkland à remplir sa promesse de maximiser la valeur pour tous ses actionnaires. Dans un esprit de collaboration et d'échanges constructifs, et dans le but de résoudre le différend qui nous oppose à Simpson, le conseil a pris la décision de les inclure parmi les autres candidats de Parkland sur le formulaire de procuration **BLEU** ou le formulaire d'instructions de vote **BLEU** ci-joint.

Le choix est clair : votez pour maximiser la valeur pour tous les actionnaires

Les candidats de Parkland et les membres de l'équipe de direction actuelle sont des gestionnaires qualifiés aptes à superviser l'examen stratégique. Nos priorités demeurent l'exécution, la stabilité et la création de valeur à long terme pour **TOUS** les actionnaires. Nous nous livrons à un exercice rigoureux et indépendant pour nous assurer que toutes les options sont prises en compte afin de maximiser la valeur pour **TOUS** les actionnaires.

À l'assemblée, vous devrez prendre une décision importante qui aura une incidence sur la valeur de votre investissement dans Parkland. Le choix est clair :

- donner votre appui à un conseil et à un comité spécial expérimentés et indépendants qui s'engagent à maximiser la valeur pour **TOUS** les actionnaires; ou
- donner le contrôle de Parkland à Simpson, actionnaire domicilié aux îles Caïmans qui détient une participation de 19,8 % et qui, depuis deux ans, agit dans son propre intérêt au détriment de tous les autres actionnaires.

Au nom du conseil, de l'équipe de direction et des employés dévoués de Parkland, je vous remercie de votre confiance et de votre appui. Votre vote sera déterminant pour l'avenir de la grande société qu'est Parkland. Faisons en sorte que Parkland demeure forte, indépendante et axée sur la création de valeur pour **TOUS** les actionnaires.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Michael Jennings

Président du conseil d'administration – Corporation Parkland

LE VOTE EST EN COURS. VOTEZ DÈS AUJOURD'HUI. N'ATTENDEZ PAS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DU VOTE, SOIT À 9 H (HEURE DES ROCHEUSES) LE 2 MAI 2025.

Utilisez sans attendre votre formulaire de procuration **BLEU** ou votre formulaire d'instructions de vote **BLEU** pour vous assurer que votre vote soit comptabilisé.

Il est rapide et facile d'exercer vos droits de vote, même si vous ne l'avez jamais fait auparavant et peu importe le nombre d'actions ordinaires que vous détenez. Pour voter **POUR TOUS** les candidats de Parkland, suivez les instructions figurant sur le formulaire de procuration **BLEU** ou le formulaire d'instructions de vote **BLEU**.

Vote en ligne :

Actionnaires inscrits : www.investorvote.com

Actionnaires véritables : www.proxyvote.com

Vote par téléphone :

Actionnaires inscrits : Composez sans frais le 1-866-732-8683 (de l'Amérique du Nord) ou le 1-312-588-4290 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Actionnaires véritables : Du Canada, composez le 1-800-474-7501 pour le service en français ou le 1-800-474-7493 pour le service en anglais. Des États-Unis, composez le 1-800-454-8683.

Présence à l'assemblée :

Les actionnaires inscrits et leurs fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires véritables qui se seront désignés à titre de fondés de pouvoir) auront le droit d'assister et de participer à l'assemblée et d'y exercer en personne les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires.

Des questions? Besoin d'aide pour voter?

Communiquez avec Kingsdale Advisors : composez le 1-888-518-6832 (sans frais de l'Amérique du Nord) ou le 1-647-251-9740 (message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou écrivez à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Questions fréquentes des actionnaires

Les questions énoncées ci-dessous portent sur des aspects importants de l'assemblée. Le texte qui suit est un sommaire qui est présenté sous réserve des renseignements détaillés figurant ailleurs dans la présente circulaire d'information. Les actionnaires sont priés de lire intégralement la présente circulaire d'information. Les termes clés qui sont utilisés dans la présente rubrique sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans la circulaire d'information.

Q : QUEL EST L'OBJECTIF DE L'ASSEMBLÉE?

R : En plus de recevoir les états financiers audités de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant, de nommer les auditeurs de Parkland et de participer à un vote consultatif sur l'approche de Parkland en matière de rémunération des membres de la haute direction, les actionnaires sont invités à élire 13 administrateurs au conseil de Parkland à l'assemblée. La direction recommande aux actionnaires de voter en faveur des candidats de Parkland, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Les candidats de Parkland sont des personnes hautement qualifiées qui possèdent la bonne orientation stratégique ainsi que des compétences ciblées dans les secteurs du raffinage, de la commercialisation des carburants, de la vente au détail et des marchés des capitaux. Dans un esprit de collaboration et d'échanges constructifs, et dans le but de régler le différend qui nous oppose à Simpson, le conseil a pris la décision d'inclure les candidats qualifiés de Simpson parmi les autres candidats de Parkland en vue de leur élection au conseil.

Q : QUI SOLLICITE UNE PROCURATION DE MA PART?

R : Le conseil d'administration et la direction de Parkland sollicitent la remise du formulaire de procuration **BLEU** ou du formulaire d'instructions de vote **BLEU** en vue de leur utilisation à l'assemblée. Parallèlement, le conseil et la direction ont fourni la présente circulaire d'information et retenu les services de Kingsdale Advisors pour les appuyer dans leurs démarches.

Q : COMMENT LA SOLLICITATION SE FERA-T-ELLE?

R : La sollicitation se fera principalement par la poste. En plus de la sollicitation de procurations par la poste, les administrateurs et les dirigeants de la Société pourraient solliciter des procurations par téléphone ou par d'autres moyens de communication, mais ils ne recevront pas de rémunération supplémentaire en contrepartie de ces tâches. La Société a retenu les services de Kingsdale Advisors à titre de conseiller stratégique. Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors par téléphone au 1-888-518-6832 (sans frais de l'Amérique du Nord) ou au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Q : DE QUELLE FAÇON ME RECOMMANDEZ-VOUS DE VOTER EN CE QUI A TRAIT À L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS?

- **R :** PARKLAND vous recommande d'utiliser le formulaire de procuration **BLEU** ou le FIV **BLEU** pour exercer vos droits de vote comme suit :
- Votez **EN FAVEUR** de l'élection des 13 candidats de Parkland nommés dans le formulaire de procuration **BLEU** ou le FIV BLEU ci-joint :
  - ✓ Felipe Bayon
  - ✓ Nora Duke
  - ✓ Robert Espey
  - ✓ Sue Gove
  - ✓ Timothy Hogarth
  - ✓ Richard Hookway
  - ✓ Michael Jennings
  - ✓ Angela John
  - ✓ James Neate
  - ✓ Mariame McIntosh Robinson
  - ✓ Karen Stuckey
  - ✓ Brian Gibson
  - ✓ Michael Christiansen

Q : POURQUOI DEVRAIS-JE APPUYER LES CANDIDATS DE PARKLAND?

R : Les actionnaires devraient appuyer les candidats de Parkland et voter UNIQUEMENT **EN FAVEUR** des candidats de Parkland à l'aide du formulaire de procuration **BLEU** ou du FIV **BLEU** pour les raisons suivantes :

- **Un leadership fort dans un moment décisif**
  - En votant en faveur des candidats de Parkland, vous aurez la certitude que l'examen stratégique sera mené par une équipe possédant une connaissance approfondie du secteur et une grande expertise en matière d'opérations.
  - Pour qu'il se déroule en toute équité et indépendance, l'examen stratégique est dirigé par un comité spécial formé d'administrateurs indépendants hautement qualifiés qui possèdent une grande expertise du secteur de l'énergie, des marchés des capitaux et de la gouvernance.
  - Au cours des deux dernières années, six administrateurs indépendants et aguerris ont joint les rangs du conseil de Parkland. Ces nominations renforcent l'importance que nous accordons à une saine gouvernance et au renouvellement permanent du conseil selon un processus rigoureux qui mise avant tout sur le recrutement d'administrateurs possédant une expertise pertinente de notre secteur et de la direction d'entreprises.
- **Parkland : une plateforme de croissance à valeur ajoutée au sein d'un secteur en phase de regroupement**
  - Parkland, dont le siège social est situé au Canada, est une société internationale dont la plateforme de regroupement offre des avantages uniques en matière de clientèle et d'approvisionnement. Notre stratégie qui mise sur notre taille et notre avantage en matière d'approvisionnement porte indéniablement fruit malgré les défis que nous rencontrons.
  - La sécurité demeure une des grandes priorités de Parkland, et nous avons affiché un rendement record en 2024. De plus, fidèle à son habitude de rembourser du capital aux actionnaires, Parkland a annoncé récemment une hausse des dividendes pour une 13e année consécutive.
- **Protéger les intérêts des actionnaires sur fond de différend qui s'envenime avec Simpson**
  - Simpson ne s'en cache pas : sa priorité est d'obtenir le contrôle de Parkland sans payer de prime de contrôle.
  - Le différend qui nous oppose à Simpson crée de l'incertitude et de la frustration parmi les autres actionnaires de Parkland et contribue au maintien d'une offre excédentaire d'actions.
  - Dans un esprit de collaboration et d'échanges constructifs, et dans le but de résoudre le différend qui nous oppose à Simpson, Parkland a pris la décision de recommander l'élection des trois candidats qualifiés de Simpson au conseil en tant que candidats de Parkland. Parkland a l'intention de nommer certains des candidats qualifiés de Simpson au comité spécial s'ils sont élus à l'assemblée.
- **A Clear Choice: Vote to Maximize Value for All Shareholders**
  - Les candidats de Parkland et les membres de l'équipe de direction sont des gestionnaires qualifiés pour superviser l'examen stratégique. Nos priorités demeurent l'exécution, la stabilité et la création de valeur à long terme pour **TOUS** les actionnaires.
  - Nous nous livrons à un exercice rigoureux et indépendant pour nous assurer que toutes les options sont prises en compte afin de maximiser la valeur pour **TOUS** les actionnaires.

Le choix est clair : appuyez les candidats et l'équipe de direction de Parkland pour veiller à ce que l'examen stratégique protège et améliore la valeur à long terme pour tous les actionnaires.

Q : LES CANDIDATS DE PARKLAND SONT-ILS INDÉPENDANTS?

R : À l'exception du président et chef de la direction, Robert Espey, tous les candidats de Parkland, s'ils sont élus, seront « indépendants » au sens du Règlement 52-110.

Q : QUELLE STRATÉGIE LE CONSEIL DE PARKLAND MET-IL DE L'AVANT POUR CRÉER DE LA VALEUR POUR LES ACTIONNAIRES?

R : Le conseil mène un examen stratégique approfondi visant à maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et à résoudre le différend qui nous oppose à Simpson Oil. L'examen est dirigé par un comité spécial formé d'administrateurs indépendants hautement qualifiés qui possèdent une grande expertise du secteur de l'énergie, des marchés des capitaux et de la gouvernance, et il est appuyé par des conseillers juridiques et financiers de premier ordre. Quelle que soit l'issue de l'examen stratégique, le conseil s'engage à prendre les moyens nécessaires pour que Parkland demeure une société forte, rentable et en bonne position pour l'avenir.

Q : PARKLAND AURAIT-ELLE PU ÉVITER UNE COURSE AUX PROCURATIONS?

R : Dans l'espoir d'éviter une coûteuse course aux procurations, le conseil de Parkland a maintes fois tenté d'engager des négociations de bonne foi avec Simpson afin de trouver des solutions aux problèmes soulevés tout en tenant compte des intérêts et tous les actionnaires. Malheureusement, Simpson n'a montré aucune volonté d'articuler une stratégie de collaboration qui permettrait à Parkland d'aller de l'avant. Simpson demande également des droits de gouvernance disproportionnés et cherche à exercer un contrôle largement supérieur à sa participation de 19,8 % sans payer de prime de contrôle aux autres actionnaires. De plus, Simpson a refusé notre invitation à siéger au comité spécial qui supervise l'examen stratégique, à moins qu'elle obtienne le plein contrôle du conseil et de l'exercice. Ces façons de faire sont contraires aux principes de gouvernance responsable et à l'intérêt de tous les actionnaires.

Q: QUELLES SONT LES AUTRES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ET DE QUELLE FAÇON ME RECOMMANDEZ-VOUS DE VOTER RELATIVEMENT À CES QUESTIONS?

R: Outre l'élection des administrateurs au conseil, les actionnaires seront appelés à examiner les résolutions suivantes à l'assemblée :

- Reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs de la Société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération. La Société recommande aux actionnaires de voter « **EN FAVEUR** » de la résolution.
- Approuver l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. La Société recommande aux actionnaires de voter « **EN FAVEUR** » de cette résolution consultative non exécutoire.

Q: OÙ ET QUAND L'ASSEMBLÉE AURA-T-ELLE LIEU?

R: L'assemblée se tiendra le 6 mai 2025 à 9 h (heure des Rocheuses) au Calgary Telus Convention Centre, situé au 136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6.

Q: QUI A LE DROIT DE VOTER?

R: Les actionnaires qui détenaient des actions ordinaires à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, soit le 19 mars 2025, auront le droit d'exercer leurs droits de vote à l'assemblée, que ce soit en personne ou par procuration. Les cessionnaires d'actions ordinaires acquises après la date de clôture des registres qui ont produit des certificats dûment endossés attestant qu'ils sont propriétaires de ces actions ordinaires ou qui prouvent d'une autre façon, à la satisfaction de Parkland, qu'ils sont propriétaires de ces actions ordinaires et qui demandent, au plus tard 10 jours avant l'assemblée, ou à tout autre moment que Parkland juge acceptable, que leurs noms soient inscrits sur la liste des actionnaires, auront le droit d'exercer leurs droits de vote à l'assemblée. Chaque action ordinaire confère le droit d'exprimer une voix sur les points à l'ordre du jour indiqués dans la circulaire d'information que Parkland a fait parvenir aux actionnaires.

Q: COMBIEN D'ACTIONS ORDINAIRES CONFÈRENT UN DROIT DE VOTE?

R: À la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, 174 375 757 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Chaque actionnaire a un droit de vote pour chaque action ordinaire détenue à la date de clôture des registres.

Q: Y A-T-IL DES ACTIONNAIRES QUI DÉTIENNENT PLUS DE 10 % DES ACTIONS EN CIRCULATION?

R: À la date de clôture des registres, à la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, aucune personne ni aucune entité n'exerçait un droit de propriété véritable, directement ou indirectement, un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % des actions ordinaires en circulation de la Société, à l'exception de ce qui suit.

Actionnaire	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage des actions ordinaires
Simpson Oil Limited	34 444 050	19,75 %
FMR LLC	19 032 843	10,91 %

Q: QUELLE EST LA DISTINCTION ENTRE UN ACTIONNAIRE INSCRIT ET UN ACTIONNAIRE VÉRITABLE?

R: Vous êtes un actionnaire inscrit si vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom dans les registres de la Société tenus par Computershare, l'agent des transferts de la Société, et si vous détenez un certificat d'actions.

Vous êtes un actionnaire véritable si vos actions ordinaires sont immatriculées :

a. soit au nom d'un intermédiaire avec qui vous transigez relativement à vos actions ordinaires, comme un courtier, un courtier en placement, une banque, une société de fiducie, un fiduciaire ou un prête-nom;

b. soit au nom d'une chambre de compensation (telle que Services de dépôt et de compensation CDS inc.) ou de son prête-nom, dont l'intermédiaire est un adhérent.

Les instructions de vote ne sont pas les mêmes pour les actionnaires inscrits et les actionnaires véritables, tel qu'il est décrit dans la présente circulaire d'information. Pour savoir quel type d'actionnaire vous êtes, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de Parkland, par téléphone au 1-888-518-6832 (numéro sans frais de l'Amérique du Nord), au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Q: COMMENT PUIS-JE VOTER PAR ANTICIPATION?

R: Pour obtenir des renseignements sur la façon d'exercer vos droits de vote, veuillez consulter le tableau ci-dessous.

ACTIONNAIRES INSCRITS
(VOUS DÉTENEZ UN CERTIFICAT D'ACTIONS IMMATRICULÉ À VOTRE NOM)

Vote par Internet	Vote par téléphone	Vote par la poste	Vote par télécopieur
Rendez-vous au **www.investorvote.com** , tel qu'il est indiqué sur le formulaire de procuration **BLEU** puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 15 chiffres** ((indiqué au recto de votre formulaire de procuration **BLEU**). Suivez attentivement les indications pour voter, puis confirmez que vos instructions de vote ont été correctement enregistrées.	Pour voter par téléphone, veuillez balayer le code QR qui se trouve sur le formulaire de procuration **BLEU** ou composez le **1-866-732-8683** (sans frais de l'Amérique du Nord) ou le **1-312-588-4290** (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 15 chiffres** (indiqué au recto du formulaire de procuration **BLEU**). Suivez attentivement les indications pour voter, puis confirmez que vos instructions de vote ont été correctement enregistrées. Si vous votez par téléphone, seuls les représentants de Parkland dont les noms figurent sur le formulaire de procuration **BLEU** peuvent agir comme votre fondé de pouvoir. Vous ne pouvez nommer aucune autre personne à titre de fondé de pouvoir.	Veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie ci-jointe à l'adresse suivante : **Société de fiducie Computershare du Canada** **À l'attention de : Service des procurations 100 University Avenue, North Tower, 8e étage Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1** Votre jeu de documents relatifs au vote devrait contenir une enveloppe-réponse. Si ce n'est pas le cas, veuillez faire parvenir le formulaire de procuration **BLEU** à l'adresse ci-dessus.	Veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et le retourner par télécopieur au **1-866-249-7775** (sans frais de l'Amérique du Nord) ou au **1-416-263-9524** (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Veuillez indiquer les renseignements suivants sur la télécopie : **Bureau de Computershare à Toronto, à l'attention de : Service des procurations**

ACTIONNAIRES CANADIENS NON INSCRITS (VÉRITABLES)
(VOUS DÉTENEZ DES ACTIONS PAR L'ENTREMISE D'UNE BANQUE, D'UN COURTIER OU D'UN AUTRE INTERMÉDIAIRE AU CANADA)

Vote par Internet	Vote par téléphone	Vote par la poste
Rendez-vous au **www.proxyvote.com** tel qu'il est indiqué sur le FIV **BLEU** , puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).	Vous pouvez voter par téléphone en composant le **1-800-474-7501** (français) ou le **1-800-474-7493** (anglais). Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).	Veuillez remplir, dater et signer le FIV **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie à l'adresse indiquée sur celle-ci.

Utilisez UNIQUEMENT le formulaire de procuration **BLEU** pour voter en faveur des candidats de Parkland

DES QUESTIONS? BESOIN D'AIDE POUR VOTER?
Communiquez avec Kingsdale Advisors
1-888-518-6832 | contactus@kingsdaleadvisors.com

ACTIONNAIRES AMÉRICAINS NON INSCRITS (VÉRITABLES) (VOUS DÉTENEZ DES ACTIONS PAR L'ENTREMISE D'UNE BANQUE, D'UN COURTIER OU D'UN AUTRE INTERMÉDIAIRE AUX ÉTATS-UNIS)		
 Vote par Internet	 Vote par téléphone	 Vote par la poste
Rendez-vous au **www.proxyvote.com**, tel qu'il est indiqué sur le FIV **BLEU**, puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).	Vous pouvez voter par téléphone en composant le **1-800-454-8683**. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).	Veuillez remplir, dater et signer le FIV **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie à l'adresse indiquée sur celle-ci.

Q: QUEL FORMULAIRE DE PROCURATION OU FIV DOIS-JE UTILISER POUR VOTER?

R: Utilisez **UNIQUEMENT** le formulaire de procuration **BLEU** ou le FIV **BLEU** pour voter. Vous pouvez jeter les autres formulaires de procuration ou les autres FIV, y compris ceux qui vous auraient été transmis par Simpson ou un autre actionnaire dissident.

Q: QUE DOIS-JE FAIRE SI J'AI DÉJÀ VOTÉ AU MOYEN DU FORMULAIRE DE PROCURATION D'UN ACTIONNAIRE DISSIDENT?

R: Même si vous avez déjà voté à l'aide d'un autre formulaire de procuration ou d'un autre FIV que le formulaire de procuration ou le FIV sur papier **BLEU**, vous avez le droit de modifier votre vote. Seul le formulaire de procuration ou le FIV portant une date ultérieure à celui que vous aurez soumis antérieurement sera pris en compte à l'assemblée. Utilisez le formulaire de procuration **BLEU** ou le FIV **BLEU** pour voter avant 9 h (heure des Rocheuses) le 2 mai 2025 afin de révoquer tout formulaire de procuration ou FIV soumis antérieurement.

Q: QUE DOIS-JE FAIRE POUR MODIFIER LE VOTE QUE J'AI SOUMIS À L'AIDE DE MON FORMULAIRE DE PROCURATION OU DE MON FIV?

R: Les actionnaires inscrits peuvent modifier le vote qu'ils ont soumis à l'aide d'un formulaire de procuration de l'une des façons suivantes : (i) en remplissant un formulaire de procuration **BLEU** dont la date est ultérieure à celle du formulaire de procuration visé par la modification et en le soumettant de l'une des façons indiquées dans le formulaire afin qu'il soit reçu au plus tard à 9 h le 2 mai 2025; ou (ii) en votant de nouveau par téléphone ou par Internet avant 9 h (heure des Rocheuses) le 2 mai 2025. Nous conseillons également d'envoyer une copie du formulaire de procuration à Kingsdale Advisors, qui veillera à ce que la modification de votre vote soit prise en compte.

Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur intermédiaire pour savoir s'il est possible de modifier leurs instructions de vote transmises au moyen d'un FIV, et pour connaître la marche à suivre et les délais à respecter.

Q: QUE DOIS-JE FAIRE POUR RÉVOQUER MON FORMULAIRE DE PROCURATION OU MON FIV?

R: Un actionnaire inscrit peut révoquer un formulaire de procuration soumis de l'une des façons suivantes : (i) en assistant à l'assemblée en personne et en s'inscrivant auprès de Computershare à titre d'actionnaire présent à l'assemblée qui souhaite voter en personne, ce qui annulera le vote précédent; ou (ii) en transmettant un avis de révocation écrit, ou en demandant à son fondé de pouvoir autorisé de transmettre un tel avis, de sorte qu'il soit reçu aux bureaux de Société de fiducie Computershare du Canada, Service des procurations, 135 West Beaver Creek, C. P. 300, Richmond Hill (Ontario) L4B 4R5, en remettant un tel avis en mains propres à Société de fiducie Computershare du Canada, 100 University Avenue, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou encore en transmettant un tel avis par télécopieur au 1-416-263-9524 ou au 1-866-249-7775 à tout moment jusqu'au dernier jour ouvrable qui précédera le jour de l'assemblée, inclusivement, ou, advenant une assemblée de reprise en cas ajournement ou de report, auprès du président de l'assemblée avant le début de l'assemblée le jour de la tenue de celle-ci ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Nous conseillons également d'envoyer une copie de l'avis de révocation à Kingsdale Advisors, qui veillera à ce que la révocation soit prise en compte.

Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur intermédiaire pour savoir s'il est possible de révoquer leurs instructions de vote transmises au moyen d'un FIV, et pour connaître la marche à suivre et les délais à respecter.

Q: À QUEL MOMENT DOIS-JE SOUMETTRE LE FORMULAIRE DE PROCURATION BLEU OU LE FIV BLEU DÛMENT REMPLI POUR EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À MES ACTIONS ORDINAIRES?

R: Pour qu'il puisse être utilisé à l'assemblée, votre formulaire de procuration **BLEU** doit être reçu avant 9 h (heure des Rocheuses) le 2 mai 2025. Les actionnaires sont donc priés de remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et de le retourner dès que possible (par télécopieur, par courriel ou par la poste, aux coordonnées indiquées ci-dessus) afin d'allouer un délai suffisant pour la réception du formulaire de procuration en vue de son utilisation à l'assemblée. En cas de report ou d'ajournement de l'assemblée, votre formulaire de procuration **BLEU** devra être reçu au plus tard à 9 h (heure des Rocheuses) le deuxième jour (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés dans la province de l'Alberta) précédant la date de reprise de l'assemblée. Vous aurez ainsi la certitude que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés à l'assemblée.

Le FIV **BLEU** doit être rempli et soumis à votre intermédiaire dans les délais et selon les instructions fournis par ce dernier. Veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard. Parkland vous recommande de remplir et de soumettre le FIV **BLEU** dès que possible.

Q: PUIS-JE NOMMER UNE AUTRE PERSONNE QUE LES REPRÉSENTANTS DE PARKLAND POUR EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À MES ACTIONS ORDINAIRES?

R: Oui. Vous pouvez désigner une autre personne qu'un représentant de Parkland pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez inscrire le nom de cette personne, qui n'est pas tenue d'être un actionnaire, dans l'espace vide prévu à cette fin sur le formulaire de procuration **BLEU**.

Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous souhaitez désigner une autre personne qu'un représentant de Parkland pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée, veuillez suivre les instructions qui figurent sur le FIV **BLEU** qui accompagne la présente circulaire d'information. Toute autre personne que vous nommez doit comprendre qu'elle a été nommée pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires et que sa présence à l'assemblée est requise.

Q: QUELLE EST LA MARCHE À SUIVRE SI JE VEUX ÊTRE PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE ET Y VOTER EN PERSONNE?

R:Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez assister à l'assemblée en personne et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires, veuillez vous inscrire auprès de représentants de Computershare, l'agent des transferts de la Société, qui seront présents au bureau d'inscription avant le début officiel de l'assemblée, prévu à 9 h (heure des Rocheuses) le 6 mai 2025. Vos votes seront pris en compte et compilés à l'assemblée. Vous êtes convié à l'assemblée même si vous avez soumis une procuration. Cependant, vous ne pourrez voter à nouveau à l'assemblée que si vous révoquez votre procuration de la manière décrite dans la circulaire d'information.

Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous souhaitez assister à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires en personne, vous devrez vous désigner comme fondé de pouvoir. Veuillez vous reporter à la question « Puis-je nommer une autre personne que les représentants de Parkland pour exercer les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires? » et aux instructions de vote détaillées de la présente circulaire d'information pour obtenir de plus amples renseignements sur la désignation d'un fondé de pouvoir.

Q: QUE FAIRE SI JE NE PEUX PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE EN PERSONNE?

R: Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir le formulaire de procuration **BLEU** ci-joint et vous assurer que Computershare, l'agent des transferts de la Société, le reçoit bien avant la date limite de dépôt des procurations, soit le 2 mai 2025 à 9 h (heure des Rocheuses), pour garantir la prise en compte de votre vote et la plus grande représentation possible des actionnaires à l'assemblée. Le formulaire de procuration **BLEU** renferme des instructions sur le vote par téléphone ou par Internet. Le président de l'assemblée peut lever ou repousser la date limite de dépôt des procurations à sa discrétion sans préavis.

Q: QUE SE PASSERA-T-IL SI JE SIGNE LE FORMULAIRE DE PROCURATION BLEU OU LE FIV BLEU JOINT À LA PRÉSENTE CIRCULAIRE D'INFORMATION?

R: En signant le formulaire de procuration **BLEU** ou le FIV **BLEU**, vous conférez aux représentants de Parkland (ou à toute autre personne que vous aurez désignée à titre de fondé de pouvoir sur le formulaire de procuration ou le FIV) le pouvoir d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée.

Q: QUI COMPILERA LES VOTES?

R: Les votes seront compilés par Computershare, l'agent des transferts de la Société.

Q: QU'ARRIVERA-T-IL SI DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES AUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU SI D'AUTRES QUESTIONS SONT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE?

R: Le formulaire de procuration **BLEU** ou le FIV **BLEU** ci-joint, s'il est dûment rempli et soumis, confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont désignées en ce qui a trait au vote à l'égard des modifications qui pourraient être apportées aux questions énumérées dans la circulaire d'information et de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée. Au moment de l'impression de la présente circulaire d'information, Parkland n'avait connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question de ce type.

Q: COMMENT PUIS-JE COMMUNIQUER AVEC KINGSDALE ADVISORS POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR VOTER?

R: Les actionnaires peuvent communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 (sans frais de l'Amérique du Nord), au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Veuillez visiter www.ourparkland.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les candidats de Parkland et les raisons de voter uniquement à l'aide du formulaire de procuration **BLEU** ou le FIV **BLEU**.

Table des matières

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 18

Circulaire d'information de la direction 20

Points à l'ordre du jour de l'assemblée 31

Candidats de Parkland à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs 35

Questions relatives au conseil 65

Analyse de la rémunération 78

Tableau sommaire de la rémunération 112

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance 119

Liste de contrôle des éléments d'information à communiquer sur la gouvernance 123

Annexe A — Mandat du conseil d'administration 127

Annexe B — Mandat du comité d'audit 130

Annexe C — Mandat du comité de gouvernance, de mises en candidature et de déontologie 134

Annexe D — Mandat du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération 137

Annexe E — Mandat du comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité 140

Annexe F — Descriptions de poste 142

Annexe G — Sommaire du régime d'unités d'actions incessibles et renseignements supplémentaires sur les unités d'actions incessibles liées au rendement 149

Annexe H — Sommaire du régime d'options d'achat d'actions 152

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Le 7 avril 2025

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (l'« assemblée ») des porteurs (les « actionnaires ») d'actions ordinaires (les « actions ordinaires ») du capital-actions de Corporation Parkland (« Parkland » ou la « Société ») se tiendra à 9 h (heure des Rocheuses) le 6 mai 2025 en personne au Telus Convention Centre, situé au 136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6, aux fins suivantes :

1. Recevoir les états financiers audités de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs pour un mandat qui prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. Voter, à titre consultatif et non exécutoire, une résolution visant à accepter les pratiques de Parkland relativement à la rémunération des membres de la haute direction;
5. Examiner toute autre question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire d'information de la direction de Parkland datée du 7 avril 2025 (la « circulaire d'information ») et le formulaire de procuration **BLEU** (si vous êtes un actionnaire inscrit, au sens donné à ce terme dans la circulaire d'information) ou le formulaire d'instructions de vote **BLEU** (si vous êtes un actionnaire véritable, au sens donné à ce terme dans la circulaire d'information) relatifs à l'assemblée accompagnent le présent avis.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19 mars 2025, soit la date de clôture des registres établie pour l'assemblée, recevront le présent avis de convocation à l'assemblée et auront le droit d'y assister et d'y voter.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée, y poser des questions et y voter, pourvu qu'ils respectent les exigences décrites dans la circulaire d'information. Les actionnaires inscrits qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée sont priés de remplir, de signer et de retourner le formulaire de procuration **BLEU** conformément aux instructions décrites dans les présentes et dans la circulaire d'information ci-jointe. Les actionnaires inscrits peuvent également exercer leurs droits de vote en ligne ou par téléphone avant l'assemblée. Pour obtenir de plus amples renseignements et des instructions de vote détaillées, veuillez vous reporter aux rubriques « Comment voter si vous êtes un actionnaire inscrit » et « Nomination d'un fondé de pouvoir » de la présente circulaire d'information.

Les actionnaires véritables doivent remplir et signer le formulaire d'instructions de vote **BLEU** ci-joint et le retourner conformément aux instructions indiquées dans celui-ci et dans la circulaire d'information ci-jointe. Pour qu'il soit valable et pris en compte à l'assemblée, le formulaire d'instructions de vote **BLEU** doit être soumis dans les délais précisés par l'intermédiaire de l'actionnaire véritable. Les actionnaires véritables peuvent également voter en ligne ou par téléphone avant l'assemblée. S'ils souhaitent assister à l'assemblée et y exercer leurs droits de vote en personne, les actionnaires véritables doivent se désigner en bonne et due forme comme fondés de pouvoir. Les actionnaires véritables qui ne se seront pas désignés en bonne et due forme comme fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais ne pourront pas poser des questions ni voter à l'assemblée. Pour obtenir de plus amples renseignements et des instructions de vote détaillées, veuillez vous reporter aux rubriques « Comment voter si vous êtes un actionnaire véritable » et « Nomination d'un fondé de pouvoir » de la présente circulaire d'information.

LA SOCIÉTÉ RECOMMANDE À L'UNANIMITÉ AUX ACTIONNAIRES D'IGNORER TOUS LES DOCUMENTS DE PROCURATION QU'ILS AURAIENT REÇUS DE SIMPSON OIL LTD. OU DE TOUT AUTRE ACTIONNAIRE DISSIDENT.

Chaque voix d'actionnaire est importante pour Parkland; c'est pourquoi nous vous prions d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance pour voter, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 ou au 647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Nous sommes impatients de vous accueillir à l'assemblée le 6 mai 2025.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Tariq Remtulla

Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général

Circulaire d’information de la direction

Renseignements généraux

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire d'information ») est fournie aux porteurs (les « actionnaires ») d'actions ordinaires (les « actions ordinaires ») du capital-actions de Corporation Parkland (« Parkland » ou la « Société ») par le conseil d'administration (le « conseil d'administration » ou le « conseil ») et la direction de Parkland, et pour leur compte, dans le cadre de la sollicitation de procurations pour l'exercice des droits de vote à l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de Parkland qui se tiendra à 9 h (heure des Rocheuses) le 6 mai 2025 en personne au Telus Convention Centre, qui est situé au 136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, aux fins prévues dans l'avis de convocation à l'assemblée ci-joint (l'« avis de convocation »).

Vous avez reçu la présente circulaire d'information parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 19 mars 2025, soit la date de clôture des registres établie pour l'assemblée (la « date de clôture des registres »). En tant qu'actionnaire, vous avez le droit d'assister à l'assemblée et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée ou par procuration. Les cessionnaires d'actions ordinaires acquises après la date de clôture des registres qui ont produit des certificats dûment endossés attestant qu'ils sont propriétaires de ces actions ordinaires ou qui prouvent d'une autre façon, à la satisfaction de Parkland, qu'ils sont propriétaires de ces actions ordinaires et qui demandent, au plus tard 10 jours avant l'assemblée, ou à tout autre moment que Parkland juge acceptable, que leurs noms soient inscrits sur la liste des actionnaires, auront le droit d'exercer leurs droits de vote à l'assemblée. Les cessionnaires qui souhaitent être ajoutés à la liste des actionnaires doivent faire parvenir une demande officielle en ce sens au secrétaire général de la Société par la poste au 240 4th Ave SW, bureau 1800, Calgary (Alberta) T2P 4H4, par télécopieur au 1-403-567-2599 ou par courriel à legal@parkland.ca. La Société vérifiera les documents transmis et fera parvenir au cessionnaire un avis écrit par courriel ou par la poste pour lui indiquer s'il figure sur la liste des actionnaires.

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos », la « Société » et « Parkland » désignent Corporation Parkland, ses titres, ses filiales et les membres de son groupe, selon le cas.

Afin de vous inciter à exercer vos droits de vote, et conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, il se peut que des employés ou des mandataires de Parkland communiquent avec vous par téléphone, par courriel ou par télécopieur. La sollicitation s'effectuera principalement par la poste et les frais liés aux activités de sollicitation seront pris en charge par Parkland.

La direction de Parkland sollicite votre procuration dans le cadre de la présente circulaire d'information et de l'assemblée. Parkland pourrait également rembourser les courtiers et d'autres personnes détenant des actions ordinaires en leur nom ou au nom d'intermédiaires pour les frais engagés par ceux-ci dans le cadre de l'envoi de documents de procuration à leurs mandants afin d'obtenir leurs procurations.

Sauf indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire d'information est donnée en date du 19 mars 2025 et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.

La présente circulaire d'information est datée du 7 avril 2025. Le conseil d'administration a passé en revue la présente circulaire d'information et en a approuvé le contenu.

Protégez votre investissement dans Parkland

PARKLAND RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER :

✓ **EN FAVEUR** de l'élection au conseil des 13 personnes nommées par la direction, dont les noms figurent à la rubrique « Candidats de Parkland à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » et dans la liste ci-dessous (les « candidats de Parkland ») :

- Felipe Bayon
- Nora Duke
- Robert Espey
- Sue Gove
- Timothy Hogarth
- Richard Hookway
- Michael Jennings
- Angela John
- James Neate
- Mariame McIntosh Robinson
- Karen Stuckey
- Brian Gibson
- Michael Christiansen

✓ **EN FAVEUR** de la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs de la Société et de l'autorisation accordée aux administrateurs de fixer leur rémunération.

✓ **EN FAVEUR** de la résolution consultative non exécutoire sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction.

LA SOCIÉTÉ RECOMMANDE À L'UNANIMITÉ AUX ACTIONNAIRES D'IGNORER TOUS LES DOCUMENTS DE PROCURATION QU'ILS AURAIENT REÇUS DE SIMPSON OIL LTD. OU DE TOUT AUTRE ACTIONNAIRE DISSIDENT.

POUR QU'IL SOIT DÉPOSÉ AUPRÈS DE COMPUTERSHARE, L'AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES DE LA SOCIÉTÉ, À TEMPS POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE À L'ASSEMBLÉE QUI SE TIENDRA À 9 H LE 6 MAI 2025, VOUS DEVEZ RETOURNER VOTRE FORMULAIRE DE PROCURATION BLEU OU VOTRE FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE BLEU AVANT 9 H LE 2 MAI 2025. NOUS VOUS SUGGÉRONS ÉGALEMENT D'EN ENVOYER UNE COPIE À KINGSDALE ADVISORS, L'AGENT CHARGÉ DE LA SOLLICITATION DES PROCURATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Veuillez suivre les instructions formulées aux rubriques « Comment voter si vous êtes un actionnaire inscrit » et « Comment voter si vous êtes un actionnaire véritable » de la présente circulaire d'information pour exercer vos droits de vote à l'aide du formulaire de procuration **BLEU** ou du formulaire d'instructions de vote **BLEU**. Si vous avez déjà soumis un formulaire de procuration ou fourni des instructions de vote sur un formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui vous a été fourni par Simpson ou un autre actionnaire dissident, vous pouvez modifier votre vote et appuyer les recommandations de la Société en remplissant et en soumettant un formulaire de procuration **BLEU** ou un formulaire d'instructions de vote **BLEU** conformément aux recommandations de la Société qui figurent sur ceux-ci.

Ces documents sont envoyés aux actionnaires inscrits et aux actionnaires véritables (au sens donné à chacun de ces termes dans les présentes). Si vous êtes un actionnaire véritable et que ces documents vous sont envoyés directement, votre nom et votre adresse, ainsi que les renseignements sur les actions ordinaires que vous détenez, ont été obtenus conformément aux exigences de la réglementation en valeurs mobilières applicable auprès de l'intermédiaire qui détient les actions ordinaires pour votre compte.

Les actionnaires peuvent communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 (sans frais de l'Amérique du Nord), au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Information sur l'assemblée des actionnaires

Qui peut voter à l'assemblée?

Si vous déteniez des actions ordinaires à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, soit le 19 mars 2025, vous avez le droit d'assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Chaque action ordinaire représente un droit de vote. À la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, 174 375 757 actions ordinaires étaient en circulation. Les actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « PKI ».

Actionnaires principaux

À la date de clôture des registres, à la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, aucune personne physique ou entité n'exerçait directement ou indirectement un droit de propriété véritable, un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % des actions ordinaires de la Société en circulation, à l'exception de ce qui suit.

Actionnaire	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage des actions ordinaires
Simpson Oil Limited	34 444 050	19,75 %
FMR LLC	19 032 843	10,91 %

Quorum

Le quorum des actionnaires est obtenu à l'assemblée si au moins deux personnes, qui détiennent au total au moins 25 % du nombre total des actions ordinaires avec droit de vote à l'assemblée, sont présentes ou sont représentées par un fondé de pouvoir à l'assemblée.

Communication avec les actionnaires, questions des actionnaires et assistance pour voter

En plus de faire appel à Kingsdale Advisors à titre d'agent chargé de la sollicitation des procurations, la Société a retenu ses services pour fournir un large éventail de services de consultation stratégique, de gouvernance, de communication stratégique, de campagne numérique et de campagne auprès des investisseurs, en contrepartie d'une rémunération globale et de certains honoraires accumulés pendant la durée du mandat, à la discrétion et sous la direction de la Société.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance pour voter, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors par téléphone au 1-888-518-6832 ou au 647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Procédure de notification et d'accès

Parkland n'utilise pas les procédures de notification et d'accès pour transmettre aux actionnaires l'avis de convocation à l'assemblée, la circulaire d'information et le formulaire de procuration **BLEU** ou le formulaire d'instructions de vote **BLEU**, selon le cas. Des copies imprimées de ces documents seront envoyées à tous les actionnaires. Parkland n'enverra aucun document lié aux procurations directement aux actionnaires véritables non opposés (au sens donné à ce terme dans les présentes), qui recevront plutôt ces documents de Broadridge Investor Communications Corporation ou de leur intermédiaire. Parkland a l'intention de prendre en charge les honoraires qu'un intermédiaire exigerait pour remettre les documents liés aux procurations aux actionnaires véritables opposés. Les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe seront transmis aux actionnaires inscrits (au sens donné à ce terme dans les présentes) qui n'ont pas renoncé à l'envoi de cette documentation, et ils seront transmis aux actionnaires véritables qui en ont fait la demande.

Transmission et exercice des droits de vote par voie électronique

Les actionnaires véritables sont invités à s'inscrire au service de transmission électronique (la « transmission électronique ») des documents relatifs à l'assemblée. En plus d'être pratique, la transmission électronique permet une distribution efficace des documents et représente un mode d'acheminement respectueux de l'environnement en éliminant la consommation de papier et l'empreinte carbone associée à la livraison du courrier. Il est simple et rapide de s'y inscrire. Rendez-vous à l'adresse www.proxyvote.com et ouvrez une session à l'aide de votre numéro de contrôle. Exercez vos droits de vote relativement aux résolutions qui feront l'objet d'un scrutin à l'assemblée et, après avoir reçu la confirmation de vote, cochez la case de transmission électronique et fournissez une adresse courriel. Après votre inscription à la transmission électronique, vous recevrez les documents relatifs à l'assemblée par courriel et vous pourrez voter au moyen de votre appareil en cliquant simplement sur le lien fourni dans le courriel envoyé par votre intermédiaire financier, à condition qu'il offre ce service.

Présence à l'assemblée

L'assemblée se tiendra en personne au Calgary Telus Convention Centre, situé au 136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6. Les actionnaires inscrits (au sens donné à ce terme dans les présentes) et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée, y participer et y exercer leurs droits de vote. L'assemblée débutera à 9 h (heure des Rocheuses) le 6 mai 2025, à moins qu'elle soit ajournée ou reportée. Les actionnaires véritables qui ne se seront pas désignés comme fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée à titre d'invités, mais ils ne pourront pas voter ni poser de questions. Les invités seront en mesure d'écouter l'assemblée, mais ne pourront pas voter ni poser de questions.

Même si vous prévoyez assister à l'assemblée, envisagez d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'avance par procuration afin que votre vote soit comptabilisé si vous décidez ultérieurement de ne pas assister à l'assemblée.

Participation à l'assemblée

Déroulement de l'assemblée

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires véritables qui se seront désignés en bonne et due forme à titre de fondés de pouvoir) seront autorisés à intervenir pendant la période de questions. Les invités ne pourront pas poser de questions. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront poser des questions à l'un des microphones lorsqu'ils seront invités à le faire.

Le président de l'assemblée répondra aux questions portant sur les points devant être soumis à un vote avant la tenue du scrutin, s'il y a lieu. Il répondra également aux questions d'ordre général à la fin de l'assemblée, pendant la période de questions. Pour permettre à Parkland de répondre au plus grand nombre de questions possible, il est demandé aux actionnaires et aux fondés de pouvoir dûment nommés d'être brefs et concis et de traiter d'un seul sujet par question. Les questions provenant de plusieurs actionnaires inscrits ou fondés de pouvoir dûment nommés sur un même sujet ou qui sont liées entre elles d'une autre façon seront regroupées, résumées et elles feront l'objet d'une réponse collective. Parkland ne répondra pas aux questions :

- qui ne sont pas pertinentes pour la tenue de l'assemblée ou l'entreprise de la Société;
- qui portent sur de l'information importante et inconnue du public;
- qui relèvent de revendications personnelles;
- qui sont désobligeantes pour des personnes ou de mauvais goût;
- qui ont déjà été posées par un autre actionnaire inscrit ou un autre fondé de pouvoir dûment nommé;
- qui servent les intérêts personnels ou commerciaux d'une personne;
- qui sortent du cadre de l'assemblée ou qui ne s'y prêtent pas, tel que peuvent en décider le président de l'assemblée ou le secrétaire général, selon leur jugement raisonnable.

Le président de l'assemblée a le pouvoir de maintenir l'ordre pendant l'assemblée. Pour veiller à ce que l'assemblée se déroule de façon équitable pour tous les actionnaires, le président de l'assemblée se réserve une vaste latitude pour décider de l'ordre dans lequel les questions seront posées et le temps qui sera consacré à chaque question. Les décisions du président de l'assemblée sont finales et sans appel. Tous les participants doivent se conformer à ses directives.

Si un important problème technique ou un autre problème grave nuit au bon déroulement de l'assemblée, le président de l'assemblée pourrait décider de suspendre, d'accélérer, d'ajourner ou de reporter l'assemblée, ou prendre toute autre mesure qu'il juge appropriée dans les circonstances.

Il est strictement interdit de prendre des photos pendant l'assemblée, ou encore de réaliser des enregistrements audio ou vidéo de l'assemblée.

Comment voter si vous êtes un actionnaire inscrit

Si vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom et que vous détenez un certificat d'actions attestant vos actions ordinaires, vous êtes un actionnaire inscrit (un « actionnaire inscrit »). Si vous ne savez pas si vous êtes un actionnaire inscrit ou un actionnaire véritable, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 (sans frais de l'Amérique du Nord), au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Si vous avez reçu plus d'un jeu de documents relatifs au vote, vous détenez vos actions ordinaires dans plus d'un compte. Ces comptes peuvent se trouver chez des courtiers ou d'autres intermédiaires, ou chez Computershare, l'agent des transferts de la Société, selon le cas. Suivez les instructions qui figurent sur chacun des formulaires de procuration sur papier **BLEU**, car vous devrez exercer séparément les droits de vote rattachés aux actions ordinaires détenues dans chaque compte.

Utilisez UNIQUEMENT le formulaire de procuration **BLEU**. Vous pouvez jeter les autres formulaires de procuration, y compris ceux qui vous auraient été transmis par Simpson ou un autre actionnaire dissident.

En tant qu'actionnaire inscrit, vous pouvez voter de plusieurs façons.

Option n° 1. Assister à l'assemblée et voter en personne

Si vous assistez à l'assemblée et y exercez vos droits de vote en personne, veuillez vous inscrire auprès de Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), agent des transferts de la Société, en vous présentant au bureau d'inscription à votre arrivée au Telus Convention Centre, situé au 136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6. Ne remplissez pas de formulaire de procuration si vous comptez voter en personne à l'assemblée.

À titre d'actionnaire inscrit, vous pouvez assister à l'assemblée en tant qu'invité même si vous avez soumis une procuration. Cependant, vous ne pourrez voter à nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration de la manière décrite à la rubrique « Modifier ou révoquer votre vote » ci-dessous.

Option n° 2. Nommer un fondé de pouvoir qui assistera à l'assemblée

Vous avez le droit de nommer une personne ou une entité, qui n'est pas tenue d'être un actionnaire, pour vous représenter à l'assemblée. En désignant un fondé de pouvoir, vous autorisez celui-ci à assister à l'assemblée et à y exercer vos droits de vote en votre nom. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée en personne, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires ne seront pas exercés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la nomination d'une personne ou d'une entité à titre de fondé de pouvoir et la façon dont les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés si vous nommez un fondé de pouvoir, veuillez vous reporter à la rubrique « Nomination d'un fondé de pouvoir » ci-dessous. À son arrivée à l'assemblée, votre fondé de pouvoir devra s'inscrire auprès de Computershare.

Option n° 3. Voter par procuration

Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée ni désigner un fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée et voter en votre nom, vous pouvez exercer vos droits de vote comme suit :

ACTIONNAIRES INSCRITS (VOUS DÉTENEZ UN CERTIFICAT D'ACTIONS IMMATRICULÉ À VOTRE NOM)			
 Vote par Internet	 Vote par téléphone	 Vote par la poste	 Vote par télécopieur
Rendez-vous au **www.investorvote.com** , tel qu'il est indiqué sur le formulaire de procuration **BLEU** puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 15 chiffres** ((indiqué au recto de votre formulaire de procuration **BLEU**). Suivez attentivement les indications pour voter, puis confirmez que vos instructions de vote ont été correctement enregistrées.	Pour voter par téléphone, veuillez balayer le code QR qui se trouve sur le formulaire de procuration **BLEU** ou composez le **1-866-732-8683** (sans frais de l'Amérique du Nord) ou le **1-312-588-4290** (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 15 chiffres** (indiqué au recto du formulaire de procuration **BLEU**). Suivez attentivement les indications pour voter, puis confirmez que vos instructions de vote ont été correctement enregistrées. Si vous votez par téléphone, seuls les représentants de Parkland dont les noms figurent sur le formulaire de procuration **BLEU** peuvent agir comme votre fondé de pouvoir. Vous ne pouvez nommer aucune autre personne à titre de fondé de pouvoir.	Veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie ci-jointe à l'adresse suivante : **Société de fiducie Computershare du Canada** **À l'attention de : Service des procurations 100 University Avenue, North Tower, 8e étage Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1** Votre jeu de documents relatifs au vote devrait contenir une enveloppe-réponse. Si ce n'est pas le cas, veuillez faire parvenir le formulaire de procuration **BLEU** à l'adresse ci-dessus.	Veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et le retourner par télécopieur au **1-866-249-7775** (sans frais de l'Amérique du Nord) ou au **1-416-263-9524** (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Veuillez indiquer les renseignements suivants sur la télécopie : **Bureau de Computershare à Toronto, à l'attention de : Service des procurations**

Si vous ne nommez pas de fondé de pouvoir pour agir en votre nom à l'assemblée, Michael Jennings et Robert Espey agiront comme vos fondés de pouvoir et exerceront vos droits de vote à l'assemblée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la nomination d'un fondé de pouvoir et la façon dont les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés, veuillez vous reporter à la rubrique « Nomination d'un fondé de pouvoir » de la présente circulaire d'information.

Veuillez noter que vos instructions de vote doivent être reçues au plus tard à 9 h (heure des Rocheuses) le deuxième jour ouvrable précédant l'assemblée (compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés), ou au moins 48 heures avant toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Le président de l'assemblée peut accepter ou refuser les procurations tardives, à son gré. Il n'a aucune obligation en ce sens. Le président de l'assemblée peut, à son gré et sans préavis, renoncer au délai indiqué pour le dépôt des formulaires de procuration ou le prolonger.

Modifier ou révoquer votre vote

Vous pouvez modifier le vote que vous avez indiqué sur un formulaire de procuration déjà soumis, pourvu que cette modification soit reçue avant 9 h (heure des Rocheuses) le 2 mai 2025 ou, advenant une assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de l'assemblée de reprise, de l'une des façons suivantes :

- en soumettant de nouvelles instructions de vote sur un formulaire de procuration **BLEU** portant une date ultérieure à celle du formulaire de procuration transmis précédemment et en faisant ce qui suit : (i) le poster à Computershare, à l'attention de : Société de fiducie Computershare du Canada, Service des procurations, 135 West Beaver Creek, C. P. 300, Richmond Hill (Ontario) L4B 4R5; ou (ii) le transmettre par télécopieur à Computershare au 1-866-249-7775 ou 1-416-263-9524; ou (iii) le remettre en mains propres à Computershare au 100 University Avenue, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1;
- en votant de nouveau par téléphone ou par Internet avant 9 h (heure des Rocheuses) le 2 mai 2025 ou, advenant une assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report, au moins 48 heures (compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de l'assemblée de reprise.

Les instructions ci-dessus s'appliquent à la modification d'un vote soumis à l'aide de tout formulaire de procuration, dont un formulaire de procuration fourni par Simpson Oil ou un autre actionnaire dissident. Si vous avez déjà voté à l'aide d'un autre formulaire de procuration que le formulaire de procuration **BLEU**, vous avez le droit de modifier votre vote. Seul le formulaire de procuration portant une date ultérieure à celui que vous aurez soumis antérieurement sera pris en compte à l'assemblée. Si vous souhaitez modifier votre vote, suivez les instructions ci-dessus et votez à l'aide du formulaire de procuration **BLEU**, ou votez de nouveau par Internet ou par téléphone avant 9 h (heure des Rocheuses) le 2 mai 2025.

Vous pouvez, à tout moment et avant qu'il ait été exercé, révoquer un vote indiqué sur un formulaire de procuration déjà soumis en procédant d'une des façons suivantes :

- en assistant à l'assemblée en personne et en vous inscrivant auprès de Computershare à titre d'actionnaire présent qui souhaite exercer ses droits de vote en personne, ce qui annulera votre vote antérieur;
- en transmettant un avis de révocation écrit, ou en demandant à votre fondé de pouvoir autorisé de transmettre un tel avis, de sorte qu'il soit reçu aux bureaux de Société de fiducie Computershare du Canada, Service des procurations, 135 West Beaver Creek, C. P. 300, Richmond Hill (Ontario) L4B 4R5, en remettant un tel avis en mains propres à Société de fiducie Computershare du Canada, 100 University Avenue, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou encore en transmettant un tel avis par télécopieur au 1-416-263-9524 ou au 1-866-249-7775 à tout moment jusqu'au dernier jour ouvrable qui précédera le jour de l'assemblée, inclusivement, ou, advenant une assemblée de reprise en cas d'ajournement ou de report, auprès du président de l'assemblée avant le début de l'assemblée le jour de la tenue de celle-ci ou de toute assemblée de reprise;
- de toute autre façon permise par la loi.

Les instructions ci-dessus s'appliquent à la révocation d'un vote soumis à l'aide de tout formulaire de procuration, dont un formulaire de procuration fourni par Simpson Oil ou un autre actionnaire dissident. Même si vous avez déjà voté à l'aide d'un autre formulaire de procuration que le formulaire de procuration **BLEU**, vous avez le droit de révoquer votre vote. Si vous souhaitez révoquer votre vote, suivez les instructions ci-dessus en assistant à l'assemblée en personne et en vous inscrivant auprès de Computershare, en envoyant un avis de révocation conformément aux instructions ci-dessus ou en utilisant toute autre méthode permise par la loi.

Questions et aide pour exercer vos droits de vote

Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance pour voter, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 ou au 647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Comment voter si vous êtes un actionnaire véritable

Vous êtes un actionnaire véritable (un « actionnaire véritable ») si vous ne possédez pas de certificat d'actions et que vos actions ordinaires sont immatriculées (i) au nom d'un intermédiaire, comme un courtier, un courtier en placement, une banque, une société de fiducie, un fiduciaire, un prête-nom ou un autre intermédiaire (chacun, un « intermédiaire ») ou (ii) au nom d'une agence de compensation (comme Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou The Depository Trust Company) ou de son prête-nom, dont l'intermédiaire est un participant. Au Canada, la très grande majorité des actions ordinaires sont immatriculées au nom de CDS & Co. (nom d'immatriculation de Services de dépôt et de compensation CDS inc., qui agit en qualité de prête-nom pour bon nombre de maisons de courtage canadiennes). Aux États-Unis, la grande majorité des actions ordinaires sont immatriculées au nom de Cede & Co., en qualité de prête-nom de The Depository Trust Company (qui agit à titre de dépositaire auprès de nombreuses maisons de courtage et de banques de dépôt américaines). Si vous ne savez pas si vous êtes un actionnaire inscrit ou un actionnaire véritable, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 (sans frais de l'Amérique du Nord), au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Si vous avez reçu plus d'un jeu de documents relatifs au vote, vous détenez vos actions ordinaires dans plus d'un compte. Ces comptes peuvent se trouver chez des courtiers ou d'autres intermédiaires, ou chez Computershare, l'agent des transferts de la Société, selon le cas. Suivez les instructions qui figurent sur chacun des formulaires d'instructions de vote sur papier **BLEU**, car vous devrez exercer séparément les droits de vote rattachés aux actions ordinaires détenues dans chaque compte.

Utilisez UNIQUEMENT le formulaire d'instructions de vote **BLEU**. Vous pouvez jeter les autres formulaires d'instructions de vote, y compris ceux qui vous auraient été transmis par Simpson ou un autre actionnaire dissident.

En tant qu'actionnaire véritable, vous pouvez voter de plusieurs façons.

Option n° 1. Voter par l'entremise de votre intermédiaire

Votre intermédiaire doit solliciter vos instructions de vote avant l'assemblée. Il vous a fait parvenir un jeu de documents relatifs à l'assemblée qui renferme un formulaire d'instructions de vote **BLEU** (également appelé « FIV »). Vous devez suivre les directives qui figurent sur le formulaire d'instructions de vote si vous souhaitez que les droits rattachés à vos actions ordinaires soient exercés. Si vous souhaitez que vos droits de vote soient exercés par votre intermédiaire, veuillez suivre les instructions ci-dessous (qui pourraient également figurer sur le formulaire d'instructions de vote **BLEU** qui vous a été fourni par votre intermédiaire) :

ACTIONNAIRES CANADIENS NON INSCRITS (VÉRITABLES) (VOUS DÉTENEZ DES ACTIONS PAR L'ENTREMISE D'UNE BANQUE, D'UN COURTIER OU D'UN AUTRE INTERMÉDIAIRE AU CANADA)		
 Vote par Internet	 Vote par téléphone	 Vote par la poste
Rendez-vous au **www.proxyvote.com** tel qu'il est indiqué sur le FIV **BLEU** , puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).	Vous pouvez voter par téléphone en composant le **1-800-474-7501** (français) ou le **1-800-474-7493** (anglais). Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).	Veuillez remplir, dater et signer le FIV **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie à l'adresse indiquée sur celle-ci.

ACTIONNAIRES AMÉRICAINS NON INSCRITS (VÉRITABLES) (VOUS DÉTENEZ DES ACTIONS PAR L'ENTREMISE D'UNE BANQUE, D'UN COURTIER OU D'UN AUTRE INTERMÉDIAIRE AUX ÉTATS-UNIS)		
 Vote par Internet	 Vote par téléphone	 Vote par la poste
Rendez-vous au **www.proxyvote.com**, tel qu'il est indiqué sur le FIV **BLEU**, puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).	Vous pouvez voter par téléphone en composant le **1-800-454-8683**. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).	Veuillez remplir, dater et signer le FIV **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie à l'adresse indiquée sur celle-ci.

Veuillez prendre note que les méthodes et les délais de soumission du formulaire d'instructions de vote **BLEU** dûment rempli peuvent varier selon l'intermédiaire. Votre intermédiaire pourrait exiger de recevoir vos instructions de vote bien avant la tenue de l'assemblée pour lui laisser le temps d'agir selon vos instructions avant de les transmettre à l'agent des transferts de la Société.

Veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote **BLEU** et pour obtenir de plus amples renseignements sur l'échéance de soumission du formulaire d'instructions de vote **BLEU**. Les actionnaires peuvent communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 ou au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel, à l'adresse contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Option n° 2. Voter à l'assemblée

Les actionnaires véritables qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondés de pouvoir ne pourront pas voter ni poser de questions à l'assemblée. En effet, puisque ni Parkland ni Computershare ne tient de registre des actionnaires véritables de la Société, nous ne disposons d'aucune information quant à vos participations en actions et à vos droits de vote, sauf si vous vous êtes désigné comme fondé de pouvoir.

Pour exercer vos droits de vote à l'assemblée, vous devez vous désigner comme fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote **BLEU** qui vous a été envoyé, et vous devez suivre toutes les instructions, notamment l'échéance, qui vous ont été fournies par votre intermédiaire. **Vous avez le droit de nommer un tiers, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, comme fondé de pouvoir pour vous représenter à l'assemblée et y exercer vos droits de vote.** Veuillez vous reporter aux rubriques « Présence à l'assemblée » et « Nomination d'un fondé de pouvoir » pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous assistez à l'assemblée en tant que votre propre fondé de pouvoir dûment nommé, veuillez vous inscrire auprès de Computershare, l'agent des transferts de la Société, en vous présentant au bureau d'inscription à votre arrivée au Telus Convention Centre, situé au 136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6. Veuillez vous reporter à la rubrique « Nomination des fondés de pouvoir » ci-dessous.

Veuillez noter que si vous êtes un actionnaire véritable résidant aux États-Unis et que vous souhaitez assister à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires en personne, vous devez suivre les instructions indiquées au verso de votre formulaire d'instructions de vote **BLEU** pour obtenir une procuration. Une fois que vous aurez reçu ladite procuration, vous devrez la transmettre à la Société ou à Computershare, son agent des transferts, à l'adresse uslegalproxy@computershare.com, avant la date de dépôt des procurations pour vous permettre d'exercer en personne les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée.

Modifier ou révoquer votre vote

Si, après avoir voté par l'entremise de votre intermédiaire, vous souhaitez assister à l'assemblée et y voter en personne en tant que votre propre fondé de pouvoir dûment nommé, modifier vos instructions de vote ou révoquer vos instructions de vote, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, qui vous mettra en contact avec votre intermédiaire afin de vérifier s'il est possible de le faire et pour connaître la marche à suivre. Les actionnaires peuvent communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 ou au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel, à l'adresse contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Aide pour exercer vos droits de vote

Kingsdale Advisors pourrait communiquer avec les actionnaires véritables qui ne s'opposent pas à ce que leur nom soit connu de la Société afin de leur permettre d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires en toute commodité par téléphone. Parkland pourrait également recourir au service Broadridge Quickvote[MC] pour aider ces actionnaires véritables à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires.

Questions et aide pour exercer vos droits de vote

Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance pour voter, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 ou au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Nomination des fondés de pouvoir

Nomination des fondés de pouvoir

Chaque actionnaire a le droit de nommer une personne ou une entité, qui n'est pas tenue d'être un actionnaire, pour le représenter à l'assemblée. En désignant un fondé de pouvoir, vous autorisez celui-ci à assister à l'assemblée et à y exercer vos droits de vote en votre nom. Si ne nommez pas de fondé de pouvoir pour agir en votre nom à l'assemblée, Michael Jennings et Robert Espey agiront comme vos fondés de pouvoir. Les actionnaires véritables qui souhaitent participer à l'assemblée et y exercer leurs droits de vote doivent se désigner comme fondés de pouvoir. À son arrivée à l'assemblée, votre fondé de pouvoir devra s'inscrire auprès de Computershare.

Marche à suivre pour se désigner comme fondé de pouvoir ou désigner un fondé de pouvoir tiers

Les actionnaires qui souhaitent se désigner eux-mêmes ou désigner un tiers comme fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée doivent soumettre le formulaire de procuration **BLEU** ou le formulaire d'instructions de vote **BLEU** (selon le cas) en y indiquant qu'ils se désignent comme fondés de pouvoir ou désignent un fondé de pouvoir tier pour voter et poser des questions à l'assemblée.

Pour vous désigner ou désigner un tiers comme fondé de pouvoir, veuillez inscrire votre nom ou celui de ce tiers dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration **BLEU** ou le formulaire d'instructions de vote **BLEU** et suivre les instructions pour soumettre le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous souhaitez exercer vos droits de vote à l'assemblée, vous devez inscrire votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote **BLEU** qui vous a été envoyé par votre intermédiaire, et vous devez suivre toutes les instructions applicables qui vous ont été fournies par votre intermédiaire. Ce faisant, vous donnez à votre intermédiaire la directive de vous désigner comme fondé de pouvoir. Il est important que vous respectiez les instructions de signature et de retour fournies par votre intermédiaire.

Si vous assistez à l'assemblée en tant que votre propre fondé de pouvoir dûment nommé, veuillez vous inscrire auprès de Computershare, l'agent des transferts de la Société, en vous présentant au bureau d'inscription à votre arrivée au Telus Convention Centre, situé au 136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6.

Exercice des droits de vote rattachés à vos actions

Les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par votre procuration seront exercés, ou feront l'objet d'une abstention de vote, conformément à vos instructions dans le cadre de tout scrutin convoqué à l'assemblée. Si vous indiquez un choix relativement à une question à l'ordre du jour, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par votre procuration seront exercés en conséquence. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée en personne, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires ne seront pas exercés. À moins que vous ne désigniez quelqu'un d'autre, Michael Jennings et Robert Espey seront vos fondés de pouvoir et, à moins d'instructions contraires, ils voteront comme suit :

- **EN FAVEUR** de l'élection des candidats de Parkland dont les noms figurent sur le formulaire de procuration **BLEU** ou le formulaire d'instructions de vote **BLEU** ci-joint.
- **EN FAVEUR** de la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs de la Société et de l'autorisation accordée aux administrateurs de fixer leur rémunération.
- **EN FAVEUR** de l'adoption de la résolution consultative non exécutoire sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Si l'assemblée est dûment saisie d'autres questions, vos fondés de pouvoir pourront alors voter selon leur jugement.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance pour voter, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, conseiller stratégique de la Société, par téléphone au 1-888-518-6832 ou au 1-647-251-9740 (par message texte ou appel de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com. Vous pouvez également visiter le site Web de l'assemblée de Parkland au www.ourparkland.ca pour obtenir des renseignements à jour sur la Société, le conseil et les raisons d'appuyer leurs recommandations.

Résultats du scrutin

Une majorité simple des voix exprimées est requise pour l'approbation de chacune des résolutions (qui sont présentées à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » qui figure ci-après). Votre vote est confidentiel. Computershare comptabilise les voix et ne nous montre un formulaire de procuration que si la loi l'exige, s'il y a une course aux procurations ou si un actionnaire a formulé des commentaires sur le formulaire de procuration qui sont manifestement destinés à la direction de Parkland.

Résultats de 2024

Le tableau suivant présente les résultats du vote pour les résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2024 (l'« assemblée de 2024 »), à l'exception des résultats de l'élection des administrateurs, qui sont présentés ci-après à la rubrique « Élection des administrateurs ». Pour obtenir de plus amples renseignements sur chacune des résolutions adoptées à l'assemblée de 2024, veuillez vous reporter à la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 27 février 2024, qui est accessible sous le profil de Parkland sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ ») à l'adresse www.sedarplus.ca.

Résolution	Voix en faveur	Abstentions / voix contre
Résolution 2 Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, à titre d'auditeur de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.	89 602 753 (93,67 %)	6 058 872 (6,33 %)
Résolution 3 Approbation, à titre consultatif et non exécutoire, de l'approche de Parkland en matière de rémunération des membres de la haute direction, tel qu'il est indiqué dans la circulaire d'information.	81 796 813 (86,16 %)	13 136 592 (13,84 %)

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

États financiers

Les états financiers consolidés de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant seront présentés à l'assemblée. Il est possible de consulter les résultats financiers audités de fin d'exercice pour 2024 sur notre site Web, à l'adresse www.parkland.ca, sous les onglets « Investisseurs » et « Rapports et déclarations », et sous le profil de Parkland sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Aucune démarche officielle ne doit être prise à l'assemblée pour approuver les états financiers consolidés.

Nomination des auditeurs

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la nomination de Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés (« PwC »), à titre d'auditeur de Parkland. Le conseil d'administration recommande que les actionnaires votent en faveur de la nomination de PwC à titre d'auditeur de Parkland jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires suivant l'assemblée, et que le conseil d'administration fixe la rémunération des auditeurs.

Sauf instruction contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration BLEU ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par ledit formulaire EN FAVEUR de la nomination de PwC à titre d'auditeur de Parkland et de l'autorisation du conseil d'administration de fixer la rémunération de l'auditeur.

Honoraires de l'auditeur

PwC a été nommé pour la première fois en tant qu'auditeur d'une société remplacée par la Société en 2004. L'associé principal de la mission au sein de PwC responsable de l'audit de Parkland change tous les sept ans. PwC a nommé un nouvel associé principal de la mission en 2021. Le tableau ci-dessous présente les honoraires payés ou payables par Parkland à PwC et à d'autres cabinets comptables en contrepartie des services qu'ils ont respectivement fournis au cours des exercices 2024 et 2023 :

Description	2024	2023
Honoraires d'audit[1]	5 357 000 $	4 928 000 $
Honoraires pour services liés à l'audit[2]	668 000 $	524 000 $
Honoraires pour services fiscaux[3]	176 000 $	161 000 $
Autres honoraires[4]	12 000 $	54 000 $
Total	**6 213 000 $**	**5 667 000 $**

Notes :

1 Les **« honoraires d'audit »** comprennent l'ensemble des honoraires payés ou payables par Parkland à PwC, ainsi qu'à d'autres cabinets comptables, en contrepartie de leurs services d'audit respectifs. Parmi les montants indiqués dans le tableau ci-dessus : (i) 2 030 000 $ US ou 2 782 000 $ CA (en 2024) et 1 822 000 $ US ou 2 397 000 $ CA (en 2023) ont été engagés dans le cadre des audits prévus par la loi ou les organismes de réglementation réalisés par PwC à l'égard de filiales de Parkland qui exercent leurs activités dans la région des Caraïbes; et (ii) 327 000 $ US ou 448 000 $ CA (en 2024) et 318 000 $ US ou 418 000 $ CA (en 2023) ont été engagés par d'autres cabinets comptables que PwC dans le cadre de leurs services d'audit à l'égard de filiales de Parkland qui exercent leurs activités dans la région des Caraïbes.

2 Les **« honoraires pour services liés à l'audit »** comprennent l'ensemble des honoraires payés ou payables par Parkland pour les services de certification et les services connexes fournis par PwC qui se rapportaient raisonnablement à l'audit ou à l'examen des états financiers de Parkland et qui ne sont pas pris en compte dans la note 1) ci-dessus. En 2024 et en 2023, ces services comprenaient l'examen des états financiers consolidés intermédiaires, l'examen des honoraires d'audit non récurrents, la traduction des états financiers annuels et trimestriels et du rapport de gestion, l'exécution de tâches dans le cadre des notices d'offre et des prospectus, les essais de conversion des systèmes, les procédures liées à la révision des processus d'affaires ainsi que les services fiscaux liés à l'audit.

3 Les **« honoraires pour services fiscaux »** comprennent l'ensemble des honoraires payés ou payables par Parkland pour les services professionnels fournis par PwC en matière de conformité aux règles fiscales, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Parmi les montants indiqués dans le tableau ci-dessus, 22 000 $ US ou 31 000 $ CA (en 2024) et 22 000 $ US ou 29 000 $ CA (en 2023) ont été engagés dans le cadre des services fiscaux réalisés par PwC à l'égard de filiales de Parkland qui exercent leurs activités dans la région des Caraïbes. Parmi les montants indiqués dans le tableau ci-dessus, des montants de 160 000 $ CA (en 2024) et de 33 000 $ CA (en 2023) ont été engagés à titre d'honoraires pour les services de conformité et de préparation fiscale, notamment la préparation de déclarations de revenus initiales et modifiées, de demandes de remboursement et de planification de paiement des impôts. Les montants restants de 16 000 $ CA (en 2024) et de 128 000 $ CA (en 2023) ont été engagés en contrepartie de services-conseils d'ordre fiscal, de services de planification fiscale et de services de consultation en fiscalité.

4 Les **« autres honoraires »** comprennent l'ensemble des honoraires payés ou payables par Parkland pour les produits et les services fournis par PwC, sauf les services indiqués aux notes 1, 2 et 3 ci-dessus. En 2024 et en 2023, ces services comprenaient les frais de souscription, les procédures convenues qui ont été réalisées à la demande de Parkland ainsi que d'autres arrangements de conseils et de consultation. Parmi les montants indiqués dans le tableau ci-dessus : (i) des montants de 7 000 $ US ou 9 000 $ CA (en 2024) et de 39 000 $ US ou 51 000 $ CA (en 2023) ont été engagés dans le cadre des services réalisés par PwC à l'égard de filiales de Parkland qui exercent leurs activités dans la région des Caraïbes.

Élection des administrateurs

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à élire les candidats de Parkland en tant qu'administrateurs dont le mandat se poursuivra jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Tel qu'il est prévu dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint (selon le cas), les actionnaires peuvent voter pour chaque candidat individuellement, plutôt que de voter pour les candidats en groupe. Conformément à la politique de Parkland en matière de vote majoritaire, pour toute assemblée au cours de laquelle des administrateurs doivent être élus (sauf lors d'une « élection avec opposition »), si un candidat sortant au poste d'administrateur ne reçoit pas au moins la majorité (50 % plus une voix) des voix exprimées en vue de son élection, cet administrateur doit immédiatement remettre sa démission au président du conseil d'administration (le « président du conseil ») à la suite de l'assemblée. Une « élection avec opposition » s'entend d'une élection dans le cadre de laquelle le nombre de candidats aux postes d'administrateur est supérieur au nombre d'administrateurs à élire au sein du conseil lors d'une assemblée des actionnaires.

Le comité de gouvernance, de mises en candidature et de déontologie (le « comité GCD ») examinera la démission et la recommandera au conseil d'administration, qui l'acceptera, sauf dans les cas où des circonstances exceptionnelles justifieraient le maintien en fonction de l'administrateur. Ces circonstances exceptionnelles comprennent, sans s'y limiter, l'effet qu'une telle démission pourrait avoir sur la capacité de Parkland de se conformer aux règles et aux politiques de gouvernance applicables, la dynamique au sein du conseil d'administration et tout autre facteur que le comité GCD peut juger pertinent. L'administrateur en question ne participera à aucune délibération du comité GCD ou du conseil d'administration portant sur son offre de démission. Le conseil d'administration donnera suite à la recommandation du comité GCD dans les 90 jours suivant l'assemblée des actionnaires pertinente et diffusera sans tarder un communiqué portant sur sa décision (et sur les motifs du rejet de la démission, s'il y a lieu). Une copie du communiqué sera remise à la TSX. La démission de l'administrateur prendra effet dès son acceptation par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut doter un poste vacant conformément aux statuts et aux règlements administratifs de Parkland ainsi qu'aux lois sur les sociétés applicables.

De temps à autre, les actionnaires peuvent proposer des candidats qualifiés au poste d'administrateur et peuvent soumettre une candidature en remettant au secrétaire général un avis qui fournit les renseignements demandés, notamment le nom, les antécédents, les qualifications et l'expérience du candidat. Conformément aux règlements administratifs de Parkland, un actionnaire doit remettre un préavis ainsi que des précisions relativement à toute proposition de mise en candidature d'administrateurs en vue de l'élection au conseil lorsque les mises en candidature ne sont pas faites par l'intermédiaire d'une demande de convocation ou d'une proposition d'actionnaires selon les procédures prévues dans la loi de l'Alberta intitulée Business Corporations Act. Si la candidature est présentée lors d'une assemblée générale annuelle, l'avis doit être remis de 30 à 65 jours avant la tenue de l'assemblée. Si l'assemblée générale annuelle se tient dans les 50 jours suivant l'annonce de la date de l'assemblée, l'avis doit être remis dans les 10 jours suivant l'annonce de l'assemblée. Si la candidature doit être présentée lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle) dont l'un des points à l'ordre du jour est l'élection des administrateurs, l'avis doit être remis dans les 15 jours suivant l'annonce de l'assemblée. Le conseil d'administration peut renoncer à ces échéances, à son entière appréciation. Toutes les candidatures reçues seront transmises au président du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération (le « comité RHCR »), qui les présentera au comité RHCR pour examen.

Simpson Oil a soumis une proposition visant la nomination de certains candidats à l'élection aux postes d'administrateur à l'assemblée, conformément aux règlements administratifs de Parkland. Par conséquent, Parkland prévoit que l'élection sera une élection avec opposition.

À l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2024 de Parkland, tous les candidats aux postes d'administrateur ont été élus. Le tableau suivant présente les résultats de ce vote.

Candidat	Voix en faveur	% des voix en faveur	Abstentions	% des abstentions
Lisa Colnett	87 985 530	92,68 %	6 947 875	7,32 %
Nora Duke	94 850 886	99,91 %	82 519	0,09 %
Robert Espey	94 709 295	99,76 %	224 110	0,24 %
Timothy Hogarth	94 538 289	99,58 %	395 116	0,42 %
Richard Hookway	94 015 109	99,03 %	918 296	0,97 %
Michael Jennings	94 854 622	99,92 %	78 783	0,08 %
Angela John	94 755 015	99,81 %	178 390	0,19 %
James Neate	94 827 070	99,89 %	106 335	0,11 %
Steven Richardson	81 571 382	85,92 %	13 362 023	14,08 %
Mariame McIntosh Robinson	94 831 476	99,89 %	101 929	0,11 %

Sauf instruction contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration BLEU ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par ce formulaire EN FAVEUR de l'élection des candidats de Parkland dont les noms figurent à la rubrique « Candidats de Parkland à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » ci-dessous.

Vote consultatif des actionnaires sur l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction

Au moyen d'un vote consultatif décrit dans la circulaire d'information, le conseil d'administration souhaite obtenir l'avis des actionnaires au sujet de la rémunération des membres de la haute direction. Une analyse détaillée du régime de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de Parkland est présentée à la rubrique « Analyse de la rémunération » (l'« analyse de la rémunération »). Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité RHCR, a entièrement élaboré et officiellement passé en revue le contenu de l'analyse de la rémunération fournie dans la présente circulaire d'information, et a approuvé à l'unanimité ladite analyse dans le cadre de son rapport aux actionnaires.

Le principe du conseil d'administration est fondé sur une rémunération au rendement selon laquelle les employés de Parkland sont récompensés pour l'atteinte de critères de rendement et l'appréciation du cours de l'action de manière à arrimer les intérêts des membres de la haute direction à ceux des actionnaires. Parkland est d'avis que ce principe lui permet de réaliser son objectif de recruter et de maintenir en poste les employés et les membres de la haute direction les plus compétents, tout en récompensant les comportements manifestés qui renforcent ses valeurs et qui favorisent la réalisation de ses objectifs. À l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Parkland de 2024, les résultats du scrutin sur la résolution consultative non exécutoire relative à la rémunération des membres de la haute direction étaient de 81 796 813 (86,16 %) voix en faveur et de 13 136 592 (13,84 %) voix contre.

Les actionnaires sont invités à passer attentivement en revue l'information figurant dans l'analyse de la rémunération avant d'exercer leurs droits de vote sur cette question. Les actionnaires ayant des questions précises sont invités à communiquer avec Parkland par écrit à l'adresse 240 4th Avenue SW, bureau 1800, Calgary (Alberta) T2P 4H4, par téléphone au 1-403-567-2500, ou par courriel à legal@parkland.ca.

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à examiner et, s'ils jugent pertinent de le faire, à approuver la résolution consultative suivante :

> *« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de Parkland, que les actionnaires de Parkland acceptent l'approche de Corporation Parkland en matière de rémunération des membres de la haute direction qui est présentée dans la circulaire d'information datée du 7 avril 2025, laquelle a été transmise en vue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Parkland de 2025. »*

Comme il s'agit d'un vote consultatif, les résultats ne lieront pas Parkland. Cependant, en examinant ses pratiques relatives à la rémunération dans l'avenir, le conseil d'administration tiendra compte du résultat du vote dans le cadre de son examen continu de la rémunération des membres de la haute direction.

Candidats de Parkland à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs

Candidats de Parkland à l'élection

Les statuts de Parkland et les lois sur les sociétés qui régissent Parkland prévoient que les nombres minimal et maximal d'administrateurs seront respectivement de trois et de 15.

Le conseil d'administration a fixé à 13 le nombre d'administrateurs qui seront élus à l'assemblée. À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à élire les candidats de Parkland, tels qu'ils sont présentés ci-dessous, en tant qu'administrateurs dont le mandat se poursuivra jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil estime que les candidats de Parkland sont des dirigeants d'entreprise hautement qualifiés qui possèdent un large éventail de compétences, de l'expérience à des postes de haute direction et des parcours pertinents pour l'entreprise de Parkland qui permettront de créer de la valeur pour les actionnaires.

Les tableaux figurant dans la présente rubrique présentent les noms des candidats proposés aux postes d'administrateur de Parkland, ainsi que leur âge, leur lieu de résidence (municipalité et pays), les comités permanents du conseil d'administration (les « comités ») dont ils sont membres, leur présence aux réunions du conseil et des comités en 2024, les dates auxquelles chacun d'eux est devenu administrateur ou fiduciaire de Parkland ou d'une entité remplacée par celle-ci, leur occupation principale, une courte biographie de chacun d'eux, les autres conseils d'administration d'émetteurs assujettis dont ils sont membres, ainsi que le nombre d'actions ordinaires, d'options d'achat d'actions (les « options d'achat d'actions »), d'unités d'actions incessibles liées au rendement (les « unités d'actions liées au rendement » ou les « UAR ») et d'unités d'actions différées (les « UAD ») sur lesquelles un droit de propriété véritable, une emprise ou un contrôle est exercé, directement ou indirectement, par chaque candidat au 19 mars 2025, selon le cas.

Le conseil d'administration et la direction de Parkland ne prévoient pas qu'un de ces candidats ne sera pas en mesure d'exercer les fonctions d'administrateur; toutefois, si pour quelque raison que ce soit, l'un des candidats proposés ne se porte pas candidat à l'élection ou n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions d'administrateur, les personnes désignées dans le formulaire de procuration **BLEU** ci-joint exerceront, selon leur bon jugement, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires à l'égard desquelles elles ont été désignées. Les notes qui suivent s'appliquent aux biographies des candidats proposés aux postes d'administrateur de Parkland qui figurent sur les prochaines pages :

- La valeur des actions ordinaires, des options d'achat d'actions, des UAR et des UAD est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires de Parkland le 19 mars 2025, soit 36,90 $.
- Pour les besoins de la présente circulaire d'information, le terme « indépendant » a le sens qui lui est donné dans le Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : S. O.

Réunions ordinaires du conseil	S. O.
Réunions extraordinaires du conseil	S. O.
Total des réunions du conseil	S. O.

Felipe Bayon

Candidat à l'élection
Felipe Bayon

Âge : 59 ans

Mandat : M. Bayon est administrateur depuis le 18 mars 2025.

Lieu de résidence : Bogota, Colombie et Floride, États-Unis

Indépendant

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Interconexion Electrica S.A. E.S.P (de 2021 à 2023)

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; expansion et expérience à l'échelle internationale; environnement, santé et sécurité; développement durable, gouvernance et relations avec les parties prenantes; expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie

M. Bayon s'est joint au conseil d'administration de Parkland le 18 mars 2025 et il siège actuellement au comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (le « comité ESD »).

Dirigeant aguerri, il œuvre depuis 32 ans dans le secteur de l'énergie. M. Bayon a été président et chef de la direction de Ecopetrol SA, groupe diversifié qui est un chef de file du secteur de l'énergie en Colombie, de 2017 à 2023, et il a occupé le poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation de cette société de 2016 à 2017. Auparavant, soit de 1995 à 2016, M. Bayon a occupé différents postes auprès de BP p.l.c., dont ceux de vice-président, Exploitation de BP Columbia, de chef de l'exploration et de la production, de président pour le territoire du cône Sud en Amérique du Sud et de vice-président principal, BP America et responsable des opérations mondiales liées au déversement de Deepwater. De 1991 à 1995, il a été au service de Shell en Colombie.

M. Bayon est administrateur de plusieurs sociétés, dont Empress Publicas de Medellín (membre du comité d'audit et président du comité de stratégie et de durabilité), de Acerias Paz del Rio (membre du comité de gouvernance et de durabilité, membre du comité des candidatures et président du comité d'audit), du Colegio de Estudios Superiores de Administracion CESA, de Latam Colombia, de Fedebiocombustibles et de Accenture Global Energy Board. Il a déjà siégé au conseil de différentes sociétés, dont Interconexion Electrica S.A., The Hydrogen Council, Asociacion Nacional de Industriales ANDI, Rodeo Midland Basin LLC, Pan American Energy LLC, Houston Hispanic Chamber of Commerce, Asia Society Texas Center et Ecopetrol USA.

M. Bayon est titulaire d'un diplôme de génie mécanique de la Universidad de Los Andes.

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]	
Actions ordinaires	-
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	2 440
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	2 440
Valeur totale des titres ($)	90 034
Total en tant que multiple des honoraires annuels	0,8x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités[1]

Taux de présence global : 100 %

Réunions ordinaires du conseil	11 sur 11
Réunions extraordinaires du conseil	5 sur 5
Total des réunions du conseil	16 sur 16
Comité d'audit	1 sur 1
Comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération	9 sur 9
Comité de gouvernance et de déontologie	3 sur 3

Nora Duke

Candidate à l'élection
Nora Duke

Âge : 63 ans

Mandat : Mme Duke est administratrice depuis le 6 juillet 2023.

Lieu de résidence : Terre-Neuve, Canada

Indépendante

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Slate Office REIT (de 2015 à 2022)

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; compétences financières; environnement, santé et sécurité; développement durable, gouvernance et relations avec les parties prenantes; expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie; commercialisation, valorisation de la marque et fidélisation de la clientèle; capital humain et rémunération; questions juridiques ou réglementaires; gestion des risques de l'entreprise; énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone; dépanneurs et vente de nourriture au détail.

Mme Duke s'est jointe au conseil d'administration de Parkland en 2023 et elle est actuellement présidente du comité RHCR et membre du comité GD. Mme Duke possède une vaste expérience de haute dirigeante dans les domaines des ressources humaines, du développement durable, des acquisitions et du développement, de l'exploitation et du service à la clientèle.

Mme Duke a été pendant plus de 35 ans au service du groupe Fortis, chef de file aux activités diversifiées du secteur des services publics d'électricité et de gaz naturel en Amérique du Nord. Jusqu'à sa retraite en 2022, elle a rempli les fonctions de vice-présidente directrice, Durabilité et de chef des ressources humaines de Fortis Inc., société mère du groupe. À ce titre, elle dirigeait les activités de l'entreprise touchant à la stratégie en matière de ressources humaines, de planification de la relève des membres de la haute direction, de durabilité, de communications et de relations avec les intervenants. Auparavant, Mme Duke a dirigé les initiatives de croissance et d'orientation stratégique, en plus d'assurer la surveillance du rendement financier et opérationnel à titre de chef de la direction de Fortis Properties, société immobilière qui détient des hôtels et des immeubles commerciaux partout au Canada. Avant d'occuper ces fonctions, elle a été vice-présidente, Services d'accueil de l'entreprise. Elle a également occupé le poste de vice-présidente, Services aux clients et aux entreprises au sein de Newfoundland Power, filiale de Fortis Inc.

Mme Duke a été administratrice de différentes sociétés, dont Central Hudson Gas & Electric (membre du comité de gouvernance et des ressources humaines), Newfoundland Power (membre du comité de gouvernance et des ressources humaines), FortisAlberta (membre du comité de gouvernance et des ressources humaines), FortisBC (membre du comité d'audit), UNS Energy (membre du comité de gouvernance et des ressources humaines), et Slate Office REIT (membre du comité d'audit et du comité d'investissement). Elle siège actuellement au conseil consultatif d'une société fermée de placement immobilier ainsi qu'au conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Mme Duke est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce (avec distinction) et d'une maîtrise en administration des affaires de la Memorial University of Newfoundland and Labrador, et elle détient le titre IAS.A.

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]	
Actions ordinaires	6 900
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	7 445
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	14 345
Valeur totale des titres ($)	529 332
Total en tant que multiple des honoraires annuels	4,8x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : 100 %

Réunions ordinaires du conseil	11 sur 11
Réunions extraordinaires du conseil	5 sur 5
Total des réunions du conseil	16 sur 16

Robert Espey

Candidat à l'élection
Robert Espey

Âge : 59 ans

Mandat : M. Espey est administrateur depuis le 12 mai 2011.

Lieu de résidence : Alberta, Canada

Non indépendant[3]

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Boyd Group Services Inc. (de 2021 à aujourd'hui), The Western Investment Company of Canada Limited de 2015 à 2021)

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; expansion et expérience à l'échelle internationale; compétences financières; environnement, santé et sécurité; développement durable, gouvernance et relations avec les parties prenantes; expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie; commercialisation, valorisation de la marque et fidélisation de la clientèle; technologies de l'information et économie numérique; capital humain et rémunération; approvisionnement en produits pétroliers, négociation et commercialisation de carburants; énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone; dépanneurs et vente de nourriture au détail

M. Espey a été nommé président et chef de la direction en 2011. Il a réussi à faire de Parkland, qui était autrefois un marchand indépendant régional, un marchand international de carburants, de produits pétroliers et de produits prêts à la consommation. Dans le cadre de ses fonctions, M. Espey réalise le plan stratégique de Parkland tout en accordant une grande importance au travail d'équipe, à la croissance, à l'intégration de l'entreprise et à la valeur pour les actionnaires.

M. Espey a supervisé différentes opérations transformatrices, notamment l'acquisition des activités pétrolières en aval de Chevron Canada et des activités de Ultramar auprès de CST Brands ainsi que l'expansion de Parkland aux États-Unis et l'ajout en 2019 des activités de Sol Investments Limited, ce qui a permis à Parkland de percer le marché dans la région des Caraïbes.

Auparavant, M. Espey a agi à titre de chef de l'exploitation de 2010 à 2011 et à titre de vice-président, Marchés de détail de 2008 à 2010. Avant de se joindre à Parkland, M. Espey a occupé différents postes de haut dirigeant au sein de bon nombre de secteurs d'activité, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale. M. Espey a également travaillé au Royaume-Uni à titre d'expert-conseil auprès de nombreuses multinationales de grande taille réparties dans différents secteurs, dont la commercialisation en aval, les médias, les biens de consommation et la fabrication. M. Espey a entrepris sa carrière en servant dans la Marine canadienne, où il a passé quatre ans comme officier commissionné.

M. Espey est membre du Conseil canadien des affaires, ancien président de l'Association canadienne des carburants et administrateur de Boyd Group Services Inc., où il siège au comité de gouvernance et de la durabilité. Il est également conseiller principal auprès de Enzinc, une entreprise californienne spécialisée dans les batteries et qui commercialise la technologie des piles zinc-air.

M. Espey est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique du Collège militaire royal et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Western Ontario.

Titres détenus à la date de clôture des registres	
Actions ordinaires	803 453
Options d'achat d'actions	1 167 201
UAR	217 649
UAD	-
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	1 021 102
Valeur totale des titres ($)	37 678 678
Total sous forme de multiple du salaire de base	29,0x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : S. O.

Réunions ordinaires du conseil	S. O.
Réunions extraordinaires du conseil	S. O.
Total des réunions du conseil	S. O.

Sue Gove

Candidate à l'élection
Sue Gove

Âge : 66 ans

Mandat : Mme Gove est administratrice depuis le 18 mars 2025.

Lieu de résidence : Texas, États-Unis

Indépendante

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années :LKQ Corporation (de 2025 à aujourd'hui); Conn's, Inc. (de 2020 à 2023); IAA, Inc. (de 2019 à 2023); Bed Bath & Beyond Inc. (de 2019 à 2023)[4]; Tailored Brands, Inc. (de 2017 à 2020)[5]

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; expansion et expérience à l'échelle internationale; compétences financières; expertise en finances; développement durable, gouvernance et relations avec les parties prenantes; commercialisation, valorisation de la marque et fidélisation de la clientèle; technologies de l'information et économie numérique; capital humain et rémunération; dépanneurs et vente de nourriture au détail

Mme Gove s'est jointe au conseil d'administration de Parkland le 18 mars 2025 et elle siège actuellement au comité GD. Mme Gove est considérée comme une experte financière en audit[6].

Mme Gove est une haute dirigeante du secteur de la vente au détail internationale qui possède plus de 40 ans d'expérience, notamment à titre de chef de la direction, de chef des finances et de chef de l'exploitation. Au cours de sa carrière, elle a passé 25 ans au sein de Zale Corporation, plus grand détaillant de bijoux de spécialité en Amérique. Elle y a occupé divers postes, dont ceux de vice-présidente, Exploitation, de vice-présidente directrice, Planification stratégique, de trésorière, de chef des finances et de vice-présidente directrice et chef de l'exploitation. Mme Gove est fondatrice et actuelle présidente de Excelsior Advisors, LLC, société de services-conseils spécialisés dans le secteur de la vente au détail, et a été présidente et chef de la direction de Bed Bath & Beyond Inc. (désormais Beyond, Inc.), chaîne de magasins de vente au détail spécialisée en articles pour la maison, de 2022 à 2023.

Mme Gove est administratrice de plusieurs sociétés, dont LKQ Corporation, fournisseur de premier ordre de pièces d'auto de rechange et de spécialité, et Multimedia Commerce Group, Inc., détaillant de bijoux et de pierres précieuses. De plus, elle est membre du conseil consultatif de la Austin McCombs School of Business de la University of Texas, membre du conseil de la McCombs Foundation Board et membre du conseil de la University of Texas System, dont elle préside également le comité d'audit interne. Elle a également été administratrice de AutoZone Inc. (présidente du comité des candidatures et de gouvernance et membre du comité d'audit), de Iconix Brand Group, Inc. (présidente du comité d'audit et membre du comité de la rémunération), de Logitech International (membre du comité d'audit), de Tailored Brands, Inc. (présidente du comité d'audit et membre du comité des candidatures et de gouvernance), de Bed Bath & Beyond Inc. (présidente du comité stratégique ainsi que membre du comité d'audit et du comité des candidatures et de gouvernance), de IAA, Inc. (présidente du comité d'audit et membre du comité de gestion des risques) et de Conn's Inc. (membre du comité d'audit, du comité des candidatures et de gouvernance et du comité de conformité et de gestion du risque d'insolvabilité).

Mme Gove est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en comptabilité de la McCombs School of Business de la University of Texas, et elle détient le titre de Board Leadership Fellow de la National Association of Corporate Directors (NACD).

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]	
Actions ordinaires	-
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	2 440
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	2 440
Valeur totale des titres ($)	90 034
Total en tant que multiple des honoraires annuels	0,8x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : 100 %

Réunions ordinaires du conseil	11 sur 11
Réunions extraordinaires du conseil	5 sur 5
Total des réunions du conseil	16 sur 16
Comité d'audit	4 sur 4
Comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité	5 sur 5

Timothy Hogarth

Candidat à l'élection
Timothy Hogarth

Âge : 65 ans

Mandat : M. Hogarth est administrateur depuis le 25 juin 2015.

Lieu de résidence : Ontario, Canada

Indépendant

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Aucune

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; compétences financières; environnement, santé et sécurité; expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie; commercialisation, valorisation de la marque et fidélisation de la clientèle; gestion des risques de l'entreprise; approvisionnement en produits pétroliers, négociation et commercialisation de carburants; dépanneurs et vente de nourriture au détail

M. Hogarth s'est joint au conseil d'administration de Parkland en 2015 et il siège actuellement au comité d'audit et au comité ESD.

Il compte plus de 30 ans d'expérience à des postes de haute direction et des postes stratégiques et opérationnels au sein des secteurs des carburants, de la vente au détail de biens de consommation courante et des services alimentaires. Il est actuellement président et chef de la direction de The Pioneer Group Inc., société de portefeuille. Auparavant, M. Hogarth a agi à titre de président du conseil et chef de la direction de Pioneer Energy, jusqu'à l'acquisition de cette société par Parkland en 2015. Sous la direction de M. Hogarth, Pioneer est devenue le principal distributeur indépendant de carburant et de biens de consommation courante du Canada et a fait son entrée, en tant que membre « platine », au classement des 50 entreprises les mieux gérées du Canada. M. Hogarth siège actuellement au conseil d'administration de QSR Group Inc., important propriétaire et exploitant de titulaires de licences visant de multiples restaurants Tim Hortons et Wendy's. Il est membre du conseil de La Compagnie Canada, organisme de bienfaisance qui milite pour les Forces armées canadiennes au pays et à l'étranger. M. Hogarth est colonel honoraire (retraité) de la Royal Hamilton Light Infantry. Il a également siégé au conseil d'administration de différentes sociétés fermées, d'organismes à but non lucratif et d'organismes caritatifs.

M. Hogarth est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's et il a suivi le Program for Management Development de la Harvard Business School.

Titres détenus à la date de clôture des registres	
Actions ordinaires	270 538
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	37 000
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	307 538
Valeur totale des titres ($)	11 348 157
Total en tant que multiple des honoraires annuels	103,2x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités[1]

Taux de présence global : 100 %

Réunions ordinaires du conseil	11 sur 11
Réunions extraordinaires du conseil	5 sur 5
Total des réunions du conseil	16 sur 16
Comité d'audit	4 sur 4
Comité de gouvernance et de déontologie	8 sur 8

Richard Hookway

Candidat à l'élection
Richard Hookway

Âge : 63 ans

Mandat : M. Hookway est administrateur depuis le 5 août 2021.

Lieu de résidence : Londres, Royaume-Uni

Indépendant

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Royal Vopak N.V. (de 2021 à aujourd'hui), Centrica plc (de 2018 à 2020)

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; expansion et expérience à l'échelle internationale; compétences financières; expertise en finances; environnement, santé et sécurité; développement durable, gouvernance et relations avec les parties prenantes; expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie; technologies de l'information et économie numérique; gestion des risques de l'entreprise; approvisionnement en produits pétroliers, négociation et commercialisation de carburants; énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone

M. Hookway s'est joint au conseil d'administration de Parkland le 5 août 2021 et il est actuellement président du comité d'audit et du comité GD. M. Hookway est considéré comme un expert financier en audit[6].

M. Hookway compte plus de 35 ans d'expérience dans des postes de haute direction et de direction stratégique. De 2018 à juillet 2020, M. Hookway a occupé le poste de chef de la direction de la division des activités mondiales de Centrica plc et a siégé au conseil d'administration de celle-ci à titre de membre de la haute direction. Auparavant, M. Hookway a occupé différents postes de haute direction auprès de BP, notamment le poste de chef de la direction de sa division des liquides de gaz naturel et de sa division des activités commerciales et industrielles, de chef de l'exploitation de ses TI, de sa division des services mondiaux aux entreprises et de sa division de l'approvisionnement et de chef des finances de sa division des activités en aval et de sa division des activités pétrochimiques. M. Hookway est actuellement administrateur de Royal Vopak N.V., administrateur non membre de la haute direction et président du comité d'audit de UK AEA Ltd., ainsi que membre du comité de surveillance et président du comité d'audit de Naftogaz of Ukraine. Il a auparavant siégé au conseil d'administration de EDF Energy Nuclear Generation Group ainsi qu'à des comités de la Confederation of British Industry, dont le Energy and Climate Change Committee (comité sur l'énergie et les changements climatiques). De plus, M. Hookway agit bénévolement à titre de président du conseil d'administration de Swim England et de membre du conseil des fiduciaires du British Council.

M. Hookway est titulaire d'une maîtrise en sciences de la gestion de la Stanford University et d'un baccalauréat en sciences spécialisé en mathématiques de la University of Manchester.

Titres détenus à la date de clôture des registres	
Actions ordinaires	-
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	23 639
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	23 639
Valeur totale des titres ($)	872 262
Total en tant que multiple des honoraires annuels	7,9x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités[1]

Taux de présence global : 100 %

Réunions ordinaires du conseil	11 sur 11
Réunions extraordinaires du conseil	3 sur 3
Total des réunions du conseil	14 sur 14
Comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité	4 sur 4
Comité de gouvernance et de déontologie	5 sur 5

Michael Jennings

Candidat à l'élection
Michael Jennings

Âge : 59 ans

Mandat : M. Jennings est administrateur depuis le 10 février 2024.

Lieu de résidence : Texas, États-Unis

Indépendant

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : FTS International, Inc. (de 2019 à 2020)[7]; HF Sinclair Corporation (de 2008 à 2023)

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; expansion et expérience à l'échelle internationale; compétences financières; expertise en finances; environnement, santé et sécurité; développement durable, gouvernance et relations avec les parties prenantes; expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie; capital humain et rémunération; approvisionnement en produits pétroliers, négociation et commercialisation de carburants; énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone

M. Jennings s'est joint au conseil d'administration de Parkland le 10 février 2024. Il est président du conseil, président du comité ESD et membre du comité GD.

M. Jennings cumule plus de 30 ans d'expérience dans le secteur intégré de l'énergie à l'échelle internationale, dont près de 20 ans au sein de HF Sinclair Corporation, raffineur de pétrole indépendant, et des sociétés qu'elle a remplacées, à savoir HollyFrontier Corporation et Frontier Oil Corporation. Chef de la direction de HF Sinclair Corporation de mars 2022 à mai 2023, il y a dirigé des initiatives d'intégration financière et opérationnelle à grande échelle qui ont généré une croissance importante et amélioré la valeur pour les actionnaires. M. Jennings a également siégé au conseil d'administration de HF Sinclair Corporation de 2008 à 2023. Auparavant, il a été président du conseil et chef de la direction de Holly Energy Partners de 2020 à 2023, de même que chef de la direction et président de HollyFrontier Corporation de 2020 à 2022.

Il a en outre occupé différents postes d'administrateur, dont ceux de président du conseil d'administration de Montage Resources Corp., de président du comité d'audit de FTS International, Inc. et de membre du conseil d'administration de ION Geophysical Corporation. M. Jennings siège actuellement au conseil d'administration de The Plaza Group, société fermée active dans la commercialisation et la gestion logistique de produits chimiques intermédiaires de grande valeur.

M. Jennings est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Dartmouth College et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Chicago.

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]

Actions ordinaires	13 000
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	12 978
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	25 978
Valeur totale des titres ($)	958 581
Total en tant que multiple des honoraires annuels	4,8x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : 100 %

Réunions ordinaires du conseil	11 sur 11
Réunions extraordinaires du conseil	5 sur 5
Total des réunions du conseil	16 sur 16
Comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité	5 sur 5
Comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération	9 sur 9

Angela John

Candidate à l'élection
Angela John

Âge : 54 ans

Mandat : Mme John est administratrice depuis le 5 août 2021.

Lieu de résidence : Texas, États-Unis

Indépendante

Participation au conseil d administration d autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : TETRA Technologies, Inc. (de 2024 à aujourd'hui)

Compétences et expertise clés :

Haute direction; planification stratégique et développement commercial; compétences financières; environnement, santé et sécurité; durabilité, gouvernance et relations avec les parties prenantes; expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie; technologies de l information et économie numérique; gestion des risques de l'entreprise; approvisionnement en produits pétroliers, négociation et commercialisation de carburants; énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone

Mme John s est jointe au conseil d administration de Parkland le 5 août 2021 et elle siège actuellement au comité RHCR et au comité ESD.

Mme John compte plus de 16 ans d'expérience en matière de direction stratégique et commerciale au sein du secteur de l énergie, dont 11 années à la tête d équipes d'approvisionnement et de négociation. Elle a auparavant été directrice, Innovation et développement commercial de New Energy Ventures au sein de The Williams Companies, Inc. où elle a dirigé des équipes qui ont créé et réalisé des stratégies visant à bâtir des entreprises à faibles émissions de carbone et à atteindre des cibles climatiques. Avant de remplir ces fonctions, Mme John a occupé des postes de direction au sein de l'organisation d'approvisionnement et de commerce de BP plc, dont celui de directrice, Produits structurés, de première vice-présidente, Commercialisation et démarchage, et de vice-présidente, Commercialisation et approvisionnement.

Mme John siège actuellement au conseil de TETRA Technologies, Inc., où elle est également membre du comité d audit et du comité de mise en candidature, de gouvernance et de durabilité. En 2024, Mme John a été nommée au National Petroleum Council par le secrétaire à l Énergie des États Unis. Mme John siège également à titre de bénévole au conseil consultatif de l Institut de gestion de l énergie de la University of Houston et du comité d adhésion de la section de Houston de la National Association of Corporate Directors. Auparavant, elle a siégé au conseil d administration du LPG Charity Fund et de la National Propane Gas Association dans le cadre de différents postes, notamment comme présidente de la division des fournisseurs et vice-présidente du comité d'approvisionnement et de la logistique liés au propane.

Mme John est titulaire d une maîtrise en administration des affaires de la Kellogg School of Management de la Northwestern University et d un baccalauréat en sciences spécialisé en génie chimique de la University of Houston. Mme John porte également le titre d administratrice agréée octroyé par la National Association of Corporate Directors et elle a obtenu la certification en matière de surveillance des cyberrisques également octroyée par la National Association of Corporate Directors.

Titres détenus à la date de clôture des registres	
Actions ordinaires	-
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	21 452
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	21 452
Valeur totale des titres ($)	791 578
Total en tant que multiple des honoraires annuels	7,2x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités[1]

Taux de présence global : 100 %

Réunions ordinaires du conseil	11 sur 11
Réunions extraordinaires du conseil	3 sur 3
Total des réunions du conseil	14 sur 14
Comité d'audit	4 sur 4
Comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération	8 sur 8

James Neate

Candidat à l'élection
James Neate

Âge : 58 ans

Mandat : M. Neate est administrateur depuis le 10 février 2024.

Lieu de résidence : Ontario, Canada

Indépendant

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Aucune

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; expansion et expérience à l'échelle internationale; compétences financières; expertise en finances; durabilité, gouvernance et relations avec les parties prenantes; commercialisation, valorisation de la marque et fidélisation de la clientèle; capital humain et rémunération; questions juridiques et réglementaires; gestion des risques de l'entreprise; approvisionnement en produits pétroliers, négociation et commercialisation de carburants; énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone

M. Neate s'est joint au conseil d'administration de Parkland le 10 février 2024 et il siège actuellement au comité d'audit et au comité RHCR.

M. Neate cumule près de 40 ans d'expérience dans le secteur financier. Il a travaillé à la Banque Scotia de 1985 à 2023. Au cours de cette période, il a occupé divers postes de haute direction. Il a notamment été vice-président directeur, Services commerciaux et aux grandes entreprises, Opérations internationales, de 2015 à 2018, cochef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux, de 2018 à 2021, et plus récemment, président et chef de groupe, Services bancaires aux entreprises et services bancaires d'investissement, de 2021 à 2023. En tant que président et chef de groupe, Services bancaires aux entreprises et services bancaires d'investissement, M. Neate était responsable de la gestion mondiale des services bancaires d'investissement, des paiements aux entreprises et des services bancaires aux grandes entreprises. Ses activités se concentraient plus particulièrement sur l'établissement d'un alignement stratégique, l'exploitation des principales occasions de croissance, l'amélioration des relations avec les clients, ainsi que sur l'exercice d'une surveillance accrue des risques et de la gouvernance dans l'ensemble de la région des Amériques de la Banque Scotia.

Depuis qu'il s'est joint à la Banque Scotia en 1985, M. Neate a occupé divers postes de direction dans des domaines tels que les services bancaires de détail, les services bancaires commerciaux, la gestion de patrimoine, les services bancaires internationaux, et les services bancaires et marchés mondiaux.

M. Neate est titulaire d'un baccalauréat en économie et en sciences politiques de l'Université Mcmaster et a suivi le programme pour hauts dirigeants de la Ivey Business School (University of Western Ontario).

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]

Actions ordinaires	5 000
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	8 965
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	13 965
Valeur totale des titres ($)	515 302
Total en tant que multiple des honoraires annuels	4,7x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : 100 %

Réunions ordinaires du conseil	9 sur 9
Réunions extraordinaires du conseil	3 sur 3
Total des réunions du conseil	12 sur 12
Comité d'audit	3 sur 3
Comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération	4 sur 4
Comité de gouvernance et de déontologie	1 sur 1

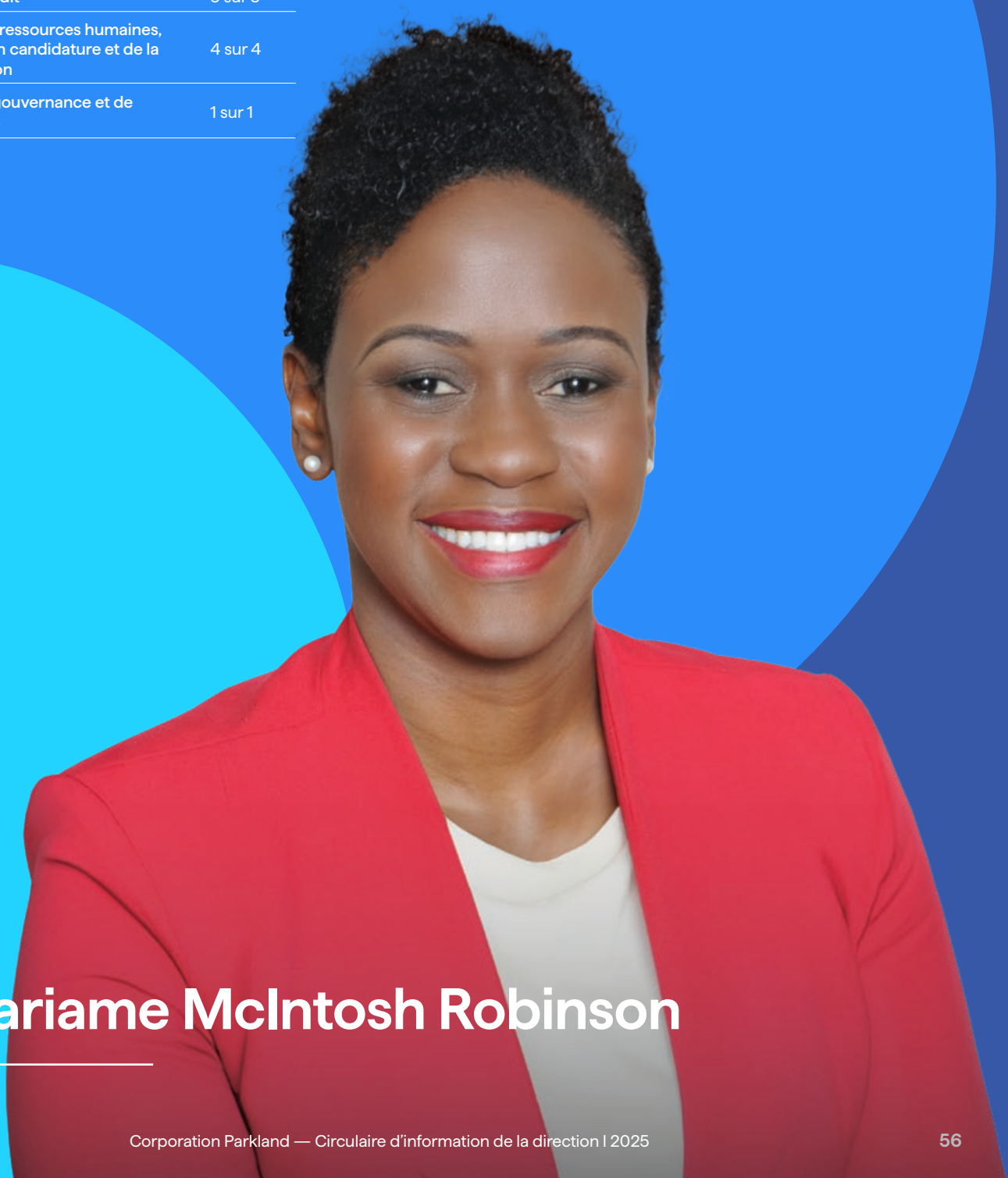

Mariame McIntosh Robinson

Candidate à l'élection
Mariame McIntosh Robinson

Âge : 50 ans

Mandat : Mme McIntosh Robinson est administratrice depuis le 28 mars 2024

Lieu de résidence : Kingston, Jamaïque et Floride, États-Unis

Indépendante

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Wigton Energy Limited (de 2022 à aujourd'hui); Key Insurance Ltd. (de 2020 à 2022)

Compétences et expertise clés :
Haute direction; planification stratégique et développement commercial; expansion et expérience à l'échelle internationale; compétences financières; expertise en finances; commercialisation, valorisation de la marque et fidélisation de la clientèle; technologies de l'information et économie numérique; capital humain et rémunération; questions juridiques et réglementaires; gestion des risques de l'entreprise; énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone

Mme McIntosh Robinson s'est jointe au conseil d'administration de Parkland le 28 mars 2024 et elle siège actuellement au comité d'audit et au comité de gouvernance et de déontologie.

Mme McIntosh Robinson est une dirigeante dans le secteur des services financiers mondiaux qui cumule plus de vingt ans d'expérience. Elle est actuellement directrice générale et fondatrice de Global Triangle Advisors, cabinet d'experts-conseils en matière de stratégie, de leadership et de transformation qui offre ses services aux États-Unis et dans les Caraïbes. Elle a été, de 2023 à 2024, présidente et, de 2022 à 2023, directrice générale de Qenta Inc. De 2016 à 2022, elle a été présidente et chef de la direction de First Global Bank Ltd, une banque commerciale exerçant des activités en Jamaïque.

À l'heure actuelle, Mme McIntosh Robinson siège au conseil d'administration de nombreuses sociétés ouvertes et fermées, dont Wigton Energy Limited, où elle préside le comité des finances et des investissements; la Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility, où elle préside le comité des investissements de même que le comité du soutien technique; le Digicel Group, où elle préside le comité de la rémunération, des mises en candidature et du capital humain; ainsi que la Jamaica National Bank et TEACH Caribbean. Elle a précédemment siégé au conseil d'administration de Key Insurance Co Ltd, de GK Capital Management Ltd, de Signiaglobe Financial Group, et de First Global Bank Ltd. Elle a également siégé au conseil des fiduciaires de United Way Worldwide, où elle a rempli les fonctions de vice-présidente et de présidente du comité des adhésions et de la responsabilité.

Mme Robinson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard University, d'une maîtrise en économie de la University of Oxford et d'un baccalauréat en génie électrique du Massachusetts Institute of Technology. Elle porte également le titre d'administratrice agréée octroyé par la National Association of Corporate Directors.

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]	
Actions ordinaires	-
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	5 076
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	5 076
Valeur totale des titres ($)	187 321
Total en tant que multiple des honoraires annuels	1,7x

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : S. O.

Réunions ordinaires du conseil	S. O.
Réunions extraordinaires du conseil	S. O.
Total des réunions du conseil	S. O.

Karen Stuckey

Candidate à l'élection
Karen Stuckey

Âge : 67 ans

Mandat : Mme Stuckey sollicite pour la première fois un poste d'administratrice au sein du conseil d'administration de Parkland.

Lieu de résidence : Texas, États-Unis

Indépendante

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (de 2024 à aujourd'hui); The Container Store Group, Inc. (de 2024 à 2025)

Compétences et expertise clés[8]

Mme Stuckey compte 35 ans d'expérience en matière de leadership axé sur le client au sein d'entreprises de vente au détail et de biens de consommation. Elle possède une connaissance approfondie de la gestion des pertes et profits liés au marchandisage et du développement de portefeuilles de marques maison et de produits. De plus, elle détient une expertise en approvisionnement à l'échelle mondiale et en gestion de la chaîne d'approvisionnement. Mme Stuckey est directrice de ASKHER, cabinet d'experts-conseils privé, depuis février 2022. Auparavant, Mme Stuckey a occupé le poste de première vice-présidente, Marchandisage et marques maison auprès de Walmart, Inc. (« Walmart »), société multinationale de vente au détail, entre octobre 2015 et février 2022. Mme Stuckey a travaillé au sein de Walmart pendant 17 ans, où elle a occupé des postes de direction dans les domaines des pertes et profits liés au marchandisage et du développement de marques maison dans les secteurs des vêtements, des articles de maison et des articles d'usage courant. Avant de se joindre à Walmart, elle a été présidente de la division « vêtements de sport » de HanseBrands, multinationale du secteur des vêtements, et a occupé d'autres fonctions dans de nombreuses entreprises, dont Target Corporation, Montgomery Ward et Cato Corporation. Mme Stuckey a obtenu un baccalauréat ès sciences spécialisé en commercialisation et en économie du St. Norbert College. Mme Stuckey siège actuellement au conseil d'administration de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. et est membre de son comité d'audit et des finances ainsi que de son comité de la rémunération et des ressources humaines . Elle était auparavant membre du conseil d'administration de The Container Store Group, Inc. (« Container Store ») (auparavant inscrit à la cote de la NYSE), où elle siégeait au comité de gouvernance[9]).

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]	
Actions ordinaires	-
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	-
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	-
Valeur totale des titres ($)	-
Total en tant que multiple des honoraires annuels	-

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : S. O.

Réunions ordinaires du conseil	S. O.
Réunions extraordinaires du conseil	S. O.
Total des réunions du conseil	S. O.

Brian Gibson

Candidat à l'élection
Brian Gibson

Âge : 69 ans

Mandat : M. Gibson sollicite pour la première fois un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de Parkland.

Lieu de résidence : Ontario, Canada

Indépendant

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Precision Drilling Corporation (de 2011 à 2023)

Compétences et expertise clés[8]

M. Gibson cumule 47 ans d'expérience dans le secteur des affaires et des placements. Au cours de sa carrière, M. Gibson a été responsable de la gestion de différents portefeuilles de placements en actions d'importance, notamment ceux de compagnies d'assurance, d'une banque à charte, de fonds de pension et de fonds communs de placement, et de fonds de dotation. Il possède une expertise en matière d'investissement relationnel et de financement d'entreprises. Il a réalisé le montage ou la restructuration des opérations d'investissement en actions de trois grandes sociétés d'investissement institutionnel. M. Gibson a été vice-président principal, Titres de capitaux propres de sociétés ouvertes et fonds de couverture de Alberta Investment Management Corp. (AIMCo), fonds d'investissement gouvernemental institutionnel diversifié de l'Alberta, de décembre 2008 jusqu'à son départ à la retraite en mai 2012.

Auparavant, il a été président de Panoply Capital Asset Management Inc., société de placement fermée, ainsi que vice-président principal, Titres de capitaux propres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. M. Gibson a siégé à différents conseils de sociétés ouvertes et fermées, au sein desquels il s'est concentré sur l'amélioration durable de ces sociétés au moyen de stratégies de croissance, de regroupements, de restructurations et de modifications apportées à la stratégie commerciale et à la direction. Il est actuellement président du conseil de la Société ontarienne de gestion des placements, administrateur de la Inuvialuit Investment Corporation et membre du conseil consultatif de Kruger Inc. et de Atria Development Ltd. Il a été administrateur de Precision Drilling Corporation (TSX et NYSE), de INFOR Acquisition Corp. (TSX), de Duff & Phelps, MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd., de Viterra Inc., de WestJet Airlines Ltd. et de Westaim Corporation.

M. Gibson est fort d'une vaste expérience en analyse d'états financiers et des normes de contrôle de sociétés ouvertes et il a présidé le comité sur les politiques de communication du CFA Institute, qui formule aux autorités de réglementation des commentaires et des suggestions sur les modifications éventuelles à apporter aux normes comptables et aux normes d'audit et à la communication de l'information par les sociétés. Promoteur de la bonne gouvernance d'entreprise, il a joué un rôle déterminant dans la mise en place du Programme de perfectionnement des administrateurs et dans l'établissement de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance. M. Gibson est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université Laurentienne et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto. Il est analyste financier agréé et a réussi le Programme de perfectionnement des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]	
Actions ordinaires	-
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	-
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	-
Valeur totale des titres ($)	-
Total en tant que multiple des honoraires annuels	-

Présence et participation aux réunions du conseil et des comités

Taux de présence global : S. O.

Réunions ordinaires du conseil	S. O.
Réunions extraordinaires du conseil	S. O.
Total des réunions du conseil	S. O.

Michael Christiansen

Candidat à l'élection
Michael Christiansen

Âge : 39 ans

Mandat : M. Christiansen sollicite pour la deuxième fois un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration, après avoir été administrateur du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023.

Lieu de résidence : Grand Caïman, îles Caïmans

Indépendant

Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années : Corporation Parkland (2023)

Compétences et expertise clés[8]

Depuis janvier 2022, M. Christiansen est gestionnaire de placements au sein du groupe de sociétés Simpson, où il est responsable d'un portefeuille mondial de placements publics et privés. Il est établi dans les îles Caïmans et agit en qualité de conseiller auprès des différents conseils d'administration des sociétés détenues par le groupe Simpson.

M. Christiansen possède de nombreuses années d'expérience en Australie, au Canada et dans les îles Caïmans. De 2018 à 2021, M. Christiansen a travaillé auprès de PricewaterhouseCoopers dans les îles Caïmans, où il a offert des services de financement d'entreprise, de conseils et d'opérations à des clients exerçant des activités dans le secteur pétrolier et gazier et dans les secteurs de l'automobile, des ventes au détail, des services financiers et du développement immobilier. Auparavant, M. Christiansen a travaillé au sein de l'équipe mondiale de financement des sociétés de Flight Centre Travel Group. Il a également travaillé auprès de Ferrier Hodgson, où il a offert des services-conseils à des institutions financières. M. Christiansen a déjà été nommé au conseil en 2023.

M. Christiansen porte les titres de comptable agréé (en Australie et en Nouvelle-Zélande) et d'analyste financier agréé. M. Christiansen est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'un baccalauréat en commerce de la University of Queensland.

Titres détenus à la date de clôture des registres[2]	
Actions ordinaires	-
Options d'achat d'actions	-
UAR	-
UAD	-
Total des titres (exception faite des options d'achat d'actions)	-
Valeur totale des titres ($)	-
Total en tant que multiple des honoraires annuels	-

Notes relatives aux candidats à l'élection :

1 En 2024, M. Jennings, M. Hookway, M^me^ Duke et M. Neate ont siégé à un comité spécial du conseil (le « comité spécial »). Les calculs des pourcentages de participation aux réunions ne tiennent pas compte de la participation aux réunions du comité spécial. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la rémunération associée au comité spécial et sur les présences aux réunions, veuillez vous reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs en 2024 ».

2. Les administrateurs devront être propriétaires, directement ou indirectement, d'actions ordinaires, d'unités d'actions liées au rendement ou d'UAD de Parkland dont la valeur est égale ou supérieure à cinq fois la valeur de leurs honoraires annuels dans les cinq années suivant leur nomination. M^me^ Duke a été nommée au conseil d'administration de Parkland le 6 juillet 2023; elle doit donc se conformer aux lignes directrices en matière de propriété d'actions d'ici le 6 juillet 2028. MM. Jennings et Neate ont été nommés au conseil d'administration de Parkland avec prise d'effet le 10 février 2024; ils doivent donc de se conformer aux lignes directrices en matière de propriété d'actions d'ici le 10 février 2029. M^me^ McIntosh Robinson a été nommée au conseil d'administration de Parkland avec prise d'effet le 28 mars 2024; elle doit donc se conformer aux lignes directrices en matière de propriété d'actions d'ici le 28 mars 2029. M^me^ Gove et M. Bayon ont été nommés au conseil d'administration de Parkland avec prise d'effet le 18 mars 2025; ils doivent donc de se conformer aux lignes directrices en matière de propriété d'actions d'ici le 18 mars 2030. S'ils sont élus, les candidats qualifiés de Simpson seront tenus de se conformer aux lignes directrices en matière de propriété d'actions d'ici le 6 mai 2030. Tous les administrateurs qui siègent depuis plus de cinq ans au conseil respectent l'exigence en matière de propriété de titres qui correspond à cinq fois leurs honoraires annuels au 19 mars 2025.

3. M. Espey est le président et chef de la direction de Parkland; il n'est donc pas un administrateur indépendant.

4. Le 23 avril 2023, Bed Bath & Beyond Inc. et 73 débiteurs issus du même groupe (collectivement, les « débiteurs ») ont chacun déposé une demande de redressement volontaire en vertu du Chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du New Jersey. Le 29 septembre 2023, le plan de réorganisation conjoint (tel qu'il a ultérieurement été modifié, le « plan ») déposé par les débiteurs est entré en vigueur et il a été exécuté. Les affaires sont en instance devant l'honorable Vincent F. Papalia et sont administrées conjointement sous le n° de dossier 23-13359. L'administration de l'affaire est toujours en cours. En ce qui concerne les procédures canadiennes, le 10 février 2023, BBB Canada Limited (le « requérant ») a déposé une demande auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « Cour ») et a obtenu une ordonnance (l'« ordonnance initiale ») en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. (1985), ch. C-36, dans sa version modifiée (la « LACC »), et Alvarez & Marsal Canada Inc. a été nommé à titre de contrôleur (le « contrôleur ») des affaires commerciales et financières du requérant. La suspension des procédures et les autres avantages de l'ordonnance initiale ont également été étendus à Bed Bath & Beyond Canada L.P. Le 20 juin 2024, la Cour a rendu une ordonnance de cessation qui a, entre autres, mis fin aux procédures en vertu de la LACC et libéré le contrôleur.

5. Le 2 août 2020, Tailored Brands, Inc. et 17 débiteurs issus du même groupe (collectivement, les « débiteurs ») ont chacun déposé une demande de redressement volontaire en vertu du Chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du sud du Texas. Le 17 août 2020, les débiteurs ont déposé leur plan de réorganisation et la déclaration d'information connexe. Le 13 novembre 2020, la Bankruptcy Court a rendu une ordonnance confirmant le cinquième plan de réorganisation conjoint modifié des débiteurs. Conformément à une ordonnance de la Bankruptcy Court datée du 22 septembre 2021, les affaires des débiteurs ont été réglées, sauf l'affaire de MW Merchants LLC (n° de dossier 20-33916) qui a été réglée le 11 septembre 2023.

6. M. Hookway est considéré comme un expert financier en audit en raison de son expérience à titre de chef des finances et de ses titres professionnels. Glass Lewis définit comme un « expert financier en audit » l'une ou plusieurs des personnes suivantes : (i) un comptable agréé; (ii) un comptable professionnel agréé; (iii) le chef des finances actuel ou antérieur d'une société ouverte ou un contrôleur général possédant une expérience similaire; (iv) un associé actuel ou antérieur d'une société d'audit; ou (v) toute personne qui possède une expérience similaire significative pouvant être démontrée dans le domaine de l'audit. M^me^ Gove est également considérée comme une experte financière en audit.

7. Le 22 septembre 2020, FTS International, Inc. a déposé une demande de redressement volontaire en vertu du Chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du sud du Texas. L'affaire a été administrée sous le numéro de dossier 20–34622 et a été réglée le 9 février 2021.

8. Les compétences et l'expertise de chaque candidat de Parkland sont déterminées en fonction d'une autoévaluation réalisée chaque année par chacun d'eux relativement à leurs connaissances et leurs compétences. Compte tenu de leur récente nomination au sein du conseil d'administration, Parkland n'a pas encore reçu les autoévaluations de M. Brian Gibson, de M^me^ Karen Stuckey et de M. Michael Christiansen.

9. M^me^ Stuckey était membre du conseil d'administration de Container Store lorsque, le 22 décembre 2024, Container Store et certaines de ses filiales nationales (collectivement avec Container Store, les « parties de Container Store » ou les « débiteurs ») ont engagé devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du sud du Texas, division de Houston (le « tribunal des faillites ») des procédures volontaires (les « procédures en vertu du Chapitre 11 »), conformément aux dispositions du Chapitre 11 du Titre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis. Le 24 janvier 2025, le tribunal des faillites a rendu une ordonnance, n° de registre 181, confirmant le First Amended Prepackaged Joint Plan of Reorganization of The Container Store Group, Inc. and its Debtor Affiliates Under Chapter 11 of the Bankruptcy Code Docket No. 165 (le « plan »). Le 28 janvier 2025, le plan est entré en vigueur et Container Store a été libéré des procédures en vertu du Chapitre 11 après avoir réalisé une série d'opérations par lesquelles, entre autres, toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Container Store ont été annulées et éteintes sans contrepartie.

Questions relatives au conseil

Questions relatives au conseil

Le conseil est efficace, expérimenté et parfaitement adapté à la stratégie de Parkland

Nous sommes d'avis que la diversité des profils d'administrateurs est essentielle à l'efficacité du conseil et constitue un aspect important d'une bonne gouvernance d'entreprise. Un large éventail de perspectives favorise un dialogue actif et contribue à l'élaboration de solutions équilibrées et approfondies qui servent les intérêts de la Société et de ses parties prenantes.

Chaque membre du conseil apporte un ensemble de compétences et d'habiletés, et en tant que groupe, ces personnes représentent un juste équilibre entre expérience et expertise sur le plan des affaires et du leadership pour favoriser l'efficacité de l'encadrement assuré par le conseil de la stratégie de Parkland et guider Parkland dans la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Le conseil est dirigé par son président indépendant, et chacun de ses comités clés, à savoir le comité d'audit, le comité de gouvernance et de déontologie (le « comité GD ») et le comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération (le « comité RHCR »), est composé d'administrateurs indépendants. Le conseil tient des séances à huis clos, sans le président et chef de la direction, à chacune de ses réunions.

Durée du mandat des administrateurs

Comme les administrateurs siègent au conseil depuis différents nombres d'années, Parkland bénéficie d'un bon équilibre entre un savoir approfondi sur le plan organisationnel et de l'entreprise et les nouvelles compétences et les perspectives stimulantes. Cet équilibre a une grande valeur. La supervision et la prise de décisions efficaces sont rehaussées à la fois par les idées nouvelles et les points de vue différents qu'apportent les nouveaux administrateurs et par les perspectives, l'expérience et les autres avantages liés à la continuité qu'apportent les administrateurs qui sont en poste depuis longtemps.

Le conseil de Parkland a établi à 10 ans la limite de la durée du mandat des administrateurs, mais cette limite ne s'applique pas aux administrateurs qui sont membres de la haute direction. Malgré ce qui précède, le président du conseil peut solliciter un nouveau mandat au-delà de la limite de 10 ans afin de garantir une relève appropriée et une transition sans heurts. En outre, le conseil, à la demande de son président et sur recommandation du comité RHCR, peut, à sa discrétion, autoriser un administrateur à se présenter aux élections au-delà de la limite de 10 ans si cette candidature est dans l'intérêt de Parkland. La présente politique sur la durée du mandat permet à Parkland d'assurer un renouvellement des membres du conseil et une planification de la retraite tout en conservant au sein du conseil de Parkland le savoir organisationnel et l'expérience de ses membres. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la durée moyenne du mandat des membres du conseil actuels et des candidats de Parkland (s'ils sont élus), veuillez vous reporter à la rubrique « Faits saillants du conseil et en matière de diversité » dans la présente circulaire d'information.

Renouvellement du conseil

Le renouvellement du conseil est un élément crucial de la réussite de Parkland à long terme. Le conseil évalue continuellement ses compétences et recherche des administrateurs éventuels qui assureront la relève du conseil en fonction des exigences et des objectifs stratégiques de Parkland. Le conseil reconnaît également l'importance de trouver des successeurs aux membres du conseil qui ont une expérience, des compétences, des points de vue différents et des connaissances liés aux besoins de Parkland. Tel qu'il est plus amplement décrit ci-dessous, la diversité, notamment la diversité des sexes, est un facteur de l'approche de Parkland pour repérer des membres du conseil éventuels. Lorsqu'il recrute de nouveaux membres, le conseil porte une attention particulière à ce que la liste de présélection des candidats soit diversifiée sur le plan de l'expérience en affaires, des compétences, des antécédents, de l'origine ethnique, de l'âge et d'autres caractéristiques. En plus de ce qui précède, pour déterminer le moment du renouvellement du conseil, le conseil tient compte de l'appui qui a été accordé aux candidats proposés par la direction aux postes d'administrateur lors des assemblées antérieures.

Le comité RHCR, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, est chargé de planifier la relève au sein du conseil en tenant compte des priorités susmentionnées. Le conseil d'administration reçoit les procès-verbaux des réunions du comité RHCR, et il est en mesure d'évaluer l'indépendance et l'objectivité du processus. Le conseil discute de la planification de la relève au sein du conseil chaque année. En plus des critères susmentionnés, le conseil d'administration prend en compte la personnalité, l'intégrité, le jugement, l'indépendance, les compétences financières, le sens des affaires et les réalisations d'un candidat ainsi que sa capacité à consacrer le temps et les ressources appropriés à l'exercice des fonctions d'administrateur. Le conseil d'administration a eu recours aux services de cabinets qui sont spécialisés dans le recrutement de hauts dirigeants pour trouver des candidats qui répondent à ses besoins particuliers.

Depuis 2022, le processus de renouvellement du conseil de Parkland a entraîné le départ d'administrateurs qui étaient en poste depuis longtemps et la nomination aux fins d'élection de nouveaux administrateurs. Ces candidats ont tous été soigneusement sélectionnés par le comité RHCR en fonction de leur formation, de leur expérience, de leurs connaissances et de leurs compétences. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de renouvellement du conseil, veuillez vous reporter à la rubrique « Faits saillants du conseil et en matière de diversité » dans la présente circulaire d'information.

Connaissances et compétences des administrateurs

Le conseil a établi une grille de compétences afin de déterminer ses forces et les domaines dans lesquels il souhaite acquérir plus d'expérience ou de compétences. Le conseil revoit chaque année sa grille de compétences.

Connaissances et compétences des administrateurs	
Haute direction	Poste de chef de la direction ou poste au sein de la haute direction, actuel ou antérieur, au sein d'une société cotée en bourse ou d'une grande société multinationale fermée, avec de l'expérience dans la direction d'un secteur d'activité important au sein d'une organisation
Planification stratégique et développement commercial	Expérience dans l'évaluation, l'élaboration et l'exécution de plans stratégiques et de stratégies en matière de croissance de l'entreprise, de transitions commerciales, d'intégration, de gestion du changement et d'optimisation
Expansion et expérience à l'échelle internationale	Fonctions actuelles ou récentes au sein de la haute direction ou en tant que conseiller chargé de superviser l'expansion des activités d'une entreprise à l'extérieur de ses marchés nationaux existants ou de superviser des activités dans plusieurs territoires qui présentent des environnements politiques, culturels, réglementaires et commerciaux différents
Compétences financières	Capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient soulevées par les états financiers de Parkland
Expertise en finances	Expérience pertinente à titre de CA; de CPA; de chef des finances, antérieur ou actuel, d'une société ouverte ou de haut dirigeant, antérieur ou actuel, dans le secteur financier; d'associé, antérieur ou actuel, d'un cabinet d'audit; ou expérience significative en matière d'audit manifestement similaire
Environnement, santé et sécurité	Poste au sein de la haute direction, actuel ou antérieur, avec contrôle et responsabilité directs en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ou connaissance reconnue de la gestion environnementale à l'échelle mondiale
Durabilité, gouvernance et relations avec les parties prenantes	Expérience dans la supervision des politiques publiques, des relations avec le gouvernement et les parties prenantes ou des questions sociales, de durabilité et de gouvernance qui sont pertinentes pour la Société
Expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie	Expérience au sein de la haute direction ou autre expérience pertinente dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel, de l'énergie ou du raffinage d'hydrocarbures
Commercialisation, valorisation de la marque et fidélisation de la clientèle	Expérience dans le secteur de la vente au détail qui est orientée sur la commercialisation, le service à la clientèle, les programmes de marketing et de fidélisation, ainsi que l'image de marque numérique et la gestion de la marque
Technologies de l'information et économie numérique	Expérience et connaissances relatives aux fonctions informatiques ou expertise en technologie numérique, en cybersécurité et en marketing et commerce numériques
Capital humain et rémunération	Expérience dans le domaine des ressources humaines, de la rémunération des membres de la haute direction, de la gestion et du maintien en poste des talents, de la planification de la relève et des stratégies en matière de diversité et d'inclusion
Questions juridiques ou réglementaires	Expérience en tant qu'avocat en exercice collaborant avec des organismes de réglementation ou participant à l'élaboration et à l'analyse de politiques ou de règlements
Gestion des risques de l'entreprise	Expérience en matière d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques, y compris la connaissance des cadres de gestion des risques de l'entreprise et des procédures de suivi et d'atténuation des risques
Approvisionnement en produits pétroliers, négociation et commercialisation de carburants	Expérience liée à la commercialisation de produits énergétiques, aux bourses des marchandises, aux opérations à terme et opérations de couverture sur marchandises et à la gestion des risques connexes
Énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone	Expérience dans le domaine des énergies renouvelables, en matière de supervision des stratégies de réduction des émissions ou de durabilité ou d'élaboration de technologies à faibles émissions de carbone
Dépanneurs et vente de nourriture au détail	Expérience dans les secteurs des dépanneurs et de la vente de nourriture au détail, y compris la connaissance des secteurs, des marchés, des enjeux opérationnels, des questions d'ordre réglementaire et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Grille de compétences des administrateurs

Les principaux domaines d'expertise des candidats de Parkland par rapport à la grille de compétences des administrateurs sont présentés ci-dessous.

Connaissances et compétences	Bayon	Duke	Espey	Gove	Hogarth	Hookway	Jennings	John	Neate	McIntosh Robinson	Stuckey	Gibson	Christiansen
Haute direction	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-	-
Planification stratégique et développement commercial	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-	-
Expansion et expérience à l'échelle internationale	•		•	•		•	•		•	•	-	-	-
Compétences financières		•	•	•	•	•	•	•	•	•	-	-	-
Expertise en finances				•		•	•		•	•	-	-	-
Environnement, santé et sécurité	•	•	•		•	•	•	•			-	-	-
Durabilité, gouvernance et relations avec les parties prenantes	•	•	•	•		•	•	•	•		-	-	-
Expérience dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie	•	•	•		•	•	•	•			-	-	-
Commercialisation, valorisation de la marque et fidélisation de la clientèle		•	•	•	•				•	•	-	-	-
Technologies de l'information et économie numérique			•	•		•		•		•	-	-	-
Capital humain et rémunération		•	•	•			•		•	•	-	-	-
Questions juridiques ou réglementaires		•							•	•	-	-	-
Gestion des risques de l'entreprise		•			•	•		•	•	•	-	-	-
Approvisionnement en produits pétroliers, négociation et commercialisation de carburants			•		•	•	•	•	•		-	-	-
Énergies renouvelables et technologies à faibles émissions de carbone		•	•			•	•	•	•	•	-	-	-
Dépanneurs et vente de nourriture au détail		•	•	•	•						-	-	-

1 La grille de compétences des administrateurs est établie en fonction de l'autoévaluation annuelle que fait chaque candidat de Parkland de ses connaissances et de ses compétences. Compte tenu de leur récente nomination au sein du conseil d'administration, Parkland n'a pas encore reçu les autoévaluations de M^me^ Karen Stuckey, de M. Brian Gibson et de M. Michael Christiansen.

Rendement du conseil et perfectionnement professionnel

Rendement

Afin de s'assurer qu'il exerce une surveillance efficace, qu'il respecte les pratiques exemplaires et qu'il atteint les objectifs de rendement, le conseil procède chaque année à sa propre évaluation interne, ainsi qu'à celle de ses comités, du président du conseil et des présidents des comités. En 2024, tous les administrateurs ont rempli des questionnaires afin d'évaluer, entre autres, le rendement global du conseil et des comités, la composition, les fonctions et les responsabilités des membres du conseil et des membres des comités et de fournir des commentaires constructifs à cet égard. Le conseiller externe du conseil alors en poste a alors rencontré individuellement chaque administrateur afin de procéder à une évaluation à 360 degrés de chacun d'eux.

En outre, en 2023, le conseil a retenu les services d'un conseiller externe pour mettre en application un programme rigoureux d'évaluation et de développement du conseil d'administration. Les travaux liés à ce programme se sont poursuivis en 2024 et il est prévu qu'ils se poursuivent en 2025. L'expert-conseil externe a réalisé des entretiens avec chaque administrateur et avec des membres de la haute direction et a formulé des observations et des recommandations concrètes au conseil et au comité GD. Pour favoriser son efficacité, son leadership et son développement, le conseil continuera à travailler avec le conseiller externe en 2025.

Orientation

Chaque nouvel administrateur reçoit une trousse d'information qui comprend les statuts, les règlements administratifs, les politiques, mandats et descriptions de poste du conseil, les plans stratégiques, les politiques, procédures et lignes directrices de la Société, les documents d'information annuels déposés, les rapports d'analystes, les budgets d'immobilisations et d'exploitation, l'aperçu des tâches qui incombent aux administrateurs et d'autres renseignements détaillés sur différents sujets. Chaque nouvel administrateur est invité à s'informer et à obtenir les renseignements qu'il juge appropriés. Les autres administrateurs, les hauts dirigeants et les employés de Parkland lui apportent leur entière collaboration et se mettent à sa disposition. Les nouveaux administrateurs participent également à une visite des installations d'exploitation de la Société, y compris les stations-service, les dépanneurs, les raffineries et les opérations de terminal.

Tous les administrateurs peuvent consulter des documents de référence sur des éléments d'intérêt à long terme sur un portail sécurisé, et des descriptions de poste ont été établies pour les postes de président du conseil et de président et vice-président (s'il y a lieu) du comité d'audit, du comité RHCR, du comité GD et du comité ESD.

En 2024, M. James Neate, M. Michael Jennings et M^{me} Mariame McIntosh Robinson ont reçu la trousse d'information susmentionnée et ont participé activement (ainsi que les autres membres du conseil) à des visites de terminaux et de lieux d'activités commerciales et de vente au détail (selon le cas) de Parkland en Colombie-Britannique, en Idaho, au Suriname, au Guyana et à la Barbade. MM. Neate et Jennings ont également participé à une visite de la raffinerie de Parkland située à Burnaby, en Colombie-Britannique.

Formation continue

La formation continue et le perfectionnement professionnel des administrateurs sont des éléments essentiels à la bonne gouvernance, et les administrateurs sont invités à participer à des conférences et à suivre d'autres programmes de formation continue et d'autres formations afin de demeurer informés sur les enjeux et les tendances émergentes qui concernent Parkland. Parkland s'engage à fournir chaque année au moins dix heures de ces séances de formation aux administrateurs. Le conseil et la direction prennent régulièrement des mesures pour que des experts externes fassent des présentations dans le cadre des réunions du conseil pour approfondir la connaissance et la compréhension qu'a le conseil des activités en évolution de Parkland ainsi que des principaux risques et des principales occasions de l'entreprise. Des séances à l'interne sont également régulièrement organisées par le personnel et la direction pour permettre au conseil de mieux comprendre Parkland, de même que le secteur et l'environnement dans lesquels elle exerce ses activités. Pour favoriser davantage la formation continue et le perfectionnement, Parkland rembourse les formations pertinentes, notamment une tranche de 50 % des frais annuels de l'Institut des administrateurs de sociétés.

En 2024, le conseil a reçu un certain nombre de breffages internes de la part de l'équipe de la haute direction de Parkland sur des sujets tels que la santé, la sécurité et l'environnement, la stratégie et le développement de l'entreprise, la stratégie commerciale et financière, et la mise en œuvre du système SAP. Le conseil a proposé un plan de formation continue à l'intention des administrateurs pour 2025 qui prévoit un minimum de six conférences au cours de l'année. Les thèmes des séances comprennent la gestion des risques technologiques et des cyberrisques, la gestion des risques d'entreprise, la gouvernance et la stratégie, l'intelligence artificielle et les occasions liées aux faibles émissions de carbone, dont plusieurs seront présentées par des experts externes, le cas échéant.

Parkland s'assure en tout temps que les administrateurs ont un accès opportun aux documents et aux renseignements nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter convenablement de leurs responsabilités. Parkland maintient également un portail sécurisé qui permet la diffusion rapide des renseignements trimestriels et des renseignements concernant les assemblées, ainsi que des renseignements relatifs au secteur d'activité, aux tendances en matière de gouvernance et aux pratiques exemplaires ESG ainsi que d'autres documents pertinents.

De plus, les administrateurs visitent régulièrement les installations et les sites de Parkland situés dans différents marchés afin d'accroître leur compréhension des activités.

Gouvernance

Encadrement de la stratégie et gestion des risques

Le conseil encadre activement et efficacement l'élaboration de la stratégie de Parkland et les progrès de la direction relativement à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Le conseil a tenu, au quatrième trimestre de 2024, sa séance stratégique annuelle qui s'étend sur plusieurs jours avec la direction de Parkland. Au cours de cette séance, le conseil a examiné les ambitions et les objectifs stratégiques à court et à long termes de Parkland dans un environnement concurrentiel en constante évolution. Entre autres domaines clés, le conseil s'est concentré sur l'amélioration continue de nos capacités à créer des processus évolutifs, la différenciation de notre avantage en matière de service à la clientèle et de notre avantage en matière d'approvisionnement, et l'examen de notre capacité à poursuivre la croissance dans les zones géographiques où nous exerçons des activités.

Dans le cadre de ses pratiques en matière de gestion des risques, Parkland exécute chaque année, à l'échelle de l'entreprise, un processus pour repérer, évaluer et déclarer les risques importants liés aux activités de Parkland, de même que les stratégies adoptées pour atténuer ces risques. Le conseil est responsable de la surveillance du programme annuel de gestion des risques d'entreprise afin de s'assurer que des systèmes appropriés sont utilisés pour évaluer, atténuer et gérer les risques d'entreprise de Parkland. Le comité d'audit joue un rôle crucial dans l'exécution des processus de gouvernance en matière de gestion des risques du conseil, notamment en effectuant des examens périodiques pour s'assurer que les mandats du conseil et de ses comités tiennent adéquatement compte des principaux risques qui pèsent sur les activités de la Société. Des examens trimestriels des risques sont effectués à la demande du conseil ou du comité le plus pertinent, en fonction d'un plan d'examen annuel.

Cybersécurité

Le comité d'audit a la responsabilité de surveiller la sécurité des technologies de l'information au sein de Parkland, et le chef de l'information de Parkland présente, chaque trimestre, un compte rendu à cet égard au comité d'audit. Le comité d'audit informe le conseil d'administration au sujet des questions liées à la sécurité de l'information lorsqu'il le juge nécessaire. À l'heure actuelle, le comité d'audit est composé de quatre membres qui sont tous indépendants conformément aux définitions qui figurent dans le Règlement 52-110.

L'entreprise de Parkland et le maintien de son avantage concurrentiel dépendent de ses systèmes de TI, notamment de son matériel informatique, de ses logiciels, de ses processus et de ses fournisseurs de services. Chaque année, Parkland investit dans des technologies pour protéger et améliorer ses activités. Parkland suit les pratiques exemplaires dans le cadre de ses activités de TI pour soutenir ses intervenants et améliorer sans cesse ses méthodes pour intégrer les employés, les processus et les technologies à l'échelle de l'entreprise. De plus, Parkland dispose de processus, de structures hiérarchiques et de programmes qui lui permettent d'assurer la sécurité de ses systèmes de TI, le respect des exigences en matière de communication de l'information et le respect des lignes directrices des organismes de réglementation. Parkland a établi des mesures de contrôle rigoureuses pour assurer la protection des renseignements personnels des clients et des renseignements sur le paiement et elle exploite des infrastructures redondantes pour assurer le maintien des activités en cas d'événements imprévisibles.

Parkland s'est également dotée de procédures visant à déceler et à contrer les menaces à la cybersécurité, notamment des mesures de prévention, de détection et d'intervention et elle a adopté le cadre de cybersécurité du NIST pour garantir des pratiques solides en matière de gouvernance et la constance de ses processus. Nous continuons d'établir de nouvelles mesures de contrôle technique qui visent à améliorer la sécurité Internet « à vérification systématique », la sécurité des courriels et la sécurité des terminaux ainsi que la sécurité infonuagique et la microsegmentation de réseau à l'échelle de Parkland. En outre, nous avons amélioré la visibilité des menaces et nous avons perfectionné notre capacité à détecter et à contrer ces menaces.

Nous avons renforcé notre programme de sensibilisation à la cybersécurité en rendant la formation à la sécurité obligatoire pour les nouveaux employés et en organisant des séances de formation annuelles pour tous les employés en poste. De plus, dans le cadre du programme, une formation supplémentaire obligatoire est imposée aux employés qui échouent à certaines simulations de sécurité. Parkland continue également d'effectuer des tests de sécurité trimestriels dans des domaines tels que l'hameçonnage et procède chaque année à des tests d'attaque par fraude psychologique, d'attaque du périmètre et d'attaque par compromission du système. De plus, Parkland effectue chaque année des exercices de sécurité par simulation, qui portent notamment sur les domaines de la compromission par hypertrucage et de la technologie opérationnelle. En 2024, nous avons mis davantage l'accent sur l'identité numérique et la sécurité des données de Parkland, ainsi que sur la mise en application de la sécurité des technologies opérationnelles (TO) conformément aux lignes directrices du cadre de cybersécurité du NIST afin de modifier le cadre de sécurité des TO actuel de Parkland.

Les capacités de Parkland en matière de cybersécurité et de sécurité de l'information (ce qui englobe les données) sont évaluées régulièrement par l'intermédiaire d'activités d'assurance qualité réalisées par le service d'audit interne, de même que par des entreprises externes spécialisées en cybersécurité qui suivent les lignes directrices du cadre de cybersécurité du NIST. En 2024, Parkland a poursuivi ses projets pluriannuels sur la sécurité et la gouvernance des données et la conformité aux normes du secteur des cartes de paiement, et elle a ajouté des projets liés à l'identité numérique et à la gouvernance des TO. Nous avons également procédé à une évaluation par rapport au cadre de cybersécurité du NIST afin de mieux aligner nos projets et nos pratiques sur le cadre adapté au secteur. En outre, en 2024, Parkland a signé avec un partenaire technologique mondial, Accenture, des conventions visant à renforcer nos activités liées à la cybersécurité. Plus particulièrement, Accenture est désormais responsable de la surveillance, de la communication et de la mise en application de nos activités opérationnelles essentielles en matière de cybersécurité, telles que les activités liées à notre centre des opérations de sécurité, à la gestion des informations et des événements de sécurité, aux renseignements sur les menaces et à l'orchestration, l'automatisation et l'intervention en matière de sécurité.

Parkland a conclu un contrat de services de gestion des incidents pour assurer une réponse rapide en cas d'incident. Elle a également souscrit une assurance responsabilité civile contre les risques liés à la cybersécurité en cas d'incident. De plus, Parkland collabore régulièrement avec le Centre canadien pour la cybersécurité, Cyber Alberta et d'autres organismes de renseignements sur les menaces visant le secteur.

Mobilisation des actionnaires

Parkland communique activement et de façon continue avec ses actionnaires et ses autres parties prenantes par l'intermédiaire de différents canaux. En 2024, la Société a favorisé la tenue des activités suivantes :

- intervention directe auprès d'investisseurs institutionnels et d'analystes en recherche;
- communication avec des cabinets d'experts-conseils en matière de gouvernance et de facteurs ESG;
- participation à des conférences et à des présentations organisées par des tiers;
- conférences téléphoniques trimestrielles;
- appels réunissant des analystes en recherche et des investisseurs institutionnels à la suite de changements commerciaux;
- visites périodiques de la raffinerie de Burnaby et de différents sites de vente au détail pour les analystes en recherche et les investisseurs institutionnels.

En 2024, la direction de Parkland et certains membres du conseil ont communiqué directement avec plus de la moitié des actionnaires de Parkland. La rétroaction des actionnaires démontre le maintien de la confiance envers la stratégie de Parkland et l'engagement de la Société à bâtir une entreprise résiliente et durable et à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Dans le cadre de cet engagement, les actionnaires ont constamment exprimé le souhait que Parkland parvienne, à court terme, à une résolution avec Simpson Oil.

Mobilisation des parties prenantes

Le président et chef de la direction, le directeur des finances et les membres de l'équipe de la haute direction communiquent régulièrement avec différentes parties prenantes. Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des moyens utilisés par Parkland pour mobiliser ses différentes parties prenantes :

Employés	• Des séances de discussion ouverte trimestrielles avec le président et chef de la direction et d'autres membres de l'équipe de la haute direction • Intranet à l'intention des employés pour diffuser les nouvelles et les renseignements sur les événements • Envoi hebdomadaire d'un courriel dans lequel se trouvent les faits saillants de Parkland • Enquête annuelle « Speak Up » et engagement envers l'expérience des employés et des sujets pertinents pour le milieu de travail • Groupes de ressources pour les employés
Clients	• Discussions sur le service à la clientèle par l'intermédiaire des centres d'appels ou d'autres canaux (en personne, par téléphone, par courriel, par les plateformes numériques, • et l'application JOURNIE[MC]) • Enquêtes globales sur la satisfaction de la clientèle, panels d'études qualitatives et groupes de discussion • Études quantitatives commandées, réalisées en ligne et par téléphone • Communication sur le site Web, l'application JOURNIE[MC] et les réseaux sociaux
Collectivités	• Relations avec les médias • Communication à l'aide des médias sociaux • Séances de discussion ouverte et séances publiques d'information • Participation à des événements communautaires organisés par Parkland et d'autres groupes • Participation au sein des associations du secteur et du domaine des affaires • Participation à des conférences, à des forums et à des consultations gouvernementales

Planification de la relève

Le conseil reconnaît que la planification de la relève des membres de la direction et la gestion des personnes talentueuses sont essentielles à la croissance à long terme et à la viabilité de Parkland. Le conseil veille à la continuité de l'équipe de la haute direction en nommant un président et chef de la direction et en supervisant la planification de la relève, l'évaluation du rendement et le perfectionnement. Le comité RHCR est expressément mandaté pour aider le conseil en s'assurant que des procédures de planification de la relève de la haute direction et de gestion des personnes talentueuses sont établies et il examine annuellement les plans de relève de la haute direction ainsi que toute lacune ou tout risque lié aux personnes talentueuses. Pour s'acquitter de son mandat, le comité RHCR travaille de pair avec le président et chef de la direction pour examiner le processus de planification de la relève de l'équipe de la haute direction de Parkland, et il réunit ses membres, à l'exception du président et chef de la direction, pour discuter des remplaçants éventuels du président et chef de la direction. Cet examen comprend les plans de relève d'urgence de la haute direction afin d'assurer la continuité des activités d'exploitation à la suite d'événements imprévus (notamment le décès, la maladie ou les absences autorisées).

Le comité RHCR examine les plans de perfectionnement de tous les membres de la haute direction en poste (y compris le président et chef de la direction) afin de s'assurer que l'équipe de direction est en mesure d'accroître le rendement et de réaliser la stratégie de Parkland à long terme. Le comité RHCR examine également les changements importants dans la structure organisationnelle et leurs incidences sur les fonctions des membres de la haute direction.

Un examen complet des plans d'urgence ainsi que des plans de relève à court, moyen et long termes pour le poste de président et chef de la direction et l'équipe de la haute direction est effectué chaque année et peut conduire à l'établissement de plans d'action spécifiques si nécessaire.

Gestion des personnes talentueuses

Parkland réalise une évaluation rigoureuse des talents et elle dispose d'une procédure de planification de la relève qui permet d'alimenter une discussion plus approfondie au sujet du bassin de personnes talentueuses. Le cycle annuel de gestion des personnes talentueuses permet de repérer et de développer les personnes talentueuses et les dirigeants à fort potentiel, ce qui garantit un solide bassin de relève à tous les niveaux de direction.

Le plan de relève met l'accent sur les successeurs potentiels de chaque haut dirigeant, et souligne les mesures de développement qui sont requises pour chaque candidat. Pour combler les lacunes sur le plan des compétences, Parkland investit également dans le perfectionnement des membres de la haute direction et le recrutement stratégique. À l'avenir, Parkland continuera à constituer un solide bassin de personnes talentueuses et diversifiées grâce à des programmes de recrutement et de perfectionnement ciblés, afin de soutenir la croissance et la réussite futures.

Constituer un conseil et une équipe de hauts dirigeants diversifiés

Parkland accorde une grande importance à la promotion de la diversité à tous les niveaux de l'organisation et estime que le fait de disposer d'un bassin d'employés qui est représentatif des communautés au sein desquelles elle offre ses services lui permet de respecter ses valeurs, de comprendre sa clientèle et de stimuler la croissance interne. L'objectif de Parkland, au niveau du conseil et de la direction, est de promouvoir une culture fondée sur le rendement dans laquelle les personnes, peu importe leur genre, leur origine ethnique, leur culture et leurs antécédents, peuvent s'épanouir. Par conséquent, le conseil de Parkland a adopté une politique de diversité écrite (la « politique en matière de diversité ») qui prévoit, au chapitre de la représentation des femmes au sein du conseil, un seuil d'au moins 30 %. Parkland a fixé à 50 % la cible de représentation des femmes au sein du conseil et elle ne ménagera aucun effort pour maintenir le niveau cible en matière de diversité des sexes au cours des prochaines années. Afin d'atteindre cette cible, le comité RHCR continuera à faire du repérage de candidates au conseil de Parkland un critère de recherche, en plus des critères de diversité sur le plan de la représentation géographique, de la formation, de l'expérience, de l'origine ethnique, de l'âge et des incapacités.

L'approche de Parkland pour sélectionner des candidats éventuels aux postes de haute direction repose également sur la diversité. Le conseil maintiendra le cap sur la diversité en haussant sa cible de sorte qu'au moins 30 % des postes de direction et des postes hiérarchiquement supérieurs soient occupés par des femmes.

Le conseil estime qu'avoir un conseil et une équipe de la haute direction composés de personnes provenant de différents milieux favorise davantage l'innovation et l'efficacité du processus décisionnel. Étant donné que l'approche de recrutement du conseil vise à maintenir une structure de gouvernance qui favorise l'atteinte des objectifs de croissance à long terme de la Société, et conformément à la politique en matière de diversité de Parkland, le conseil s'est engagé à maintenir une représentation des PANDC d'au moins 10 % au sein du conseil et de l'équipe de la haute direction. Ces objectifs continueront de faire partie intégrante des principes qui guident l'approche en matière de recrutement de Parkland puisqu'elle cherche à établir et à maintenir une structure de gouvernance et une équipe de direction qui pourront appuyer les objectifs de croissance à long terme de la Société.

La stratégie de Parkland en matière de diversité et d'inclusion est axée sur la promotion d'un milieu de travail diversifié, inclusif et équitable où tous les employés ont le sentiment d'appartenir à un groupe et sont en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes. Le conseil en matière de diversité et d'inclusion de Parkland (le « conseil en matière de diversité et d'inclusion ») et les groupes de ressources pour les employés jouent un rôle essentiel dans la promotion de ces initiatives en matière de diversité et d'inclusion au sein de Parkland. Le conseil en matière de diversité et d'inclusion est composé d'employés représentant chacun les marchés dans lesquels nous offrons nos services. Le conseil en matière de diversité et d'inclusion encadre les groupes de ressources pour les employés de Parkland, lesquels font la promotion de la diversité et de l'inclusion à l'échelle de l'entreprise par l'établissement de relations, l'apprentissage et l'alliance inclusive.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la performance actuelle de Parkland relativement à ses cibles en matière de diversité, veuillez vous reporter à la rubrique « Faits saillants du conseil et en matière de diversité » dans la présente circulaire d'information.

1 Meeting fees continue to be provided on a per meeting basis for Special Committee meetings.

Environnement, sécurité et durabilité

En 2024, Parkland a actualisé sa stratégie en matière de durabilité à l'échelle de l'entreprise. Puisque la transition énergétique évolue et qu'elle offre de nouvelles occasions aux sociétés comme Parkland, nous avons établi cinq nouvelles priorités pour mieux concentrer nos efforts en ce qui a trait à cette transition. Ces priorités comprennent les suivantes :

- promouvoir des activités saines et sécuritaires;
- accompagner les clients tout au long de la transition énergétique;
- réduire l'incidence de nos activités sur le climat;
- constituer une équipe diversifiée et établir un milieu de travail inclusif;
- investir dans les collectivités au sein desquelles nous exerçons des activités.

Le comité ESD est nommé par le conseil afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance inhérentes à l'exécution de sa stratégie en matière de durabilité et, plus particulièrement, au suivi des questions suivantes :

- les questions liées à la politique et à la réglementation environnementales, notamment les lois et la gérance en matière d'environnement, la réglementation sur les faibles émissions de carbone, les politiques en matière de climat, et la réglementation portant sur les émissions, les déversements, la qualité de l'air et la protection des milieux naturels;
- les questions liées à la santé et à la sécurité, notamment la sécurité des travailleurs, la sécurité des produits et des processus, l'intégrité des actifs, la fiabilité, la sécurité, la gestion des risques d'ordre opérationnel, l'intervention en cas d'urgence et la continuité des activités;
- le capital social, notamment l'engagement communautaire et la philanthropie, la participation des peuples autochtones, la réputation, les droits de la personne et la protection de la vie privée des clients.

De plus amples renseignements au sujet du comité ESD sont présentés dans la description de son mandat, qui figure à l'« Annexe E – Mandat du comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité ».

Rémunération des administrateurs

Conformément à l'approche de Parkland en matière de rémunération élargie, la rémunération des administrateurs vise à soutenir la supervision efficace de la stratégie d'entreprise à long terme de Parkland et à harmoniser la rémunération des administrateurs avec l'expérience de nos actionnaires. Les administrateurs non membres de la direction sont rémunérés pour les services qu'ils fournissent à la Société en leur qualité d'administrateur dans le cadre de la rémunération à court terme et d'un régime incitatif à long terme.

La politique du conseil est d'offrir une rémunération à ses administrateurs qui est comparable à celle offerte par des sociétés ouvertes nord-américaines dont la taille des actifs est comparable, et le conseil compare chaque année sa rémunération totale à celle des membres de groupes de comparaison. En plus des honoraires en espèces et des honoraires sous forme de titres de participation1), les administrateurs ont droit à des indemnités de déplacement sous forme d'honoraires fixes. La rémunération des administrateurs est plus amplement décrite dans le tableau « Éléments de la rémunération des administrateurs » qui figure ci-après. En date du 19 mars 2025, les administrateurs et les MHDV (au sens donné à ce terme dans les présentes) possédaient collectivement 0,69 % des actions ordinaires de la Société en circulation.

Lignes directrices en matière de propriété d'actions

Les lignes directrices en matière de propriété d'actions de Parkland assurent l'harmonisation des intérêts des administrateurs avec les intérêts à long terme des actionnaires. Les administrateurs doivent détenir des actions ordinaires dont la valeur correspond à cinq fois la valeur de leurs honoraires en espèces annuels dans les cinq ans suivant leur nomination au conseil d'administration. Si un administrateur n'atteint pas le seuil relatif à la propriété d'actions, il devra détenir toutes les actions ordinaires acquises dans le cadre de l'exercice d'un titre admissible attribué à l'administrateur jusqu'à ce que le seuil exigé soit atteint. À la date de clôture des registres, l'ensemble des administrateurs de Parkland dont le mandat est d'au moins cinq ans respectent les lignes directrices en matière de propriété d'actions qui s'appliquent à leur situation.

Pour l'application des lignes directrices en matière de propriété d'actions, la propriété comprend les actions dont l'administrateur est directement ou indirectement propriétaire ainsi que toutes les UAD détenues par l'administrateur.

Régime d'UAD

En 2011, Parkland a établi un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») à l'intention des membres du conseil non membres de la direction à titre de régime incitatif à long terme. Le conseil a le pouvoir, dans le cadre du régime d'UAD, d'attribuer des UAD aux administrateurs pour les services qu'ils fournissent à Parkland en leur qualité d'administrateurs. Les honoraires sous forme de titres de participation de chaque administrateur sont versés en UAD annuellement. En ce qui a trait à ses honoraires en espèces, chaque administrateur qui ne se conforme pas aux lignes directrices en matière de propriété d'actions de Parkland recevra des UAD correspondant à 50 % de ses honoraires en espèces et, au choix de l'administrateur, jusqu'à 100 % du solde de ses honoraires en espèces et des autres honoraires qu'il touche pour l'exercice de ses fonctions en qualité d'administrateur de Parkland.

Toutes les UAD attribuées à un administrateur relativement aux honoraires en espèces pour une année civile sont portées au crédit d'un compte théorique en versements trimestriels, selon une valeur marchande égale au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse ayant précédé la date à laquelle ces UAD sont portées au crédit du compte susmentionné (le « cours moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours » ou « CMPV »).

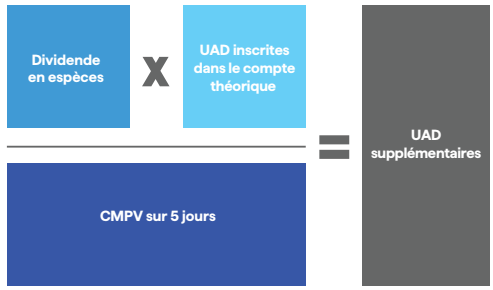

Les UAD supplémentaires, s'il y a lieu, seront portées au crédit du compte de l'administrateur concerné selon les mêmes modalités à la date de l'attribution. Des équivalents de dividendes seront également portés au crédit du compte d'UAD de l'administrateur sous forme d'UAD supplémentaires à chaque date de versement des dividendes selon le résultat obtenu en multipliant le montant des dividendes en espèces déclarés et versés par action ordinaire par le nombre d'UAD inscrites dans le compte théorique d'UAD de l'administrateur à la date de versement des dividendes, divisé par le CMPV sur cinq jours.

Le montant des équivalents de dividendes est calculé en multipliant le montant des dividendes en espèces déclarés et versés par action ordinaire par le nombre d'UAD inscrites dans le compte théorique d'UAD de l'administrateur à la date de versement des dividendes, puis en divisant le produit obtenu par le CMPV des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse ayant précédé la date de versement des dividendes.

Un administrateur ne peut faire racheter ses UAD pour une contrepartie en espèces que lorsqu'il cesse d'être membre du conseil. L'administrateur doit faire racheter ses UAD avant le 15 décembre de l'année civile commençant immédiatement après l'année civile au cours de laquelle il a cessé d'être membre du conseil. Les UAD seront rachetées pour une contrepartie en espèces et la valeur de rachat de chaque UAD correspondra au CMPV des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse qui auront précédé la date de rachat, déduction faite des retenues. L'administrateur pourra également choisir d'acheter sur le marché libre, par l'intermédiaire d'un courtier désigné par l'administrateur qui est indépendant de Parkland, au nom de l'administrateur, le nombre d'actions ordinaires entières qui est égal au nombre d'UAD entières détenues dans le compte théorique de l'administrateur à la date du rachat, déduction faite des retenues. Toute fraction sera réglée en espèces selon le calcul décrit ci-dessus comme si le rachat d'UAD avait été réglé en espèces.

Rémunération des administrateurs pour 2024

Les tableaux suivants présentent de plus amples renseignements sur la rémunération des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, notamment les attributions dans le cadre du régime incitatif à long terme et les acquisitions de droits rattachés aux attributions effectuées au cours des exercices précédents. M. Espey n'a droit à aucune rémunération pour ses fonctions à titre de membre du conseil. La rémunération versée à M. Espey est présentée à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire d'information.

Nom	Honoraires en espèces ($)	Attributions fondées sur des actions[1] ($)	Autre rémunération ($)	Rémunération totale pour 2024 ($)
Lisa Colnett	128 000	110 929	-	238 929
Nora Duke	178 500	120 929	-	299 429[2]
Timothy Hogarth	121 500	110 929	_	232 429
Richard Hookway	55 000	250 929	-	305 929[2]
Michael Jennings	0	276 714	-	276 714[2]
Angela John	11 500	220 929	-	232 429
James Neate	1 401	225 217	-	226 619[2]
Steven Richardson	189 690	221 689	-	411 379[2]
Mariame McIntosh Robinson	91 319	83 852	-	175 171
Deborah Stein	72 511	26 671	-	99 182[2]
Total	**849 421**	**1 648 787**	**-**	**2 498 208**

1 Les attributions fondées sur des actions sont composées des UAD attribuées en 2024 dans le cadre du régime d'UAD et des UAD versées en remplacement d'honoraires.

2 Le conseil a convenu d'effectuer des paiements en espèces et des paiements sous forme d'UAD non récurrents pour tenir compte du temps et du travail supplémentaires fournis par les membres du comité spécial en 2023 et 2024, qui n'étaient pas suffisamment pris en compte dans la structure de rémunération sous-jacente des administrateurs. Les honoraires supplémentaires étaient alignés sur les pratiques habituelles du marché pour les comités spéciaux et comprenaient des honoraires non récurrents et des jetons de présence variables, étant donné que la charge de travail des membres du comité spécial ne pouvait pas être déterminée à l'avance. M. Richardson a reçu 92 500 $ pour l'exercice de ses anciennes fonctions de président du comité spécial (en fonction d'un jeton de présence de 2 500 $ par réunion du comité et d'un paiement sous forme d'UAD non récurrent de 20 000 $). MM. Neate et Jennings ont respectivement reçu 21 000 $ et 24 000 $ pour l'exercice de leurs fonctions de membres du comité spécial (dans chaque cas, en fonction d'un jeton de présence de 1 500 $ par réunion du comité). MM. Neate et Jennings ont choisi de recevoir leurs jetons de présence sous forme d'attributions d'UAD. M. Hookway et M[me] Duke ont chacun reçu 52 000 $ pour l'exercice de leurs fonctions de membres du comité spécial (en fonction d'un jeton de présence de 1 500 $ par réunion du comité et d'un paiement sous forme d'UAD non récurrent de 10 000 $). M[me] Stein a reçu 35 500 $ pour l'exercice de ses fonctions de membre du comité spécial (en fonction d'un jeton de présence de 1 500 $ par réunion du comité et d'un paiement sous forme d'UAD non récurrent de 10 000 $).

Éléments de la rémunération des administrateurs

En 2023, le comité RHCR a retenu les services d'un expert-conseil indépendant pour examiner la structure de rémunération du conseil et la rendre conforme aux pratiques actuelles du marché afin que Parkland soit concurrentielle sur le marché. Par suite de cet examen, Parkland a instauré une nouvelle structure de rémunération simplifiée pour 2024 dont les détails sont fournis ci-après.

Élément / Membre du conseil		Honoraires en espèces ($)	Honoraires sous forme de titres de participation (UAD) ($)	Président de comité ($)	Rémunération directe totale ($)[4]
Honoraires généraux du conseil	Président du conseil[3]	200 000	200 000	-	410 000
	Membre (administrateur type)	110 000	110 000	-	230 000
Présidents de comités[1]		110 000	110 000	20 000	250 000
Jetons de présence[2]	Président	-	-	-	-
	Membre	-	-	-	-
Indemnité de déplacement	Président et membres	10 000	-	-	-

1 M. Hookway ne reçoit qu'une seule rémunération pour ses fonctions en tant que président du comité d'audit et du comité GD.

2 Tout administrateur siégeant à un comité établi en dehors des comités permanents actuels continuera de recevoir un jeton de présence payable par réunion. Toutefois, le comité RHCR peut, à son gré, différer le paiement jusqu'à la dissolution du comité en question afin de verser une rémunération forfaitaire.

3 Le président du conseil exerce les fonctions de président du comité ESD sans toucher d'honoraires additionnels.

4 Compte tenu de l'indemnité de déplacement.

Attributions fondées sur des options et attributions fondées sur des actions en cours

Rémunération fondée sur des options					Attributions fondées sur des actions		
Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options ($)	Date d'expiration des options ($)	Valeur des options dans le cours non exercées ($)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (#)	Valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis[1] ($)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)[2,3] ($)
Lisa Colnett	-	-	-	-	-	-	1 267 231
Nora Duke	-	-	-	-	-	-	140 384
Tim Hogarth	-	-	-	-	-	-	1 091 256
Richard Hookway	-	-	-	-	-	-	661 712
Michael Jennings	-	-	-	-	-	-	237 815
Angela John	-	-	-	-	-	-	591 313
James Neate	-	-	-	-	-	-	189 591
Mariame McIntosh Robinson	-	-	-	-	-	-	64 180
Steven Richardson	-	-	-	-	-	-	928 551
Deborah Stein	-	-	-	-	-	-	362 196
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 534 229**

1 Selon les modalités du régime d'UAD, les droits rattachés aux UAD sont acquis immédiatement à leur attribution, mais les UAD ne peuvent être rachetées par le participant que lorsque celui-ci cesse d'être un administrateur. Par conséquent, il n'y a aucune UAD en cours dont les droits n'ont pas été acquis.

2 Les valeurs des UAD sont fondées sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2024.

3 Les UAD en cours comprennent les UAD attribuées, les UAD attribuées relativement aux versements de l'équivalent du dividende pour les UAD en compte et les UAD reçues en remplacement d'honoraires.

Attributions dans le cadre de régimes incitatifs – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de 2024

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ($)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice[1] ($)	Rémunération dans le cadre d'un régime incitatif non fondé sur des titres de participation — Valeur gagnée au cours de l'exercice ($)
Lisa Colnett	-	150 206	-
Nora Duke	-	124 408	-
Tim Hogarth	-	144 628	-
Richard Hookway	-	268 084	-
Michael Jennings	-	279 201	-
Angela John	-	236 371	-
James Neate	-	227 551	-
Mariame McIntosh Robinson	-	85 215	-
Steven Richardson	-	249 342	-
Deborah Stein	-	55 156	-
Total	**-**	**1 820 162**	**-**

1 Correspond à des UAD attribuées en 2024 selon les modalités du régime d'UAD et à des UAD versées en remplacement d'honoraires. Des UAD supplémentaires ont été attribuées au cours de l'exercice relativement aux versements de l'équivalent du dividende pour les UAD en compte.

Analyse de la rémunération

Rapport sur les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction établi par le comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération à l'intention des actionnaires

Mesdames, Messieurs,

Au nom du conseil d'administration, nous sommes heureux de vous présenter ce rapport, qui donne un aperçu de notre stratégie en matière de rémunération des personnes talentueuses et des hauts dirigeants. En 2024, le comité RHCR a renouvelé son engagement à faire en sorte que notre cadre de rémunération soit fermement aligné sur la performance de Parkland et la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Le présent rapport souligne également la façon dont notre approche de la gestion des talents, combinée à nos principes en matière de rémunération au rendement, détermine la rémunération des membres de la haute direction et cultive un leadership axé sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la Société. Ces efforts sont combinés pour motiver nos dirigeants à produire des résultats qui contribuent directement au succès de la Société et profitent à nos actionnaires.

Aligner la rémunération des membres de la haute direction sur la performance et la valeur pour les actionnaires

La rémunération au rendement est au cœur de nos principes en matière de rémunération. Nous sommes engagés à récompenser les hauts dirigeants en fonction de l'atteinte d'objectifs ambitieux qui stimulent la création de valeur pour les actionnaires. La structure de rémunération de Parkland est conçue avec d'importantes composantes conditionnelles qui lient la rémunération des hauts dirigeants à la performance, ce qui motive nos dirigeants à stimuler la croissance et à produire des résultats qui profitent à nos actionnaires. En visant le 50e centile de la rémunération offerte sur le marché, nous nous assurons que notre rémunération globale demeure concurrentielle au sein du secteur et qu'elle nous permette de recruter et de fidéliser les personnes les plus talentueuses qui soient tout en respectant les tendances générales du marché.

Rémunération conditionnelle de 2024

Président et chef de la direction

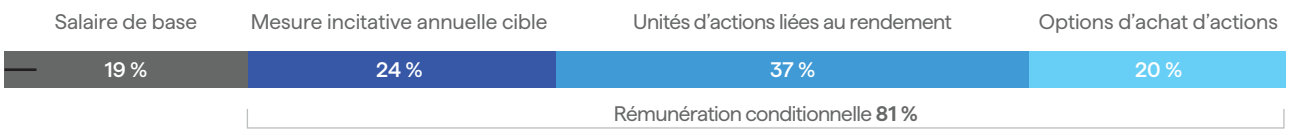

Tous les autres membres de la haute direction visés

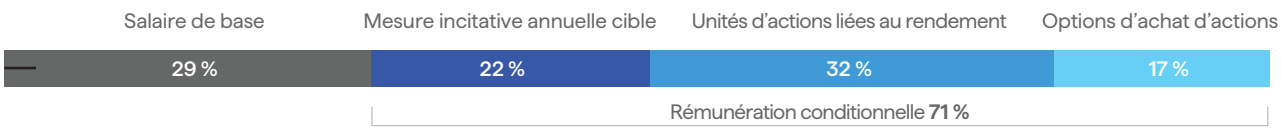

Parkland applique des pratiques en matière de gouvernance rigoureuses qui soutiennent la conception et l'exécution de nos programmes de rémunération. Ces pratiques visent à réduire les risques, à décourager la prise de risques inappropriés et à garantir que la rémunération est alignée sur notre stratégie commerciale, notre performance et la valeur à long terme pour les actionnaires.

Pour renforcer ce cadre, le comité RHCR a mis à jour les lignes directrices en matière de propriété d'actions et a renforcé notre politique en matière de récupération, soulignant ainsi notre engagement en faveur d'une gestion responsable des risques et de la responsabilité. De plus, le comité RHCR a rééquilibré la distribution des UAR entre le rendement du capital investi (le « RCI ») absolu[1] et le rendement total pour les actionnaires (le « RTA ») relatif afin de mettre davantage l'accent sur la création de valeur à long terme. Enfin, le comité RHCR a également fait appel à un nouveau cabinet d'experts-conseils en rémunération des membres de la haute direction pour l'assister dans toutes les questions liées à la rémunération, notamment la réalisation récente d'une évaluation approfondie des risques liés à nos régimes de rémunération.

Dans le cadre de notre soutien continu envers notre structure de rémunération au rendement, nous excluons les instruments dont l'acquisition des droits est fondée sur l'écoulement du temps tels que les unités d'actions incessibles (les « UAI ») provenant des attributions annuelles aux membres de la haute direction, car elles ne sont pas liées à des conditions d'acquisition des droits fondées sur le rendement, et nous maintenons une grande composante du RTA relatif. Cette exclusion renforce notre engagement à aligner la rémunération des membres de la haute direction sur la performance de Parkland. Le comité RHCR est confiant que notre cadre de rémunération soutient efficacement les objectifs stratégiques à long terme de Parkland et s'aligne sur la rémunération versée, comme le démontrent clairement l'« analyse de la zone d'alignement » et les résultats réalisés et réalisables indiqués dans la « Représentation graphique du rendement pour les actionnaires », qui figurent dans les rubriques suivantes.

1 « Ratio financier non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières déterminées » de la présente circulaire d'information. »

Constituer une riche réserve de dirigeants

Le comité RHCR reste déterminé à donner la priorité à l'avancement de la stratégie en matière de ressources humaines de Parkland, en mettant l'accent sur la gestion des personnes talentueuses et la relève des dirigeants. Le comité RHCR examine de façon continue la solidité de notre réserve de dirigeants, en soutenant activement les promotions internes et le recrutement de personnes talentueuses externes afin d'améliorer notre exécution stratégique et de renforcer la planification de la relève des hauts dirigeants à long terme. Ces actions sont essentielles pour garantir une équipe de direction diversifiée et compétente qui stimulera la croissance continue de Parkland.

Dans le cadre de cette démarche, nous sommes heureux d'avoir, en 2024, nommé M. Tyler Rimbey et accueilli M. Martin Carter, dont le leadership et l'expérience ont considérablement amélioré notre modèle opérationnel, en particulier en ce qui concerne le renforcement de notre chaîne d'approvisionnement et l'amélioration de l'excellence opérationnelle à notre raffinerie et à nos terminaux. En outre, dans le cadre de la restructuration annoncée en décembre 2024, M. Marcel Teunissen assure maintenant la direction de nos activités en Amérique du Nord, tandis que M[me] Donna Sanker sera responsable des activités internationales et de nos principaux marchés émergents.

Ces changements de rôle de direction stratégiques prouvent notre engagement continu à renforcer la réserve de dirigeants, à approfondir l'expérience interfonctionnelle et à positionner Parkland pour une réussite durable. Grâce à ces mesures, nous visons à renforcer les capacités et la discipline opérationnelles et à favoriser la création de la valeur à long terme dans tous les secteurs d'activité.

Résultats en matière de rendement et rémunération totale en 2024

Bien que Parkland a connu une forte croissance au cours des cinq dernières années, l'année 2024 a apporté son lot d'obstacles, notamment avec des marges de raffinage plus faibles que prévu et un temps d'arrêt imprévu de la raffinerie; en conséquence, notre rendement financier n'a pas été à la hauteur des attentes. Néanmoins, la résilience de notre stratégie commerciale diversifiée a continué de faire ses preuves grâce à des initiatives telles que l'expansion du programme de fidélisation JOURNIE[MC] et le renforcement de nos capacités en matière d'approvisionnement, de négociation et de raffinage.

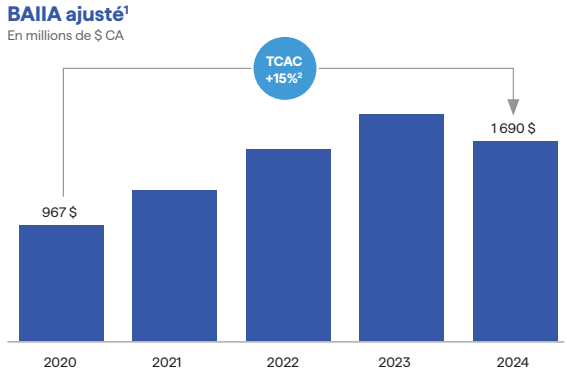

Le rendement financier de Parkland en 2024 s'est traduit par un versement de 0 % en ce qui a trait à la composante du rendement financier de l'entreprise de notre régime incitatif annuel (le « RIA »). Combiné à d'autres éléments de notre carte de pointage équilibrée, ce résultat a établi à 47 % le rendement moyen global du RIA pour les membres de la haute direction visés, conformément à notre engagement d'aligner la rémunération des membres de la haute direction sur les résultats de l'entreprise.

Tel qu'il a été indiqué précédemment, notre régime incitatif à long terme (le « RILT ») est entièrement lié à la performance. Le prix des UAR attribuées en 2021 a été réglé en mars 2024, ce qui a alors produit un coefficient de performance de 106 % pour le RTA relatif (selon un RTA de 5,9 % pour la période de performance et un classement au 53[e] centile) et un coefficient de performance de 148 % pour le RCI relatif (selon un RCI moyen de 9,7 % pour la période de performance) allant du 1[er] janvier 2021 au 31 décembre 2023. Ces résultats témoignent d'une solide performance du RTA et d'une amélioration du RCI au cours de cette période. Comme l'indique notre analyse de la « Comparaison de la rémunération réalisée et réalisable », la rémunération de notre président et chef de la direction a été étroitement liée à la performance du cours de l'action de la Société et confirmée, comme le démontre plus haut notre « Analyse de la zone d'alignement ». Cette approche confirme l'efficacité de nos principes de rémunération au rendement et renforce notre engagement à veiller à ce que la rémunération des membres de la haute direction reflète la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Perspectives en 2025

La responsabilité de la rémunération des membres de la haute direction incombe au conseil et nous sommes conscients de l'incidence à long terme de nos décisions. Nous estimons que les résultats de la rémunération de 2024 sont fortement alignés sur les performances de Parkland, ses priorités stratégiques et la création de valeur pour les actionnaires.

Nous continuons à affiner notre approche en 2025, et nous demeurons engagés en faveur de la transparence de nos programmes de rémunération des membres de la haute direction et de la communication des renseignements pertinents à leur égard. Nous vous invitons à consulter les pages suivantes pour obtenir de plus amples renseignements sur notre cadre de rémunération des membres de la haute direction.

Nous vous remercions de la confiance soutenue que vous nous accordez.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération

1 Mesure financière déterminée. Se reporter à la rubrique « Mises en garde - Mesures financières déterminées » de la présente circulaire d'information.

2 Le TCAC correspond au taux de croissance annuel composé de 2020 à 2024.

Rémunération des membres de la haute direction

La présente rubrique décrit l'approche et le cadre en matière de rémunération, ainsi que les politiques et les programmes qui régissent la rémunération des membres de la haute direction visés de Parkland.

Principes en matière de rémunération de Parkland 83

Gouvernance et surveillance par le comité RHCR 85

Cadre de rémunération de Parkland 90

Décisions clés en matière de rémunération prises en 2024 97

Rémunération des membres de la haute direction visés de Parkland 103

Tableau sommaire de la rémunération 112

Analyse de la rémunération

Cette rubrique explique la stratégie, les politiques et les programmes de rémunération de Parkland pour 2024. Elle traite de la rémunération versée au président et chef de la direction, au directeur des finances ainsi qu'aux trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés, lesquels sont collectivement appelés les membres de la haute direction visés (les « membres de la haute direction visés » ou « MHDV »).

- Robert Espey, président et chef de la direction
- Marcel Teunissen, directeur des finances[1]
- Martin Carter, vice-président principal, Raffinage et terminaux
- Donna Sanker, présidente, Parkland International
- Tyler Rimbey, vice-président principal, Approvisionnement et échange commercial

Principes en matière de rémunération au rendement de Parkland

Notre stratégie commerciale

La stratégie de Parkland repose sur deux éléments clés : l'avantage en matière de service à la clientèle et l'avantage en matière d'approvisionnement.

- L'**avantage en matière de service à la clientèle** consiste à faire de Parkland le premier choix de ses clients en leur offrant des marques exclusives, des prix concurrentiels, des services fiables et un programme de fidélisation vigoureux.
- L'**avantage en matière d'approvisionnement** vise à atteindre le coût de service pour nos clients le plus bas en tirant parti de notre taille, de notre expertise en matière de chaîne d'approvisionnement et de nos capacités sur des marchés difficiles à desservir.

Notre Société s'appuie sur les valeurs fondamentales de sécurité, d'intégrité, de communauté et de respect. Comme la transition énergétique entraîne l'évolution des besoins des clients, Parkland est en mesure d'offrir des solutions telles que la recharge de véhicules électriques (les « VE »), les biocarburants, le carburant d'aviation à faible teneur en carbone et les programmes de compensation des émissions de carbone. Nous développons également notre réseau de vente au détail avec des dépanneurs et des services numériques améliorés afin de mieux servir nos clients.

Pour soutenir l'exécution fructueuse de cette stratégie, nous avons établi des indicateurs de rendement financier et de sécurité qui sont directement alignés sur notre plan stratégique. Ces indicateurs, qui sont intégrés dans nos programmes de rémunération des membres de la haute direction, garantissent que les dirigeants demeurent responsables de générer une croissance rentable, de l'excellence opérationnelle et des initiatives en matière de durabilité, tout en maintenant une saine gouvernance et en créant de la valeur pour les actionnaires.

Stratégie de Parkland

Combinaison de nos avantages concurrentiels pour créer une formule gagnante

Notre stratégie de rémunération au rendement

Chez Parkland, la rémunération des membres de la haute direction est liée à la performance de la Société, ce qui garantit l'alignement de la rémunération des dirigeants sur la réussite de l'entreprise. En 2024, une tranche de 81 % de la rémunération totale du président et chef de la direction et une tranche moyenne de 71 % de la rémunération totale des autres membres de la haute direction visés étaient « conditionnelles » et fondées sur les performances de Parkland.

Nous sommes d'avis que les mesures incitatives à court et à long terme doivent tenir compte de la performance de la Société et de la croissance du cours de l'action, alignant ainsi les intérêts de nos hauts dirigeants sur ceux de nos actionnaires. Cette approche nous aide à recruter et à fidéliser les personnes les plus compétentes qui soient, tout en favorisant une culture de prise de risque et de surveillance appropriées.

1 Le 17 décembre 2024, Parkland a annoncé qu'avec prise d'effet le 1er janvier 2025, dans le cadre du plan de relève des membres de la haute direction, M. Marcel Teunissen, directeur des finances de la Société, changerait de poste pour occuper le rôle de président, Amérique du Nord, dans le cadre duquel il supervisera les activités canadiennes et américaines de la Société.

Harmonisation avec les intérêts des actionnaires

Une grande partie de la rémunération des membres de la haute direction est liée à la création de valeur pour les actionnaires, laquelle est mesurée par le RTA et la bonne exécution de notre stratégie. Nous nous engageons à faire en sorte que nos hauts dirigeants participent à la création de valeur à long terme pour les actionnaires, et nos programmes incitatifs sont conçus pour générer des résultats financiers avantageux pour les actionnaires.

Parkland exclut les UAI de l'attribution annuelle, ce qui permet d'aligner la rémunération sur ses principes en matière de rémunération au rendement.

- **Régime incitatif annuel :** Fondé sur des mesures de rendement qui reposent sur des mesures financières, des mesures opérationnelles et des mesures de sécurité rigoureuses et qui favorisent l'adoption de comportements créateurs de valeur pour nos actionnaires.
- **Mesures incitatives à long terme :** Entièrement fondées sur la performance, elles prennent la forme d'options d'achat d'actions et d'UAR, ces dernières étant liées à des mesures de RCI absolu et de RTA relatif pour stimuler la croissance du cours de l'action. Le RCI absolu est l'un des leviers les plus importants pour créer de la valeur pour nos actionnaires en assurant une répartition efficace du capital, en optimisant le rendement du capital investi et en favorisant une croissance durable à long terme pour la Société. Le RTA relatif mesure de quelle façon notre rendement financier influe sur la valeur de l'action par rapport au groupe de comparaison pour le RTA de Parkland.

Parkland utilise les UAR pour aligner les mesures incitatives sur la performance excédentaire par rapport au marché, et les paiements sont effectués sous forme d'actions de la Société plutôt qu'en espèces. Cette approche exclut les UAI de l'attribution annuelle, contrairement à la pratique adoptée par la majorité des membres de notre groupe de comparaison qui incluent habituellement les UAI dans leurs attributions annuelles. Les UAI ne sont pas assorties de dispositions d'acquisition des droits fondées sur le rendement et, en excluant les UAI de nos mesures incitatives à long terme, nous assurons un meilleur alignement entre la rémunération des hauts dirigeants et les intérêts des actionnaires. De plus, nos rigoureuses lignes directrices en matière de propriété d'actions garantissent que les intérêts de la direction sont étroitement alignés sur ceux de nos actionnaires.

Surveillance et gestion des risques

La structure de rémunération de Parkland repose sur de solides principes de gouvernance qui visent à atténuer les risques et à promouvoir une prise de décision responsable. Nous passons régulièrement en revue nos programmes de rémunération pour nous assurer qu'ils produisent les résultats escomptés. En 2024, Southlea Group, notre expert-conseil indépendant, a réalisé une évaluation exhaustive des risques, et celle-ci n'a décelé aucun risque majeur dans les politiques et les pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction de Parkland qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ce qui confirme le caractère approprié de la gestion des risques et de la surveillance de nos régimes de rémunération des membres de la haute direction. Nous analysons aussi régulièrement nos régimes de façon rétrospective. Le comité RHCR surveille ces processus et formule au conseil des recommandations sur les décisions à prendre en matière de rémunération.

Recruter et fidéliser les personnes talentueuses clés

Il est essentiel de recruter et de maintenir en poste les hauts dirigeants les plus talentueux pour réaliser la stratégie de Parkland. Notre programme de rémunération est comparé au marché pour s'assurer qu'il demeure concurrentiel, il vise le 50e centile de la rémunération fondée sur le marché et il peut être ajusté en fonction des performances réalisées.

Le conseil d'administration a recours à un groupe de comparaison en matière de rémunération composé de sociétés du marché pour guider les décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants, ce qui permet de s'assurer qu'elles soient en harmonie avec les marchés dans lesquels Parkland rivalise pour le recrutement de personnes talentueuses. Ce groupe de comparaison est régulièrement passé en revue pour s'assurer qu'il tienne compte des activités actuelles de Parkland et que nos programmes demeurent concurrentiels et durables. Le comité RHCR, avec l'aide de son expert-conseil indépendant, surveille le groupe de comparaison composé de sociétés du marché et peut effectuer des ajustements, au besoin. La rémunération de nos membres de la haute direction visés est également versée en monnaie locale afin de se conformer aux pratiques du marché et de favoriser le maintien en poste des dirigeants talentueux. Veuillez vous reporter à la rubrique « Groupe de comparaison » dans les présentes pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard.

Gestion des dirigeants de talent, diversité et inclusion, et planification de la relève

La gestion des dirigeants de talent, la diversité et l'inclusion, ainsi que la planification de la relève des hauts dirigeants sont des priorités absolues pour le conseil et le comité RHCR. Chaque année, nous procédons à un examen de la gestion des dirigeants de talent qui permet de cibler et de définir des mesures de développement pour les dirigeants à haut potentiel, garantissant ainsi une solide réserve de successeurs à tous les niveaux de direction. Le comité RHCR rencontre régulièrement le président et chef de la direction pour examiner et mettre à jour le plan de relève des membres de la haute direction.

Nous nous engageons également à favoriser la diversité et l'inclusion au sein de notre entreprise. Une main-d'œuvre diversifiée attire les meilleures personnes talentueuses et favorise de bonnes performances. Parkland recueille les commentaires de ses employés par l'intermédiaire de son enquête annuelle sur l'engagement des employés, laquelle continue d'afficher une forte participation d'environ 70 % des employés, jumelée à plus de 18 000 commentaires écrits formulés par les employés en 2024. Notre engagement en faveur de l'engagement des employés ainsi que de la diversité et de l'inclusion continue de renforcer notre capacité à bâtir une organisation inclusive et performante.

Conclusion

Le comité RHCR estime que la structure de rémunération de Parkland est efficace pour garantir la réussite à long terme de la Société. Notre approche permet d'aligner la rémunération des hauts dirigeants sur la performance de la Société, la valeur pour les actionnaires et les objectifs globaux de gestion des dirigeants de talent, de diversité et de planification de la relève.

Gouvernance et supervision par le comité RHCR

La présente rubrique explique comment le conseil d'administration supervise la rémunération des membres de la haute direction, notamment les processus et les politiques qui guident le processus décisionnel et qui assurent une bonne gouvernance.

Comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération

Le comité RHCR s'est engagé à établir une gouvernance saine en matière de rémunération qui favorise les intérêts à long terme des actionnaires. Le conseil a délégué la surveillance des politiques de ressources humaines de Parkland au comité RHCR, qui examine les régimes de rémunération des membres de la haute direction et les questions connexes, pour ensuite en faire rapport et formuler des recommandations à ce sujet au conseil.

Le comité RHCR effectue régulièrement des vérifications en ce qui a trait aux questions de rémunération et propose des initiatives visant à aligner la rémunération et les conditions d'emploi des hauts dirigeants sur les principes de rémunération de Parkland. Il passe en revue et recommande la rémunération du président et chef de la direction, du directeur des finances, des autres membres de la haute direction visés et des autres membres de l'équipe de haute direction, ainsi que des administrateurs du conseil. Il examine et approuve le cadre et les objectifs du régime incitatif annuel, ainsi que l'attribution d'options d'achat d'actions, d'UAR et d'UAD. Le comité RHCR formule également des recommandations quant aux nominations de nouveaux membres du conseil. Le conseil examine les recommandations du comité RHCR et prend les décisions finales.

Bien que le président et chef de la direction assiste généralement aux réunions du comité RHCR pour donner son avis sur la rémunération des autres hauts dirigeants, il n'est pas un membre votant du comité RHCR. Le président et chef de la direction n'est pas présent lors des discussions portant sur sa propre rémunération et ne vote pas à l'égard des questions relatives à sa rémunération ou à celle des autres hauts dirigeants.

Responsabilités du comité RHCR

Le comité RHCR est chargé d'élaborer des principes et un cadre de rémunération qui alignent les hauts dirigeants sur les stratégies commerciales de Parkland, et qui motivent et récompensent les hauts dirigeants pour une exécution réussie. Le comité RHCR s'acquitte de ses responsabilités en faisant ce qui suit :

- en assurant une gouvernance efficace de la rémunération des membres de la haute direction en tenant compte d'un groupe de comparaison composé de sociétés du marché, d'analyses concurrentielles, de la conception des programmes, de l'harmonisation des programmes et des mesures avec la stratégie et de l'atténuation des risques liés à la rémunération;
- en recommandant au conseil la rémunération du président et chef de la direction et des membres de la haute direction;
- en définissant des mesures de programmes de rémunération conditionnelle, des cibles et des fourchettes de rémunération (seuils et plafonds) pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction;
- en évaluant le rendement du président et chef de la direction et en supervisant les évaluations de rendement des autres membres de la haute direction;
- en gérant les régimes de rémunération fondée sur des titres de participation de la Société;
- en supervisant le processus de planification de la relève et de gestion des personnes talentueuses pour les postes de haute direction et en veillant à ce que des mesures appropriées soient en place pour soutenir la stratégie de gestion des personnes talentueuses à long terme;
- en veillant au maintien d'une approche actualisée en matière de leadership et de gestion des personnes talentueuses pour les postes clés au sein de Parkland;
- en évaluant le rendement et l'indépendance des experts-conseils en rémunération conformément aux lois, aux règles ou aux règlements applicables;
- en assurant un suivi de la rémunération des administrateurs;
- en supervisant le recrutement, la nomination et la planification de la relève des administrateurs par l'identification des qualifications et des compétences requises, la recommandation des candidats et le maintien d'une matrice des compétences du conseil afin d'aligner ces activités sur les besoins stratégiques de Parkland et les attentes du marché.

Le comité RHCR gère ce cadre au moyen d'un processus décisionnel rigoureux qui donne lieu à des recommandations au conseil, tel qu'il est plus amplement décrit ci-dessous.

Veuillez vous reporter à l'annexe D – Mandat du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération pour obtenir un résumé détaillé des rôles et des responsabilités du comité RHCR.

Membres du comité RHCR et expérience pertinente

Parkland comprend l'importance de nommer des administrateurs expérimentés et compétents au comité RHCR. Les membres du comité RHCR possèdent les compétences et l'expertise nécessaires à la supervision des intérêts des actionnaires relativement à la rémunération des membres de la haute direction et aux questions liées aux ressources humaines. Tous les membres du comité RHCR sont des administrateurs indépendants de Parkland.

Les membres du comité RHCR apportent un large éventail de compétences en matière de ressources humaines, de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de direction de sociétés ouvertes et d'expérience au sein de conseils d'administration, ce qui leur permet de prendre des décisions efficaces en ce qui a trait aux programmes de rémunération. Chaque membre a occupé des fonctions de haut dirigeant et a siégé à des comités du conseil, ce qui renforce la capacité de surveillance du comité RHCR et améliore la qualité de son processus décisionnel. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les compétences et l'expertise représentées au sein du conseil, veuillez vous reporter à la matrice des compétences du conseil qui figure dans les présentes et qui indique les compétences clés de nos administrateurs.

Processus décisionnel rigoureux

Tel qu'il a été indiqué précédemment, le comité RHCR examine et encadre les régimes de rémunération et les échelons de rémunération applicables à l'ensemble des membres de la haute direction de Parkland. Le tableau suivant circonscrit les responsabilités des parties qui prennent part au processus décisionnel lié à la mise en candidature et à la rémunération.

Recommandation de la direction	Examen et recommandation du comité RHCR	Examen et approbation du conseil d'administration
• Propose des éléments de programmes de rémunération qui répondent aux besoins et aux impératifs de l'entreprise, en tenant compte des résultats et des risques sur le plan commercial • Se prononce sur les mesures et les cibles de rendement et fait le point et effectue des analyses officielles sur les résultats obtenus de façon régulière • Met en œuvre et gère les processus liés à l'administration des programmes de rémunération • Procède à des tests de résistance et à des analyses rétrospectives pour assurer que les programmes de rémunération favorisent l'atteinte des résultats escomptés et encouragent les comportements attendus de la part de la direction • Recommande au comité RHCR le salaire de base et les cibles de la rémunération variable pour les membres de la haute direction visés de Parkland, à l'exception du président et chef de la direction • De concert avec le comité RHCR, établit et examine les plans de relève pour les membres de la haute direction de Parkland • Surveille les pratiques du marché et le contexte réglementaire et informe le comité RHCR de tout fait nouveau	• Supervise les principes, les politiques, les programmes et les échelons de rémunération des membres de la haute direction, ainsi que les attributions fondées sur des titres de participation à leur endroit, y compris les modalités et les conditions du régime, et fait des recommandations au conseil à ce sujet • Examine la performance du président et chef de la direction et rend compte de ses conclusions au conseil; passe en revue et approuve les recommandations du président et chef de la direction • à l'égard de la performance des autres membres de la haute direction • Recommande au conseil les ajustements à apporter à toutes les formes de rémunération du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction, y compris les conditions et les contrats d'emploi • Examine avec le président et chef de la direction les changements importants qui touchent l'organisation ou le personnel, notamment les plans de relève et de perfectionnement des personnes talentueuses • Demande des conseils, des informations et des analyses au(x) expert(s)-conseil(s) en rémunération indépendant(s) au sujet des tendances du marché pour assurer l'évaluation objective des recommandations en matière de rémunération de la direction • Surveille l'exposition aux risques qui est associée aux politiques et aux programmes de rémunération des membres de la haute direction • Examine l'information sur la rémunération offerte par Parkland en vue de sa communication au public • Repère, recrute et recommande de nouveaux administrateurs pour pourvoir les postes vacants au sein du conseil • Maintient à jour un plan de relève pour le conseil	• Examine les recommandations du comité RHCR, de son (ses) conseiller(s) externe(s) indépendant(s) et de la direction • Évalue le rendement, les objectifs d'entreprise et la stratégie de la Société ainsi que la conjoncture du marché • Prend les décisions finales concernant la rémunération du président et chef de la direction (y compris l'ensemble des éléments de la rémunération globale, tels que le salaire de base, les mesures incitatives annuelles, le régime incitatif à long terme et les régimes d'avantages sociaux et d'épargne collectifs) • Nomme les hauts dirigeants et les candidats à un poste d'administrateur

Conseils indépendants

Afin de garantir un processus impartial de détermination de la rémunération, le comité RHCR fait appel à un conseiller externe indépendant pour fournir des conseils sur la composition et la gouvernance de la rémunération, conformément à un plan de travail annuel préapprouvé par le comité RHCR et le conseil. Le fait de retenir les services d'un conseiller indépendant contribue à garantir que les programmes de rémunération de Parkland sont concurrentiels, bien structurés et alignés sur les objectifs.

Dans le cadre de son examen continu des services-conseils, à l'été 2024, le comité RHCR a retenu les services de Southlea Group à titre d'expert-conseil en rémunération. Cette décision s'appuie sur la connaissance approfondie du secteur d'activité de Parkland que possède Southlea Group, sur sa grande expertise en matière de rémunération des membres de la haute direction et sur sa vaste connaissance de la gouvernance en matière de rémunération des entreprises à l'échelle mondiale.

Le comité RHCR confère à Southlea Group le mandat d'examiner, entre autres, les éléments suivants et de lui fournir des conseils et un soutien à leur égard :

- la sélection du groupe de comparaison composé de sociétés du marché de Parkland et la mise à jour continue de la composition de ce groupe;
- l'examen du caractère adéquat de la recommandation de la direction en ce qui a trait au groupe de comparaison pour le RTA relatif;
- l'analyse de la position concurrentielle de la rémunération des membres de la haute direction de Parkland par rapport au groupe de comparaison composé de sociétés du marché;
- le choix des mesures pour le RIA et les UAR dans le cadre du régime incitatif à long terme;
- La structure du RIA et du régime incitatif à long terme;
- des recommandations en matière de rémunération des membres de la haute direction;
- les questions relatives à la rémunération des administrateurs.

Le comité RHCR se réunit régulièrement avec Southlea Group, en l'absence de la direction, pour examiner les questions relatives à la rémunération. Bien que Southlea Group formule des recommandations et fournisse des conseils sur ces questions, le comité RHCR conserve la responsabilité de formuler des recommandations définitives au conseil aux fins d'examen et d'approbation.

Honoraires liés aux services-conseils indépendants en matière de rémunération

Le tableau suivant résume les honoraires totaux versés aux conseillers en rémunération indépendants, à savoir Mercer (Canada) ltée et Southlea Group, pour les services fournis en 2023 et 2024. Avant de retenir les services de Southlea Group, Parkland a reçu des services-conseils similaires en matière de rémunération de la part de Mercer (Canada) ltée de 2011 à 2024.

	2024	2023
Mercer (Canada) ltée : Honoraires liés à la rémunération des hauts dirigeants et des membres du conseil	20 835 $[2]	124 733 $
Mercer (Canada) ltée : Autres honoraires[1]	56 468 $	89 507 $
Southlea Group : Honoraires liés à la rémunération des hauts dirigeants et des membres du conseil	212 368 $	137 047 $
Southlea Group : Autres honoraires[1]	117 419 $	39 201 $

1 Les autres services fournis par Mercer (Canada) ltée comprennent l'achat des sondages de Mercer qui portent sur la rémunération offerte sur le marché. Les autres services fournis par Southlea Group comprennent l'examen et l'élaboration de régimes incitatifs pour les filiales de Parkland.

2 Les honoraires versés à Mercer en 2024 reflètent le travail effectué plus tôt dans l'année, avant la fin de son mandat de fournisseur de services-conseils en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Faits saillants sur la structure des programmes de rémunération, la gouvernance et la gestion des risques

Le comité RHCR supervise les programmes de rémunération et la rémunération versée afin de s'assurer de l'efficacité de la gestion et de l'atténuation des risques. Il examine régulièrement la conception et la gouvernance du programme, afin de s'assurer qu'il est aligné sur les pratiques exemplaires du marché. Notre programme de rémunération comprend plusieurs éléments qui favorisent des pratiques saines et découragent la prise de risques excessifs ou inappropriés. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de nos pratiques, de nos politiques et des éléments de structure clés en matière de gouvernance, ainsi que la façon dont nous gérons et atténuons les risques liés à la rémunération des membres de la haute direction.

Ce que nous faisons

- **Indépendance du comité RHCR** — Nous prenons adéquatement en compte les intérêts des actionnaires en maintenant un comité RHCR indépendant dont les membres possèdent les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires à la supervision de la rémunération des membres de la haute direction et des questions liées aux ressources humaines.
- **Expert-conseil indépendant** — Les services d'un expert-conseil externe indépendant en rémunération de hauts dirigeants sont retenus par le comité RHCR pour évaluer les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs.
- **Participation des actionnaires** — Nous sollicitons de façon proactive l'avis des actionnaires relativement à la rémunération des membres de la haute direction au moyen d'un vote consultatif volontaire et non contraignant sur la rémunération.
- **Rémunération au rendement** — Nous privilégions une approche de rémunération au rendement au moyen d'une rémunération conditionnelle qui représente 81 % de la rémunération directe totale cible du président et chef de la direction et 71 % de la rémunération directe totale cible des autres membres de la haute direction visés.
- **Mesures par action et mesures relatives** — Les régimes incitatifs à court et à long terme de Parkland comprennent des mesures par action et des mesures relatives (en plus des mesures absolues) afin d'aligner les versements sur l'expérience des actionnaires et d'encourager le comportement attendu de la part des dirigeants.
- **Équilibre entre les mesures incitatives à court et à long terme** — Nous harmonisons les intérêts des membres de la direction avec ceux des actionnaires au moyen de mesures incitatives à court et à long terme qui assurent un équilibre entre le rendement financier à court terme et l'augmentation du cours de l'action à long terme.
- **Carte de pointage équilibrée** — Nous avons une approche fondée sur une carte de pointage équilibrée, avec des mesures de sécurité, des mesures financières et des mesures opérationnelles essentielles à la bonne exécution du plan stratégique.
- **Règlement en actions des unités d'actions liées au rendement** — Nous réglons la valeur après impôt des UAR sous forme de nouvelles actions ordinaires afin de renforcer la propriété d'actions par les membres de la haute direction et de favoriser davantage l'alignement sur les intérêts des actionnaires.
- **Gouvernance** — Nous encourageons les comportements adéquats et décourageons la prise de risques imprudents grâce à une surveillance rigoureuse en matière de gouvernance.
- **Groupe de comparaison** — Notre groupe de comparaison est composé d'entreprises qui présentent, en moyenne, des caractéristiques financières semblables à celles de Parkland pour assurer une bonne analyse comparative de la rémunération.
- **Test de tension** — Nous plaçons généralement les cibles pour les mesures de la carte de pointage du rendement de l'entreprise au-dessus des résultats de l'exercice précédent et les soumettons à des tests de tension pour soutenir la progression continuelle par rapport à l'exercice précédent.
- **Chevauchement des périodes** — Nous stimulons le rendement soutenu à long terme en fixant différentes dates d'acquisition des droits pour les mesures incitatives à long terme.
- **Ajustement des cibles en fin d'année** — Nous ajustons les cibles du régime incitatif en fin d'année afin d'exclure les répercussions des acquisitions ou des dessaisissements non prévus dans le budget, qui pourraient normalement avoir une incidence sur la rémunération, et de renforcer les comportements appropriés. Aucun rajustement n'a été effectué sur les paramètres financiers de l'entreprise pour 2024.
- **Aucune garantie de paiement et plafonnement des paiements** — Nous imposons un plafond sur les paiements incitatifs et n'offrons aucune garantie de paiement minimal à la fin du cycle de rendement.
- **Lignes directrices en matière de propriété d'actions rigoureuses** — Nous nous assurons que les membres de la haute direction favorisent les intérêts des actionnaires en imposant de rigoureuses exigences en matière de propriété d'actions aux membres de la haute direction.
- **Ententes de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité** — Nous concluons avec les membres de la haute direction des ententes de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité dans le but de protéger les intérêts et les renseignements confidentiels de Parkland.
- **Interdiction des opérations d'initiés** — Les opérations sur les actions ordinaires de Parkland sont soumises aux dispositions relatives aux opérations d'initiés et aux périodes d'interdiction d'opérations.
- **Aucune vente à découvert ni aucune opération de couverture** — Les membres de la haute direction restent tributaires du rendement des actions de Parkland en raison de l'interdiction des opérations qui réduisent le risque, telles que les ventes à découvert ou les opérations de couverture.
- **Dispositions de récupération** — Nous recouvrons la rémunération versée ou dont les droits sont acquis en cas de redressement financier ou d'inconduites.

Ce que nous évitons

- **Augmentations garanties des salaires** — Nous ne concluons avec les membres de la haute direction aucun contrat d'emploi qui prévoit des augmentations de salaire, des attributions de primes ou des attributions incitatives à long terme garanties.
- **Versements des primes non plafonnés** — Nous ne permettons pas la prise de risques excessifs, qui sont favorisés par l'absence de plafonds sur les versements dans le cadre du régime incitatif annuel.
- **UAI** — Les UAI ne sont pas comprises dans le régime incitatif à long terme de nos hauts dirigeants pour les attributions annuelles, car l'acquisition des droits qui y sont rattachés est exclusivement fondée sur l'écoulement du temps et ne comporte aucune condition liée au rendement.[1]
- **Seuil d'acquisition des droits** — Nous ne fixons aucun seuil garanti en ce qui a trait à l'acquisition des droits qui sous-tendent les UAR.
- **Révision de prix ou antidatage** — Nous ne permettons pas les révisions du prix et l'antidatage des options d'achat d'actions.
- **Avantages indirects démesurés** — Nous n'offrons pas d'avantages indirects démesurés.
- **Déclenchement simple** — Nos contrats d'emploi et notre régime incitatif à long terme ne renferment aucune disposition à déclenchement simple en cas de changement de contrôle.
- **Indemnité de départ démesurée** — Nous ne versons aucune indemnité de départ démesurée en cas de congédiement sans motif valable.

1 Les attributions d'UAI peuvent être offertes aux nouveaux membres de la haute direction à titre de mesure ponctuelle notamment pour les aider à compenser les pertes de rémunération potentielles liées à leur emploi précédent pendant la période de transition vers leurs nouvelles fonctions. Ces attributions garantissent qu'ils sont soutenus pendant cette phase importante et alignent leur réussite sur l'objectif à long terme de la Société.

Lignes directrices en matière de propriété d'actions

Nos lignes directrices en matière de propriété d'actions alignent les intérêts des membres de la haute direction sur ceux des actionnaires en exigeant qu'ils détiennent des actions ordinaires ou des UAD de Parkland d'une valeur en dollars minimale. Les membres de la haute direction visés doivent satisfaire à cette exigence dans les cinq ans suivant leur nomination à un poste de haut dirigeant. En cas de litige, le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour prolonger la période initiale de cinq ans si le membre de la haute direction visé ne réussit pas à satisfaire à l'exigence par suite d'une augmentation du salaire de base ou d'une modification de la politique.

Parkland a mis à jour ses lignes directrices en matière de propriété d'actions avec prise d'effet le 1er janvier 2024. Les changements importants apportés aux lignes directrices en matière de propriété d'actions sont les suivants :

- La propriété d'actions est calculée en fonction de la valeur marchande des actions.
- Les UAR ne sont plus considérées comme des titres admissibles. Si un haut dirigeant a besoin de plus de temps pour satisfaire aux exigences en matière de propriété d'actions à la suite de ce changement de politique, une période supplémentaire de trois ans lui sera accordée.
- Le président et chef de la direction est tenu de détenir 5 fois son salaire de base sous forme de titres admissibles de la Société, tandis que le coefficient est de 3 pour les autres membres de la haute direction visés.

Le tableau suivant présente les renseignements sur la propriété d'actions de chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2024 compte tenu de la politique mise à jour.

Membre de la haute direction visé	Nombre d'actions ordinaires détenues[1]	Valeur de la participation[2] ($ CA)	Valeur requise pour respecter les lignes directrices ($ CA)	Participations sous forme de multiple du salaire de base[3]	Exigences en matière de propriété d'actions
Robert Espey	754 856	24 540 369	6 500 000	18,9	Oui
Marcel Teunissen[4]	44 711	1 453 555	2 025 000	2,2	En voie d'atteindre la cible
Martin Carter[4]	1 249	40 605	1 200 000	0,1	En voie d'atteindre la cible
Donna Sanker[4]	18 890	614 114	2 093 600	0,9	En voie d'atteindre la cible
Tyler Rimbey[4]	2 095	68 108	1 800 000	0,1	En voie d'atteindre la cible

1 Actions ordinaires ou UAD.

2 La valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires de Parkland le 31 décembre 2024 (32,51 $).

3 Les salaires en dollars américains au 31 décembre 2024 ont été convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change de la Banque du Canada à cette date, à savoir 1,4389.

4 M. Teunissen, M. Carter, Mme Sanker et M. Rimbey se sont respectivement joints à la Société le 1er décembre 2020, le 29 juillet 2024, le 12 novembre 2019 et le 1er mai 2024.

Dispositions interdisant les opérations de couverture

Il est interdit aux administrateurs et aux membres de la haute direction de Parkland d'acheter des instruments financiers qui couvrent ou compensent une baisse de la valeur marchande de tout titre fondé sur des actions qui est attribué aux fins de rémunération ou qui est détenu, directement ou indirectement. Cette restriction comprend les ventes à découvert, la monétisation des attributions fondées sur des titres de participation avant l'acquisition des droits sous-jacents, les opérations sur les instruments dérivés ou toute autre opération de couverture ou opération de monétisation des titres de participation qui modifient l'intérêt économique ou l'exposition aux risques des titres de Parkland.

Dispositions en cas de changement de contrôle

Parkland dispose de mesures de protection en cas de changement de contrôle pour les membres de la haute direction. Les dispositions « à déclenchement double » prévoient que, pour que des indemnités s'appliquent, un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable ou un congédiement déguisé doivent survenir dans les deux ans suivant le changement de contrôle. Ces dispositions empêchent Parkland de verser des indemnités de cessation d'emploi lors d'un changement de contrôle sauf si l'emploi d'un membre de la haute direction prend fin en raison d'un tel changement. De plus, le régime incitatif à long terme confère au conseil le pouvoir de protéger les intérêts économiques des participants durant un changement de contrôle. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Contrats d'emploi et indemnités de départ des membres de la haute direction » dans les présentes.

Dispositions de non-concurrence et de non-sollicitation

Il est interdit à chaque membre de la haute direction visé de communiquer ou d'utiliser des renseignements confidentiels de façon inappropriée et il sera soumis à des restrictions en matière de non-concurrence et de non-sollicitation après la fin de son emploi. Les versements et les indemnités liés à la cessation d'emploi sont conditionnels au respect d'obligations spécifiques postérieures à l'emploi, y compris des dispositions en matière de confidentialité qui ne sont pas limitées dans le temps.

Récupération de la rémunération des membres de la haute direction

La politique de récupération de la rémunération des membres de la haute direction de Parkland est conçue pour favoriser la responsabilité, promouvoir un comportement éthique, protéger les intérêts des actionnaires et maintenir l'intégrité de la Société dans son programme de rémunération. Conformément à cette politique, la Société a le droit de récupérer auprès de membres de la haute direction et d'administrateurs actuels et passés une tranche de la rémunération, y compris les attributions de primes en actions et les paiements incitatifs, s'il est déterminé qu'un redressement financier est nécessaire en raison d'erreurs, d'anomalies ou d'omissions importantes. De plus, la Société peut récupérer une tranche de la rémunération en cas de faute d'un administrateur ou d'un haut dirigeant, telle qu'une faute lourde, une faute intentionnelle ou une fraude. Cette politique souligne l'engagement de Parkland en faveur de l'équité, de la transparence et du respect des normes les plus élevées en matière de gouvernance.

Cadre de rémunération de Parkland

Aperçu

Chaque élément du programme de rémunération des membres de la haute direction de Parkland a un objectif précis. Ensemble, ces éléments composent une approche équilibrée qui aligne la rémunération sur nos principes en matière de rémunération au rendement et sur les objectifs commerciaux.

Le salaire de base, les avantages sociaux et les avantages indirects constituent une rémunération fixe destinée à recruter et à fidéliser les personnes les plus talentueuses qui soient au sein de la haute direction. Les mesures incitatives à court et à long terme sont conçues pour motiver et récompenser les hauts dirigeants pour l'exécution réussie de la stratégie commerciale de Parkland, tout en garantissant une approche de rémunération conditionnelle qui s'aligne sur les intérêts des actionnaires.

Le RIA de Parkland s'aligne sur les objectifs à court terme de l'entreprise et des unités d'exploitation, tandis que le régime incitatif à long terme soutient la stratégie à moyen et à long terme grâce à des mesures de rendement et à l'appréciation du cours de l'action. Cette approche fondée sur le rendement permet d'atténuer les risques, d'équilibrer les rendements à court et à long terme et de générer de la valeur pour les actionnaires au fil du temps.

Éléments de la rémunération	Objectifs principaux	Mode de paiement	Lien avec les principes en matière de rémunération
Salaire de base			
• Rémunération fixe • Fait l'objet d'une révision annuelle	• Recruter et fidéliser les personnes talentueuses • Établi pour tenir compte de la valeur marchande, de l'équité interne, du rendement individuel et de l'expérience	• Espèces	• Aucune augmentation garantie afin de promouvoir une culture centrée sur le rendement
Régime incitatif annuel			
• Rémunération incitative à court terme	• Récompense l'atteinte d'objectifs en matière de sécurité et d'engagement ainsi que d'objectifs financiers, opérationnels et stratégiques annuels qui se rapportent à la stratégie commerciale	• Espèces	• Fondé sur des cibles qui sont associées à notre plan stratégique afin de stimuler le rendement et de favoriser l'atteinte de résultats
Régime incitatif à long terme			
Options d'achat d'actions (35 %) • Confère le droit d'acquérir des actions ordinaires • Permet l'acquisition du tiers des droits chaque année à la date anniversaire de l'attribution **Unités d'actions liées au rendement (65 %)** • Acquisition en bloc sur une période de trois ans en fonction du rendement de la Société • Règlement en actions ordinaires	• Attributions à moyen et à long termes qui se chevauchent afin de favoriser la création de valeur à long terme pour les actionnaires grâce à l'augmentation du cours de l'action • Favorise le maintien en poste et l'évolution de la propriété d'actions des membres de la haute direction	• Actions ordinaires	• Harmoniser la rémunération des membres de la haute direction avec l'expérience des actionnaires à long terme • Rémunération conditionnelle avec acquisition de droits sous-jacents aux UAR en fonction de l'atteinte des critères de rendement du RTA relatif et du RCI absolu et de la valeur des options d'achat d'actions, sous réserve de l'augmentation du cours de l'action
Régimes d'avantages sociaux et d'épargne collectifs			
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés et régime collectif d'avantages sociaux	• Accorde aux membres de la haute direction la possibilité d'investir dans la Société et de renforcer leur sentiment d'être un « propriétaire » • Favorise le bien-être général des membres de la haute direction	• RAAE : Actions ordinaires	• Harmonisation des intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires grâce au régime d'achat d'actions
Unités d'actions différées	• Accorde aux membres de la haute direction la possibilité de reporter le paiement d'une tranche ou de la totalité de leurs paiements dans le cadre du RIA sous forme d'UAD	• UAD	• Favorise le maintien du régime et la fidélisation des personnes talentueuses en priorisant continuellement le rendement des actions ordinaires de Parkland

Groupe de comparaison

L'un des objectifs en matière de rémunération de Parkland est d'offrir une rémunération concurrentielle qui tient compte du marché afin de recruter et de fidéliser les personnes les plus talentueuses qui soient au sein de la haute direction. Pour y arriver, Parkland vise le 50e centile de la rémunération du marché lorsqu'elle fixe les niveaux de rémunération des hauts dirigeants. Le conseil utilise un groupe de comparaison composé de sociétés du marché pour étalonner les niveaux de rémunération de nos membres de la haute direction visés.

Le comité RHCR prend principalement en compte les données du groupe de comparaison composé de sociétés du marché, ainsi que les facteurs suivants, lorsqu'il formule des recommandations au conseil sur la rémunération des hauts dirigeants :

- des données sur la rémunération en vigueur sur le marché qui proviennent de plusieurs grands fournisseurs de sondages en matière de rémunération;
- des recommandations formulées par le conseiller externe indépendant en matière de rémunération qui soutiennent le conseil relativement aux questions de rémunération;
- l'analyse des procurations et les recommandations relatives au vote présentées par les cabinets-conseils en matière de procurations tels que Institutional Shareholder Services (« ISS ») et Glass Lewis & Co (« Glass Lewis »);
- le rendement et la contribution individuels;
- l'équité interne au sein de la Société.

Avec l'aide de l'expert-conseil en rémunération indépendant, le comité RHCR a examiné attentivement la composition du groupe de comparaison en matière de rémunération des membres de la haute direction composé de sociétés du marché au cours du deuxième semestre de 2022. Cet examen a permis de s'assurer que la composition du groupe cadre avec la croissance, la portée géographique, la taille et la complexité opérationnelle de Parkland, en tenant compte des facteurs suivants :

- **Secteur d'activité** – Les secteurs de l'énergie et les secteurs de vente au détail ou orientés vers les consommateurs selon une pondération équilibrée.
- **Géographie** – Les entreprises exerçant en Amérique du Nord ou à l'échelle mondiale des activités qui sont comparables à celles de Parkland.
- **Taille et complexité** – Les entreprises qui ont un BAIIA, une valeur d'entreprise et des actifs comparables en prenant en considération leurs revenus et leur capitalisation boursière.
- **Personnes talentueuses** – Les concurrents possibles pour le recrutement de personnes talentueuses.

Le groupe de comparaison composé de sociétés du marché comprend des sociétés dont les profils financiers et opérationnels sont similaires à ceux de Parkland. Cinq mesures financières clés, à savoir le BAIIA, les actifs, la valeur d'entreprise, les revenus et la capitalisation boursière, sont utilisées pour établir la composition du groupe de comparaison composé de sociétés du marché, et le BAIIA, les actifs et la valeur d'entreprise sont les principaux indicateurs pris en compte. Les revenus et la capitalisation boursière sont pris en considération avec prudence en raison de la nature des activités de Parkland, à fort volume et à faible marge, et de la volatilité de la capitalisation boursière.

En 2024, le comité RHCR a passé en revue la composition du groupe de comparaison composé de sociétés du marché en utilisant des données financières actualisées et a conclu qu'aucun changement n'était nécessaire. De plus, le comité RHCR a examiné les rapports de ISS et de Glass Lewis, qui indiquent que la rémunération du président et chef de la direction de Parkland et des autres membres de la haute direction visés est généralement comparable ou inférieure à la médiane des sociétés comparables.

Le groupe de comparaison en matière de rémunération composé de sociétés du marché pour 2024 comprend 21 sociétés, classées par secteur d'activité.

Énergie et secteurs connexes	Vente au détail et secteurs orientés vers les consommateurs
AltaGas Ltd.	Advance Auto Parts, Inc.
Delek US Holdings, Inc.	Alimentation Couche-Tard Inc.
Finning International Inc.	BRP Inc.
HF Sinclair Corporation	La Société Canadian Tire Limitée
Keyera Corp.	Casey's General Stores, Inc.
Methanex Corporation	Dollarama Inc.
PBF Energy Inc.	Empire Company Ltd.
Pembina Pipeline Corporation	Metro inc.
Plains All American Pipeline, L.P.	Murphy USA Inc.
Sunoco L.P.	Seaboard Corporation
TFI International Inc.	

Les graphiques ci-dessous indiquent le rang de Parkland par rapport au groupe de comparaison en matière de rémunération des membres de la haute direction composé de sociétés du marché compte tenu des cinq mesures financières clés susmentionnées. Ces paramètres soulignent la pertinence de recourir à ce groupe de comparaison composé de sociétés du marché pour comparer les rémunérations. L'analyse a été effectuée au troisième trimestre de 2024 par le conseiller en rémunération indépendant, Southlea Group.

Principaux indicateurs financiers

BAIIA (en millions)
12 demiers mois

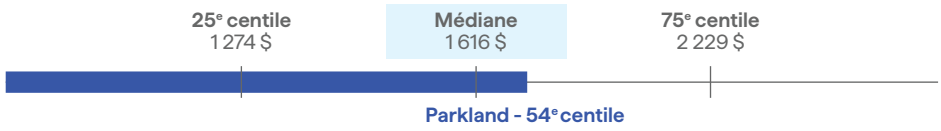

Actifs (en millions)
12 demiers mois

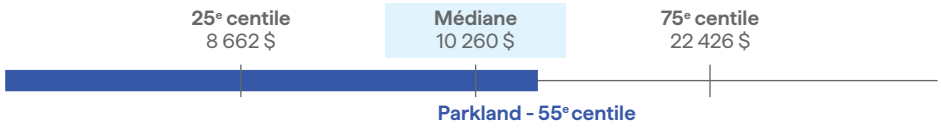

Valuer d'entreprise (en millions)
Moyenne sur 3 mois

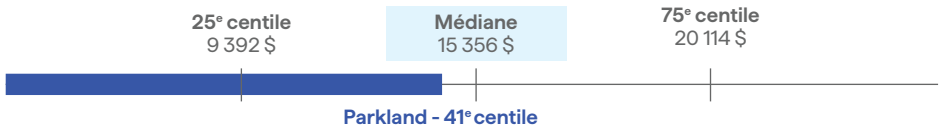

Indicateurs financiers supplémentaires

Revenus (en millions)
12 demiers mois

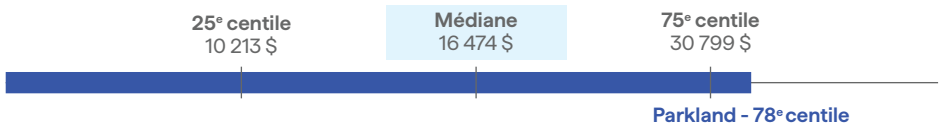

Capitalisation boursière (en millions)
Moyenne sur 3 mois

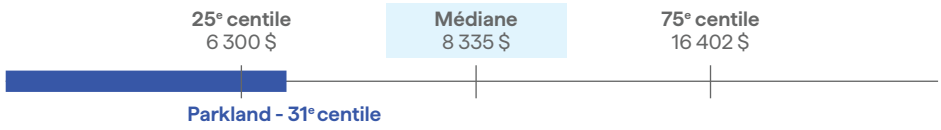

Salaire de base

Le salaire de base tient compte de la portée du poste et des responsabilités qui y sont associées, en fonction des connaissances, des compétences et des aptitudes de la personne, ainsi que de la conjoncture du marché, de l'équité interne et du besoin de recruter et de fidéliser les bonnes personnes talentueuses au sein de la haute direction. Cette rémunération fixe est établie de façon individuelle et tient compte des performances individuelles.

Régime incitatif annuel

Le RIA, qui est un élément clé du principe de rémunération au rendement de Parkland, récompense l'atteinte des objectifs de rendement de l'entreprise et de l'unité d'exploitation, des objectifs de rendement en matière de sécurité et des objectifs de rendement stratégiques. Les paiements dans le cadre du RIA sont fondés sur des paramètres financiers (par action et absolus) et opérationnels, et sur des indicateurs de sécurité et de mobilisation des employés, qui sont tous fixés au début de l'année conformément au plan d'affaires. Ces paramètres et ces indicateurs permettent aux membres de la haute direction de concentrer leurs efforts sur les principaux vecteurs à court terme qui sont alignés sur la stratégie de Parkland.

Les indicateurs d'entreprise, tels que le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie disponibles par action[1], la fréquence totale des blessures à déclarer (la « FTBD ») et la mobilisation des employés, s'appliquent à l'ensemble de l'équipe de haute direction. Les unités d'exploitation et les mesures stratégiques peuvent différer entre les participants au RIA. Le rendement est évalué à la fin de l'exercice au moyen de notes accordées selon les niveaux de réalisation allant de « atteinte du seuil » à « résultat exceptionnel ». Chaque mesure se voit attribuer une pondération et la note de rendement global est calculée conformément à une approche de moyenne pondérée. Nos principes en matière de rémunération au rendement permettent aux attributions dans le cadre du RIA de fluctuer pour atteindre des valeurs supérieures ou inférieures aux cibles compte tenu du rendement réel atteint.

Parkland a toujours utilisé le BAIIA ajusté comme principal indicateur d'évaluation de la performance opérationnelle de base de ses activités commerciales sur le plan opérationnel, ce qui en fait une mesure fiable pour la prise de décisions en matière de rémunération. En plus de la dotation aux amortissements et de la charge (ou du produit) d'impôt, ainsi que des charges financières, le BAIIA ajusté ne tient pas compte de certains coûts qui ne sont pas considérés comme étant représentatifs de la performance opérationnelle de base sous-jacente de Parkland, conformément à la définition fournie à la rubrique 16 du rapport de gestion de la Société (le « rapport de gestion ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le comité d'audit supervise la définition du BAIIA ajusté et conseille le comité RHCR sur la méthode de calcul.

Les flux de trésorerie disponibles par action sont un indicateur essentiel pour Parkland, car ils représentent notre capacité à générer des liquidités par action tout en démontrant notre santé financière et notre efficacité opérationnelle. Cette mesure offre aux actionnaires une vision transparente de la génération de liquidités par rapport à leur participation et garantit que les performances des hauts dirigeants sont alignées sur la capacité de la Société à générer une valeur à long terme durable. Pour renforcer davantage cette orientation, le comité RHCR a introduit les flux de trésorerie disponibles par action comme mesure de rendement en 2024, ce qui met en évidence les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation par action.

À compter de 2025, Parkland introduira comme mesure le taux de fréquence des blessures graves (le « TFBG ») en plus de la FTBD déjà établie. Alors que l'indicateur de la FTBD rend compte de toutes les blessures devant être déclarées, le TFBG se concentrera spécifiquement sur les blessures graves, ce qui contribuera à renforcer l'attention portée par la Société à la sécurité au travail. Cette double approche permet à Parkland de mieux contrôler à la fois les performances globales en matière de sécurité et la gravité des blessures, renforçant ainsi son engagement en faveur d'un environnement de travail sécuritaire. L'ajout du TFBG à la FTBD renforce l'engagement de Parkland en faveur d'une amélioration continue des normes de santé et de sécurité, en accord avec le bien-être des employés et les objectifs organisationnels.

La fourchette de paiement dans le cadre du RIA est la suivante :

Poste	Niveaux de paiement dans le cadre du régime incitatif annuel pour 2024 (en pourcentage du salaire de base)		
	Seuil	Cible	Résultat exceptionnel
Président et chef de la direction	0 %	125 %	250 %
Autres membres de la haute direction visés	0 %	75 %	150 %

Les mesures incitatives annuelles sont calculées selon la formule suivante :

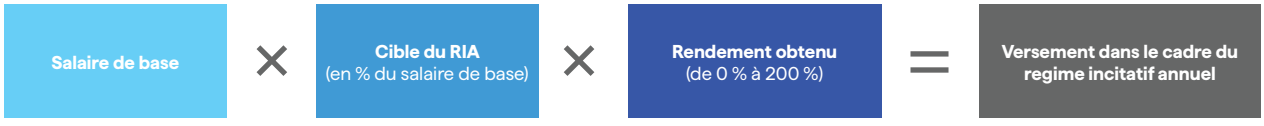

1 « Ratio financier non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières déterminées » de la présente circulaire d'information. »

Ajustement des cibles des mesures de rendement

À la fin de l'année, les cibles des mesures de rendement peuvent être ajustées pour exclure les répercussions des acquisitions ou des dessaisissements non prévus dans le budget qui ont eu lieu au cours de l'année, si ceux-ci n'ont pas été pris en compte au moment d'établir les cibles initiales. Le comité RHCR estime que cette approche favorise la prise de décision appropriée et protège Parkland en garantissant que les opérations non prévues dans le budget n'affectent pas les versements, que ce soit positivement ou négativement, au cours de l'année de l'opération. Le comité RHCR peut également ajuster les cibles ou les résultats, à la hausse ou à la baisse, en cas de circonstances imprévues ou extraordinaires et, le cas échéant, ces ajustements figureront dans la circulaire d'information. Aucun ajustement n'a été effectué en 2024.

Régime incitatif à long terme

Le régime incitatif à long terme représente la principale tranche de la rémunération des membres de la haute direction et il est entièrement fondé sur le rendement afin d'aligner la rémunération des membres de la haute direction sur l'expérience des actionnaires. Parkland offre à ses MHDV deux types de mesures incitatives à long terme : les UAR et les options d'achat d'actions. Chaque année, Parkland examine et peut rajuster la combinaison des UAR et des options d'achat d'actions, au besoin, pour s'assurer qu'elle est alignée sur les besoins évolutifs de l'entreprise et la stratégie à long terme. Les attributions antérieures ne sont pas prises en compte au moment de l'établissement de la rémunération dans le cadre du régime incitatif à long terme de Parkland.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des attributions incitatives à long terme des membres de la haute direction visés en 2024.

Poste	Cible des mesures incitatives à long terme (en % du salaire de base)	Répartition des mesures incitatives à long terme pour 2024 (en % de la valeur cible des mesures incitatives à long terme)		
		Unités d'actions liées au rendement		Option d'achat d'actions
		Rendement total pour les actionnaires relatif	Rendement du capital investi absolu	
Président et chef de la direction	300 %	35 %	30 %	35 %
Directeur des finances	200 %	35 %	30 %	35 %
Autres membres de la haute direction visés	150 %	35 %	30 %	35 %

Modifications apportées aux mesures incitatives à long terme pour 2024

Le comité RHCR a rajusté la pondération des UAR pour l'attribution de 2024. La pondération de la mesure RTA relatif a été ramenée de 45 % à 35 %, tandis que la pondération de la mesure RCI absolu est passée de 20 % à 30 %. Cette décision atteste de l'importance accordée par le conseil au RCI absolu en tant que levier de rendement financier clé pour la création de valeur et la répartition disciplinée du capital. Le rajustement renforce l'alignement entre la rémunération des membres de la haute direction et la répartition efficace du capital, ce qui consolide à la fois les résultats financiers à court terme et la croissance à long terme. Le comité RHCR continuera d'évaluer la structure du régime incitatif à long terme de Parkland et pourra adopter d'autres améliorations au besoin et à l'occasion.

Le rajustement de la pondération des UAR consolide le lien entre la rémunération des membres de la haute direction et la répartition du capital, grâce à des cibles de RCI rigoureuses qui favorisent la croissance à long terme.

Le tableau suivant résume les principaux éléments qui composent le régime incitatif à long terme de Parkland.

	Unités d'actions liées au rendement 65 % de l'attribution incitative à long terme	**Options d'achat d'actions** 35 % de l'attribution incitative à long terme
Harmonisation avec les intérêts des actionnaires	Les UAR permettent de bien arrimer la rémunération des membres de la haute direction aux intérêts des actionnaires grâce à des mesures de rendement absolues et relatives. Le chevauchement des périodes d'acquisition des droits liés aux attributions favorise la fidélisation des membres de la haute direction et s'inscrit dans notre stratégie à long terme.	Les options d'achat d'actions établissent un lien direct entre la rémunération des membres de la haute direction et l'expérience des actionnaires. L'attribution ne pourra être exercée (« dans le cours ») que si le cours futur de l'action dépasse le prix d'attribution initial.
Fourchette de paiement	De 0 % à 200 %	L'avantage rattaché aux options d'achat d'actions n'est réalisable que si le prix d'exercice est supérieur au prix d'attribution initial.
Durée	Trois ans	Huit ans
Description	Unités d'actions dont la valeur suit celle des actions ordinaires et assorties d'un critère de rendement qui détermine le niveau d'acquisition des droits.	Option visant l'acquisition d'actions ordinaires à un prix fixe déterminé lors de l'attribution des options d'achat d'actions.
Fréquence	Attribuées annuellement	
Critères d'acquisition des droits	Acquisition des droits après trois ans et sous réserve de l'atteinte de deux indicateurs de rendement : • RTA relatif : Permet de comparer le résultat du RTA entre Parkland et l'indice composé S&P/TSX. • RCI absolu : Mesure le rendement par rapport à des cibles prédéfinies liées au plan stratégique de Parkland.	Acquisition des droits à raison de 1/3 chaque année à la date anniversaire de l'attribution. La valeur n'est réalisée que lorsque le prix d'exercice futur dépasse le prix d'attribution initial des options d'achat d'actions.
Pondération (2024) (en % de l'attribution incitative à long terme)	Total de 65 %, selon la répartition suivante : • RTA relatif : 35 % • RCI absolu : 30 %	35 %
Prix au moment de l'attribution	Utilisent un cours moyen pondéré en fonction du volume (le « CMPV ») sur 5 jours	
Équivalents de dividendes	Équivalent de dividendes	Aucun équivalent de dividendes
Modes de paiement	La valeur après impôt des UAR est réglée sous forme d'actions ordinaires nouvellement émises à la fin de la période de rendement de trois ans en fonction des unités détenues, du niveau de rendement, des équivalents de dividendes et de la valeur marchande d'une action ordinaire selon un CMPV sur 5 jours au moment de l'acquisition des droits. Parkland a également la possibilité de régler les UAR en espèces, à sa discrétion.	À l'exercice, des actions ordinaires nouvellement émises sont acquises au prix fixé au moment de l'attribution.

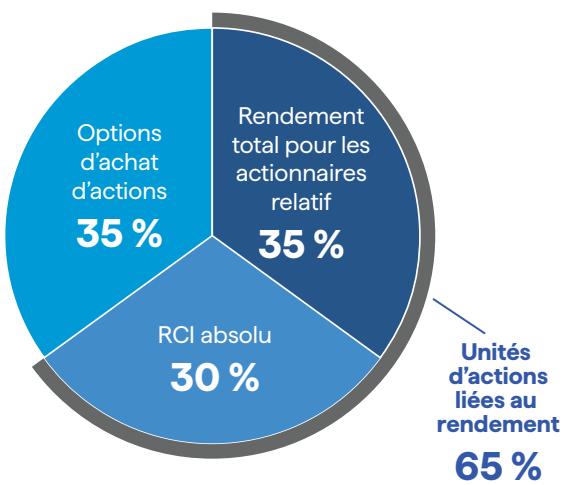

Unités d'actions liées au rendement

Les UAR sont des actions théoriques dont les droits sont acquis à la fin d'une période de rendement en fonction des résultats mesurés par rapport à deux mesures clés :

- le RTA relatif de Parkland par rapport au groupe de comparaison;
- le RCI absolu de Parkland par rapport aux cibles de rendement alignées sur le plan stratégique de la Société

La mesure du RTA relatif évalue la performance de Parkland par rapport au groupe de comparaison. Pour l'attribution d'UAR de 2024, conformément à l'approche utilisée au cours des années précédentes, l'indice composé S&P/TSX a été choisi à titre de groupe de comparaison. Cet indice est un comparateur approprié en raison des différentes activités d'exploitation de Parkland, qui englobent les secteurs de la vente au détail aux consommateurs, des produits commerciaux et industriels, de l'approvisionnement en énergie, du commerce et du raffinage. Il reflète également les autres occasions d'investissement offertes sur le marché canadien, au sein duquel Parkland rivalise pour obtenir des capitaux.

La mesure de rendement du RCI a été introduite en 2019 afin de mieux aligner la rémunération des membres de la haute direction sur la croissance rentable de l'entreprise et la création de valeur pour les actionnaires. En 2022, le comité RHCR a modifié la mesure du RCI pour utiliser des cibles absolues plutôt que des cibles relatives, afin que les mesures incitatives des membres de la haute direction soient davantage alignées sur la stratégie commerciale à long terme de la Société et sur la répartition efficace du capital. Le comité RHCR est d'avis que le fait d'accorder de l'importance à la fois au RTA relatif et au RCI absolu crée une approche en matière de rendement équilibrée, ce qui permet d'aligner étroitement les intérêts des membres de la haute direction sur pour des actionnaires.

Options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions sont attribuées annuellement aux termes de la version modifiée de la convention relative au régime d'options de Parkland (le « régime d'options ») datée du 1er novembre 2023 et les droits sous-jacents sont acquis en tranches égales d'un tiers sur une période de trois ans. Les membres de la haute direction disposent de huit ans pour exercer leurs options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions permettent aux membres de la haute direction de participer à l'appréciation du cours de l'action, puisque leurs mesures incitatives sont étroitement liées à la création de valeur pour les actionnaires.

Le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes est utilisé pour fixer le nombre d'options d'achat d'actions attribuées en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires au moment de l'attribution, qui est calculée à l'aide du CMPV sur cinq jours.

Unités d'actions différées

Depuis 2022, Parkland offre aux membres de la haute direction la possibilité de reporter le paiement d'une tranche ou de la totalité de leurs paiements dans le cadre du RIA afin que ce paiement prenne la forme d'UAD. Ces paiements dans le cadre du RIA sont versés au moment de la cessation d'emploi, en fonction du cours de l'action à ce moment. La participation au régime d'UAD est volontaire et la valeur différée sous forme d'UAD est prise en compte dans la détermination du respect des lignes directrices en matière de propriété d'actions.

Avantages sociaux et régime d'épargne

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (le « RAAE »)
Les exigences en matière de propriété d'actions sont une mesure fondamentale pour harmoniser les intérêts des membres de la haute direction de Parkland avec ceux des actionnaires. Pour favoriser le respect de ces exigences, les membres de la haute direction au Canada, y compris les membres de la haute direction visés, peuvent participer au RAAE. Parkland verse une cotisation équivalant à 100 % de la cotisation du membre de la haute direction à l'achat d'actions, jusqu'à concurrence de 10 % de son salaire de base. Le RAAE favorise le développement d'un sentiment de « propriétaire » parmi les employés, ce qui permet d'aligner davantage la rémunération des membres de la haute direction sur les intérêts des actionnaires. Le RAAE est un élément important du programme de rémunération totale de Parkland.

Avantages sociaux collectifs et avantages indirects
Parkland offre un régime étendu d'avantages sociaux, qui comprend une couverture d'assurances médicale, dentaire et collective, pour favoriser la santé et le bien-être des hauts dirigeants et des membres de leur famille. Ces régimes sont également offerts aux autres employés. Parkland n'offre aucun autre mécanisme de retraite aux membres de la haute direction visés hormis un régime en vertu de l'article 401(k) pour les membres de la haute direction visés établis aux États-Unis qui est offert en remplacement du RAAE. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Prestations de retraite - Régime en vertu de l'article 401(k) » dans les présentes.

Décisions clés en matière de rémunération prises en 2024

Tout au long de 2024, le comité RHCR a continué d'évaluer les pratiques en matière de rémunération totale de Parkland ainsi que la structure du programme. De concert avec le conseil, le comité RHCR a exercé son jugement sur le plan commercial pour s'assurer que la rémunération des membres de la haute direction était conforme aux intérêts des actionnaires et appuyait les principes de la Société en matière de rémunération au rendement.

Rémunération conditionnelle en 2024

Parkland est engagée à adopter une structure de rémunération au rendement, comme en témoigne la composition de la rémunération des membres de la haute direction. Cette composition comprend des instruments incitatifs à court et à long terme alignés sur les stratégies commerciales de la Société. Le comité RHCR évalue le rendement en tenant compte des paramètres financiers et opérationnels, ce qui assure la réalisation d'une évaluation complète et équilibrée du président et chef de la direction, ainsi que des autres membres de la haute direction visés.

Dans le cadre de leur mandat de gouvernance, le comité RHCR et le conseil examinent et approuvent les mesures et les cibles de rendement pour le régime incitatif annuel et le régime incitatif à long terme.

Les graphiques qui figurent ci-dessous illustrent l'importance que nous accordons à la rémunération conditionnelle, ce qui met en évidence le fait que la rémunération des membres de la haute direction est directement liée à la performance de la Société sur différentes périodes. En moyenne, 73 % de la rémunération cible des membres de la haute direction visés de 2024 est conditionnelle, ce qui met en lumière notre engagement à aligner la rémunération sur la performance.

Rémunération conditionnelle du président et chef de la direction

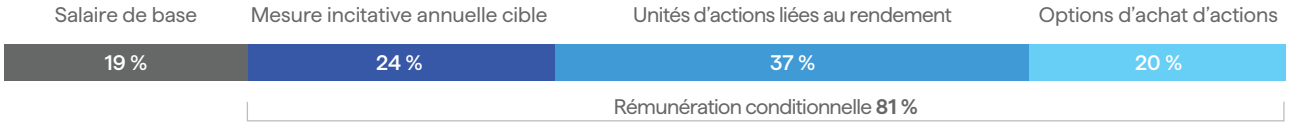

Rémunération conditionnelle des autres membres de la haute direction visés

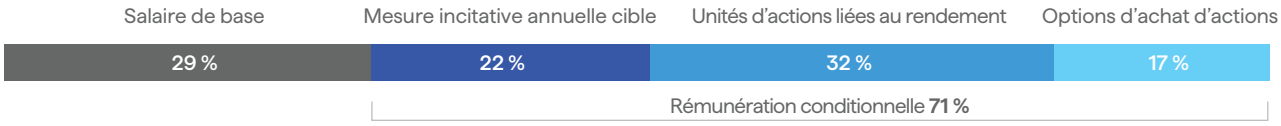

Salaire de base

Les ajustements du salaire de base sont conçus pour garantir une rémunération concurrentielle, et ils tiennent compte de facteurs comme l'équité interne, la performance individuelle, les contributions et la position globale sur le marché. La rémunération de M^me^ Donna Sanker est libellée en dollars américains, conformément aux pratiques de rémunération en vigueur au sein du marché local.

Le tableau ci-dessous résume les salaires de base annualisés des membres de la haute direction visés au 31 décembre 2024.

Membre de la haute direction visé	Salaire de base en 2024 ($)	Salaire de base en 2023 ($)
Robert Espey	1 300 000	1 134 000
Marcel Teunissen	675 000	645 000
Martin Carter[1]	400 000	-
Donna Sanker	485 000 $ US	425 000 $ US
Tyler Rimbey[2]	600 000	-

1 M. Carter s'est joint à Parkland le 29 juillet 2024.

2 M. Rimbey s'est joint à Parkland en avril 2023 aux termes d'un contrat de services-conseils avant d'entrer officiellement en poste à titre de vice-président principal, Approvisionnement et échange commercial, en mai 2024.

Régime incitatif annuel

Le RIA pour le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés comprend deux volets clés :

- **Mesures d'entreprise :** Ces mesures sont fondées sur l'atteinte du BAIIA ajusté, des flux de trésorerie disponibles par action, de la fréquence totale des blessures à déclarer et des mesures de mobilisation des employés, et elles sont comparées aux cibles stratégiques.
- **Unités d'exploitation et initiatives stratégiques :** Ces mesures sont évaluées en fonction des résultats des principales mesures stratégiques, opérationnelles et financières des unités d'exploitation obtenues par le membre de la haute direction, et démontrent un alignement sur la stratégie d'entreprise de Parkland.

Le RIA de Parkland favorise le rendement pour les actionnaires à l'aide de mesures financières « par action » et « absolues », ce qui permet d'aligner étroitement la rémunération sur les objectifs commerciaux.

RIA de 2024

La rubrique suivante présente les mesures, les cibles, l'échelle de rendement et leurs pondérations respectives pour le RIA de 2024. Pour offrir plus de transparence quant aux écarts de performance du RIA, les niveaux de performance pour chaque mesure de l'entreprise sont présentés dans le tableau de la page suivante.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des mesures dans le cadre du RIA pour les membres de la haute direction visés.

Mesures dans le cadre du RIA de 2024	Membres de la haute direction visés				
	Président et chef de la direction	Directeur des finances	Vice-président principal, Raffinage et terminaux	Président, Parkland International	Vice-président principal, Approvisionnement et échange commercial
Mesures financières de l'entreprise	**60 %**	**50 %**	**40 %**	**40 %**	**40 %**
BAIIA ajusté de l'entreprise	40 %	30 %	20 %	20 %	20 %
Flux de trésorerie disponibles par action	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Sécurité de l'entreprise et mobilisation des employés	**20 %**	**20 %**	**20 %**	**20 %**	**20 %**
Taux de la FTBD de l'entreprise	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Enquête sur la mobilisation des employés (indice de recommandation net)	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Unités d'exploitation et initiatives stratégiques	**20 %**	**30 %**	**40%**	**40 %**	**40 %**
BAIIA ajusté pour la région Le rendement est évalué en fonction d'une cible du BAIIA ajusté régional fixée pour chaque région et chaque poste	-	-	20 %	20 %	20 %
Indicateurs de rendement clés Miser sur l'expérience client, l'excellence opérationnelle et le budget des frais de marketing, des frais généraux et des frais d'administration de l'entreprise (veuillez vous reporter à la rubrique portant sur la rémunération de nos membres de la haute direction visés pour obtenir de plus amples renseignements)	20 %	30 %	20 %	20 %	20 %

Le tableau ci-dessous présente les cibles, l'échelle et les résultats pour chaque mesure d'entreprise en 2024.

Objectifs dans le cadre du RIA de 2024	**Seuil** (versement de 0 %)	**Cible** (versement de 100 %)	**Résultat exceptionnel** (versement de 200 %)	**Résultat de 2024**	**Rendement obtenu**	**Commentaires**
Mesures financières de l'entreprise						
BAIIA ajusté de l'entreprise (en milliers de $ CA)	1 844 $	2 005 $	2 205 $	1 690 $	**0 %**	• La performance résiliente des secteurs d'activité de vente au détail et de vente commerciale combinés a été plus que compensée par un contexte de faibles marges de raffinage au second semestre de 2024 et par une fermeture imprévue à la raffinerie de Burnaby au premier trimestre de 2024. • Les activités de notre raffinerie de Burnaby ont été rétablies en toute sécurité à la fin de mars, à la suite d'une fermeture imprévue qui avait débuté en raison d'un froid extrême et d'une interruption de l'approvisionnement en gaz naturel plus tôt dans l'année.
Flux de trésorerie disponibles par action	4,74 $	5,15 $	5,67 $	3,19 $	**0 %**	• La baisse du BAIIA ajusté et la faiblesse prolongée des marges de raffinage au cours de 2024 ont eu des répercussions sur les flux de trésorerie disponibles par action. • Les décisions stratégiques, y compris la priorité donnée à la répartition de capital pour les rachats d'actions, le désendettement et la croissance interne, ont également eu un effet sur l'indicateur.
Sécurité de l'entreprise et mobilisation des employés						
Taux de la FTBD de l'entreprise	1,31	1,05	0,84	1,01	**119 %**	• Nous restons fermement engagés envers notre approche « Objectif Zéro » et la création d'un lieu de travail sûr pour tous les employés et les clients, comme le démontre la baisse constante de notre taux de la FTBD au cours des dix dernières années. • En 2024, nous avons poursuivi nos efforts d'exécution conformément aux principes clés du système de gestion de l'excellence opérationnelle de Parkland (SGEOP) et aux résultats de l'enquête inaugurale de DuPont sur la perception de la sécurité.
Enquête sur la mobilisation des employés (indice de recommandation net)	19	27	33	23	**50 %**	• Depuis plus de dix ans, nous poursuivons notre enquête sur la mobilisation des employés à l'échelle de l'organisation afin de nous assurer que nous recueillons des commentaires et des suggestions en vue d'une amélioration continue. • En 2024, plus de 3 400 employés répartis dans 25 pays ont participé à notre enquête.

Aucun ajustement des cibles de rendement financier de l'entreprise en 2024

Conformément à notre approche en matière d'ajustement des mesures de rendement, qui tient compte des acquisitions ou des dessaisissements non budgétés, le comité RHCR et le conseil ont pris en compte ce principe lors de l'évaluation du dessaisissement des activités commerciales canadiennes de Parkland dans le secteur du propane en 2024. Bien que le dessaisissement ait eu une incidence sur les résultats, le comité RHCR et le conseil ont choisi de ne pas ajuster les cibles du BAIIA ajusté de l'entreprise ou des flux de trésorerie disponibles par action.

Initiatives stratégiques clés pour 2024

Les faits saillants suivants mettent en évidence les initiatives stratégiques clés déployées par l'équipe de Parkland en 2024, ce qui renforce notre engagement à exécuter le plan et à favoriser la création de valeur à long terme.

Éléments de la rémunération	Objectif	Faits saillants
Avantage en matière de service à la clientèle	Faire progresser les initiatives stratégiques qui permettent la croissance à long terme de Parkland dans ses activités de base, dans un contexte de transition énergétique à l'échelle mondiale.	• Progrès constants pour répondre aux besoins croissants des clients en matière d'énergie renouvelable et à faible teneur en carbone; déploiement d'emplacements de recharge ultrarapide de VE dans l'ouest du Canada; la raffinerie de Burnaby est devenue le premier producteur canadien de carburant d'aviation à faible teneur en carbone; et croissance rentable sur le marché de l'énergie solaire dans la région des Caraïbes. • Intégration réussie du programme de fidélisation Récompenses Les Aliments M&M au programme de fidélisation Récompenses JOURNIE[MC] de Parkland et conclusion d'un partenariat pilote avec Walmart Canada. • Maintien de notre engagement envers les stratégies d'affectation des capitaux et d'optimisation du portefeuille par le dessaisissement de nos activités commerciales canadiennes dans le secteur du propane en faveur de Avenir et par l'annonce d'un plan de dessaisissement de nos activités exercées en Floride pour obtenir un meilleur rendement du capital afin de permettre la croissance future de nos activités américaines. • Poursuite de la progression vers la phase 1 du déploiement du système de planification des ressources de l'entreprise SAP à Sainte-Lucie, puis dans les autres endroits où Parkland International et Parkland Amérique du Nord exercent leurs activités.
Avantage en matière d'approvisionnement	Assurer la réussite des activités de Parkland grâce à une chaîne de valeur intégrée d'approvisionnement, de commerce et de raffinage pour offrir à nos clients nos services au plus bas coût possible.	• A rétabli en toute sécurité les activités de notre raffinerie de Burnaby grâce à l'accélération constante de l'utilisation des composites et à l'optimisation de la révision prévue de 2025 à 2026. • Développement d'un modèle d'exploitation en matière d'approvisionnement et d'échange commercial à l'échelle de l'entreprise, qui intègre toutes les entités d'approvisionnement et d'échange commercial existantes dans un modèle centralisé afin de tirer parti de l'expertise de Parkland dans toutes les zones géographiques. • Poursuite des efforts pour faire progresser les initiatives stratégiques pluriannuelles visant à optimiser et à élargir nos capacités logistiques dans la région des Caraïbes. • Notre raffinerie de Burnaby est devenue la première raffinerie à produire du carburant d'aviation à faible teneur en carbone au Canada, grâce à notre partenariat étroit avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et Air Canada.

Paiements dans le cadre du régime incitatif annuel en 2024

Le tableau suivant présente les paiements dans le cadre du RIA en 2024 pour les membres de la haute direction visés de Parkland en fonction des résultats de l'entreprise et des résultats de l'unité d'exploitation ainsi que des résultats stratégiques atteints en 2024. Le rendement réel de 2024 s'est traduit par des résultats de la carte de pointage globaux moyens correspondant à 47 % de la cible du RIA pour les membres de la haute direction visés de Parkland.

Membre de la haute direction visé	Salaire donnant droit à une prime	Cible du RIA	Rendement obtenu[3]	Paiement dans le cadre du RIA en 2024
Robert Espey	1 300 000 $	125 %	38,8%	630 171 $
Marcel Teunissen	675 000 $	75 %	58,8 %	297 910 $
Martin Carter[1]	400 000 $	75 %	42,5 %	127 531 $
Donna Sanker[2]	697 867 $	75 %	41,5 %	217 024 $
Tyler Rimbey[1]	600 000 $	75 %	54,6 %	245 635 $

1 Les paiements dans le cadre du RIA ont été fondés sur le salaire de base annualisé de 2024, conformément aux contrats d'emploi.

2 Le paiement dans le cadre du RIA de M[me] Sanker en dollars américains a été converti en dollars canadiens selon le taux de change de la Banque du Canada de 1,4389 au 31 décembre 2024.

3 Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche.

Régime incitatif à long terme de 2024

Le régime incitatif à long terme constitue la majeure partie de la rémunération qui est versée aux membres de la haute direction visés. Il est conforme à nos principes en matière de rémunération au rendement et aligné sur les intérêts des actionnaires. Le régime incitatif à long terme reporte la rémunération dans le temps et est lié à l'atteinte d'objectifs stratégiques à long terme. Les options d'achat d'actions et les UAR sont les deux instruments qui sont utilisés pour fournir des mesures incitatives à long terme.

Notre régime incitatif à long terme lie les paiements à la création de valeur pour les actionnaires, ce qui garantit l'obligation de rendre compte pour les décisions à moyen et long terme, conformément à nos principes en matière de rémunération au rendement.

Les UAR sont soumises au respect de critères de rendement pour le RTA relatif et le RCI absolu. En combinant le RTA relatif et le RCI absolu, Parkland mesure efficacement les performances externes (relatives au marché) et internes (rentabilité des capitaux), ce qui garantit que les mesures incitatives à long terme sont directement liées à la création de valeur pour les actionnaires et aux rendements financiers durables. Cette approche encourage la participation au capital de Parkland, par l'harmonisation accrue avec les intérêts des actionnaires. Tel qu'il est indiqué ci-dessus, Parkland n'utilise pas d'UAI dans le cadre de son attribution annuelle pour ses hauts dirigeants, car l'acquisition des droits rattachés à ces UAI n'est pas liée à des conditions fondées sur le rendement, sauf dans le cas d'un nouveau haut dirigeant, pour combler une perte potentielle de rémunération lors de son entrée en fonction au sein de Parkland. Cette distinction renforce encore la composante de rémunération conditionnelle de la rémunération des membres de la haute direction et distingue Parkland de la plupart des membres de son groupe de comparaison composé de sociétés du marché.

Les tableaux suivants présentent les coefficients de rendement applicables aux UAR attribuées en 2024 (cycle de 2024 à 2026). Chaque mesure de rendement sera mesurée séparément à la fin du cycle, et le coefficient de rendement sera appliqué en fonction du rendement réel atteint.

Rang du RTA relatif	
Rang du RTA relatif de Parkland Mesure sur la période de trois ans	**Coefficient de paiement** Interpolation linéaire
Supérieur ou égal au 75e centile	200 %
Du 25e au 75e centile	de 50 % à 150 %
Inférieur au 25e centile	0 %

RCI absolu	
RCI absolu Moyenne annuelle sur trois ans	**Coefficient de paiement** Interpolation linéaire
Supérieur ou égal à 12,8 %	200 %
Cible : 11,3 %	100 %
Seuil : 9,8 %	50 %

Les courbes du versement des attributions d'UAR de Parkland sont conçues pour s'aligner sur les pratiques courantes du marché parmi les sociétés comparables et les organisations canadiennes et américaines de premier plan, ce qui assure une approche équilibrée et axée sur le rendement pour la rémunération des membres de la haute direction. Notre structure de paiement liée au RTA relatif est symétrique, alors que notre courbe de paiement lié au RCI absolu, fondée sur le plan d'affaires stratégique de Parkland, offre une plus forte courbe pour les performances supérieures à l'objectif, ce qui tient compte des objectifs ambitieux fixés au début du cycle. Le seuil du RCI absolu est fixé au-dessus du coût moyen pondéré du capital, ce qui garantit que les hauts dirigeants adoptent un processus décisionnel créateur de valeur.

Parkland a fixé une cible de RCI absolu de 11,3 % pour le cycle de 2024 à 2026, et a porté cette cible à 12,0 % pour le cycle de 2025 à 2027, ce qui souligne son engagement envers la croissance à long terme.

Cibles de RCI absolu liées aux UAR

Conformément à ses attentes pour 2028, Parkland a fixé une cible de RCI absolu de 11,3 % pour les attributions d'UAR émises en mars 2024 (cycle de 2024 à 2026), ainsi qu'un seuil et un niveau de rendement exceptionnel à 9,8 % et 12,8 %, respectivement. Ces cibles tiennent compte des rendements économiques élevés des acquisitions que nous avons réalisées et des efforts de croissance interne en cours.

Pour le cycle débutant en 2025 (attributions faites en mars 2025), la cible de RCI absolu est passée de 11,3 % à 12,0 %, ce qui renforce davantage l'engagement de Parkland envers nos attentes pour 2028.

Versement des attributions d'UAR en 2021

Tel qu'il a été indiqué précédemment, le versement des attributions d'UAR est soumis à des critères de rendement déterminés au début du cycle. Le tableau suivant résume les mesures et les résultats d'acquisition des droits réels en ce qui concerne les UAR attribuées en 2021 (cycle de 2021 à 2023) dont les droits ont été acquis en mars 2024. La moyenne pondérée des mesures de performance du RTA relatif et du RCI relatif donne un paiement de 111 % pour les attributions d'UAR en 2021 en faveur de nos membres de la haute direction visés.

Depuis l'attribution d'UAR de 2022, la Société a ajusté le RCI relatif en fonction du RCI absolu pour les membres de la haute direction visés, tel qu'il est indiqué plus haut.

Mesure	Pondération (en % de l'attribution d'UAR en 2021)	Résultats	Coefficient de rendement
RTA relatif[1]	87 % des UAR (65 % de l'attribution incitative à long terme totale)	Le classement final par rapport au groupe de comparaison correspondait au 53e centile, ce qui a déclenché un paiement supérieur à la cible.	106 %
RCI relatif	13 % des UAR (10 % de l'attribution incitative à long terme totale)	La moyenne définitive sur trois ans du RCI relatif par rapport à l'indice composé S&P/TSX a dépassé la cible du 75e centile grâce à un résultat de 9,7 %, ce qui témoigne du rendement économique appuyé de nos activités.	148 %

1 Les UAR soumises à la tranche du RTA relatif de l'attribution de mesures incitatives à long terme ont mesuré le rendement de Parkland par rapport aux sociétés qui composaient l'indice composé S&P/TSX entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023.

Analyse de la zone d'alignement

Les graphiques ci-dessous présentent une analyse relative de la rémunération au rendement, qui comprend une comparaison de la rémunération du président et chef de la direction de Parkland à celle des présidents et chefs de la direction de notre groupe de comparaison composé de sociétés du marché, ainsi qu'une comparaison de leur RTA respectif, pour la période allant de 2022 à 2024. Les cercles qui figurent dans les graphiques représentent des sociétés du groupe de comparaison composé de sociétés du marché, ce qui présente une comparaison visuelle de notre position relative. Cette analyse met en évidence l'alignement de nos attributions sur la rémunération réalisable et le compare à l'alignement offert au sein de nos sociétés comparables.

Juste valeur à la date d'attribution[1]

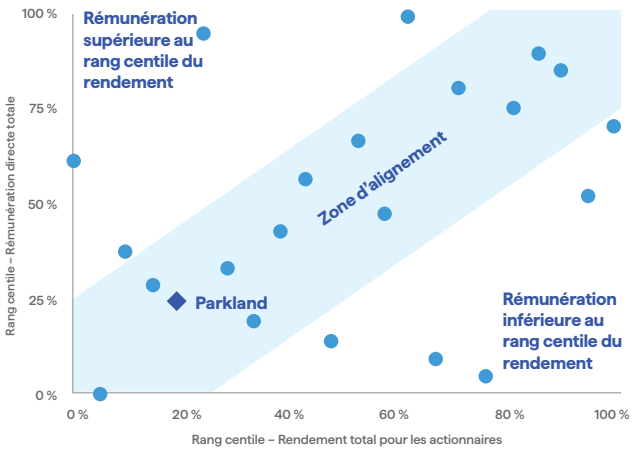

Valeur de réalisation[2]

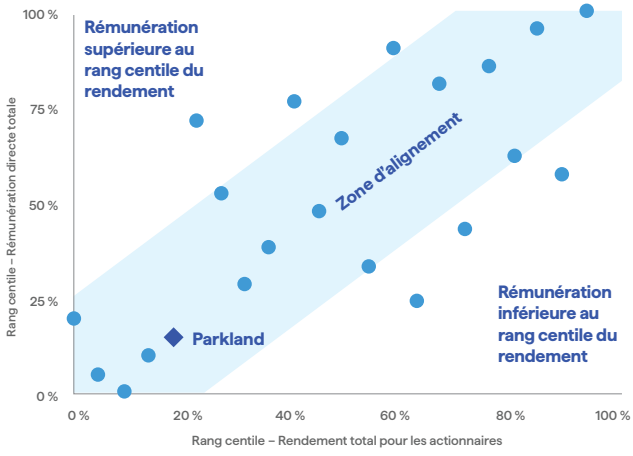

1 La juste valeur à la date d'attribution est définie comme la somme du salaire de base, des attributions fondées sur des actions, des attributions fondées sur des options et de la valeur du régime incitatif annuel au cours de la période, tel qu'il est indiqué dans le tableau sommaire de la rémunération.

2 La rémunération réalisable est définie comme la somme du salaire de base, de la valeur du régime incitatif annuel et de la valeur dans le cours des attributions incitatives à long terme en date du 31 décembre 2024.

Rémunération des membres de la haute direction visés de Parkland

Robert Espey — président et chef de la direction

M. Espey a été nommé président et chef de la direction en 2011. Il a réussi à faire de Parkland, qui était autrefois un marchand indépendant régional, un marchand international de carburants, de produits pétroliers et de produits prêts à la consommation. Dans le cadre de ses fonctions, M. Espey réalise le plan stratégique de Parkland tout en accordant une grande importance au travail d'équipe, à la croissance, à l'intégration de l'entreprise et à la valeur pour les actionnaires.

M. Espey a supervisé différentes acquisitions transformatrices, notamment l'acquisition des activités pétrolières en aval de Chevron Canada et des activités de Ultramar auprès de CST Brands ainsi que l'expansion de Parkland aux États-Unis et l'ajout en 2019 des activités de Sol, ce qui a élargi les activités de Parkland dans la région des Caraïbes.

Auparavant, M. Espey a agi à titre de chef de l'exploitation de 2010 à 2011 et à titre de vice-président, Marchés de détail de 2008 à 2010. Avant de se joindre à Parkland, M. Espey a occupé différents postes de haut dirigeant au sein de bon nombre de secteurs d'activité, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale. M. Espey a également travaillé à titre d'expert-conseil au Royaume-Uni auprès de nombreuses multinationales de grande taille réparties dans différents secteurs, dont la commercialisation en aval, les médias, les biens de consommation et la fabrication. M. Espey a également servi dans la Marine canadienne, où il a passé quatre ans comme officier commissionné.

M. Espey est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique du Collège militaire royal et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Western Ontario.

Faits saillants de 2024

1. **La sécurité en ligne de mire.** Poursuite de notre démarche en matière de sécurité avec le lancement d'une enquête de DuPont sur la perception de la sécurité visant l'ensemble des employés, afin de recueillir des commentaires et des renseignements pour soutenir des plans d'action percutants en matière de gestion. En outre, notre équipe a déployé avec succès des efforts soutenus pour améliorer le rendement en matière de sécurité, comme en témoigne l'amélioration par rapport à l'exercice précédent de la fréquence totale des blessures à déclarer (1,01 en 2024 contre 1,07 en 2023) et le maintien d'excellents rendements sur les principaux indicateurs.

2. **Exploitation et rendement.** Le BAIIA ajusté s'est établi à 1 690 millions de dollars, compte tenu de marges de raffinage plus faibles que prévu et d'une fermeture imprévue de notre raffinerie de Burnaby. La Société a fourni des prévisions pour 2025 de 1,95 milliard de dollars, qui tiennent compte des marges de raffinage inférieures au milieu du cycle et d'une croissance d'environ 5 % de nos activités commerciales et de vente au détail. Notre équipe demeure axée sur la croissance interne, l'optimisation du modèle d'exploitation et l'augmentation des marges intégrées dans l'ensemble de nos activités d'approvisionnement. Nous avons rétabli en toute sécurité les activités de notre raffinerie de Burnaby à la fin de mars, à la suite d'une fermeture imprévue survenue au premier trimestre.

3. **Croissance interne.** Nous avons continué à investir dans des initiatives de croissance interne qui renforcent notre avantage en matière de service à la clientèle et notre avantage en matière d'approvisionnement, et nous offrent une solide base pour amorcer 2025. Nous avons réalisé les conversions d'installations de dépanneur qui normalisent les offres et les prix pour les clients aux États-Unis, et nous avons fait évoluer le programme de fidélisation JOURNIE[MC] jusqu'à ce qu'il atteigne plus de 6 millions de membres grâce à des partenariats et des promotions stratégiques, ce qui nous a permis de réaliser d'impressionnants gains en matière de parts de marché au Canada en 2024. L'entreprise est bien placée pour tirer parti des zones à forte croissance, comme le Guyana et le Suriname, et pour s'approprier des volumes et des marges surdimensionnés lorsque les conditions du marché s'amélioreront.

4. **Transition énergétique.** Nous avons continué de répondre aux besoins croissants des clients en matière d'énergie renouvelable et à faible teneur en carbone, grâce au déploiement d'emplacements de recharge ultrarapide de VE dans l'ouest du Canada, au fait que la raffinerie de Burnaby est devenue la première raffinerie ayant réussi à produire du carburant d'aviation à faible teneur en carbone au Canada en plus d'afficher parallèlement une hausse constante de ses activités de cotraitement de diesel renouvelable, et à la croissance rentable sur le marché de l'énergie solaire à l'aide des activités de Sol Ecosolution dans les Caraïbes.

5. **Transformation de l'organisation.** Réalisation d'importants progrès dans le cadre des initiatives de transformation à l'échelle de l'entreprise afin de positionner Parkland pour la croissance future et de tirer parti des meilleures personnes talentueuses et de la meilleure plateforme technologique. Nous avons réalisé l'externalisation des services transactionnels des technologies de l'information en faveur de Accenture, notre partenaire d'externalisation du traitement des affaires, et nous avons commencé la prochaine vague d'optimisation des processus dans les services financiers partagés.

6. **Optimisation du portefeuille.** Maintien de notre engagement envers les stratégies d'affectation des capitaux et d'optimisation du portefeuille par le dessaisissement de nos activités canadiennes dans le secteur du propane en faveur de Avenir et par l'annonce d'un plan de dessaisissement de nos activités exercées en Floride pour obtenir un meilleur rendement du capital afin de permettre la croissance future de nos activités américaines.

7. **Mobilisation des actionnaires.** Maintien d'un lien étroit et d'un canal de communication ouvert avec les principaux investisseurs et actionnaires afin d'échanger des points de vue mutuels sur la meilleure façon de créer de la valeur à long terme pour tous les actionnaires de Parkland. Nous restons déterminés à maintenir un dialogue ouvert avec nos actionnaires en 2025.

8. **Perfectionnement des dirigeants.** Nous avons tiré parti de la gestion des personnes talentueuses et du plan de relève de Parkland pour renforcer notre banque de personnes talentueuses. Grâce à la nomination dans un rôle permanent de M. Tyler Rimbey (vice-président principal, Approvisionnement et échange commercial) et du recrutement de M. Martin Carter (vice-président principal, Raffinerie et terminaux), nous avons réalisé l'intégration de deux vétérans du secteur de l'énergie. En outre, M. Marcel Teunissen, qui était directeur financier, a été choisi pour diriger notre division Parkland Amérique du Nord nouvellement créée, et M[me] Donna Sanker a pris en charge les opérations internationales.

Composition de la rémunération directe totale cible de 2024

Pour 2024, la rémunération directe totale de M. Espey tient compte d'une progression structurée qui vise à garantir l'alignement sur le caractère concurrentiel et les performances du marché. Sa rémunération a été ajustée en 2024 pour garantir qu'elle reste concurrentielle par rapport aux sociétés du groupe de comparaison composé de sociétés du marché. De plus, 81 % de sa rémunération directe totale cible est « conditionnelle », ce qui souligne l'engagement de Parkland en faveur de principes en matière de rémunération au rendement, dans le cadre desquels la rémunération est étroitement liée à la fois au rendement de la Société et à la création de valeur pour les actionnaires.

Rémunération directe totale cible	2024 ($)	2023 ($)	2022 ($)
Salaire de base	1 300 000	1 134 000	1 050 000
Rémunération conditionnelle			
Régime incitatif annuel	1 625 000	1 134 000	1 050 000
Unités d'actions liées au rendement	2 535 000	2 211 300	2 047 500
Options d'achat d'actions	1 365 000	1 190 700	1 102 500
Rémunération conditionnelle totale	**5 525 000**	**4 536 000**	**4 200 000**
Rémunération directe totale cible	**6 825 000**	**5 670 000**	**5 250 000**

Rémunération conditionnelle de 2024

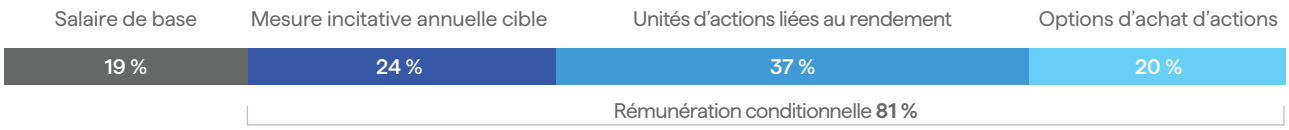

Comparaison de la rémunération réalisée et réalisable du président et chef de la direction en 2024

Le tableau suivant compare la rémunération directe totale attribuée à M. Espey à la valeur réelle de la rémunération directe totale au cours des cinq dernières années, ainsi que sa valeur actuelle, ce qui illustre le fait que la rémunération réelle de M. Espey est alignée sur l'expérience des actionnaires.

Exercice	Rémunération totale directe attribuée[1] (en millions de dollars)	Valeur réelle de la rémunération directe totale au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)			Valeur de 100 $		
		Rémunération réalisée[2]	Rémunération réalisée totale du président[3]	Total	Période	Président et chef de la direction[4]	Actionnaire[5]
	A	B	C	D = B + C		E = D / A	
2020	3,53	1,46	0,08	1,54	Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024	44 $	82 $
2021	4,85	4,99	0,00	4,99	Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024	103 $	94 $
2022	5,50	2,35	2,24	4,59	Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024	84 $	105 $
2023	6,12	2,72	3,05	5,77	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024	94 $	118 $
2024	5,83	1,93	1,96	3,89	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	67 $	79 $

1 Pour calculer la rémunération directe totale du président et chef de la direction, les valeurs du tableau sommaire de la rémunération ont été utilisées, y compris le salaire, la valeur du régime incitatif annuel de même que les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options octroyées chaque année.

2 Comprend le salaire, la valeur du régime incitatif annuel (conformément au tableau sommaire de la rémunération), la valeur de paiement des UAR et la valeur des options d'achat d'actions à l'exercice.

3 Comprend la valeur des UAR en cours en fonction de la cible et la valeur dans le cours des options d'achat d'actions en cours en date du 31 décembre 2024 en fonction du cours de l'action à la fin de l'exercice, soit 32,51 $.

4 Représente la rémunération directe totale réelle réalisée au 31 décembre 2024 pour chaque tranche de 100 $ attribuée en rémunération directe totale au cours de l'exercice indiqué.

5 Représente la valeur cumulative d'un investissement de 100 $ dans les actions ordinaires de Parkland effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, en présumant le réinvestissement des dividendes.

Propriété d'actions et valeur conditionnelle

Le tableau suivant présente les valeurs totales des attributions incitatives à long terme (dont les droits ont été acquis et dont les droits n'ont pas été acquis) et des actions détenues par M. Espey au 31 décembre 2024.

	Actions ordinaires	Options d'achat d'actions dont les droits sont acquis	Total des attributions dont les droits sont acquis	UAR dont les droits ne sont pas acquis	Options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis	Total des attributions dont les droits ne sont pas acquis	Valeur conditionnelle totale
Unités	754 856	686 487	**1 441 343**	208 235	292 241	**500 476**	-
Valeur	24 540 369 $	778 304 $	**25 318 672 $**	6 769 721 $	316 539 $	**7 086 260 $**	**32 404 932 $**

Marcel Teunissen — Directeur des finances

Depuis qu'il s'est joint à Parkland en décembre 2020 à titre de directeur des finances, M. Teunissen a joué un rôle déterminant dans l'orientation stratégique de la Société et dans son évolution vers un statut d'entreprise internationale de premier plan dans le domaine de l'énergie et des dépanneurs.

M. Teunissen a été nommé président des opérations en Amérique du Nord le 1er janvier 2025. Il dirigera les activités commerciales et de vente au détail de Parkland au Canada et aux États-Unis, en se concentrant sur la croissance, l'excellence opérationnelle et l'offre d'une valeur exceptionnelle aux clients sur les deux marchés.

M. Teunissen compte plus de vingt ans d'expérience chez Shell plc, où il a occupé des postes de haut dirigeant dans les domaines de la stratégie, des fusions et acquisitions, de la transformation des entreprises et des opérations à l'échelle mondiale. Sa vaste expérience lui a permis d'acquérir une grande expertise dans la gestion de portefeuilles complexes, la promotion de l'innovation et la réalisation d'une croissance commerciale durable.

Il est titulaire d'une maîtrise en économie des affaires de la Erasmus University Rotterdam, aux Pays-Bas.

Faits saillants de 2024

1. **Initiative de planification des ressources de l'entreprise.** A fait progresser notre initiative de planification des ressources de l'entreprise SAP en parachevant la structure des systèmes à l'échelle mondiale conformément à des processus normalisés et en préparant le déploiement du projet pilote à Sainte-Lucie (janvier 2025), qui sera suivi d'un déploiement dans l'ensemble des activités de Sol et de l'unité d'exploitation de l'Amérique du Nord au cours de 2025 et de 2026.

2. **Modèle d'exploitation mondial.** A déployé des efforts soutenus dans le cadre du développement du modèle d'exploitation mondial de Parkland pour les technologies de l'information et les fonctions financières, en créant un service d'appui évolutif pour soutenir la stratégie de croissance à long terme de Parkland.

3. **Répartition du capital.** A instauré un programme discipliné de répartition du capital qui comprend des dépenses d'investissement de croissance d'un montant de 276 millions de dollars et des rachats d'actions dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société d'un montant de 125 millions de dollars. Parkland a également réalisé un placement privé visant des billets non garantis de premier rang d'un capital de 500 millions de dollars américains afin de rembourser la facilité de crédit de la Société, ce qui a donné lieu à une opération sans effet de levier.

4. **Mobilisation des actionnaires.** A dirigé les efforts en matière de mobilisation auprès des actionnaires de Parkland, des investisseurs potentiels et d'autres parties prenantes par des contacts directs, par la participation à des conférences organisées par des tiers et à des conférences téléphoniques trimestrielles ainsi que par la participation à la journée des analystes de 2024 de la Société. Au cours de l'année, la direction de Parkland et certains membres du conseil ont communiqué directement avec plus de la moitié des actionnaires de Parkland.

Composition de la rémunération directe totale cible de 2024

Rémunération directe totale cible	2024 ($)	2023 ($)	2022 ($)
Salaire de base	675 000	645 000	596 700
Rémunération conditionnelle			
Régime incitatif annuel	506 250	483 750	447 525
Unités d'actions liées au rendement	877 500	628 875	581 783
Options d'achat d'actions	472 500	338 625	313 268
Rémunération conditionnelle totale	**1 856 250**	**1 451 250**	**1 342 576**
Rémunération directe totale cible	**2 531 250**	**2 096 250**	**1 939 276**

Rémunération conditionnelle de 2024

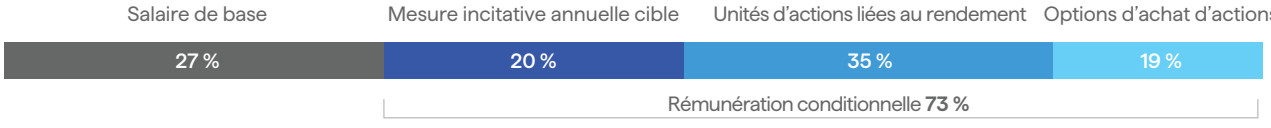

Martin Carter — vice-président principal, Raffinage et terminaux

M. Carter a été nommé vice-président principal, Raffinage et terminaux en 2024. À ce titre, il est responsable des opérations à la raffinerie de Burnaby et aux terminaux de Parkland, et il sera situé à Burnaby, en Colombie-Britannique.

M. Carter est un haut dirigeant chevronné dans le domaine du raffinage qui a travaillé pendant plus de 23 ans au sein de Suncor Énergie. Il a commencé sa carrière à la raffinerie de Sarnia, où il a occupé des postes de gestion et de direction à responsabilités croissantes dans les domaines de l'exploitation, de la maintenance, des services techniques, de la commercialisation et de l'optimisation. Au cours de ses années de service au sein de Suncor, il a instauré et entretenu une culture qui a donné lieu à des équipes toujours très performantes. Plus récemment, il occupait le poste de vice-président de la raffinerie d'Edmonton, où il était chargé de la sécurité et de la fiabilité des activités opérationnelles.

Doté d'un esprit stratégique fortement axé sur les résultats, M. Carter est un haut dirigeant qui possède une vaste expertise qui va de la commercialisation à la logistique, en passant par l'excellence des méthodes de production. Il se passionne pour la gestion d'équipes de haut niveau afin de maximiser la valeur des actifs de Parkland grâce à des activités sécuritaires, responsables et optimales sur le plan opérationnel. Il constitue un atout indéniable pour la raffinerie et pour l'équipe de haute direction de Parkland, à l'heure où l'organisation poursuit sa stratégie et s'efforce d'atteindre, voire de surpasser, ses ambitieux objectifs de croissance.

M. Carter est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées et génie chimique de l'Université de Toronto.

Faits saillants de 2024

1. **Transformation de la raffinerie.** A lancé un « projet de transformation de la raffinerie » qui comprend des efforts ciblés sur des opérations efficaces et résilientes, plus particulièrement dans un environnement où les marges de raffinage sont faibles. A procédé à la réorganisation et à la rationalisation de l'équipe de direction de la raffinerie afin de mettre en application les initiatives de discipline opérationnelle en 2025.
2. **La sécurité en ligne de mire.** A élaboré une discipline opérationnelle complète et une matrice de risques pour assurer la fiabilité des opérations et une gestion efficace des incidents, en s'appuyant sur les leçons tirées de la fermeture imprévue de la raffinerie au premier trimestre de 2024.
3. **Stratégie de réduction des émissions de carbone.** A poursuivi l'avancement des projets de cotraitement à la raffinerie dans le cadre de la stratégie de réduction des émissions de carbone de Parkland, notamment en devenant le premier producteur canadien de carburant d'aviation à faible teneur en carbone (en partenariat avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et Air Canada).
4. **Optimisation de la chaîne d'approvisionnement.** A mis l'accent sur l'optimisation des opérations au terminal et l'amélioration de la résilience de la chaîne d'approvisionnement afin de soutenir le réseau d'approvisionnement intégré de Parkland et la création de valeur.

Composition de la rémunération directe totale cible de 2024

Rémunération directe totale cible	2024 ($)
Salaire de base	400 000
Rémunération conditionnelle	
Régime incitatif annuel	300 000
Unités d'actions liées au rendement	390 000
Options d'achat d'actions	210 000
Rémunération conditionnelle totale	**900 000**
Rémunération directe totale cible	**1 300 000**

Rémunération conditionnelle de 2024

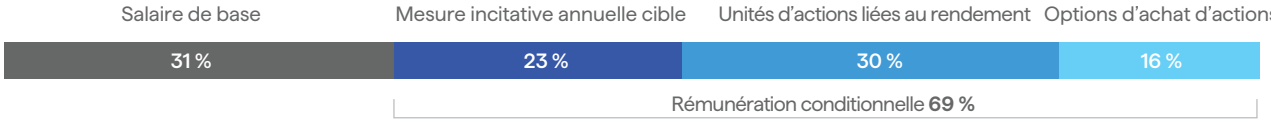

Le conseil constate les défis uniques qui sont liés au recrutement de hauts dirigeants dans le secteur du raffinage, compte tenu de l'expertise hautement spécialisée, de la supervision opérationnelle et de la perspicacité stratégique requises pour gérer une entreprise complexe et capitalistique. Le secteur du raffinage nord-américain dispose d'une banque limitée de hauts dirigeants qualifiés, ce qui fait des structures de rémunération concurrentielles un facteur essentiel pour recruter et fidéliser des dirigeants de premier plan.

Pour s'assurer de recruter un haut dirigeant qui possède une expérience confirmée au sein du secteur, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une rémunération forfaitaire à l'embauche exclusivement conçue pour compenser la rémunération à laquelle M. Carter a renoncé en quittant son employeur précédent. La rémunération forfaitaire a été soigneusement structurée pour être à la fois justifiée et nécessaire pour la transition de M. Carter, en accord avec les attentes de nos actionnaires.

Les principaux éléments de cette rémunération forfaitaire sont les suivants :

- une attribution extraordinaire d'UAI d'une valeur de 500 000 $, soumise à un calendrier d'acquisition des droits en bloc après trois ans, ce qui renforce la fidélisation à long terme et l'alignement sur les intérêts des actionnaires;
- une prime non récurrente en espèces de 750 000 $, soumise à des dispositions de récupération. Si M. Carter démissionne volontairement ou s'il est congédié pour un motif valable avant août 2027, la valeur totale de la composante en espèces devra être remboursée intégralement.

Cette structure concilie la nécessité d'offrir une trousse de recrutement concurrentielle avec des principes de gouvernance sains, en veillant à ce que la rémunération reste justifiée et directement liée à la fois à la fidélisation des hauts dirigeants et au rendement à long terme de la Société.

Donna Sanker — présidente, Parkland International

M^me^ Sanker a été nommée présidente de Parkland International en juillet 2024. Auparavant, elle avait été nommée aux postes de présidente de Parkland USA, en janvier 2023, et de présidente de Parkland Canada, en novembre 2019. Elle supervise actuellement les activités de vente au détail et les activités commerciales de Parkland International.

Avant de se joindre à l'équipe de Parkland, M^me^ Sanker a occupé divers postes de direction au sein de BP. Son dernier mandat au sein de BP a été celui de chef de l'exploitation, poste dans le cadre duquel elle était responsable des activités de vente au détail de BP sur la côte ouest des États-Unis.

Avant de devenir chef de l'exploitation, M^me^ Sanker a occupé plusieurs postes de direction au sein de BP, dont ceux de chef du marketing en Amérique du Nord, de vice-présidente de la vente au détail et de vice-présidente du marketing, et ses responsabilités englobaient l'exploitation, les ventes, le marketing, la valorisation de marque et les groupes publicitaires.

M^me^ Sanker est titulaire d'une maîtrise en sciences de la University of Southern California et d'un baccalauréat en sciences de la University of Pennsylvania.

Faits saillants de 2024

1. **Leadership opérationnel.** A réalisé la restructuration des activités américaines pour améliorer les performances, en renforçant les processus commerciaux et opérationnels et en améliorant les capacités, ce qui favorisera la croissance de nos activités américaines en 2025.
2. **Optimisation du portefeuille.** A poursuivi l'exécution de la stratégie américaine, notamment avec l'annonce du dessaisissement prévu des activités exercées en Floride, afin de favoriser le rendement du capital et d'optimiser le portefeuille en vue d'une croissance accélérée des activités américaines.
3. **Exploitation et rendement à l'échelle internationale.** A maintenu les solides rendements de Parkland International. Le ratio d'exploitation s'est amélioré, passant de 37 % à 36 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui tient compte d'une réduction de 11 millions de dollars américains des charges d'exploitation et des frais de marketing, frais généraux et frais d'administration en 2024. En outre, les volumes de vente au détail en Amérique du Sud ont augmenté de 15 % par rapport à l'exercice précédent.
4. **Croissance stratégique à l'échelle internationale.** A lancé le renouvellement de notre stratégie de croissance à long terme pour la région des Caraïbes, en mettant l'accent sur la saisie des occasions de croissance interne (en particulier dans les pays d'Amérique du Sud à croissance rapide), sur la génération d'une valeur supplémentaire grâce à notre avantage en matière d'approvisionnement et sur le positionnement de Parkland International afin de saisir les occasions de croissance au moyen de fusions et acquisitions futures.

Composition de la rémunération directe totale cible de 2024

Rémunération directe totale cible	2024[1] ($)	2023[1] ($)	2022 ($)
Salaire de base	485 000	425 000	476 280
Rémunération conditionnelle			
Régime incitatif annuel	363 750	318 750	357 210
Unités d'actions liées au rendement	472 875	414 375	464 373
Options d'achat d'actions	254 625	223 125	250 047
Rémunération conditionnelle totale	**1 091 250**	**956 250**	**1 071 630**
Rémunération directe totale cible	**1 576 250**	**1 381 250**	**1 547 910**

1 La rémunération de M^me^ Sanker a été versée en dollars américains en 2023 et en 2024.

Rémunération conditionnelle de 2024

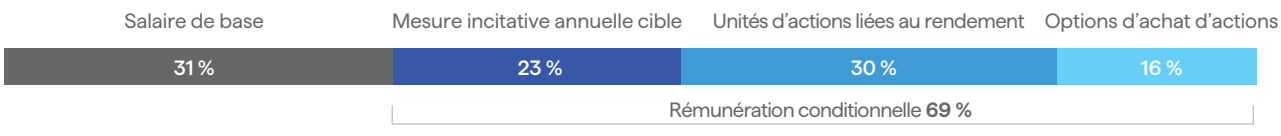

Tyler Rimbey — vice-président principal, Approvisionnement et échange commercial

M. Tyler Rimbey, en tant que vice-président principal, Approvisionnement et échange commercial, dirige les équipes responsables de l'approvisionnement et des échanges commerciaux de Parkland. Il s'est joint à Parkland en avril 2023 aux termes d'un contrat de services-conseils et est officiellement entré en fonction en mai 2024.

M. Rimbey est un vétéran du secteur chevronné qui compte 35 ans d'expérience tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il s'est joint à Parkland après une longue carrière dans l'approvisionnement et le commerce des matières premières en Amérique du Nord, en Europe et en Amérique latine. Son dernier poste a été celui de vice-président directeur responsable des activités commerciales auprès de Plains Midstream, où il supervisait l'ensemble des activités commerciales d'approvisionnement, des actifs et des activités commerciales pour le pétrole brut au Canada et les LGN à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Avant de joindre Plains Midstream Canada, M. Rimbey a occupé plusieurs postes de haut dirigeant au sein de BP, notamment celui de président de BP Canada Energy Trading et de responsable de l'origination stratégique, des produits dérivés et de la stratégie pour les Amériques. Il a également occupé des fonctions commerciales en tant que haut dirigeant auprès de Goldman Sachs et de Shell et a été membre de la haute direction de C&C Energia, société d'exploration et de production établie en Colombie.

M. Rimbey est un haut dirigeant qui met l'accent sur les valeurs, en plus de diriger l'équipe et d'assurer le suivi des objectifs de Parkland avec intégrité et engagement. Son leadership et ses conseils font partie intégrante de la réalisation des objectifs de croissance ambitieux de Parkland.

M. Rimbey est titulaire d'une maîtrise en économie et d'un baccalauréat en économie de l'Université de Calgary.

Faits saillants de 2024

1. **Exploitation et rendement.** Il a soutenu le plan de rétablissement élaboré en réponse à l'interruption des activités à la raffinerie au premier trimestre, dans le cadre duquel d'autres occasions de création de valeur ont été recherchées afin de maximiser la récupération de la valeur de nos actifs liés à l'approvisionnement pendant l'indisponibilité de la raffinerie de Burnaby. Il a dirigé les équipes chargées de la conclusion d'importants contrats commerciaux et d'importants contrats liés aux actifs, qui sont essentiels à l'avantage en matière d'approvisionnement de Parkland pour ses divisions de commercialisation.

2. **Modèle d'exploitation.** A dirigé le regroupement de nos opérations mondiales d'approvisionnement et de commerce qui sont réparties au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes en une seule équipe coordonnée dotée d'un modèle d'exploitation commun. Cette intégration permet à Parkland de mieux se positionner pour tirer parti de l'avantage en matière d'approvisionnement qui découle de sa taille et de ses capacités mondiales. De plus, un nouveau groupe d'analyse et d'optimisation a été constitué, qui apportera de nouvelles capacités aux équipes du service de clientèle dans l'ensemble de Parkland.

3. **Perfectionnement des personnes talentueuses.** A déployé des efforts soutenus pour développer un cadre de régime incitatif commercial adapté et évolutif pour les négociants de l'ensemble de l'entreprise, afin de promouvoir davantage la collaboration et la réussite de l'équipe. Il a réalisé l'intégration d'un nouveau vice-président chargé des activités commerciales, de l'optimisation et de l'analyse.

Composition de la rémunération directe totale cible de 2024

Rémunération directe totale cible	2024 ($)
Salaire de base	600 000
Rémunération conditionnelle	
Régime incitatif annuel	450 000
Unités d'actions liées au rendement	585 000
Options d'achat d'actions	315 000
Rémunération conditionnelle totale	**1 350 000**
Rémunération directe totale cible	**1 950 000**

Rémunération conditionnelle de 2024

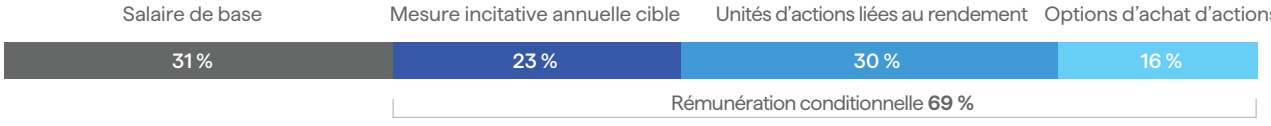

Représentation graphique du rendement pour les actionnaires

Les régimes de rémunération de Parkland sont conçus pour aligner les intérêts de nos hauts dirigeants sur la réussite à long terme de la Société et la création de valeur pour les actionnaires. Une grande portion de la rémunération de nos membres de la haute direction visés est « conditionnelle » et comprend des mesures incitatives à court et à long terme qui sont directement liées aux rendements absolu et relatif de la Société.

La représentation graphique ci-dessous compare le RTA cumulatif d'un placement initial de 100 $ dans les titres de l'indice composé S&P/TSX à celui d'un placement équivalent dans les actions ordinaires de Parkland au cours de la période de cinq ans qui s'est terminée le 31 décembre 2024. Le réinvestissement des dividendes, s'il y a lieu, est inclus dans le calcul du RTA cumulatif.

De plus, le graphique illustre la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération (indiquée par les lignes vertes), de même que les valeurs réalisées et réalisables pour chaque année en fonction de la valeur des attributions d'actions au moment de l'acquisition des droits ou au 31 décembre 2024 (indiquées par les barres colorées).

Le graphique démontre que les valeurs réalisées et réalisables sont inférieures au niveau de rémunération prévu, principalement en raison des résultats du RTA de la Société au cours de ces périodes. Ainsi, le comité RHCR estime que l'approche de Parkland en matière de rémunération des membres de la haute direction est efficace et qu'elle démontre une forte corrélation entre la rémunération gagnée par les membres de la haute direction visés et le rendement des investissements réalisés par nos actionnaires.

Rendement cumulatif sur cinq ans d'un placement de 100 $ et rémunération des membres de la haute direction visés — Du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024

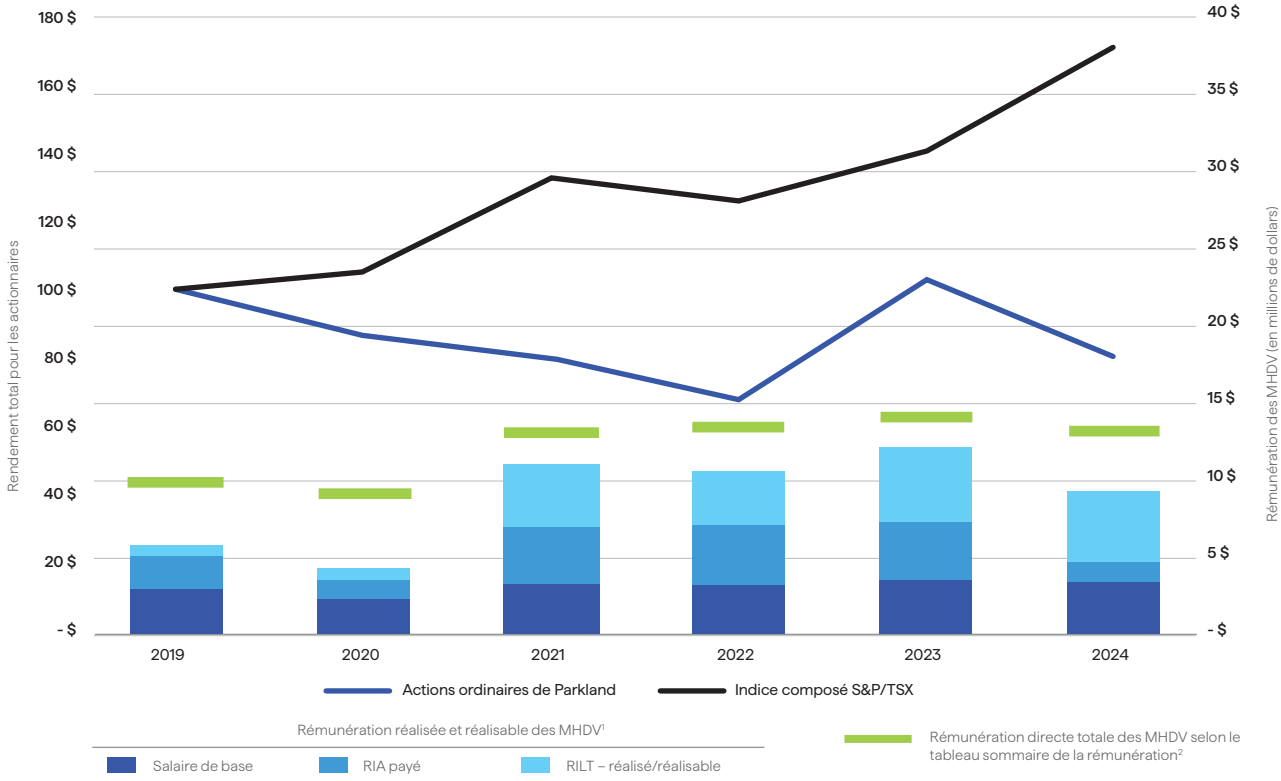

1 Les valeurs réalisées et réalisables comprennent le salaire, le versement des attributions incitatives annuelles réelles, la valeur de paiement des UAR, la valeur des options d'achat d'actions à l'exercice, la valeur des UAR en cours à la date cible et la valeur dans le cours des options d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2024.

2 Selon le salaire, la valeur du régime incitatif annuel, les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options, tel qu'ils sont indiqués dans le tableau sommaire de la rémunération.

Ratio des frais de gestion

Le ratio des frais de gestion mesure la rémunération totale des membres de la haute direction visés en pourcentage du BAIIA ajusté de Parkland. Ce ratio constitue une mesure importante pour évaluer le lien entre la rémunération versée aux membres de la haute direction et la rentabilité globale de la Société.

Le comité RHCR suit de près l'évolution de la rémunération totale comparativement aux performances financières de Parkland afin de s'assurer que la rémunération des membres de la haute direction demeure alignée sur la rentabilité et la valeur pour les actionnaires. Une approche disciplinée de la gestion de ce ratio garantit que la croissance de la rémunération est appropriée compte tenu des résultats opérationnels et des objectifs stratégiques de la Société.

Rendement cumulatif sur cinq ans d'un placement de 100 $

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Actions ordinaires de Parkland	100	88	78	69	104	82
Indice composé S&P/TSX	100	106	132	124	139	169

Rémunération des membres de la haute direction visés comparativement au BAIIA ajusté de la Société

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BAIIA ajusté (en millions de dollars)	1 265 $	967 $	1 260 $	1 620 $	1 913 $	1 690 $
Rémunération directe totale des membres de la haute direction visés (en millions de dollars) Selon le tableau sommaire de la rémunération	9,9 $	9,3 $	12,8 $	13,1 $	13,8 $	13,0 $
Ratio des frais de gestion en % du BAIIA ajusté	0,8 %	1,0 %	1,0 %	0,8 %	0,7 %	0,8 %
Rémunération réalisée et réalisable des membres de la haute direction visés (en millions de dollars)	5,8 $	4,4 $	11,1 $	10,7 $	12,6 $	9,2 $

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération du président et chef de la direction et du directeur des finances, ainsi que la rémunération des trois autres membres de la haute direction visés les mieux rémunérés au 31 décembre 2024. La rémunération indiquée est celle qui a été versée pour les services fournis au cours des exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

Nom et poste	Exercice	Salaire ($)	Attributions fondées sur des actions ($)[1]	Attributions fondées sur des options ($)[2]	Régime incitatif annuel ($)[3]	Mesures incitatives à long terme ($)	Valeur du régime de retraite ($)[4]	Autre rémunération ($)[5]	Rémunération totale ($)
Robert Espey Président et chef de la direction	2024 2023 2022	1 300 000 1 134 000 1 049 039	2 534 976 2 211 290 2 047 476	1 365 035 1 190 699 1 102 498	630 171 1 587 600 1 303 325	- - -	- - -	156 743 139 950 129 088	5 986 925 6 263 539 5 631 424
Marcel Teunissen Directeur des finances	2024 2023 2022	675 000 645 000 596 700	877 465 628 869 581 759	472 512 338 619 313 262	297 910 614 363 612 324	- - -	- - -	85 500 82 500 77 720	2 408 387 2 309 351 2 181 765
Martin Carter[6] Vice-président principal, Raffinage et terminaux	2024	161 538	889 952[9]	209 992	127 531	-	-	794 203	2 183 217
Donna Sanker[7] Présidente, Parkland International	2024 2023 2022	697 867 562 105 475 844	637 121 568 909 464 358	343 090 306 346 250 043	217 024 535 405 535 796	- - -	25 997 21 619 -	178 214 126 969 87 822	2 099 312 2 121 353 1 813 863
Tyler Rimbey[8] Vice-président principal, Approvisionnement et échange commercial	2024 2023	387 692 -	584 989 -	314 994 -	245 635 -	- -	- -	439 626 800 000	1 972 936 800 000

1 Communication de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des actions - La juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'octroi, telle qu'elle est indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération, correspond au nombre d'UAR attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions incessibles modifié multiplié par le prix d'attribution. Le prix d'attribution est établi conformément à la méthodologie qui figure dans le régime, qui définit la « juste valeur marchande » comme le cours moyen pondéré en fonction du volume (le « CMPV ») des actions à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution.

2 Communication de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des options - La juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'octroi, telle qu'elle est indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération, tient compte de la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées en 2024 dans le cadre du régime d'options. Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes est utilisé pour déterminer la valeur des options d'achat d'actions aux fins de rémunération. Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes utilise les variables suivantes par date d'attribution, qui correspondent à l'information présentée dans les états financiers de Parkland.

Date d'attribution	13 août 2024	13 mai 2024	8 mars 2024	14 mars 2023	15 mars 2022
Cours de l'action	35,61 $	40,21 $	43,30 $	29,83 $	32,77 $
Prix d'exercice	35,61 $	40,21 $	43,30 $	29,83 $	32,77 $
Durée de vie prévue (années)	5,0			5,0	5,4
Volatilité	34,6 %			35,1 %	33,2 %
Rendement des dividendes	3,2 %			4,5 %	3,6 %
Taux sans risque	3,4 %			3,2 %	1,6 %

3 Les paiements dans le cadre du RIA pour MM. Carter et Rimbey ont été fondés sur le salaire de base annualisé de 2024, conformément à leur contrat d'emploi. Les montants indiqués dans cette colonne représentent les montants payés en espèces dans le cadre du RIA. Veuillez vous reporter à la rubrique « Régime incitatif annuel » pour obtenir de plus amples renseignements.

4 Parkland n'a pas de mesures relatives à la retraite pour ses membres de la haute direction visés canadiens. M^me^ Sanker ne participe pas au RAAE. Elle reçoit cependant de la Société des cotisations équivalentes pour son régime en vertu de l'article 401(k). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Prestations de retraite - Régime en vertu de l'article 401(k) » dans les présentes.

5 La colonne « Autre rémunération » pour l'exercice 2024 comprend les éléments de rémunération qui suivent.

Membre de la haute direction visé	Régime d'achat d'actions à l'intention des employés ($)	Indemnité pour véhicule ($)	Autres avantages imposables ($)	Total ($)
Robert Espey	130 000	26 743	-	156 743
Marcel Teunissen	67 500	18 000	-	85 500
Martin Carter	16 667	7 615	769 921[9]	794 203
Donna Sanker	-	21 733	156 480[10]	178 214
Tyler Rimbey	37 500	2 126	400 000[11]	439 626

6 M. Carter s'est joint Parkland le 29 juillet 2024 et, par conséquent, son salaire correspond à environ cinq mois d'emploi.

7 Toutes les valeurs ont été converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change de la Banque du Canada au 31 décembre 2024, soit 1,4389.

8 M. Rimbey a été embauché par Parkland en tant que haut dirigeant à temps plein le 1er mai 2024, aux termes d'un contrat de travail d'une durée déterminée de trois ans. Auparavant, M. Rimbey s'est joint à Parkland en avril 2023 aux termes d'un arrangement de consultation. Ses honoraires de services-conseils pour 2023 et 2024 sont inclus dans la colonne « Autre rémunération » et son salaire de 2024 correspond aux huit mois au cours desquels il a travaillé en 2024.

9 Le recrutement de hauts dirigeants dans le secteur du raffinage présente des obstacles uniques, compte tenu de l'expertise hautement spécialisée requise et du nombre limité de hauts dirigeants expérimentés en Amérique du Nord. Comme la région ne compte qu'un nombre limité de grandes raffineries en exploitation, les dirigeants talentueux dotés d'une expertise opérationnelle approfondie, d'une connaissance de la réglementation et de capacités de supervision stratégique sont rares. Pour s'assurer de recruter un haut dirigeant qui possède une expérience confirmée au sein du secteur, le conseil d'administration a déterminé qu'une rémunération forfaitaire à l'embauche était nécessaire pour compenser la rémunération à laquelle M. Carter a renoncé en quittant son employeur précédent. Le montant et la structure ont été soigneusement étudiés et ne correspondent qu'à la valeur à laquelle M. Carter a renoncé en quittant son employeur précédent. Lorsqu'il s'est joint à Parkland, M. Carter s'est vu octroyer une attribution extraordinaire d'UAI d'une valeur de 500 000 $ (de même qu'une attribution régulière de mesures incitatives à long terme) et une attribution en espèces non récurrente de 750 000 $ pour compenser sa renonciation aux attributions dont les droits n'étaient pas acquis au moment de quitter son employeur précédent. Les UAI sont soumises à un calendrier d'acquisition des droits en bloc après trois ans, tandis que l'attribution en espèces non récurrente est soumise à une disposition de récupération qui exige le remboursement intégral si M. Carter démissionne volontairement ou est congédié pour un motif valable avant août 2027.

10 Les autres avantages imposables de Mme Sanker (qui figurent à la colonne « Autre rémunération ») comprennent un versement complémentaire en remplacement des cotisations équivalentes de l'employeur dans le cadre du RAAE et une indemnité de logement, dans le cadre de son affectation à l'étranger.

11 Avant de se joindre Parkland en tant que haut dirigeant à temps plein en mai 2024, M. Rimbey a fourni à Parkland des services aux termes d'un contrat de services-conseils. Ses honoraires de services-conseils pour 2023 et 2024 sont inclus dans la colonne « Autre rémunération », et une tranche de 400 000 $ correspond au montant payé en 2024 et avant que M. Rimbey se joigne à Parkland de façon permanente.

Attributions dans le cadre de régimes incitatifs – Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente toutes les attributions incitatives fondées sur des titres de participation dont les droits sont acquis et non acquis qui étaient en cours au 31 décembre 2024.

Membre de la haute direction visé	Date d'attribution	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées[1] ($)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis[2]	Valeur marchande ou de paiement des actions ou des unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis[1] ($)	Valeur marchande ou de paiement des actions ou des unités d'actions dont les droits sont acquis non payées ou distribuées
Robert Espey	8 mars 2024	121 914	43,30 $	8 mars 2032	-	-	-	-
	14 mars 2023	177 241	29,83 $	14 mars 2031	474 811	-	-	-
	15 mars 2022	156 501	32,77 $	15 mars 2030	-	-	-	-
	16 mars 2021	54 733	39,68 $	16 mars 2029	-	-	-	-
	17 mars 2020	109 165	31,81 $	17 mars 2028	76 743	-	-	-
	12 mars 2019	112 099	38,13 $	12 mars 2027	-	-	-	-
	4 mai 2018	111 972	30,82 $	4 mai 2026	189 535	-	-	-
	5 mai 2017	135 103	29,89 $	5 mai 2025	353 754	-	-	-
						208 235	6 769 721	-
Marcel Teunissen	8 mars 2024	42 201	43,30 $	8 mars 2032	-	-	-	-
	14 mars 2023	50 405	29,83 $	14 mars 2031	135 030	-	-	-
	15 mars 2022	44 468	32,77 $	15 mars 2030	-	-	-	-
	16 mars 2021	19 704	39,68 $	16 mars 2029	-	-	-	-
	1er déc. 2020	21 968	40,04 $	1er déc. 2028	-	-	-	-
						62 919	2 045 497	-
Martin Carter	13 août 2024	22 803	35,61 $	13 août 2032	-	-	-	-
						25 236	820 411	-
Donna Sanker	8 mars 2024	30 642	43,30 $	8 mars 2032	-	-	-	-
	14 mars 2023	45 601	29,83 $	14 mars 2031	122 161	-	-	-
	15 mars 2022	35 494	32,77 $	15 mars 2030	-	-	-	-
	16 mars 2021	16 551	39,68 $	16 mars 2029	-	-	-	-
	17 mars 2020	30 566	31,81 $	17 mars 2028	21 488	-	-	-
						51 114	1 661 701	-
Tyler Rimbey	13 mai 2024	30 290	40,21 $	13 mai 2032	-	-	-	-
						14 829	482 079	-

1 Les valeurs des options d'achat d'actions et des attributions fondées sur des actions sont données au 31 décembre 2024 et sont fondées sur le cours de l'action à la fin de l'exercice, soit 32,51 $.

2 Conformément aux modalités du régime d'UAI modifié et de la convention d'attribution respective (collectivement, la « convention relative aux UAR »), le nombre d'actions ordinaires auquel a droit un participant peut s'établir dans la fourchette allant de 0 % à 200 % de l'attribution initiale. Ces montants seront ajustés pour inclure les équivalents de dividendes au moment de l'acquisition des droits, en fonction du rendement réellement atteint.

Attributions dans le cadre de régimes incitatifs – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de 2024

Membre de la haute direction visé	Attributions fondées sur des options — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice[1] ($)	Attributions fondées sur des options — Valeur à l'exercice des options au cours de l'exercice[2] ($)	Attributions fondées sur des actions — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice[3] ($)	Rémunération dans le cadre d'un régime incitatif non fondé sur des titres de participation — Valeur gagnée au cours de l'exercice ($)
Robert Espey	1 528 547	2 157 235	2 696 205	630 171
Marcel Teunissen	441 342	-	836 889	297 910
Martin Carter	-	-	-	127 531
Donna Sanker[4]	378 835	-	820 232	217 024
Tyler Rimbey	-	-	-	245 635

1 Le tiers des droits rattachés à l'attribution d'options d'achat d'actions de 2021 ont été acquis le 16 mars 2024. Le tiers des droits rattachés à l'attribution d'options d'achat d'actions de 2022 ont été acquis le 15 mars 2024. Le tiers des droits rattachés à l'attribution d'options d'achat d'actions de 2023 ont été acquis le 14 mars 2024. La valeur déclarée est établie en fonction de la valeur globale qui aurait été réalisée si les options d'achat d'actions visées par l'attribution fondée sur des options avaient été exercées au cours de l'action au moment de l'acquisition des droits.

2 Les options d'achat d'actions exercées par M. Espey ont initialement été attribuées en 2016 et devaient expirer en 2024.

3 Les paiements versés à titre d'attributions fondées sur des actions représentent l'acquisition des droits rattachés à la composante du RTA relatif et du RCI relatif des UAR de 2021, établie en fonction du cycle de rendement de 2021 à 2023.

4 Toutes les valeurs ont été converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change de la Banque du Canada au 31 décembre 2024, soit 1,4389.

Prestations de retraite – Régime en vertu de l'article 401(k)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur accumulée des prestations de retraite dans le cadre du régime en vertu de l'article 401(k) pour Mme Sanker entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Les cotisations au régime sont indiquées dans la colonne « Valeur du régime de retraite » du tableau sommaire de la rémunération qui figure dans les présentes.

Membre de la haute direction visé	Valeur accumulée au début de l'exercice[1] ($)	Valeur compensatoire[2] ($)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice[3] ($)
Donna Sanker[4]	24 336	25 997	57 784

1 Représente la valeur du compte du régime en vertu de l'article 401(k) financé par les cotisations de l'employeur au 1er janvier 2024.

2 Représente la cotisation annuelle de l'employeur au régime en vertu de l'article 401(k) au 31 décembre 2024.

3 Représente le solde du compte du régime en vertu de l'article 401(k), y compris tout gain ou toute perte sur les placements, au 31 décembre 2024. Il est entendu que cette valeur ne comprend pas les cotisations versées par l'employé en 2024.

4 Toutes les valeurs ont été converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change de la Banque du Canada au 31 décembre 2024, soit 1,4389.

Contrats d'emploi et indemnités de départ des membres de la haute direction

Le conseil examine régulièrement les pratiques du marché relativement aux postes de haute direction. Les tableaux suivants décrivent les prestations de rémunération auxquelles les membres de la haute direction visés pourraient avoir droit en cas de cessation de leur emploi respectif.

Éléments de rémunération	Congédiement sans motif valable	Congédiement sans motif valable ou congédiement déguisé suivant un changement de contrôle[1]	Congédiement pour motif valable ou démission volontaire	Retraite[2]
Salaire de base	**Président et chef de la direction** A droit au versement de l'équivalent de deux ans de son salaire de base et à des indemnités tenant lieu de préavis **Autres membres de la haute direction visés** Ont droit au versement de l'équivalent d'un an et demi de leur salaire de base[3]		Le versement du salaire prend fin	
Régime incitatif annuel	**Président et chef de la direction** A droit à un versement qui correspond au paiement annuel moyen dans le cadre du RIA pour une période de deux ans **Autres membres de la haute direction visés** Ont droit à un versement qui correspond au paiement annuel moyen dans le cadre du RIA pour une période de un an et demi[3]		Annulé	Droit au versement du paiement dans le cadre du RIA selon un calcul proportionnel
Options d'achat d'actions	Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à la cessation d'emploi peuvent être exercées et les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis sont immédiatement annulées	Acquisition immédiate des droits rattachés à toutes les options d'achat d'actions en cours	Toutes les options d'achat d'actions en cours sont immédiatement annulées	Maintien de l'acquisition des droits et du droit d'exercice pendant trois ans après le départ à la retraite
Unités d'actions liées au rendement	Acquisition des droits proportionnelle à la fin de la période d'acquisition des droits[4]	Acquisition immédiate des droits rattachés à toutes les UAR en cours	Toutes les UAR en cours sont immédiatement annulées	Maintien de l'acquisition des droits rattachés aux UAR en cours à la fin de la période d'acquisition

1 Le congédiement sans motif valable ou le congédiement déguisé doit avoir lieu dans les deux ans suivant le changement de contrôle.

2 La retraite est définie comme le départ à la retraite d'un employé de la Société âgé d'au moins 55 ans et comptant dix ans de service, ou âgé d'au moins 60 ans et comptant cinq ans de service.

3 Pour M. Rimbey, compte tenu de la durée déterminée de son emploi, les dispositions relatives au congédiement sans motif valable ou au congédiement déguisé suivant un changement de contrôle s'appliqueront comme prévu, sauf si son emploi prend fin moins d'un an et demi avant la fin de son contrat, auquel cas la protection sera limitée à la durée restante du contrat.

4 La valeur des UAR est payée à la fin de chaque période d'acquisition des droits sous réserve du rendement réel et est établie de façon proportionnelle par rapport au service actif au cours de cette période d'acquisition des droits.

Le tableau ci-dessous montre la valeur des paiements supplémentaires estimatifs que Parkland serait tenue de verser à chaque membre de la haute direction visé en cas de cessation de son emploi au sein de Parkland en date du 31 décembre 2024.

Membre de la haute direction visé	Régime de rémunération	Congédiement sans motif valable	Congédiement sans motif valable ou congédiement déguisé suivant un changement de contrôle[1]	Congédiement pour motif valable ou démission volontaire	Retraite[2]
Robert Espey	**Indemnité de départ** (Salaire + RIA)	5 207 771 $	5 207 771 $	-	-
	Options d'achat d'actions	-	316 539 $	-	-
	Unités d'actions liées au rendement	-	6 769 721 $	-	-
	Montant total	**5 207 771 $**	**12 294 031 $**	**-**	**-**
Marcel Teunissen	**Indemnité de départ** (Salaire + RIA)	1 696 704 $	1 696 704 $	-	-
	Options d'achat d'actions	-	90 019 $	-	-
	Unités d'actions liées au rendement	-	2 045 497 $	-	-
	Montant total	**1 696 704 $**	**3 832 221 $**	**-**	**-**
Martin Carter	**Indemnité de départ** (Salaire + RIA[3])	791 297 $	791 297 $	-	-
	Options d'achat d'actions	-	-	-	-
	Unités d'actions liées au rendement	-	820 411 $	-	-
	Montant total	**791 297 $**	**1 611 708 $**	**-**	**-**
Donna Sanker[4]	**Indemnité de départ** (Salaire + RIA)	1 611 121 $	1 611 121 $	-	-
	Options d'achat d'actions	-	81 439 $	-	-
	Unités d'actions liées au rendement	-	1 661 701 $	-	-
	Montant total	**1 611 121 $**	**3 354 260 $**	**-**	**-**
Tyler Rimbey[5]	**Indemnité de départ** (Salaire + RIA[3])	1 268 453 $	1 268 453 $	-	-
	Options d'achat d'actions	-	-	-	-
	Unités d'actions liées au rendement	-	482 079 $	-	-
	Montant total	**1 268 453 $**	**1 750 533 $**	**-**	**-**

1 Le congédiement sans motif valable ou le congédiement déguisé doit avoir lieu dans les deux ans suivant le changement de contrôle.

2 La retraite est définie comme le départ à la retraite d'un employé de la Société âgé d'au moins 55 ans et comptant dix ans de service, ou âgé d'au moins 60 ans et comptant cinq ans de service.

3 Aux fins de calcul, la valeur du RIA correspond au montant réel payé en 2024, tel qu'il figure dans le tableau sommaire de la rémunération.

4 Les montants indiqués pour M[me] Sanker ont été convertis en dollars canadiens à l'aide du taux de change de la Banque du Canada de 1,4389 au 31 décembre 2024.

5 M. Rimbey sera réputé avoir rempli la condition précisant le nombre d'années de service minimal pour la retraite s'il respecte son contrat d'emploi à durée déterminée, qui expirera le 1[er] mai 2027.

Titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régimes de rémunération fondée sur des titres de participation

Le tableau suivant présente des renseignements sur les régimes de rémunération fondée sur des titres de participation de Parkland approuvés par les actionnaires en date du 31 décembre 2024.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options, des bons de souscription et des droits en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en cours	Nombre de titres disponibles aux fins d'émission future dans le cadre de régimes de rémunération fondée sur des titres de participation, à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne « Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options, des bons de souscription et des droits en cours »[2]
Régimes de rémunération fondée sur des titres de participation approuvés par les actionnaires[1]	3 046 084	34,39 $	7 911 586
Régimes de rémunération fondés sur des titres de participation non approuvés par les actionnaires	-	-	-
Total[2]	**3 046 084**	**34,39 $**	**7 911 586**

1 Les options d'achat d'actions en cours représentent 1,75 % des actions ordinaires en circulation. Les titres disponibles aux fins d'émission future représentent 4,55 % des actions ordinaires en circulation, y compris les UAR en cours.

2 Parkland s'est dotée des régimes de rémunération fondée sur des titres de participation suivants : (i) le régime d'options; et (ii) le régime d'UAI.

Le tableau ci-dessous présente les taux d'absorption annuels dans le cadre du régime d'options et du régime d'UAI pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024. Le taux d'absorption annuel est calculé de la façon suivante : le nombre de titres (par exemple, les UAR et les options d'achat d'actions) attribués dans le cadre de ce régime au cours de l'exercice applicable, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable.

Régime d'options	2024	2023	2022
Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	566 895	925 922	818 890
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	174 397 125	175 773 235	159 866 765
Taux d'absorption	0,3 %	0,5 %	0,5 %
Régime d'UAI	**2024**	**2023**	**2022**
Nombre d'UAI attribuées	619 693	1 060 821	928 068
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	174 397 125	175 773 235	159 866 765
Taux d'absorption	0,4 %	0,6 %	0,6 %

Le tableau suivant présente certains renseignements au 31 décembre 2024 en ce qui a trait aux régimes de rémunération fondée sur des titres de participation de Parkland (dont les pourcentages d'actions ordinaires en circulation), individuellement et globalement.

	Nombre	Pourcentage des actions ordinaires actuellement en circulation (%)
Actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des UAI ou des UAR en cours[1]	1 852 481[2]	1,1 %
UAI ou UAR disponibles aux fins d'attribution[3]	2 147 939[2]	1,2 %
Actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options d'achat d'actions en cours[4]	3 046 084	1,8 %
Options d'achat d'actions disponibles aux fins d'attribution[5]	3 911 167	2,2 %
Total des UAI, des UAR et des options d'achat d'actions en cours	4 898 565	2,8 %

1 Les actions ordinaires approuvées dans le cadre du régime incitatif à long terme peuvent être attribuées sous forme d'UAI ou d'UAR.

2 Au moment de l'acquisition des droits, la Société règle les obligations de retenue d'impôt connexes en espèces, ce qui entraîne une émission nette d'actions inférieure au nombre brut d'unités en cours, réduisant ainsi la dilution potentielle pour les actionnaires.

3 Correspond à 2,3 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation, moins le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des UAI ou des UAR en cours.

4 Les actions ordinaires approuvées dans le cadre du régime incitatif à long terme peuvent être attribuées sous forme d'options d'achat d'actions.

5 Correspond à 6,3 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation, moins le nombre d'actions ordinaires qui seront émises à l'exercice des options d'achat d'actions, des UAI et des UAR en cours.

Prêts consentis aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés

À l'exception de ce qui est indiqué dans les présentes, aucun administrateur ou haut dirigeant actuel ou antérieur de Parkland au cours du dernier exercice clos, aucun candidat de Parkland, ni aucune personne qui a un lien avec un tel administrateur, un tel haut dirigeant ou un tel candidat de Parkland, (i) n'a contracté à aucun moment depuis le début du dernier exercice clos un emprunt auprès de Parkland ou l'une de ses filiales, (ii) ni n'a contracté auprès d'une autre entité un emprunt qui fait ou qui a fait l'objet d'une garantie, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue fournie par Parkland ou l'une de ses filiales depuis le début du dernier exercice clos.

Le tableau suivant présente, au 19 mars 2025, l'encours total des prêts consentis par Parkland à ses employés ou à ses anciens employés.

Encours total des prêts ($)		
Finalité	**Consentis par la Société ou ses filiales**	**Consentis par une autre entité**
Achats d'actions	Néant	Néant
Autre	290 756,56[1]	Néant

1 Montant qui tient compte du montant du capital impayé des prêts consentis par Parkland à ses employés.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

À l'exception de ce qui est indiqué dans les présentes, à la connaissance de Parkland, aucune personne informée de Parkland, aucun candidat de Parkland ni aucune personne qui a un lien avec l'une de ces personnes ou qui est membre du même groupe que l'une de ces personnes n'a eu un intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réalisée depuis le début du dernier exercice clos de Parkland, ou dans une opération envisagée, qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence importante sur Parkland ou ses filiales. Une telle opération, s'il en est, ferait l'objet d'un examen par le comité d'audit (ainsi que par les auditeurs externes de la Société, au besoin) et devrait obtenir l'approbation du conseil d'administration. Ces examens porteraient sur la nature d'une telle opération et d'un tel contrat et détermineraient si les opérations financières sont évaluées à leur juste valeur. Chaque administrateur doit révéler tout conflit d'intérêts réel ou apparent et s'abstenir de voter en ce qui a trait aux questions à l'égard desquelles il a un conflit d'intérêts. En outre, un administrateur est tenu de se retirer de toute discussion ou décision sur des questions à l'égard desquelles il lui est interdit de voter en raison d'un conflit d'intérêts.

Opérations entre personnes apparentées

Le conseil estime que des pratiques en matière de gouvernance rigoureuses et transparentes jouent un rôle important dans la réussite de la Société, et nous sommes déterminés à adopter et à respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance. Par conséquent, Parkland a établi un code de conduite (le « code ») et des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts (les « lignes directrices »). Le code et les lignes directrices sont fournis à tous les dirigeants, les administrateurs et les membres de la haute direction et peuvent être consultés sur le site Web de Parkland. En vertu du code et des lignes directrices, les administrateurs, les dirigeants et les membres de la haute direction doivent déclarer toute participation financière importante qu'ils détiennent directement, par l'intermédiaire d'un membre de leur famille ou par l'entremise d'une personne avec qui ils ont un lien, ou déclarer s'ils occupent ou acceptent d'occuper un poste de dirigeant ou d'administrateur dans une organisation qui a un lien avec Parkland, lorsque, du fait du poste occupé au sein de Parkland, ils pourraient avantager de quelque manière que ce soit l'autre organisation en influençant les décisions en matière d'achat ou de vente, ou encore d'autres décisions, et, dans le cadre de ces obligations, ils doivent déclarer au conseil les opérations entre personnes apparentées. Afin d'assurer le respect du code et des lignes directrices, Parkland a également établi une politique en matière de dénonciation, qui permet à une personne de signaler des problèmes de façon anonyme au moyen d'une ligne téléphonique, d'un site Web ou d'une adresse courriel sous la gestion indépendante de Grant Thornton LLP. Les problèmes sont signalés au comité d'audit et au conseil d'administration. Il est possible de consulter le code et les lignes directrices sous le profil de Parkland sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ainsi que sur le site Web de Parkland à l'adresse www.parkland.ca. À la connaissance de Parkland, aucun administrateur ni aucun dirigeant de Parkland n'a dérogé au code ni aux lignes directrices de façon importante.

En plus du code et des lignes directrices, les administrateurs et les dirigeants de Parkland doivent répondre à des questionnaires, chaque année, pour déclarer toute opération entre personnes apparentées. Ces questionnaires permettent à Parkland de connaître et de superviser les opérations entre personnes apparentées éventuelles. De surcroît, la direction informe chaque trimestre le comité d'audit de l'existence d'opérations entre personnes apparentées. En 2024, le conseil, le président et chef de la direction ou les membres de l'équipe de la haute direction n'ont déclaré aucun conflit d'intérêts ni aucune opération entre personnes apparentées d'importance.

Personnes ou sociétés intéressées par certains points à l'ordre du jour

Sous réserve de ce qui est mentionné dans les présentes, à la connaissance de Parkland, aucune personne ayant été administrateur ou membre de la haute direction de Parkland à tout moment depuis le début du dernier exercice de la Société, ni aucun candidat de Parkland, ni aucun membre du même groupe que ces personnes ni aucune personne ayant un lien avec elles n'a eu un intérêt important, direct ou indirect, dans un point à l'ordre du jour, notamment du fait de sa propriété véritable de titres ou d'une autre façon, sauf relativement à l'élection d'administrateurs et à la nomination d'auditeurs.

Conduite éthique

Le conseil estime que des pratiques en matière de gouvernance rigoureuses et transparentes jouent un rôle important dans la réussite de la Société, et nous sommes déterminés à adopter et à respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance et à favoriser une culture d'éthique commerciale. En plus du code et des lignes directrices, Parkland dispose également d'un code de déontologie et d'éthique, à l'intention de toutes les personnes travaillant au sein de Parkland, qui énonce à la fois des principes et des règles spécifiques visant à garantir un comportement éthique. Le code de déontologie et d'éthique est divisé en catégories qui sont conformes à nos quatre valeurs fondamentales : la sécurité, l'intégrité, l'action sociale et le respect. Le code est également disponible sur le site Web de Parkland au www.parkland.ca.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

La description des pratiques de Parkland en matière de gouvernance qui suit est fournie conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « Règlement 58-101 »).

Les administrateurs de la Société ont l'obligation de superviser la conduite des activités de la Société et ont pour objectifs essentiels d'améliorer et de maintenir le montant que verse Parkland à ses actionnaires, d'améliorer et de maintenir la valeur à long terme au sein de Parkland, et de s'assurer que Parkland s'acquitte de ses obligations courantes de manière fiable et sécuritaire.

Les administrateurs orientent de façon générale la planification des affaires, les lignes directrices et l'élaboration des politiques, ainsi que la gestion des risques d'entreprise, l'emploi et la rémunération des membres de la haute direction, et la relève de ces derniers; ils supervisent les services et les systèmes relatifs à la comptabilité et aux finances; ils approuvent les états financiers trimestriels et annuels, les prospectus, les notices annuelles et les circulaires de sollicitation de procurations; ils s'assurent que Parkland prend des mesures adéquates afin de se protéger contre des responsabilités environnementales potentielles; ils s'assurent de l'établissement d'objectifs opérationnels et financiers à long terme; et ils s'assurent d'une combinaison adéquate de risques encourus et de rendements potentiels aux actionnaires en ce qui a trait aux décisions d'investissement, ainsi que de l'établissement des limites de l'autorité du président et chef de la direction et d'autres membres de la direction.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué quatre comités permanents : le comité d'audit, le comité GD, le comité RHCR et le comité ESD. Le conseil nommera les membres de chaque comité après la réunion, en fonction de la formation, de l'expérience, des aptitudes et des compétences de chaque administrateur élu.

Comité d'audit

À la date des présentes, le comité d'audit est composé de quatre administrateurs, qui sont tous indépendants. Les membres actuels du comité d'audit sont les suivants :

- Richard Hookway (président)
- Timothy Hogarth
- James Neate
- Mariame McIntosh Robinson

Le comité d'audit est responsable de superviser le processus de communication de l'information financière de la Société, à savoir :

- examiner les questions importantes en matière de comptabilité, de communication de l'information et de contrôles internes;
- examiner toutes les opérations entre personnes apparentées qui interviendront entre la Société et ses administrateurs ou ses dirigeants;
- superviser les politiques et les procédures de Parkland en matière de gestion des risques;
- passer en revue tous les états financiers trimestriels et annuels publiés ainsi que tous les audits;
- examiner la gestion des risques liés aux systèmes de technologies de l'information et de cybersécurité de la Société;
- recommander l'approbation des états financiers trimestriels et annuels au conseil d'administration et évaluer le rendement de l'auditeur externe;
- s'assurer que la direction a établi et maintient des contrôles et des procédures de communication de l'information, ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière.

De plus amples renseignements au sujet du comité d'audit et de son mandat sont présentés à l'« Annexe B – Mandat du comité d'audit » et dans la notice annuelle de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (la « notice annuelle »), à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit », qui est disponible sous le profil de Parkland sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, ainsi que sur le site Web de Parkland, à l'adresse www.parkland.ca.

Comité de gouvernance et de déontologie

Le comité GD est composé de cinq administrateurs, qui sont tous indépendants. Les membres du comité GD sont les suivants :

- Richard Hookway (président)
- Nora Duke
- Sue Gove
- Michael Jennings
- Mariame McIntosh Robinson

Le comité GD est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance inhérentes à la gestion par la Société des questions suivantes :

- la gouvernance, notamment rendre compte au conseil des questions, des principes et des lignes directrices en matière de gouvernance aux fins d'examen et de discussion;
- la composition des comités du conseil, notamment la recommandation de candidats pour pourvoir aux postes vacants au sein des comités du conseil et les postes vacants de président de comité;
- le fonctionnement du conseil, y compris le processus d'évaluation et de planification du conseil, la supervision du conseil et l'encadrement des relations entre le conseil et la direction.

De plus amples renseignements au sujet du comité GD sont présentés dans son mandat, qui figure à l'« Annexe C – Comité de gouvernance et de déontologie ».

Comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération

À la date des présentes, le comité RHCR est composé de quatre administrateurs, qui sont tous indépendants. Les membres actuels du comité RHCR sont les suivants :

- Nora Duke (présidente)
- James Neate (vice-président)
- Angela John
- Lisa Colnett

Le comité RHCR est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gérance de la Société en arrimant la stratégie de gestion des personnes talentueuses, les principes de rémunération et la culture d'entreprise à la stratégie et aux objectifs de la Société, ainsi qu'en respectant les obligations en matière de communication de l'information et de maintien de l'inscription en bourse qui lui incombent en ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction, comme suit :

- en examinant les politiques en matière de ressources humaines et l'organisation de la Société, notamment la gestion du capital humain, le perfectionnement, la stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, le maintien en poste des employés clés et les résultats de toute évaluation ou initiative en matière de mobilisation des employés;
- en examinant et en approuvant les objectifs de l'entreprise et les objectifs qui se rapportent à la rémunération du président et chef de la direction de la Société;
- en examinant et en présentant les recommandations du président et chef de la direction ayant trait à la nomination, à la promotion, au congédiement et à la rémunération du chef des finances et des autres membres de l'équipe de haute direction qui relèvent directement du chef de la direction;
- en élaborant et en tenant à jour un processus de repérage, de recrutement et de nomination de nouveaux administrateurs;
- en réalisant la planification de la relève du conseil et des comités, y compris l'élaboration d'un processus de sélection, de recrutement et de nomination de nouveaux membres du conseil et la recommandation de candidats pour pourvoir les postes vacants;
- en examinant le processus de planification de la relève et la planification de la relève du président et chef de la direction et en examinant les recommandations du président et chef de la direction sur la planification de la relève de l'équipe de la haute direction.

De plus amples renseignements au sujet du comité RHCR sont présentés dans son mandat, qui figure à l'« Annexe D – Mandat du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération ».

Comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité

À la date des présentes, le comité ESD est composé de cinq administrateurs, qui sont tous indépendants. Les membres actuels du comité ESD sont les suivants :

- Michael Jennings (président)
- Felipe Bayon
- Angela John
- Lisa Colnett
- Timothy Hogarth

Le comité ESD est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance inhérentes à la gestion par la Société des questions suivantes :

- les questions liées à la politique et à la réglementation environnementales, notamment les lois et la gérance en matière d'environnement, la réglementation sur les faibles émissions de carbone, les politiques en matière de climat, et la réglementation portant sur les émissions, les déversements, la qualité de l'air et la protection des milieux naturels;
- les questions liées à la santé et à la sécurité, notamment la sécurité des travailleurs, la sécurité des produits et des processus, l'intégrité des actifs, la fiabilité, la sécurité, la gestion des risques d'ordre opérationnel, les interventions en cas d'urgence et la continuité des activités;
- les questions liées au capital social, notamment l'engagement au sein des collectivités et la philanthropie, l'engagement envers les Premières Nations, la réputation, les droits de la personne et la protection de la vie privée des clients.

De plus amples renseignements au sujet du comité ESD sont présentés dans son mandat, qui figure à l'« Annexe E – Mandat du comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité ».

Faits saillants du conseil et en matière de diversité

Composition du conseil

Le conseil est actuellement composé de onze administrateurs, dont M. Bayon et M^me^ Gove, qui ont tous deux été nommés le 18 mars 2025. M^me^ Colnett siège actuellement au conseil, mais ne briguera pas un nouveau mandat à l'assemblée. La majorité des administrateurs en poste (10 sur 11) sont indépendants au sens du Règlement 52-110.

Sous réserve de l'élection de tous les candidats de Parkland à l'assemblée, notre conseil sera composé de 13 administrateurs, à savoir : M. Felipe Bayon, M^me^ Nora Duke, M. Robert Espey, M^me^ Sue Gove, M. Timothy Hogarth, M. Richard Hookway, M. Michael Jennings, M^me^ Angela John, M. James Neate, M^me^ Mariame McIntosh Robinson, M^me^ Karen Stuckey, M. Brian Gibson et M. Michael Christiansen. La majorité des candidats de Parkland (12 sur 13) sont indépendants au sens du Règlement 52-110.

Durée du mandat des administrateurs et renouvellement du conseil

À la date de la présente circulaire d'information, la durée moyenne du mandat des administrateurs est de 3,82 ans. Sous réserve de l'élection de tous les candidats de Parkland à l'assemblée, la durée moyenne du mandat des administrateurs sera de 2,46 ans.

Depuis 2022, le processus de renouvellement du conseil de Parkland a entraîné le départ de six administrateurs qui étaient en poste depuis longtemps et la désignation de neuf nouveaux administrateurs, dont la nomination de M^me^ Gove et de M. Bayon le 18 mars 2025 ainsi que la nomination de M^me^ Karen Stuckey et de MM. Brian Gibson et Michael Christiansen. Le comité RHCR a entrepris des recherches approfondies pour trouver M^me^ Gove et M. Bayon, notamment en recourant aux services d'un nouveau cabinet de recrutement international en 2025. M^me^ Karen Stuckey, M. Brian Gibson et M. Michael Christiansen ont été désignés par Simpson Oil le 4 avril 2025, conformément au règlement relatif au préavis de la Société, et ont été soigneusement sélectionnés pour être désignés en raison de leur expertise et de leur expérience, qui correspondent à l'engagement de Parkland de maximiser la valeur pour tous ses actionnaires.

Mandats parallèles d'administrateur

Parkland n'a pas jugé nécessaire d'adopter une politique officielle qui limite le nombre de mandats parallèles d'administrateur[1]), car, à sa connaissance, aucun candidat de Parkland ne siège avec un autre candidat de Parkland comme administrateur ou fiduciaire au sein d'une autre société (ouverte ou fermée) que Parkland. Par conséquent, il n'existe aucun mandat parallèle d'administrateurs. Bien qu'il y ait eu des mandats parallèles d'administrateur dans le passé, leur nombre a été minime. Le conseil examinera régulièrement la nécessité d'adopter une politique officielle en matière de mandats parallèles.

Objectifs en matière de diversité

À la date des présentes, Parkland dépasse son seuil de représentation des femmes au sein du conseil d'au moins 30 %, puisque cinq des onze sièges au conseil (45 %) sont actuellement occupés par des femmes. Si tous les candidats de Parkland sont élus lors de l'assemblée, cinq des 13 sièges au conseil (38 %) seront occupés par des femmes. À la date de la présente circulaire d'information, 20 % des postes de hauts dirigeants (deux postes) sont occupés par des femmes[2]), ce qui représente une augmentation de près de 10 % en ce qui a trait à la représentation par rapport à l'année précédente. Parkland compte actuellement deux personnes parmi les groupes de personnes autochtones, noires et de couleur (les « PANDC ») au sein de son conseil (18 %), deux PANDC dans son équipe de la haute direction (22 %) et une personne LGBTQ+ dans son équipe de la haute direction (11 %). Si l'ensemble des candidats de Parkland sont élus, 15 % des sièges au conseil seront occupés cette année par des PANDC.

1 Un « mandat parallèle » survient lorsqu'au moins deux administrateurs de la Société siègent également ensemble au conseil d'une autre société ouverte ou fermée.

2 Étant donné que 26 % des titulaires de postes de direction sont actuellement des femmes.

Liste de contrôle des éléments d'information à communiquer sur la gouvernance

La liste de contrôle ci-dessous présente chaque élément devant être communiqué conformément au Règlement 58-101 ou la section de la présente circulaire d'information où ces renseignements peuvent être trouvés. Nous avons inclus, s'il y a lieu, des renseignements sur les candidats de Parkland et sur le conseil d'administration actuel (à la date de la présente circulaire d'information).

1(a)	Donner la liste des administrateurs qui sont indépendants.	L'ensemble des candidats de Parkland, à l'exception de M. Espey, sont indépendants au sens du Règlement 52-110. M[me] Colnett, qui siège actuellement au conseil mais qui ne briguera pas un nouveau mandat, est également indépendante au sens du Règlement 52-110.
1(b)	Donner la liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et indiquer le fondement de cette conclusion.	M. Espey, président et chef de la direction, n'est pas indépendant. Se reporter à la rubrique « Notes relatives aux candidats à l'élection ».
1(c)	Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non.	La majorité des candidats de Parkland sont indépendants au sens du Règlement 52-110. La majorité des administrateurs en poste sont indépendants au sens du Règlement 52-110. Se reporter à la rubrique « Composition du conseil ».
1(d)	Dans le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujetti ou l'équivalent dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger, indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.	Les mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes de chaque candidat de Parkland sont indiqués dans leur note biographique respective à la rubrique « Candidats de Parkland à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs ». M[me] Colnett, qui siège actuellement au conseil mais qui ne briguera pas un nouveau mandat, siège au conseil d'administration de Northland Power Inc. et de Parex Resources Inc.
1(e)	Indiquer si les administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Dans l'affirmative, indiquer le nombre de réunions tenues depuis le début du dernier exercice clos de l'émetteur.	Le conseil d'administration a tenu 20 réunions entre le 1[er] janvier 2024 et le 31 décembre 2024. On comptait parmi les personnes présentes des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Toutes les réunions périodiques comportaient une séance à huis clos des administrateurs indépendants tenue sans la présence de M. Espey ou d'autres membres de la direction.
1(f)	Indiquer si le président du conseil est un administrateur indépendant.	M. Jennings est le président du conseil et est un administrateur indépendant. Les responsabilités du président du conseil sont indiquées à l'« Annexe F — Descriptions des postes ».
1(g)	Fournir un relevé des présences de chaque administrateur depuis la date d'ouverture du dernier exercice clos de l'émetteur.	Le relevé des présences de chaque candidat de Parkland est indiqué dans leur note biographique respective à la rubrique « Candidats de Parkland à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs ». M[me] Colnett, qui siège actuellement au conseil mais qui ne briguera pas un nouveau mandat, a participé à neuf réunions du comité RHCR sur neuf, à cinq réunions du comité GD sur cinq, à deux réunions du comité ESD sur trois, à cinq réunions extraordinaires du conseil sur cinq et à onze réunions régulières du conseil sur onze.
2	Donner le texte du mandat écrit du conseil d'administration.	Se reporter à l'« Annexe A – Mandat du conseil d'administration ».
3(a)	Donner les descriptions de poste écrites pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil.	Se reporter à l'« Annexe F – Descriptions de poste ».
3(b)	Donner la description de poste écrite pour le poste de chef de la direction.	La description de poste du président et chef de la direction est indiquée à l'« Annexe F — Descriptions de poste ».
4(a)	Donner la description de l'orientation fournie aux nouveaux administrateurs en ce qui a trait au rôle du conseil, des comités et des administrateurs et la nature et le fonctionnement de l'entreprise de la Société.	Se reporter à la rubrique « Orientation ».
4(b)	Donner la description du programme de formation continue pour les administrateurs.	Se reporter à la rubrique « Formation continue ».
5(a)	Donner le code de conduite écrit à l'intention des administrateurs, des dirigeants et des salariés.	Le conseil a adopté le code et les lignes directrices de même que le code de déontologie. Une description du code et des lignes directrices et du code de déontologie, ainsi que la façon dont une personne peut obtenir des copies de ces codes et de ces lignes directrices et la façon dont le conseil veille à leur respect, est présentée aux rubriques « Opérations entre personnes apparentées » et « Conduite éthique ».
5(b)	La description des mesures prises par le conseil pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs.	Se reporter aux rubriques « Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes » et « Opérations entre personnes apparentées ».

5(c)	Donner la description des mesures prises par le conseil pour promouvoir une culture d'éthique commerciale.	Se reporter aux rubriques « Opérations entre personnes apparentées » et « Conduite éthique ».
6(a)	Donner la description de la procédure suivie pour trouver de nouveaux candidats au conseil d'administration.	Se reporter à la rubrique « Questions relatives au conseil ».
6(b)	Indiquer si le comité des candidatures est composé uniquement d'administrateurs indépendants.	Tous les membres du comité RHCR sont indépendants. Se reporter à la rubrique « Comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération ».
6(c)	Donner la description des responsabilités, des pouvoirs et du fonctionnement du comité des candidatures.	Se reporter à l'« Annexe D — Mandat du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération ».
7(a)	Indiquer la procédure aux termes de laquelle le conseil fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants.	Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération ».
7(b)	Indiquer si le comité de la rémunération est composé uniquement d'administrateurs indépendants.	Tous les membres du comité RHCR sont indépendants. Se reporter à la rubrique « Comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération ».
7(c)	Donner la description des responsabilités, des pouvoirs et du fonctionnement du comité de la rémunération.	Se reporter à l'« Annexe D — Mandat du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération ».
8	Si le conseil d'administration compte d'autres comités permanents, outre le comité d'audit, le comité de la rémunération et le comité des candidatures, donner la liste des comités et la description de leur fonction.	Le conseil a constitué le comité ESD. Une description de la fonction du comité ESD est indiquée à l'« Annexe E – Mandat du comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité ».
9	Indiquer si le conseil, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis à une évaluation régulière et fournir une description du processus.	Oui, le conseil, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis à une évaluation régulière. Une description du processus d'évaluation figure à la rubrique « Rendement du conseil et développement professionnel ».
10	Indiquer si l'émetteur a fixé ou non la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette durée ou ces mécanismes.	Oui, le conseil a adopté une politique sur la durée du mandat. Se reporter à la rubrique « Durée du mandat des administrateurs et renouvellement du conseil ».
11(a)	Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs.	Oui, le conseil a adopté la politique en matière de diversité. Se reporter à la rubrique « Constituer un conseil et une équipe de hauts dirigeants diversifiés ».
11(b)	Fournir un résumé de la politique écrite, des mesures prises pour en garantir une mise en œuvre efficace, les progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs au cours de l'année et depuis sa mise en œuvre et si l'efficacité de la politique est mesurée et comment, le cas échéant.	Se reporter à la rubrique « Constituer un conseil et une équipe de hauts dirigeants diversifiés ».
12	Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier mandat ou pour un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon.	Oui, conformément à la politique en matière de diversité, le comité RHCR tient compte de la représentation des femmes au sein du conseil au moment de la recherche et de la sélection des candidats aux postes d'administrateurs. Se reporter à la rubrique « Constituer un conseil et une équipe de hauts dirigeants diversifiés ».
13	Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes au sein de la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon.	Oui, conformément à la politique en matière de diversité, la Société tient compte de la représentation des femmes au sein de la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction. Se reporter à la rubrique « Constituer un conseil et une équipe de hauts dirigeants diversifiés ».
14(a)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration.	Oui, la Société a adopté une cible de représentation des femmes au sein du conseil de 50 %. Se reporter à la rubrique « Constituer un conseil et une équipe de hauts dirigeants diversifiés ».
14(b)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction.	Oui, la Société a adopté une cible de représentation des femmes au sein des postes de direction et des postes hiérarchiquement supérieurs d'au moins 30 %. Se reporter à la rubrique « Constituer un conseil et une équipe de hauts dirigeants diversifiés ».
15(a)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur.	Se reporter à la rubrique « Cibles en matière de diversité ».
15(b)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur.	Se reporter à la rubrique « Cibles en matière de diversité ».

Autres questions

À la date de la présente circulaire d'information, Parkland n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée, à l'exception de celles qui sont mentionnées dans les présentes et dans l'avis de convocation. Toutefois, le formulaire de procuration et les formulaires d'instructions de vote confèrent un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont nommées relativement à toute modification apportée aux questions mentionnées dans la présente circulaire d'information et à toute autre question éventuelle dont pourrait être valablement saisie l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, dans chaque cas, dans la mesure permise par la loi, que la modification ou l'autre question soumise à l'assemblée soit ou non habituelle ou contestée.

Renseignements supplémentaires

De plus amples renseignements financiers sont présentés dans les états financiers comparatifs de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dans le rapport de gestion s'y rapportant. Les actionnaires souhaitant recevoir un exemplaire de ces documents peuvent en faire la demande par la poste au secrétaire général de Parkland, au 240, 4th Ave. SW, bureau 1800, Calgary (Alberta) T2P 4H4, par télécopieur au 1-403–567–2599, ou par courriel, à l'adresse legal@parkland.ca. De plus amples renseignements au sujet de Parkland sont également disponibles sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Mises en garde

Énoncés prospectifs

La présente circulaire d'information renferme de l'information prospective et des énoncés prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs ») qui reposent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de Parkland. Plus précisément, la présente circulaire d'information renferme des énoncés prospectifs qui se rapportent, entre autres, aux éléments suivants : les attentes relatives aux candidats de Parkland; les stratégies commerciales, les cibles, les projections, les objectifs et les initiatives de Parkland, notamment la capacité de la direction et du conseil de les mettre en application; les intentions à l'égard du remboursement de capital aux actionnaires; les attentes à l'égard de l'examen stratégique, notamment son processus, sa réalisation et ses résultats prévus; les convictions en ce qui a trait à Simpson Oil et ses intentions à l'égard de la Société; les questions touchant la rémunération et les mesures incitatives; les stratégies, les engagements et les cibles en matière de diversité; l'atténuation des risques; les plans de relève et de gestion des personnes talentueuses; le processus de renouvellement des membres du conseil; les stratégies et les priorités de la Société relatives à l'environnement, à la durabilité et à la sécurité; les plans, les initiatives et les projets actuels et proposés, la réalisation, le financement et l'échéancier de ceux-ci ainsi que les avantages escomptés et les résultats qui en découleront; les stratégies et les processus de la Société relatifs à la cybersécurité, notamment leurs répercussions prévues; ainsi que la mise en application et les résultats attendus des programmes d'évaluation, d'orientation, de formation continue et de développement du conseil. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement dans ces énoncés. Veuillez vous reporter aux rubriques « Mise en garde relative à l'information prospective » et « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Parkland, et aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque » du rapport de gestion de Parkland, documents qui sont intégrés par renvoi dans les présentes, pour obtenir de plus amples renseignements sur les hypothèses et les risques concernant les énoncés prospectifs présentés dans la présente circulaire d'information. La notice annuelle et le rapport de gestion sont déposés sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca et peuvent être consultés sur le site Web de Parkland à l'adresse www.parkland.ca. Les actionnaires souhaitant recevoir gratuitement un exemplaire du rapport de gestion et de la notice annuelle de Parkland peuvent en faire la demande au secrétaire général de Parkland, par la poste au 240, 4th Ave. SW, bureau 1800, Calgary (Alberta) T2P 4H4, par télécopieur au 1-403–567–2599, ou par courriel, à l'adresse legal@parkland.ca. Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente circulaire d'information sont formulés expressément sous réserve de la présente mise en garde et ne sont valables qu'en date de la présente circulaire d'information. Parkland n'a aucune obligation de mettre à jour ou de modifier publiquement les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent document, sauf si la loi l'exige.

Mesures financières déterminées

La présente circulaire d'information fait référence au BAIIA ajusté, aux flux de trésorerie disponibles par action et au RCI (tel que chacune de ces mesures est plus amplement décrite ci-dessous). Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les **« normes IFRS de comptabilité »**), et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ces mesures ne doivent pas être considérées séparément et ne sont pas réputées remplacer les mesures de rendement établies conformément aux normes IFRS de comptabilité.

BAIIA ajusté

Le bénéfice (la perte) avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (le **« BAIIA ajusté »**) est une mesure du résultat sectoriel, et représente globalement le total des mesures sectorielles.

Le **BAIIA ajusté** est obtenu par le calcul du bénéfice (la perte) avant intérêts, impôts et amortissements ajusté. Parkland estime que le BAIIA ajusté est la principale mesure de la performance opérationnelle de base sous-jacente des secteurs opérationnels. La direction se fonde sur le BAIIA ajusté afin d'établir des cibles pour Parkland (notamment les projections annuelles et les cibles de rémunération conditionnelle). Cette mesure permet de déterminer la capacité de Parkland à assurer le service de sa dette, à financer ses dépenses en immobilisations et à verser des dividendes aux actionnaires. En plus d'exclure les charges financières, la dotation aux amortissements et la charge (du produit) d'impôt, le BAIIA ajusté ne tient pas non plus compte des coûts qui ne sont pas considérés comme étant représentatifs de la performance opérationnelle de base sous-jacente de Parkland. Veuillez vous reporter à la rubrique 16 et à la rubrique 9b) du rapport de gestion déposé sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, qui est intégré par renvoi dans la présente circulaire d'information, pour consulter une analyse du BAIIA ajusté, de sa composition et de son rapprochement avec le bénéfice net (la perte nette), qui est la mesure financière la plus directement comparable.

Flux de trésorerie disponibles par action

Les **flux de trésorerie disponibles** sont une mesure financière non conforme aux PCGR, et les **flux de trésorerie disponibles par action** sont un ratio financier non conforme aux PCGR. Les flux de trésorerie disponibles par action correspondent aux flux de trésorerie disponibles divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Veuillez vous reporter à la rubrique 16 du rapport de gestion déposé sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, qui est intégré par renvoi dans la présente circulaire d'information, pour consulter une analyse des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie disponibles par action, de leur composition et de leur rapprochement avec les entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation, qui sont les mesures financières les plus directement comparables. L'**ambition des flux de trésorerie disponibles par action** est la mesure prospective des flux de trésorerie disponibles par action pour 2028.

RCI

Le **RCI** est un ratio non conforme aux PCGR et correspond au ratio du résultat d'exploitation net après impôt divisé par le capital investi moyen. La direction utilise cette mesure pour évaluer l'efficacité de Parkland en matière d'investissement du capital. Veuillez vous reporter à la rubrique 16 du rapport de gestion déposé sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, qui est intégré par renvoi dans la présente circulaire d'information, pour obtenir une analyse du RCI, de sa composition et de son rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus comparable.

Références aux sites Web

Les renseignements qui sont présentés sur le site Web de Parkland et d'autres sites Web ou qui sont accessibles d'une autre façon à partir de ceux-ci, bien qu'ils puissent être mentionnés dans les présentes, ne font pas partie de la présente circulaire d'information et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Annexe A – Mandat du conseil d'administration

La responsabilité fondamentale du conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Parkland (la « Société ») est de superviser la gestion de l'entreprise et d'agir au mieux des intérêts de la Société dans le but d'offrir un rendement constant pour les actionnaires tout en s'assurant que la Société exerce ses activités de manière éthique et légale au moyen d'un système de gouvernance approprié.

Le conseil est doté de pouvoirs absolus. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Le présent mandat est préparé pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

Composition et structure du conseil

a) Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement pris en considération et recommandés par le comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération (le « comité RHCR »), sont approuvés par l'ensemble du conseil et sont élus chaque année par les actionnaires de la Société (les « actionnaires »).

b) Le conseil doit être composé d'au moins trois administrateurs et d'au plus le nombre maximum d'administrateurs permis par les statuts de la Société. Le nombre précis d'administrateurs est fixé par le conseil chaque année. Le conseil doit être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants (au sens donné à ce terme dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) qui sont libres de toute relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, nuirait ou pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement.

c) Le conseil se réunit au moins quatre fois l'an. Le président du conseil (le « président ») peut convoquer d'autres réunions au besoin.

d) Les administrateurs indépendants tiendront des réunions périodiques auxquelles n'assisteront pas les administrateurs non indépendants et les dirigeants.

e) Le conseil a le droit de décider des personnes qui seront présentes à tout moment pendant une réunion du conseil. Le président et chef de la direction, le directeur des finances et la secrétaire générale de la Société sont censés être disponibles pour assister aux réunions du conseil ou à des parties de celles ci.

f) Certaines responsabilités du conseil indiquées dans les présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans le mandat du comité en cause, en sa version approuvée par le conseil et modifiée de temps à autre conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie (le « comité GD »).

g) Il est attendu de tous les membres du conseil qu'ils accordent suffisamment de temps à l'examen de la documentation relative à la réunion et qu'ils se préparent aux réunions du conseil. On s'attend à ce que les membres assistent à la majorité, voire à la totalité, des réunions du conseil et des comités du conseil dont ils sont membres.

Responsabilités

Haute direction

Le conseil a les responsabilités suivantes (sous réserve de délégation, au besoin) :

a) choisir, nommer et évaluer le chef de la direction et, au besoin, mettre fin à son emploi;

b) en collaboration avec le comité RHCR, planifier la relève, y compris nommer les membres de l'équipe de la haute direction, assurer leur formation et surveiller leur rendement;

c) en collaboration avec le comité RHCR, approuver la rémunération des membres de la haute direction et des membres du conseil;

d) approuver la description du poste de chef de la direction, conformément aux recommandations du comité GD;

e) dans la mesure où il est possible de le faire, s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres hauts dirigeants et veiller à ce que le chef de la direction et les autres hauts dirigeants suscitent une culture d'intégrité à tous les échelons de la Société;

f) accepter que des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société occupent des fonctions d'administrateur ou de fiduciaire auprès de sociétés ou d'entités ouvertes ou fermées du même secteur d'activités ou de secteurs d'activités connexes à celui de la Société (à l'exception des organismes à but non lucratif);

g) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :

   i) la nomination et la destitution des dirigeants de la Société et des membres de la haute direction;

   ii) la rémunération et les avantages offerts aux membres de la haute direction, conformément aux recommandations du comité RHCR;

   iii) les objectifs annuels de la Société et de la division d'exploitation qui serviront à établir la rémunération incitative et les autres primes offertes aux dirigeants, conformément aux recommandations du comité RHCR;

   iv) les contrats d'emploi, les cessations d'emploi et les autres arrangements spéciaux pris avec des hauts dirigeants ou avec d'autres groupes d'employés si de tels arrangements sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la Société ou sur ses politiques de base en matière de ressources humaines et de rémunération.

Stratégie, plans d'affaires et budgets de l'entreprise

Le conseil a les responsabilités suivantes (sous réserve de délégation, au besoin) :

a) adopter un processus de planification stratégique et, au moins une fois l'an, approuver le plan stratégique de la Société, lequel doit notamment tenir compte des occasions et des risques propres aux activités de la Société;

b) approuver les plans et les budgets d'immobilisations et d'exploitation annuels et surveiller l'exécution de ces plans;

c) approuver toutes les modifications ou les dérogations importantes proposées par la direction en ce qui concerne la stratégie établie, les budgets d'immobilisations et d'exploitation ou les questions de politique qui diffèrent du cours normal des activités;

d) approuver les objectifs financiers et opérationnels qui servent à établir la rémunération, conformément aux recommandations du comité RHCR, s'il y a lieu;

e) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants qui sont supérieurs au pouvoir conféré au chef de la direction en matière de dépenses.

Finances et communication de l'information financière

Le conseil a les responsabilités suivantes (sous réserve de délégation, au besoin) :

a) approuver les dividendes en espèces versés par la Société;

b) surveiller les résultats opérationnels et financiers;

c) approuver la notice annuelle de la Société et les documents qui y sont intégrés par renvoi;

d) approuver les résolutions bancaires et les changements importants dans les relations bancaires;

e) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société;

f) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;

g) approuver l'introduction ou le règlement de litiges qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société.

Audit et gestion des risques

Le conseil a les responsabilités suivantes (sous réserve de délégation, au besoin) :

a) en collaboration avec le comité d'audit (le « comité d'audit »), examiner les politiques et les processus afin de relever les risques commerciaux, de déterminer quels risques sont acceptables pour la Société et de s'assurer que des systèmes et des mesures sont instaurés afin de gérer de tels risques;

b) recommander la nomination des auditeurs externes aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires;

c) en collaboration avec le comité d'audit, approuver les états financiers, les communiqués de presse et les rapports de gestion trimestriels et annuels;

d) en collaboration avec le comité d'audit, examiner les politiques et les processus visant à assurer l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;

e) recevoir, de façon régulière, des rapports de la direction sur des questions portant entre autres sur la conduite éthique, la gestion environnementale, la sécurité et la santé des employés, les droits de la personne ainsi que les opérations entre personnes apparentées;

f) surveiller et évaluer annuellement les systèmes de contrôle de la direction;

g) évaluer et apprécier les renseignements fournis par la direction et par d'autres parties (p. ex., les auditeurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de la direction.

Gouvernance

Le conseil a les responsabilités suivantes (sous réserve de délégation, au besoin) :

a) s'assurer que tous les nouveaux administrateurs reçoivent un exposé complet relativement à la nature et au fonctionnement des activités de la Société, au rôle du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'apport attendu de chacun des administrateurs;

b) s'assurer que les administrateurs se voient offrir des possibilités de formation continue, de façon à ce qu'ils puissent maintenir ou améliorer leurs compétences et leurs aptitudes d'administrateurs, et faire en sorte que leur connaissance et leur compréhension des activités de la Société restent à jour;

c) en collaboration avec le comité GD, évaluer chaque année la contribution et l'efficacité du conseil et de ses comités, et de tous les administrateurs;

d) approuver un processus de communication avec la Société;

e) planifier la composition et la taille du conseil, conformément aux recommandations du comité GD;

f) choisir le président du conseil, conformément aux recommandations du comité GD;

g) en collaboration avec le comité RHCR, approuver les candidats à l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires;

h) en collaboration avec le comité GD, former des comités et approuver leur président et leur mandat respectifs ainsi que les limites des pouvoirs délégués à chacun d'entre eux;

i) en collaboration avec le comité GD, approuver et diriger l'application de pratiques et de procédures de gouvernance qui sont conformes aux lignes directrices des bourses et aux règlements applicables visant à assurer une supervision indépendante et éclairée, par les membres du conseil, des membres de la direction et de leur gestion des activités de la Société et de ses filiales, notamment au moyen de l'approbation des mandats du conseil et de ses comités;

j) en collaboration avec le comité RHCR, élaborer un plan de relève pour les membres du conseil.

Politiques et procédures
Le conseil a les responsabilités suivantes (sous réserve de délégation, au besoin) :

a) en collaboration avec les comités du conseil applicables, surveiller la conformité avec toutes les politiques et toutes les procédures importantes qui régissent l'exploitation de la Société;

b) guider la direction de façon à s'assurer que la Société exerce ses activités à tout moment dans le respect des lois et de la réglementation applicables et selon de strictes normes éthiques et morales;

c) veiller au respect du code de déontologie et d'éthique qui pourrait être adopté par le conseil et examiner les déclarations de conflits d'intérêts des administrateurs ou des hauts dirigeants de la Société;

d) orienter les politiques de la direction tout en respectant la responsabilité de cette dernière vis à vis de la gestion quotidienne des activités de la Société;

e) examiner les nouvelles politiques d'entreprise importantes ou les modifications importantes apportées aux politiques d'entreprise actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires et aux conflits d'intérêts).

Rapport sur la conformité et communications d'entreprise
Le conseil a les responsabilités suivantes (sous réserve de délégation, au besoin) :

a) prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires afin de s'assurer que la Société utilise des procédés de communication efficaces pour communiquer avec les actionnaires et d'autres parties intéressées, ainsi qu'avec des entités financières, des organismes de réglementation et d'autres destinataires;

b) approuver l'interaction avec des actionnaires sur toutes les questions nécessitant une réponse ou l'approbation des actionnaires;

c) prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires afin de s'assurer que le rendement financier de la Société fait l'objet d'une communication adéquate aux actionnaires, aux autres porteurs de titres ainsi qu'aux organismes de réglementation de façon régulière et en temps opportun;

d) en collaboration avec le comité d'audit, prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires afin de s'assurer que les résultats financiers sont communiqués de façon juste, conformément aux principes comptables généralement reconnus;

e) prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires afin de s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre événement nouveau qui pourrait avoir une incidence importante sur la Société;

f) rendre compte aux actionnaires, une fois par année, de la gérance du conseil pendant l'année précédente.

Obligations légales générales du conseil d'administration
Le conseil a les responsabilités suivantes (sous réserve de délégation, au besoin) :

a) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et les registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;

b) approuver la structure juridique de la Société;

c) prendre toutes les mesures raisonnables afin de s'assurer de la conformité avec toutes les exigences légales importantes applicables à la Société, notamment les lois sur les sociétés et sur les valeurs mobilières;

d) exécuter toutes les fonctions qu'il se réserve ou que la loi ne lui permet pas de déléguer aux comités du conseil ou à la direction.

Examen

Le comité GD, s'appuyant sur la rétroaction des membres du conseil et de la direction, examinera le présent mandat au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de leur faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de leur apporter des modifications.

Annexe B – Mandat du comité d'audit

But et objectifs généraux

Le comité d'audit (le « comité d'audit ») est nommé par le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Parkland (la « Société ») et a pour rôle de superviser le processus de présentation de l'information financière en ayant pour objectif de s'assurer de l'équilibre, de la transparence et de l'intégrité de l'information financière publiée de la Société. Le comité d'audit examinera également ce qui suit : l'efficacité des contrôles financiers internes et du système de gestion des risques de la Société; l'efficacité de la fonction d'audit interne; le processus d'audit indépendant, y compris la recommandation de l'auditeur externe de la Société et l'évaluation du rendement de celui-ci; et le processus de la Société en ce qui a trait à la surveillance de la conformité avec les lois et les règlements qui touchent la communication de l'information financière.

La Société se conformera aux politiques et aux procédures supervisées ou examinées par le comité d'audit et fera de son mieux pour s'assurer que ces politiques et ces procédures sont appliquées.

Dans l'exécution de ses fonctions, le comité d'audit entretiendra des relations constructives et actives avec le conseil, la direction et les auditeurs externes. Afin de remplir son rôle efficacement, chaque membre du comité d'audit (les « membres ») devra développer et maintenir son niveau de compétences et de connaissances, et devra notamment comprendre les responsabilités du comité d'audit, les activités commerciales de la Société et les risques liés à ces activités.

Bien que le comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités établis dans le présent mandat, le rôle principal du comité d'audit en est un de supervision. Les membres ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou non des comptables ou des auditeurs de profession, ou des experts dans les domaines de la comptabilité ou de l'audit, mais, en aucun cas, n'agissent à ces titres ni ne sont des experts dans l'exécution d'autres tâches qu'ils sont appelés à réaliser dans le cadre du présent mandat. Par conséquent, il n'est pas du devoir du comité d'audit d'effectuer des audits ou de déterminer que les états financiers et les divulgations de la Société sont complets et exacts et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus ainsi qu'aux règles et aux règlements applicables, qui sont la responsabilité de la direction et de l'auditeur externe.

Les mandats du conseil et des comités sont intégrés par renvoi dans les présentes.

Pouvoirs

Le conseil autorise le comité d'audit à faire ce qui suit, dans la limite de ses responsabilités :

a) exécuter des activités qui relèvent du présent mandat;

b) retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers et les rémunérer, s'il juge qu'il s'agit d'une mesure nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions;

c) s'assurer de la présence des dirigeants aux réunions du comité d'audit, s'il y a lieu;

d) demander et avoir accès aux membres de la direction, aux employés et aux renseignements pertinents nécessaires à l'exécution du présent mandat;

e) établir des procédures pour traiter les questions que les employés ont communiquées confidentiellement et sous le couvert de l'anonymat à la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit;

f) établir des procédures pour la réception, l'admission et le traitement des plaintes reçues par la Société concernant des questions de comptabilité, de contrôles internes ou d'audit;

g) s'occuper de la nomination, de la rémunération, du maintien en poste et de la portée de l'audit pour l'année de l'auditeur externe, sous réserve des lois applicables ainsi que des droits des actionnaires de la Société (les « actionnaires ») et du conseil;

h) approuver tous les honoraires et toutes les modalités proposés qui sont liés aux missions d'audit et examiner les politiques relatives à la prestation de services liés et non liés à l'audit par les auditeurs externes, et relatives à l'approbation préalable de tels services non liés à l'audit selon ce qui est requis par le Règlement 52-110 sur le comité d'audit (le « Règlement 52-110 »);

i) communiquer directement avec les auditeurs internes et externes.

Organisation

Membres

a) Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois membres. Tous les membres seront indépendants (au sens du Règlement 52-110) et ne seront pas membres de la direction de la Société. Lorsque des membres démissionnent ou que des postes sont vacants, les membres remplaçants sont nommés par le conseil.

b) Chaque membre doit posséder des compétences financières, au sens du Règlement 52-110.

Participation des auditeurs externes

a) Le comité d'audit rencontrera l'auditeur externe sans la présence des membres de la direction à chaque réunion du comité d'audit à laquelle l'auditeur externe participe, même si une telle rencontre a pour seul objectif de déterminer qu'aucun enjeu ne doit faire l'objet de discussions sans la présence de la direction.

b) Le comité d'audit doit rencontrer les auditeurs externes au moins chaque trimestre et à d'autres moments, selon ce qu'il juge approprié pour étudier toute question que le comité d'audit ou les auditeurs externes jugent devoir soumettre à l'attention du conseil ou des actionnaires.

Rôles et responsabilités

Contrôle interne

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

a) surveiller la communication de l'information sur les contrôles internes par la direction;

b) examiner régulièrement les politiques et les pratiques de la Société en ce qui a trait aux instruments financiers dérivés, au financement, au crédit, à l'assurance, à l'imposition, aux opérations sur marchandises et aux questions connexes;

c) superviser les processus de gouvernance en matière de gestion des risques du conseil en effectuant des examens périodiques afin que les mandats du conseil et de ses comités tiennent adéquatement compte des principaux risques liés aux activités de la Société;

d) examiner, avec les auditeurs externes de la Société, le caractère adéquat des procédures de contrôle interne et des systèmes de gestion de l'information et effectuera des demandes de renseignements auprès de la direction de la Société et des auditeurs externes de la Société relativement aux risques importants qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers de la Société, de même qu'aux efforts déployés par la direction de la Société afin d'atténuer de tels risques;

e) examiner les dénonciations confidentielles faites par des employés de la Société par le biais de la ligne de soutien en matière de dénonciation (lesquelles sont envoyées directement au président du comité d'audit (le « président du comité d'audit ») et formuler à leur égard des recommandations appropriées à l'intention du conseil;

f) passer en revue la gestion des risques liés aux systèmes de technologies de l'information de la Société, notamment l'efficacité des pratiques en matière de cybersécurité de la Société;

g) prendre connaissance des recommandations faites par les auditeurs externes;

h) surveiller et examiner régulièrement le registre des risques d'entreprise ainsi que la gestion et l'atténuation des principaux risques de la Société;

i) encadrer les pratiques relatives aux dépenses et au remboursement des dépenses des administrateurs et des dirigeants ainsi qu'aux avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants;

j) examiner toutes les opérations entre personnes apparentées qui interviendront entre la Société et des administrateurs ou des dirigeants, y compris les groupes dont sont membres les administrateurs et les dirigeants.

Communication de l'information financière

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

a) acquérir une connaissance des domaines qui présentent actuellement les principaux risques financiers et de contrôle interne, et acquérir une compréhension de la façon de gérer ces risques;

b) examiner les questions importantes en matière de comptabilité et de communication, y compris les recommandations professionnelles et réglementaires récentes, et comprendre leur impact sur les rapports financiers;

c) superviser le processus périodique de communication de l'information financière établi par la direction et examiner les états financiers et le rapport de gestion intermédiaires, les états financiers et le rapport de gestion annuels, les communiqués de presse et les annonces pertinents, de même que les autres informations financières concernant la Société, qui doivent être fournis aux actionnaires avant leur publication;

d) recommander, aux fins d'approbation par le conseil, les états financiers annuels et intermédiaires audités de la Société, le rapport de gestion et les communiqués de presse sur le bénéfice;

e) se réunir avec la direction et les auditeurs externes afin d'examiner les états financiers ainsi que les méthodes comptables et les appréciations clés;

f) examiner les résultats de l'audit annuel avec les auditeurs externes de la Société ou la direction de la Société et formuler des recommandations appropriées au conseil relativement, notamment :

   i) aux états financiers;

   ii) aux rapports de gestion et aux renseignements financiers présentés dans les documents d'information continue;

   iii) aux modifications importantes du plan d'audit initial, s'il y a lieu;

   iv) aux décisions en matière de comptabilité et de communication de l'information qui sont liées à des opérations ou à des événements importants survenus dans l'année en cours;

v) à la lettre de la direction, s'il y a lieu, qui présente les conclusions et les recommandations des auditeurs externes à l'égard du contrôle interne et des procédures de comptabilité ainsi qu'à la réponse de la direction à ces conclusions et ces recommandations;

vi) toute autre question liée à la réalisation de l'audit, notamment les autres questions qui devraient être communiquées au comité d'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues.

g) examiner les rajustements importants, les différences importantes non rajustées, les désaccords importants avec la direction et les principales pratiques comptables, et examiner les réponses de la Société relativement à ces enjeux;

h) s'assurer de respecter toutes les exigences applicables du Règlement 52-110 et informer le conseil de toute violation de ces exigences et des raisons de cette violation.

Respect des lois et des règlements

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

a) examiner l'efficacité du système de surveillance de la conformité aux lois et aux règlements;

b) recevoir des mises à jour régulières de la direction à l'égard des questions de conformité qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers ou les politiques de conformité de la Société;

c) examiner, dans le cadre de la préparation des états financiers, les rapports de la direction sur les questions de conformité réglementaire relatives aux activités de la Société;

d) examiner les conclusions des rapports importants produits par les organismes de réglementation.

Collaboration avec les auditeurs

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

a) informer les auditeurs externes (qui font directement rapport au comité d'audit) de leur obligation de rendre des comptes au comité d'audit et au conseil en tant que représentants des actionnaires de la Société envers lesquels les auditeurs externes sont ultimement redevables;

b) examiner les compétences professionnelles des auditeurs, y compris les antécédents et l'expérience de l'associé et du personnel travaillant à l'audit;

c) s'assurer que les auditeurs externes de la Société respectent les exigences énoncées dans le Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs;

d) s'assurer que les auditeurs externes de la Société sont des membres en règle du Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC »), qu'ils participent aux programmes de supervision établis par le CCRC à l'occasion et qu'ils se sont conformés à toute restriction ou toute sanction imposée par le CCRC à la date du rapport de l'auditeur applicable qui se rapporte aux états financiers annuels audités de la Société;

e) obtenir des auditeurs externes de la Société une attestation écrite officielle décrivant en détail tous les liens entre les auditeurs externes et la Société, déterminer si les services non liés à l'audit exécutés par les auditeurs externes pendant l'année ont eu une incidence sur leur indépendance, s'assurer qu'il n'existe aucun lien entre la Société et les auditeurs externes qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance de ces derniers et prendre toutes les mesures appropriées nécessaires afin d'assurer l'indépendance des auditeurs externes;

f) examiner chaque année le rendement des auditeurs externes et formuler des recommandations au conseil concernant la nomination et la rémunération des auditeurs externes ou encore le renouvellement ou la fin de leur mandat;

g) examiner l'ensemble de la correspondance et des notes de service relatives aux missions liées ou non liées à l'audit fournies par les auditeurs externes par rapport à la situation actuelle de la Société et aux modifications apportées aux exigences réglementaires ou à d'autres exigences;

h) discuter avec l'auditeur externe des problèmes d'audit rencontrés dans le cours normal du travail d'audit, y compris de toute limitation de l'étendue de l'audit ou de l'accès à l'information;

i) s'assurer que les conclusions et les recommandations importantes des auditeurs externes et les réponses proposées par la direction sont reçues et font l'objet de discussions, et qu'il leur est donné suite de façon adéquate;

j) discuter avec l'auditeur externe du caractère approprié des politiques comptables appliquées dans les rapports financiers de la Société ou de toute modification apportée aux politiques, aux principes et aux pratiques comptables de la Société;

k) rencontrer séparément les auditeurs externes pour débattre de tout sujet qui, de l'avis du comité d'audit ou des auditeurs, doit faire l'objet de discussions confidentielles;

l) s'assurer que les auditeurs externes ont accès au président du comité d'audit au besoin;

m) examiner les politiques applicables à la prestation de services non liés à l'audit par les auditeurs externes et, au besoin, à la préapprobation de ces services;

n) étudier et approuver les politiques en matière d'embauche de la Société concernant les associés, les employés, les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et antérieurs de la Société;

o) examiner le plan de contrôle interne proposé par la direction pour l'année à venir et s'assurer que la coordination avec l'auditeur externe est appropriée;

p) exécuter toutes les autres fonctions que les organismes de réglementation applicables exigent du comité d'audit en cas de résiliation du mandat ou de démission d'un auditeur.

Responsabilités en matière de communication de l'information

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

a) informer régulièrement le conseil des activités du comité d'audit et faire des recommandations appropriées;

b) s'assurer que le conseil a connaissance des sujets pouvant avoir une incidence importante sur la situation financière ou sur les activités de la Société qui sont portés à l'attention du comité d'audit;

c) préparer tout rapport exigé par la réglementation en ce qui a trait au présent mandat et aux activités qui doivent figurer dans les états financiers et le rapport de gestion intermédiaires, dans les états financiers et le rapport de gestion annuels, dans la notice annuelle (la « notice annuelle »), dans la circulaire d'information de la direction (la « circulaire d'information de la direction ») et dans le rapport sur le développement durable de la Société;

d) examiner l'information fournie dans la notice annuelle de la Société, tel que l'exige l'Annexe 52-110A1 « Information sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle » (l'« Annexe 52-110A1 »), qui est jointe au Règlement 52-110;

e) si la direction de la Société sollicite des procurations des actionnaires de la Société afin de recommander des candidats à l'élection au poste d'administrateur de la Société, être chargé de s'assurer que la circulaire d'information de la Société comporte un renvoi aux rubriques de la notice annuelle de la Société dans lesquelles sont présentés les renseignements requis aux termes de l'Annexe 52-110A1;

f) s'assurer de la préparation et du dépôt de chaque attestation annuelle de l'Annexe 52-109A1 « Attestation des documents annuels » et de chaque attestation intermédiaire de l'Annexe 52-109A2 « Attestation des documents intermédiaires » devant être signés par le chef de la direction et le directeur des finances de la Société, conformément aux exigences prévues dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, dans sa version modifiée à l'occasion;

g) s'assurer que la direction de la Société implante et maintient pour la Société des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les informations importantes concernant la Société, y compris ses filiales consolidées, sont portées à l'attention de la direction de la Société par d'autres personnes au sein de ces entités, particulièrement pendant la période lors de laquelle les « documents annuels » ou les « documents intermédiaires » (au sens donné à chacun de ces termes dans le Règlement 52-109) sont préparés en vue de leur dépôt et que la direction de la Société instaure et maintient un contrôle interne à l'égard de l'information financière qui est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus de la Société;

h) en ce qui a trait aux documents annuels seulement, s'assurer que la direction de la Société évalue l'efficacité des « contrôles et des procédures de communication de l'information » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-109) de la Société à la fin de la période visée par les documents annuels et faire en sorte que la Société présente dans le rapport de gestion annuel ses conclusions sur l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information à la fin de la période visée par les documents annuels, en fonction d'une telle évaluation;

i) surveiller les changements touchant le « contrôle interne à l'égard de l'information financière » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-109) de la Société et s'assurer que tout changement survenu pendant la plus récente période intermédiaire de la Société qui a eu ou dont on peut raisonnablement croire qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne de l'information financière de la Société est présenté dans le rapport de gestion annuel de la Société.

Évaluation du rendement

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

a) évaluer chaque année le rendement du comité d'audit, tant sur le plan individuel pour chaque membre que sur le plan collectif;

b) évaluer la réalisation des tâches du comité d'audit qui sont énoncées dans le présent mandat et communiquera ses conclusions à cet égard au conseil.

Examen du mandat du comité d'audit

Le comité de gouvernance et de déontologie, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et la direction, passera le présent mandat en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de leur faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de leur apporter des modifications.

Annexe C – Mandat du comité de gouvernance et de déontologie

But et objectifs généraux

Les membres du comité de gouvernance et de déontologie (le « comité GD ») sont nommés par le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Parkland (la « Société ») afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de gérance de la Société, de même qu'à répondre à ses obligations d'information continue. Le comité GD a la responsabilité générale de maintenir et d'améliorer l'approche de la Société à l'égard des questions de gouvernance et de recommander au conseil des processus efficaces de gouvernance qui respectent les lignes directrices de la Bourse de Toronto (et celles de toute autre bourse à laquelle la Société pourrait être inscrite au moment en cause). Conformément à son mandat, le comité GD (i) supervisera les activités de la Société qui se rapportent à la conformité, à la communication de l'information et à la déontologie; et (ii) évaluera le rendement du conseil, des membres du conseil, des comités du conseil (les « comités du conseil »), des présidents des comités du conseil (les « présidents des comités ») ainsi que du président du conseil (le « président du conseil »).

Dans l'exécution de ses fonctions, le comité GD entretiendra des relations de travail constructives avec le conseil, l'équipe de la haute direction et les autres comités du conseil. Afin de remplir son rôle efficacement, chaque membre du comité GD (un « membre ») devra développer et garder à jour ses compétences et ses connaissances, et devra notamment comprendre les responsabilités du comité GD, les activités de la Société et les risques liés à ces activités.

Les mandats du conseil et des comités sont intégrés par renvoi dans les présentes.

Pouvoirs

Le conseil autorise le comité GD à faire ce qui suit, dans la limite de ses responsabilités :

a) exercer des activités qui relèvent du présent mandat;

b) s'assurer de la présence des dirigeants de la Société aux réunions du comité GD, s'il y a lieu;

c) demander et obtenir l'accès aux renseignements pertinents par l'entremise des membres de l'équipe de la haute direction et des employés;

d) obtenir les conseils et l'aide de conseillers externes que le comité GD juge nécessaires ou souhaitables afin de s'acquitter de ses tâches et de ses responsabilités aux termes des présentes;

e) approuver les frais d'usage des conseillers externes qui sont engagés par la Société ou les autres frais que le comité GD jugera nécessaires ou souhaitables;

f) établir des procédures afin de traiter les divers aspects du présent mandat.

Organisation

Membres

Le comité GD ne pourra compter moins de trois membres ni plus de cinq membres. Tous les membres doivent être des administrateurs indépendants (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) qui ne sont pas membres de la direction de la Société. Lorsque des membres démissionnent ou que des postes sont vacants, les membres remplaçants sont nommés par le conseil.

Rôles et responsabilités

Gouvernance

Le comité GD a les responsabilités suivantes :

a) formuler des recommandations relativement aux questions, aux principes et aux lignes directrices en matière de gouvernance, et en rendra compte au conseil à des fins d'examen, de discussion, d'approbation ou d'autre action;

b) examiner et approuver l'information concernant la gouvernance de la Société, conformément aux exigences des organismes de réglementation pertinents ou des bourses de valeurs, et s'assurer que les pratiques de gouvernance de la Société sont entièrement déclarées dans la circulaire d'information de la direction et dans la notice annuelle, au besoin;

c) surveiller les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et examiner chaque année les pratiques de la Société à cet égard ainsi que les risques liés à la gouvernance dans l'optique de maintenir des normes élevées en matière de gouvernance, compte tenu des résultats de gouvernance selon les agences d'évaluation des procurations et les autres organisations ou conseillers en matière de gouvernance compétents;

d) veiller à ce que les administrateurs respectent la politique en matière de propriété d'actions;

e) prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires afin de s'assurer que les documents et les politiques en matière de gouvernance de la Société, notamment les politiques sur la conduite des affaires de la Société, la circulaire d'information de la direction, la notice annuelle, le rapport sur le développement durable ainsi que tous les mandats du conseil et de ses comités clés et les descriptions de poste présentés dans les mandats du conseil sont accessibles au public.

Conseil, comités et nominations

Le comité GD a les responsabilités suivantes :

a) examiner chaque année la taille, la composition et la portée du conseil et des comités du conseil, les tâches et les responsabilités des membres du conseil et du président du conseil, et recommander toute modification au besoin;

b) formuler des recommandations concernant la formation des comités du conseil, les modifications apportées à leurs fonctions ou leurs responsabilités, ou encore leur dissolution;

c) recommander des candidats pour pourvoir les postes vacants au sein des comités du conseil, notamment les postes vacants de président de comité;

d) recommander au besoin un candidat à la présidence du conseil en tenant compte du rendement, de l'indépendance, des aptitudes, des compétences, des connaissances financières et de toute autre expérience du candidat, de même que de sa capacité à accorder suffisamment de temps et de ressources aux responsabilités d'un président du conseil, dans son ensemble, afin d'assurer une gouvernance efficace, de respecter les lois applicables et de formuler des recommandations à des fins d'examen, de discussion, d'approbation ou autre par le conseil;

e) étudier l'efficacité de la politique en matière de diversité du conseil ainsi que les progrès accomplis pour atteindre les cibles et recommander des changements selon le cas;

f) conseiller le conseil lorsqu'une question de conflit ou de conflit potentiel sera soulevée et que cette question pourrait entraîner la démission d'un administrateur;

g) s'assurer de l'élaboration d'un programme d'orientation par la Société et qu'elle favorise la formation continue nécessaire pour permettre aux membres du conseil de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités;

h) coordonner les occasions de formation continue de tous les administrateurs.

Fonctionnement du conseil

Le comité GD a les responsabilités suivantes :

a) examiner chaque année les processus relatifs au conseil et recommander toute modification à apporter, au besoin, dont l'examen :

   i) du nombre de réunions du conseil et de la durée de celles ci;

   ii) du calendrier annuel pour les points d'ordre du jour réguliers des réunions du conseil;

   iii) de l'information fournie aux administrateurs avant et pendant les réunions du conseil;

b) examiner chaque année les structures de gouvernance de la Société afin de s'assurer que le conseil est en mesure de fonctionner de façon indépendante de l'équipe de la haute direction;

c) faciliter la communication entre le conseil et l'équipe de la haute direction.

Évaluation

Le comité GD a les responsabilités suivantes :

a) établir un processus pour examiner et surveiller l'efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil, de chacun des membres du conseil, du président du conseil et des présidents des comités du conseil, et présenter au conseil des recommandations visant à améliorer la gouvernance;

b) examiner et évaluer au moins une fois l'an les descriptions de poste du président du conseil, du président de chaque comité et du chef de la direction et, au gré du comité GD, recommander toute modification au conseil aux fins d'examen;

c) examiner et évaluer au moins une fois l'an le mandat du conseil et le mandat de chaque comité du conseil, et recommander au besoin toute modification aux comités du conseil ou au conseil aux fins d'examen;

d) superviser la mise en œuvre des processus d'évaluation et rendre compte des résultats et des conclusions de l'évaluation au conseil.

Mobilisation des actionnaires

Le comité GD a les responsabilités suivantes :

a) superviser les préparatifs de l'équipe de la haute direction en vue de l'assemblée générale annuelle ou extraordinaire des actionnaires de la Société, s'il y a lieu;

b) en collaboration avec l'équipe de la haute direction et le président du conseil, élaborer et implanter un plan de mobilisation des actionnaires et collaborer avec des cabinets d'experts-conseils en matière de gouvernance, des agences de notation des procurations et d'autres organismes ou conseillers compétents en matière de gouvernance, dont la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, Institutional Shareholder Services et Glass Lewis.

Éthique

Le comité GD a les responsabilités suivantes :

a) examiner et évaluer régulièrement les politiques de conduite des affaires et d'éthique ainsi que les autres politiques en matière de gouvernance de la Société, et recommander toute modification au conseil à des fins d'examen, ce qui comprend notamment :

   i) le code de conduite et les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts auxquels sont soumis les administrateurs, les dirigeants et les membres de la haute direction;

   ii) le code d'éthique commerciale,

   iii) la politique en matière de dénonciation,

   iv) la politique en matière de diversité,

   v) la politique sur la prévention de la discrimination, du harcèlement et de l'intimidation au travail;

b) examiner les structures et les procédures de la Société pour s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de l'équipe de la haute direction.

Responsabilités en matière de communication de l'information

Le comité GD a les responsabilités suivantes :

a) informer le conseil des activités du comité GD et faire des recommandations appropriées à chaque réunion ordinaire du conseil;

b) s'assurer que le conseil a connaissance des sujets qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société.

Divers

Le comité GD a les responsabilités suivantes :

a) étudier et approuver, à l'avance, et s'il est jugé approprié de le faire, les demandes raisonnables d'administrateurs de faire appel à des conseillers externes conformément à la politique de la Société concernant le recours à des conseillers externes;

b) examiner les questions fonctionnelles et opérationnelles liées au conseil, notamment l'exigence de tenir des réunions du conseil sans la présence de la direction, et formuler des recommandations à l'égard de telles questions;

c) examiner chaque année l'indemnisation et l'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants;

d) exercer les autres pouvoirs et assumer les autres obligations et les autres responsabilités qui découlent des buts, des obligations et des responsabilités du comité GD qui sont précisés dans les présentes ou qui peuvent être délégués de temps à autre par le conseil;

e) examiner le mandat du comité GD au moins une fois par année ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, et discuter de toute modification devant y être apportée avec le conseil;

f) évaluer chaque année le rendement du comité;

g) s'assurer que le mandat est approuvé ou approuvé de nouveau par le conseil.

Annexe D – Mandat du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération

But et objectifs généraux

Les membres du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération (le « comité RHCR ») sont nommés par le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Parkland (la « Société ») afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de gérance de la Société, en harmonisant la stratégie en matière de gestion des talents, les principes en matière de rémunération et la culture avec la stratégie et les objectifs de la Société, et de l'aider à répondre à ses obligations d'information continue relativement à la rémunération de la haute direction. Conformément à son mandat, le comité RHCR (i) établira des critères de sélection des membres du conseil, repérera des personnes qualifiées pour un poste au conseil et recommandera des candidats au conseil; et (ii) se chargera de l'élaboration et de l'examen du plan de relève pour le conseil et le président du conseil (le « président du conseil »). Le champ d'action du comité RHCR comprend également l'examen des points suivants et la formulation de recommandations au conseil à leur égard : (i) toutes les questions relatives à la nomination, à la rémunération, au rendement et à la planification de la relève du chef de la direction (le « chef de la direction »); (ii) les recommandations du chef de la direction quant à la nomination, à la rémunération, au rendement et à la planification de la relève de tous les membres de l'équipe de la haute direction qui relèvent directement de lui; (iii) la rémunération des membres du conseil; et (iv) toute autre question indiquée dans le présent mandat.

Dans l'exécution de ses fonctions, le comité RHCR entretiendra des relations de travail constructives avec le conseil, l'équipe de la haute direction et les autres comités du conseil. Afin de remplir son rôle efficacement, chaque membre du comité RHCR (un « membre ») devra développer et garder à jour ses compétences et ses connaissances, en plus de comprendre les responsabilités du comité RHCR, les activités de la Société et les risques liés à ces activités.

Les mandats du conseil et des comités sont intégrés par renvoi dans les présentes.

Pouvoirs

Le conseil autorise le comité RHCR à faire ce qui suit, dans la limite de ses responsabilités :

a) exécuter des activités qui entrent dans la portée du présent mandat;

b) s'assurer de la présence des dirigeants de la Société aux réunions du comité RHCR, s'il y a lieu;

c) demander et obtenir l'accès aux membres de la direction, aux employés et aux renseignements pertinents;

d) retenir les services de conseillers indépendants et d'autres conseillers et assurer leur rémunération, s'il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions, notamment retenir les services d'un expert conseil en rémunération, au besoin;

e) établir des procédures afin de traiter les divers aspects du présent mandat.

Organisation

Membres

Le comité RHCR ne peut compter moins de trois membres ni plus de cinq membres. Tous les membres doivent être des administrateurs indépendants (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) qui ne sont pas membres de la direction de la Société. Lorsque des membres démissionnent ou que des postes sont vacants, les membres remplaçants sont nommés par le conseil.

Rôles et responsabilités

Rémunération des membres de la haute direction

Le comité RHCR a les responsabilités suivantes :

a) examiner le régime de rémunération de la Société pour s'assurer qu'il est conforme avec celui du groupe de référence, les intérêts des parties prenantes et les objectifs stratégiques de la Société;

b) examiner chaque année tous les aspects de la rémunération touchée par les membres du conseil et formuler des recommandations à cet égard;

c) examiner et étudier les conséquences des risques associés aux politiques et aux pratiques de rémunération de la Société, plus particulièrement en ce qui a trait aux situations qui peuvent avoir pour effet d'encourager un membre de la haute direction à exposer la Société à des risques inappropriés ou excessifs;

d) examiner et approuver aux fins de recommandation les buts et les objectifs annuels pertinents à la rémunération du chef de la direction, et évaluer le rendement du chef de la direction à la lumière de ses buts et de ses objectifs, présenter les résultats de cette évaluation au conseil et établir le niveau de rémunération du chef de la direction en fonction de cette évaluation;

e) examiner et approuver aux fins de recommandation les objectifs ayant trait à la rémunération de l'équipe de la haute direction de la Société et, chaque année, examiner et approuver les recommandations formulées par le chef de la direction quant au rendement individuel des membres de l'équipe de la haute direction à la lumière de ces objectifs;

f) au moins une fois par année :

   i) recommander au conseil la rémunération globale cible du chef de la direction,

   ii) examiner et approuver les recommandations du chef de la direction ayant trait à la rémunération globale cible des membres de l'équipe de la haute direction;

g) examiner et présenter les recommandations du chef de la direction ayant trait à la nomination, à la promotion, au licenciement et à la rémunération du directeur des finances et des autres membres de l'équipe de la haute direction qui relèvement directement de lui;

h) superviser le respect par la Société de la réglementation en matière de rémunération;

i) passer en revue le groupe de référence en matière de rémunération utilisé pour évaluer la rémunération des membres de la haute direction de la Société;

j) examiner et recommander l'adoption de tout régime incitatif, qu'il s'agisse d'options d'achat d'actions, d'unités d'actions incessibles, d'unités d'actions liées au rendement, d'unités d'actions différées ou de tout autre régime incitatif à court ou à long terme de la Société, qu'il soit réglé en espèces ou en nouvelles actions (collectivement, les « régimes incitatifs »), et superviser la gestion de tout autre régime incitatif et l'octroi d'attributions dans le cadre d'un tel régime;

k) examiner et recommander les modalités et les conditions relatives à la résiliation et à la rémunération de tout contrat d'emploi conclu avec le chef de la direction et les membres de l'équipe de la haute direction;

l) examiner et recommander au conseil toute restriction devant être apportée aux modalités et aux conditions d'un contrat d'emploi conclu avec le chef de la direction et les membres de l'équipe de la haute direction applicable en cas de cessation d'emploi de ce membre de la haute direction, ou telle qu'elle peut être proposée par la direction dans le cadre du processus d'embauche d'un tel membre de la haute direction;

m) examiner et recommander toute modification importante à apporter au régime de rémunération des membres de la haute direction et aux objectifs de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Rémunération des administrateurs

Le comité RHCR a les responsabilités suivantes :

a) examiner chaque année tous les aspects de la rémunération touchée par les membres du conseil en tenant compte des pratiques des pairs ainsi que des tâches et des responsabilités des administrateurs;

b) examiner chaque année les exigences et les cibles en matière de propriété d'actions à l'intention des administrateurs, du chef de la direction, du directeur des finances et des membres de l'équipe de la haute direction, formuler des recommandations au conseil à cet égard et évaluer le respect de ces exigences;

c) superviser la gestion du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs qui ne sont pas des employés.

Gestion du capital humain

Le comité RHCR a les responsabilités suivantes :

a) au moins une fois par année :

   i) examiner le processus de planification de la relève dans son ensemble de même que la planification de la relève du chef de la direction, en plus d'examiner le profil du chef de la direction recherché à cette fin,

   ii) examiner les recommandations du chef de la direction ayant trait à la planification de la relève des membres de l'équipe de la haute direction;

b) examiner les politiques sur les ressources humaines et l'organisation de la Société;

c) examiner l'approche et les politiques de la Société en matière d'embauche, de perfectionnement et de maintien en poste des membres de l'équipe de direction;

d) assurer le suivi des plans de perfectionnement du chef de la direction et des membres de l'équipe de direction;

e) examiner la gestion du capital humain de la Société, le perfectionnement des talents, la stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, le maintien en poste des employés clés et les résultats de toute évaluation ou initiative en matière de mobilisation des employés.

Recrutement, nomination et planification de la relève des membres du conseil
Le comité RHCR a les responsabilités suivantes :

a) élaborer et tenir à jour un processus de repérage, de recrutement et de nomination de nouveaux administrateurs;

b) recommander des candidats pour pourvoir les postes vacants au sein du conseil;

c) déterminer les qualifications, les compétences, les habiletés, les connaissances financières ainsi que l'expertise et les qualités requises pour être administrateur de la Société;

d) tenir à jour un plan de relève pour les membres du conseil qui repose sur des facteurs jugés pertinents par le comité, comme la composition souhaitée du conseil, les forces, les habiletés et l'expérience des administrateurs en poste, les dates prévues de départ à la retraite, l'orientation stratégique de la Société et l'importance d'une représentation forte et indépendante pour le marché financier;

e) tenir et mettre à jour une grille de compétences des membres du conseil qui tient compte des compétences actuelles et des besoins futurs de la Société.

Communication de l'information et responsabilités en matière de communication de l'information
Le comité RHCR a les responsabilités suivantes :

a) superviser et approuver la production d'un rapport concernant la rémunération des administrateurs ou des hauts dirigeants devant être inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations annuelle de la Société ou dans d'autres documents publics d'information, tel qu'il est requis en vertu de la réglementation applicable, avant que la Société ne divulgue publiquement une telle information;

b) informer le conseil des activités du comité RHCR et faire des recommandations appropriées à chaque réunion ordinaire du conseil;

c) s'assurer que le conseil a connaissance des sujets qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société.

Divers

Le comité RHCR a les responsabilités suivantes :

a) exercer les autres pouvoirs et assumer les autres obligations et les autres responsabilités qui découlent des buts, des obligations et des responsabilités du comité RHCR qui sont précisés dans les présentes ou qui peuvent être délégués de temps à autre par le conseil;

b) examiner le mandat du comité RHCR au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, et discuter de toute modification devant y être apportée avec le conseil;

c) évaluer chaque année le rendement du comité;

d) s'assurer que le mandat est approuvé ou approuvé de nouveau par le conseil.

Annexe E – Mandat du comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité

But et objectifs généraux

Le comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (le « comité ESD ») est nommé par le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Parkland (la « Société ») afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance inhérentes à la gestion par la Société de certaines questions en matière de santé, de sécurité, de durabilité et d'environnement, notamment le respect par la Société des lois et des règlements applicables. Le comité ESD est également chargé d'harmoniser les pratiques en matière d'environnement, de sécurité et de durabilité de la Société afin de soutenir la stratégie de la Société, d'améliorer sa capacité d'adaptation et de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Le texte qui suit présente les questions dont le comité ESD a la responsabilité :

- **les politiques et la réglementation sur le plan environnemental** : notamment les lois et la gérance en matière d'environnement, la réglementation sur les faibles émissions de carbone, les politiques en matière de climat, les émissions, les déversements et la réglementation relative à la qualité de l'air et la protection des milieux naturels;
- **la santé et la sécurité** : notamment la sécurité des travailleurs, la sécurité des produits et des processus, l'intégrité des actifs, la fiabilité, la sécurité, la gestion des risques d'ordre opérationnel, l'intervention en cas d'urgence et la continuité des activités;
- **le capital social** : notamment l'engagement communautaire et la philanthropie, l'engagement des communautés autochtones, la réputation, les droits de la personne et la protection de la vie privée des clients.

Les questions dont le comité a la responsabilité ne comprennent pas l'encadrement général de la gouvernance (fonction qui relève du comité de gouvernance et de déontologie) ni de la gestion des risques de l'entreprise (fonction qui relève du comité d'audit). Toutefois, certains éléments de ces deux volets pourraient concerner le comité ESD, qui pourrait en faire l'examen.

Dans l'exécution de ses fonctions, le comité ESD entretiendra des relations de travail constructives avec le conseil, la direction et les autres comités du conseil. Afin de remplir son rôle efficacement, chaque membre du comité ESD (un « membre ») devra développer et maintenir son niveau de compétences et de connaissances, et devra notamment comprendre les responsabilités du comité ESD, les activités commerciales de la Société et les risques liés à ces activités.

Les mandats du conseil et des comités sont intégrés par renvoi dans les présentes.

Pouvoirs

Le conseil autorise le comité ESD à faire ce qui suit, dans la limite de ses responsabilités :

a) exercer des activités qui relèvent du présent mandat;

b) s'assurer de la présence des dirigeants de la Société aux réunions du comité ESD, s'il y a lieu;

c) demander et obtenir l'accès aux membres de la direction, aux employés et aux renseignements pertinents;

d) établir des procédures afin de traiter les divers aspects de son mandat;

e) retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers et les rémunérer, s'il juge qu'il s'agit d'une mesure nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

Organisation

Membres

Le comité ESD ne peut compter moins de trois membres ni plus de cinq membres. Il doit être composé en majorité d'administrateurs indépendants (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) non membres de la direction de la Société. Lorsque des membres démissionnent ou que des postes sont vacants, les membres remplaçants sont nommés par le conseil.

Rôles et responsabilités

Environnement

Le comité ESD a les responsabilités suivantes :

a) superviser et surveiller le respect par la Société de ses obligations juridiques, commerciales et communautaires en matière d'environnement;

b) superviser et surveiller les politiques de la Société afin de s'assurer que Parkland a établi des systèmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité appropriés afin de garantir la conformité et la réduction des risques, de protéger la santé et la sécurité des employés, des clients, des entrepreneurs et du public et de protéger l'environnement;

c) examiner les événements ou les changements importants sur le plan climatique et environnemental, ainsi que les progrès réalisés par la Société au chapitre des changements climatiques et des déversements, dans le but de réduire l'impact environnemental de la Société et de ses activités;

d) recevoir et examiner les rapports périodiques de la direction sur le niveau de préparation de la Société en réponse aux situations de crise en cas d'incidents, d'enquêtes ou d'événements environnementaux.

Sécurité

Le comité ESD a les responsabilités suivantes :

a) superviser et surveiller le respect par la Société de ses obligations juridiques, commerciales et communautaires en matière de sécurité du public, des membres du personnel et des processus;

b) examiner et surveiller les questions en matière de conformité ayant trait à la santé et à la sécurité qui présentent un intérêt pour la Société afin de s'assurer qu'elle prend les mesures appropriées pour établir des politiques et des systèmes de gestion pour régler toute question s'y rapportant;

c) prendre connaissance et assurer un suivi des conclusions de tout examen ou audit important effectué par une agence de réglementation ou un auditeur externe en ce qui a trait aux questions liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement, et en rendre compte au conseil;

d) encourager et promouvoir une « culture équitable » de responsabilité partagée dans le cadre de laquelle les organisations sont responsables des systèmes qu'elles ont conçus et de la gestion du rendement de leurs employés d'une manière juste et cohérente.

Durabilité

Le comité ESD a les responsabilités suivantes :

a) examiner la qualité des procédures utilisées par la Société pour identifier, évaluer, surveiller et gérer les principaux risques liés à l'environnement, au climat et à la transition énergétique qui pourraient avoir une incidence sur ses activités;

b) superviser les activités de gestion liées à la définition de la stratégie, à l'établissement des objectifs et à l'intégration de la durabilité dans les activités commerciales stratégiques et tactiques à l'échelle de l'entreprise afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires;

c) examiner et suivre les actions et les initiatives entreprises par la Société en matière de changement climatique et de transition énergétique, et en rendre compte au conseil;

d) surveiller la réglementation relative aux changements climatiques et à la transition énergétique susceptibles d'avoir des répercussions sur les activités, l'exploitation, le rendement et la réputation de la Société;

e) examiner et valider les objectifs en matière de durabilité de la Société, les notes relatives de durabilité et le cadre de production de rapports;

f) superviser les plans de la direction visant l'atteinte des objectifs en matière de durabilité de la Société et mesurer ses progrès dans l'atteinte de ces objectifs;

g) superviser la communication au public des questions relevant de la compétence du comité ESD, y compris le rapport sur le développement durable de la Société et la communication de toute information importante liée aux questions environnementales au besoin;

h) prendre connaissance et assurera un suivi des conclusions de tout examen ou audit important effectué par une agence de réglementation ou un auditeur externe en ce qui a trait aux questions climatiques et aux questions liées à la transition énergétique, et en rendre compte au conseil;

i) superviser les politiques en matière d'activités organisationnelles et philanthropiques de la Société;

j) superviser les engagements et les obligations ayant trait aux relations avec les peuples autochtones de la Société, ainsi que son respect des droits de la personne et des lois et de la réglementation relatives à la chaîne d'approvisionnement, et s'assurer de leur respect à tous les égards importants.

Responsabilités en matière de communication de l'information

Le comité ESD a les responsabilités suivantes :

a) informer le conseil des activités du comité ESD et formuler les recommandations appropriées;

b) s'assurer que le conseil est informé des questions relevant du comité ESD ou d'autres questions susceptibles d'avoir une incidence importante sur la Société.

Divers

Le comité ESD exercera les autres pouvoirs et assumera les autres obligations et les autres responsabilités qui découlent des buts, des obligations et des responsabilités du comité ESD qui sont précisés dans les présentes ou qui peuvent être délégués à l'occasion par le conseil.

Annexe F – Descriptions de poste

Président et chef de la direction

Objectifs

a) Créer de la valeur pour les actionnaires.

b) Diriger les activités et les affaires de Corporation Parkland (la « Société ») et de ses filiales en élaborant un plan stratégique et des plans/budgets d'exploitation devant être approuvés par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société, de même qu'en assurant la direction générale nécessaire pour atteindre les objectifs de ces plans et de ces budgets.

Relations clés

a) Le président et chef de la direction relève directement du conseil.

b) Les personnes suivantes relèvent du président et chef de la direction : le directeur des finances (le « directeur des finances »); le président, Parkland Amérique du Nord; le vice président principal, Approvisionnement et échange commercial; le vice président principal, Marketing stratégique et innovation; le vice président principal, Services organisationnels; le président, Parkland International; le vice président principal, Transition énergétique; le vice président principal, Raffinage et terminaux et le vice président principal, directeur du contentieux et secrétaire général.

Responsabilités et fonctions

a) Sous réserve de l'approbation du conseil, élabore et réalise un plan stratégique conçu pour obtenir des résultats financiers stables et produire des rendements de croissance constants pour les actionnaires.

b) Établit les objectifs, les politiques et les plans d'exploitation généraux à long terme et à court terme de la Société et en assure la gestion, conformément au plan d'exploitation ou au budget approuvé par le conseil.

c) S'assure que la Société dispose de lignes directrices en matière de sécurité et d'environnement qui tiennent compte des normes actuelles de l'industrie et s'assure que suffisamment de ressources sont disponibles pour que ces lignes directrices soient suivies ou dépassées.

d) Analyse les résultats d'exploitation de la Société et ses principales composantes et s'assure que des mesures convenables sont prises pour traiter les sujets de préoccupation importants ayant un effet sur le bilan, l'actif, les résultats d'exploitation ou le passif de la Société.

e) Prescrit des limites de pouvoir pour les subordonnés concernant les politiques, les engagements contractuels, les dépenses et les actions personnelles.

f) S'assure que le conseil reçoit des renseignements suffisants et en temps utile sur tous les aspects importants des activités de la Société.

g) En collaboration avec le conseil, examine et approuve l'embauche ou la cessation d'emploi de tous les membres de l'équipe de la haute direction de la Société.

h) Assure la direction future de la Société en veillant à ce que des plans convenables soient prévus pour le recrutement, la formation, le perfectionnement et le maintien en poste du personnel au sein de la Société.

i) S'assure que la Société respecte toutes les règles de communication d'information en vigueur.

j) Explore les occasions de croissance de la Société, par l'intermédiaire d'investissements ou d'acquisitions, ou par la cession d'actifs non productifs ou non stratégiques.

k) Établit le profil d'entreprise de la Société pour le public et pour les investisseurs.

l) Repère les risques commerciaux et définit des plans pour gérer ou atténuer ces risques.

m) Entretient des contacts avec d'autres participants de l'industrie et avec des fonctionnaires importants.

n) S'assure de la communication adéquate de l'information aux actionnaires et du caractère approprié de cette information.

o) Assure le respect des normes de communications d'entreprise externes.

p) Respecte tous les engagements actuels pris aux termes d'ententes avec la haute direction.

q) S'assure, conjointement avec le directeur des finances, de l'intégrité des systèmes de contrôle interne et de gestion de la Société.

r) Consulte le président du conseil (le « président du conseil ») au sujet de l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil et veille à ce que le président du conseil et les autres membres du conseil aient un accès suffisant à la direction pour permettre au conseil de remplir ses obligations prévues par la loi et ses autres obligations de loyauté.

s) Encourage une culture d'entreprise qui favorise des pratiques conformes à l'éthique, notamment par l'exemple positif donné par le président et chef de la direction et par la haute direction.

t) Élabore un processus de supervision des activités et des affaires de la Société qui est conforme aux objectifs de l'entreprise.

u) Élabore des recommandations relatives aux limites des pouvoirs quant aux sommes et à la durée des engagements devant être délégués à la direction, et présente ces recommandations au conseil.

v) Gère les dépenses de la Société en respectant les budgets d'exploitation et d'immobilisations approuvés.

w) Élabore et maintient des procédures de communication d'entreprises externes et internes appropriées avec l'ensemble des parties prenantes.

x) Fournit des attestations trimestrielles et annuelles relativement à l'exactitude des états financiers et des rapports de gestion connexes.

Examen

Le comité RHCR, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et par le chef de la direction, passera la présente description de poste en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de lui faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de lui apporter des modifications.

Président du conseil d'administration

Nomination et mission

a) Le président du conseil dirige le conseil, veille à son efficacité et s'assure qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités. De plus, le président du conseil surveille et coordonne les fonctions du conseil avec la direction de la Société afin d'assurer le maintien de la séparation des rôles et des responsabilités. Le président du conseil fournit des conseils au président et chef de la direction au sujet de questions relevant des compétences du conseil.

b) Le président du conseil s'assure que le conseil adopte une orientation stratégique et sert au mieux les intérêts de la Société, comme suit :

   i) veiller à ce que le conseil concentre ses efforts sur le rendement stratégique de la Société et collabore avec le chef de la direction et le conseil pour élaborer les priorités du conseil;

   ii) s'assurer que le conseil défend et protège les intérêts à long terme de la Société;

   iii) aider à donner le ton et à créer une culture organisationnelle, notamment établir l'orientation du conseil afin de favoriser des décisions éthiques et responsables, une supervision appropriée de la direction et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance;

   iv) faire le pont entre le conseil et le chef de la direction, donner des avis et conseils au chef de la direction, en plus de lui servir de mentor, et jouer le rôle de point de jonction principal pour administrateurs; et

   v) s'assurer que le conseil fonctionne efficacement grâce à l'adoption et à l'application de procédures qui permettent au conseil de s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace conformément au mandat du conseil et d'effectuer son travail efficacement et indépendamment de la direction.

c) Le président du conseil doit être un administrateur indépendant. Le président du conseil est nommé chaque année par le conseil et relève de ce dernier.

Fonctions et responsabilités

Le président du conseil a les responsabilités suivantes :

a) Présider toutes les réunions du conseil.

b) Conformément au mandat du conseil, fixer la fréquence des réunions du conseil et réexamine cette fréquence à l'occasion, selon ce qui est jugé approprié ou à la demande du conseil.

c) Convoquer des réunions extraordinaires du conseil, au besoin.

d) Tenir des réunions à huis clos ordinaires pendant les réunions du conseil.

e) Aider et soutenir le président du comité GD lorsqu'il formule des recommandations au conseil au sujet de la composition de chaque comité du conseil et de la nomination du président de ces comités.

f) Agir à titre de membre d'office de tous les comités du conseil.

g) Tenir des réunions à huis clos ordinaires pendant les réunions du conseil.

h) Dresser l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil en consultant le chef de la direction.

i) S'assurer que des renseignements adéquats sont remis à l'avance aux membres du conseil et que le conseil reçoit des mises à jour régulières sur toutes les questions d'intérêt pour la Société.

j) Discuter avec le comité GD des candidatures aux postes d'administrateur et du choix des candidats qui seront présentés au conseil à des fins d'approbation.

k) En collaboration avec le comité RHCR, préparer, à des fins d'approbation par le conseil, l'organisation et les procédures du conseil, y compris la structure et la composition des comités du conseil.

l) Conseiller collectivement et individuellement les membres du conseil et chaque comité du conseil pour assurer une pleine utilisation des capacités individuelles et un rendement optimal du conseil et de chacun de ses comités.

m) En collaboration avec le chef de la direction, examiner les progrès réalisés par la direction dans l'exécution des décisions et des plans du conseil, conformément au point de vue de ce dernier concernant les politiques de la Société.

n) Être disponible pour conseiller le chef de la direction sur les questions de politique importantes telles que les acquisitions, les dessaisissements et la structure financière.

o) Coordonner l'évaluation annuelle du rendement du chef de la direction en consultation avec le conseil.

p) Aider et appuyer le président du comité GD pour la coordination des évaluations annuelles du conseil, lesquelles comprennent les évaluations des membres du conseil et des présidents des comités et l'évaluation du conseil dans son ensemble. Bien que le comité GD soit responsable de l'examen effectué dans le cadre de ce processus, tout membre du conseil peut discuter directement avec le président du conseil de toute question portant sur l'efficacité du conseil ou sur le rendement d'un membre du conseil. Il est entendu que le mauvais rendement d'un membre du conseil est un problème grave. Il incombe au président du conseil de traiter un tel problème et de prendre des mesures appropriées.

q) Participer à des activités externes dans le cadre desquelles il représente Parkland auprès de ses principales parties prenantes, y compris les actionnaires, le milieu financier, les gouvernements et le public.

r) Au besoin et à son gré, soulever et aborder des questions se rapportant aux comités du conseil auprès du conseil dans son ensemble.

s) Participer avec la direction à l'élaboration du processus stratégique de la Société.

t) S'assurer que tous les membres du conseil participent à l'établissement de l'orientation stratégique de la Société.

u) Coordonner l'évaluation annuelle du rendement du chef de la direction, en consultation avec le conseil.

v) Communiquer avec le chef de la direction relativement aux enjeux qui touchent le conseil, les actionnaires, d'autres parties prenantes et le public.

w) À la demande du conseil, s'acquitter de tâches précises pour le conseil.

Examen

Le comité GD, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et la direction, passera la présente description de poste en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de lui faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de lui apporter des modifications.

M. Jennings est président du conseil. Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le président du conseil, par l'entremise de l'équipe juridique de Parkland, par courriel à l'adresse legal@parkland.ca.

Président du comité d'audit

Nomination et mission

a) Le rôle principal du président du comité (le « président du comité ») du comité d'audit de la Société (le « comité d'audit ») est de coordonner les affaires du comité d'audit et d'assurer la liaison principale entre le comité d'audit et le conseil afin de tenir informé et de conseiller ce dernier relativement aux questions qui touchent les états financiers et la communication de l'information financière examinés par le comité d'audit. Le président du comité d'audit doit être un administrateur indépendant au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit (le « Règlement 52-110 »), dans sa version modifiée. Le président du comité d'audit doit être un membre de ce comité.

b) Le président du comité d'audit collabore avec le directeur des finances et apporte son aide à l'égard des questions d'information financière, de contrôles internes et de contrôles en matière de communication de l'information.

c) Le président du comité d'audit est nommé chaque année par le conseil d'administration et relève de ce dernier.

Fonctions et responsabilités

Le président du comité d'audit a les responsabilités suivantes :

a) S'assurer que le comité d'audit fonctionne adéquatement, qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités, qu'il remplit son mandat et que son organisation et ses mécanismes sont efficaces.

b) Diriger le comité d'audit dans le cadre de ses fonctions, de la manière décrite dans le mandat écrit de ce comité, et de toute autre manière appropriée, notamment en supervisant l'aspect logistique des activités du comité d'audit.

c) Convoquer et présider les réunions du comité d'audit.

d) S'assurer que le comité d'audit se réunit régulièrement et au moins tous les trimestres.

e) Établir un calendrier des réunions et préparer l'ordre du jour des réunions du comité d'audit en consultation avec le président du conseil et les membres du comité d'audit.

f) En collaboration avec le président du conseil, le chef de la direction, le directeur des finances et le secrétaire général, s'assurer que les points à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité d'audit sont prêts à être présentés et que des renseignements adéquats sont remis aux membres du comité d'audit avant les réunions afin de leur permettre de bien connaître les points à l'ordre du jour.

g) Attribuer des tâches aux membres du comité d'audit.

h) Assurer la liaison et entretenir les communications avec le président du conseil et le conseil pour optimiser et coordonner les contributions des membres du conseil et optimiser l'efficacité du comité d'audit, notamment la présentation à l'ensemble du conseil de toutes les procédures et toutes les délibérations du comité d'audit à la première réunion du conseil suivant chaque réunion du comité d'audit, et aux autres moments et de la manière demandés par le conseil ou jugés souhaitables par le comité d'audit.

i) S'assurer que le comité d'audit est tenu convenablement et régulièrement informé par la direction de toutes les questions liées à l'audit, aux états financiers, aux rapports de gestion, aux états financiers annuels et intermédiaires, aux communiqués de presse, aux procédures de communication de l'information financière et aux contrôles de communication de l'information.

j) Rencontrer séparément la direction, au besoin, pour optimiser sa fonction de liaison et pour assurer des communications efficaces entre la direction et le comité d'audit.

k) Rencontrer séparément les auditeurs externes, au besoin, afin de s'assurer que le comité d'audit dispose de l'information nécessaire pour s'acquitter de son rôle de supervision conformément à son mandat.

l) Rendre compte annuellement au comité d'audit relativement au rôle du président du comité d'audit et à l'efficacité de son rôle pour contribuer à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du comité d'audit dans son ensemble.

m) Rendre compte annuellement au conseil relativement au rôle du comité d'audit et à l'efficacité de son rôle pour contribuer à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du conseil dans son ensemble.

n) Assurer la liaison et la communication avec tous les membres du comité d'audit afin de coordonner les contributions des membres du comité d'audit et d'optimiser l'efficacité de ce comité.

o) Aider le comité GD à déterminer la taille et la composition appropriées du comité d'audit, aux fins d'approbation par le conseil.

p) Évaluer tous les services non liés à l'audit devant être fournis par les auditeurs externes. Le président du comité d'audit a le droit d'approuver de tels services, jusqu'à concurrence d'un montant maximal par projet.

Examen

Les membres du comité d'audit et le comité GD, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et la direction, passeront la présente description de poste en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de lui faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de lui apporter des modifications.

Président du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération

Nomination et mission

a) Le rôle principal du président du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération (le « président du comité RHCR ») est d'encadrer de manière indépendante et efficace le comité RHCR dans l'exercice des fonctions qui sont prévues dans son mandat.

b) Le président du comité RHCR est un membre dûment élu du conseil et il est nommé par le conseil. Il doit être un administrateur indépendant au sens du Règlement 52-110.

Fonctions et responsabilités

Le président du comité RHCR a les responsabilités suivantes :

a) s'assurer que le comité RHCR fonctionne convenablement, qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités, qu'il accomplit son mandat et que son organisation et ses mécanismes sont implantés et fonctionnent efficacement;

b) assurer la direction du comité RHCR dans le cadre de ses fonctions, de la manière décrite dans son mandat écrit et de toute autre manière appropriée, notamment en supervisant l'aspect logistique des activités du comité;

c) favoriser la prise de décisions éthiques et responsables de la part du comité RHCR et de chacun de ses membres;

d) convoquer et présider les réunions du comité RHCR;

e) s'assurer que le comité RHCR se réunit chaque trimestre de manière à coïncider avec les réunions trimestrielles du conseil;

f) en consultation avec le président du conseil et les membres du comité RHCR, établir un calendrier des réunions du comité RHCR et préparer l'ordre du jour de ces réunions;

g) en collaboration avec le président du conseil, le chef de la direction et le secrétaire général, s'assurer que les points à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité RHCR sont prêts à être présentés et que des renseignements adéquats sont remis aux membres du comité RHCR avant les réunions afin que ces derniers puissent convenablement s'informer des points à l'ordre du jour;

h) s'assurer que le comité RHCR tient des réunions à huis clos séparées, périodiques et hors de la présence de la direction et des réunions fermées avec le personnel interne ou les conseillers externes, au besoin ou selon ce qui est approprié;

i) attribuer des tâches aux membres du comité RHCR;

j) déléguer les tâches et les responsabilités au vice-président du comité RHCR, conformément au mandat du comité RHCR et à la description de poste du vice président du comité RHCR;

k) assurer la liaison et entretenir des communications avec le président du conseil et le conseil pour optimiser et coordonner les contributions des membres du conseil, et pour optimiser l'efficacité du comité RHCR, notamment en rendant compte à l'ensemble du conseil de toutes les procédures et toutes les délibérations du comité RHCR à la première réunion du conseil faisant suite à chaque réunion du comité RHCR, et chaque fois et de la façon que le conseil peut le demander ou lorsque le comité RHCR considère qu'il est souhaitable de le faire;

l) s'assurer que le conseil est convenablement et régulièrement informé, par le chef de la direction et par le comité RHCR, de toutes les questions liées aux ressources humaines et à la gestion des administrateurs;

m) rencontrer séparément la direction de la Société afin d'optimiser sa fonction de liaison et de s'assurer que les communications entre la direction et le comité RHCR sont efficaces;

n) rendre compte annuellement au conseil du rôle du président du comité RHCR et de l'efficacité du rôle du président de ce comité en ce qui a trait à sa contribution à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du comité RHCR dans son ensemble;

o) rendre compte annuellement au conseil du rôle du comité RHCR et de l'efficacité de ce comité en ce qui a trait à sa contribution à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du conseil dans son ensemble;

p) coordonner, avec le comité RHCR, l'embauche, la supervision, la rémunération et la cessation d'emploi de conseillers indépendants engagés pour aider le comité RHCR dans ses activités;

q) s'acquitter des autres fonctions et des autres responsabilités appropriées attribuées par le conseil ou déléguées par le comité RHCR.

Examen

Les membres du comité RHCR et le comité GD, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et la direction, passeront la présente description de poste en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de lui faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de lui apporter des modifications.

Vice président du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération

Nomination et mission

a) Le rôle principal du vice président du comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération (le « vice président du comité RHCR ») est d'encadrer de manière indépendante et efficace le comité RHCR dans l'exercice des fonctions qui sont prévues dans son mandat.

b) Le vice président du comité RHCR est un membre dûment élu du conseil et il est nommé par le conseil. Il doit être un administrateur indépendant au sens donné du Règlement 52-110.

Fonctions et responsabilités

Le vice président du comité RHCR a les responsabilités suivantes :

a) élaborer et tenir à jour un processus de repérage, de recrutement et de nomination de nouveaux administrateurs;

b) recommander au comité RHCR des candidats à l'élection ou à la nomination au conseil;

c) rendre compte annuellement au comité RHCR relativement au rôle du vice président du comité RHCR et à l'efficacité de son rôle pour contribuer à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du comité RHCR dans son ensemble;

d) coordonner, avec le comité RHCR, l'embauche, la supervision, la rémunération et la cessation d'emploi de conseillers indépendants engagés pour aider le comité RHCR dans ses activités;

e) s'acquitter des autres fonctions et des autres responsabilités appropriées attribuées par le conseil ou déléguées par le comité RHCR.

Examen

Les membres du comité RHCR et le comité GD, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et la direction, passeront la présente description de poste en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de lui faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de lui apporter des modifications.

Président du comité de gouvernance et de déontologie

Nomination et mission

a) Le rôle principal du président du comité de gouvernance et de déontologie (le « président du comité GD ») est d'encadrer de manière indépendante et efficace le comité GD dans l'exercice des fonctions qui sont prévues dans son mandat.

b) Le président du comité GD est un membre dûment élu du conseil et il est nommé par le conseil. Il doit être un administrateur indépendant au sens donné du Règlement 52-110.

Fonctions et responsabilités

Le président du comité GD a les responsabilités suivantes :

a) s'assurer que le comité GD fonctionne adéquatement, qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités, qu'il remplit son mandat et que son organisation et ses mécanismes sont efficaces;

b) assurer la direction du comité GD dans le cadre de ses fonctions, de la manière décrite dans son mandat écrit et de toute autre manière appropriée, notamment en supervisant l'aspect logistique des activités du comité GD;

c) favoriser la prise de décisions éthiques et responsables de la part du comité GD et de chacun de ses membres;

d) convoquer et présider les réunions du comité GD;

e) voir à ce que les réunions du comité GD se tiennent chaque trimestre de façon à coïncider avec les réunions trimestrielles du conseil;

f) en consultation avec le président du conseil et les membres du comité GD, établir un calendrier des réunions du comité GD et préparer l'ordre du jour de ces réunions;

g) en collaboration avec le président du conseil, le chef de la direction et le secrétaire général, s'assurer que les points à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité GD sont prêts à être présentés et que des renseignements adéquats sont remis aux membres du comité GD avant les réunions afin que ces derniers puissent convenablement s'informer des points à l'ordre du jour;

h) s'assurer que le comité GD tient des réunions à huis clos séparées, périodiques et hors de la présence de la direction et des réunions fermées avec le personnel interne ou les conseillers externes, au besoin ou selon ce qui est approprié;

i) attribuer des tâches aux membres du comité GD;

j) assurer la liaison et entretenir des communications avec le président du conseil d'administration et le conseil pour optimiser et coordonner les contributions des membres du conseil, et pour optimiser l'efficacité du comité GD, notamment en rendant compte à l'ensemble du conseil de toutes les procédures et toutes les délibérations du comité GD à la première réunion du conseil faisant suite à chaque réunion du comité GD, et chaque fois et de la façon que le conseil peut le demander ou lorsque le comité GD considère qu'il est souhaitable de le faire;

k) s'assurer que le conseil est convenablement et régulièrement informé, par le chef de la direction et par le comité GD, de toutes les questions relatives à la gouvernance;

l) rencontrer séparément la direction de la Société pour optimiser sa fonction de liaison et pour assurer des communications efficaces entre la direction et le comité GD;

m) rendre compte annuellement au conseil du rôle du président du comité GD et de l'efficacité du rôle du président de ce comité en ce qui a trait à sa contribution à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du comité GD dans son ensemble;

n) rendre compte annuellement au conseil du rôle du comité GD et de l'efficacité de ce comité en ce qui a trait à sa contribution à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du conseil dans son ensemble;

o) coordonner, avec le comité GD, l'embauche, la supervision, la rémunération et la cessation d'emploi de conseillers indépendants engagés pour aider le comité GD dans ses activités;

p) diriger les programmes d'orientation et de formation des administrateurs du conseil et solliciter l'avis des membres du conseil à cet égard.

q) s'acquitter des autres fonctions et des autres responsabilités appropriées attribuées par le conseil ou déléguées par le comité GD.

Examen

Les membres du comité GD et le comité RHCR, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et la direction, passeront la présente description de poste en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de lui faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de lui apporter des modifications.

Président du comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité

Nomination et mission

a) Le rôle principal du président de comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (le « président du comité ESD ») est d'encadrer de manière efficace le comité ESD dans l'exercice des fonctions qui sont prévues dans son mandat.

b) Le président du comité ESD est un membre dûment élu du conseil et il est nommé par le conseil.

Fonctions et responsabilités

Le président du comité ESD a les responsabilités suivantes :

a) s'assurer que le comité ESD fonctionne convenablement, qu'il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités, qu'il accomplit son mandat et que son organisation et ses mécanismes sont implantés et fonctionnent efficacement;

b) assurer la direction du comité ESD dans le cadre de ses fonctions, de la manière décrite dans son mandat écrit et de toute autre manière appropriée, notamment en supervisant l'aspect logistique des activités du comité;

c) favoriser la prise de décisions éthiques et responsables de la part du comité ESD et de chacun de ses membres;

d) convoquer et présider les réunions du comité ESD;

e) s'assurer que les réunions du comité ESD se tiennent chaque trimestre de manière à coïncider avec les réunions trimestrielles du conseil;

f) en consultation avec le président du conseil et les membres du comité ESD, établir un calendrier des réunions du comité ESD et préparer l'ordre du jour de ces réunions;

g) en collaboration avec le président du conseil, le chef de la direction et le secrétaire général, s'assurer que les points à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité ESD sont prêts à être présentés et que des renseignements adéquats sont remis aux membres du comité ESD avant les réunions afin que ces derniers puissent convenablement s'informer des points à l'ordre du jour;

h) attribuer des tâches aux membres du comité ESD;

i) assurer la liaison et entretenir des communications avec le président du conseil et le conseil pour optimiser et coordonner les contributions des membres du conseil, et pour optimiser l'efficacité du comité ESD, notamment en rendant compte à l'ensemble du conseil de toutes les procédures et toutes les délibérations du comité ESD à la première réunion du conseil faisant suite à chaque réunion du comité ESD, et chaque fois et de la façon que le conseil peut le demander ou lorsque le comité ESD considère qu'il est souhaitable de le faire;

j) s'assurer que le conseil est convenablement et régulièrement informé, par le chef de la direction, les membres de la haute direction et le comité GD, de toutes les questions liées à la santé, à la sécurité, à l'environnement et au développement durable;

k) rencontrer séparément la direction de la Société afin d'optimiser sa fonction de liaison et de s'assurer que les communications entre la direction et le comité ESD sont efficaces;

l) rendre compte annuellement au conseil, en consultation avec le comité ESD et le président du conseil, du rôle du président du comité ESD et de l'efficacité du rôle du président de ce comité en ce qui a trait à sa contribution à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du comité ESD dans son ensemble;

m) rendre compte annuellement au conseil du rôle du comité ESD et de l'efficacité de ce comité en ce qui a trait à sa contribution à la réalisation des objectifs et à l'exécution des responsabilités du conseil dans son ensemble;

n) s'acquitter des autres fonctions et des autres responsabilités appropriées attribuées par le conseil ou déléguées par le comité ESD.

Examen

Les membres du comité ESD et le comité GD, s'appuyant sur les commentaires émis par tous les membres du conseil et la direction, passeront la présente description de poste en revue au moins une fois l'an ou, si les circonstances le justifient, plus fréquemment au besoin, afin de déterminer s'il convient de lui faire des ajouts, d'en retirer certaines parties ou de lui apporter des modifications.

Annexe G – Sommaire du régime d'unités d'actions incessibles et renseignements supplémentaires sur les unités d'actions incessibles liées au rendement

Le sommaire de la convention relative au régime d'unités d'actions incessibles modifié et mis à jour (le « régime d'UAI ») de Corporation Parkland (« Parkland » ou la « Société ») datée du 1er novembre 2023 qui suit est présenté sous réserve du texte intégral du régime d'UAI. En cas de conflit entre les dispositions de la convention et celles du présent sommaire, les dispositions du régime d'UAI prévaudront. Un exemplaire du régime d'UAI figure sur SEDAR+, sous le profil de Parkland, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Sommaire du régime

Objectif
L'objectif du régime d'UAI est d'offrir aux participants la possibilité d'acquérir une participation dans la croissance et le développement de Parkland qui cadre avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires du capital de la Société (les « actions ordinaires ») et qui améliore la capacité de Parkland de recruter, de maintenir en poste et de motiver les membres clés de son personnel, et qui récompense les dirigeants, les salariés et les experts conseils pour leur bon rendement.

Participants
Les participants admissibles du régime d'UAI sont les dirigeants et les salariés de Parkland et de ses filiales.

Administration
Le régime d'UAI est administré par le conseil d'administration, lequel est conseillé par le comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération et détient le pouvoir absolu, à son entière discrétion, de faire ce qui suit : (i) interpréter le régime d'UAI et les conventions d'attribution et prescrire, modifier et annuler les règles et les règlements relatifs au régime d'UAI et les conventions d'attribution; (ii) corriger une erreur, remédier à une omission ou corriger des contradictions dans le texte du régime d'UAI de la façon et dans la mesure qu'il juge nécessaire ou souhaitable pour l'application et l'administration du régime d'UAI; (iii) exercer les droits que se réserve Parkland dans le cadre du régime d'UAI; (iv) déterminer si des critères de rendement et des conditions applicables à l'acquisition de droits rattachés aux UAI (définies ci-après) ont été respectés ou doivent faire l'objet d'une renonciation ou d'une modification, et dans quelle mesure ils l'ont été; (v) établir la forme des avis prescrits par Parkland dans le cadre du régime d'UAI, et (vi) prendre toutes les autres décisions et les autres mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour l'application et l'administration du régime d'UAI. Les décisions et les mesures prises par le conseil d'administration dans le cadre du régime d'UAI sont définitives et lient Parkland, les participants et toute autre personne. Toutes les dépenses liées à l'administration du régime d'UAI sont prises en charge par Parkland.

Questions relatives à l'attribution, à l'acquisition des droits et aux versements
Parkland peut, à l'occasion, dans le cadre du régime d'UAI et sous réserve de celui-ci, attribuer à un participant un nombre d'unités d'actions incessibles (des « UAI », lesquelles sont appelées des « unités d'actions liées au rendement » ou « UAR »dans les présentes lorsqu'elles sont liées à des critères de rendement) déterminé par le conseil d'administration, à un moment et selon des modalités établies par ce dernier, à son gré, et ces modalités peuvent notamment comprendre des conditions d'acquisition des droits fondées sur : (i) la durée continue de l'emploi du participant auprès de Parkland (ou d'une filiale de Parkland) ou de la prestation de services de consultation du participant à Parkland (ou à une filiale de Parkland); ou (ii) des critères de rendement; cependant, il demeure entendu qu'aucune UAI ne sera attribuée après le 15 décembre de toute année civile.

Sous réserve des modalités du régime d'UAI, le conseil d'administration pourrait définir d'autres modalités relativement à toute UAI, y compris des modalités relatives : (i) au cours des actions ordinaires; (ii) au rendement pour les porteurs d'actions ordinaires, avec ou sans comparaison avec des sociétés similaires; (iii) au rendement ou aux résultats financiers de Parkland; (iv) au respect de critères de rendement; (v) à d'autres modalités portant sur l'acquisition ou le devancement de l'acquisition des droits; et (vi) à la date à laquelle les droits rattachés aux UAI sont acquis. Aucune modalité imposée aux termes d'une convention d'attribution ne peut faire en sorte que le règlement ou le versement relatif à une UAI se produise après le 31 décembre de la troisième année civile suivant l'année au cours de laquelle l'UAI a été attribuée.

À moins que le conseil d'administration en décide autrement, le tiers des droits rattachés aux UAI attribuées dans le cadre du régime d'UAI sont acquis à chacun des premier et deuxième anniversaires de la date à laquelle les UAI ont été portées au crédit du compte d'un participant (la « date d'attribution »), et le tiers restant est acquis à la première des dates suivantes : (i) le troisième anniversaire de la date d'attribution; ou (ii) le 15 décembre de la troisième année civile suivant l'année au cours de laquelle les UAI ont été attribuées.

À moins d'indication contraire du conseil d'administration et tel qu'il est précisé dans la convention d'attribution pertinente, lorsque les critères de rendement pour les UAI octroyées dans le cadre du régime auront été respectés, des UAI supplémentaires seront portées au crédit du compte du participant en cause, de temps à autre jusqu'à la date à laquelle les droits rattachés aux UAI seront acquis, à la date de paiement des dividendes versés sur les actions ordinaires, dont le nombre sera calculé conformément au régime d'UAI.

À une date (la « date de paiement relative aux UAI ») qui sera choisie par le conseil d'administration après la date d'acquisition des droits d'une UAI, laquelle suivra la date à laquelle les droits rattachés à une UAI ont été acquis, tombera dans les quinze (15) jours suivant la

date d'acquisition et ne pourra, en aucun cas, dépasser le 15 décembre de la troisième année suivant l'année au cours de laquelle une UAI donnée a été attribuée, le participant recevra un paiement en espèces correspondant au produit obtenu en multipliant le nombre de droits rattachés aux UAI qui ont été acquis par la juste valeur marchande moins les retenues d'impôt applicables, le tout établi conformément au régime d'UAI.

Au lieu du paiement en espèces dont il est question ci dessus, un nombre d'actions ordinaires entières correspondant au nombre d'UAI entières dont les droits connexes sont acquis à la date de paiement relative aux UAI peuvent être émises en faveur des participants (déduction faite de tout montant de retenues d'impôt applicables).

Limites et autres restrictions à l'égard des initiés

Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'UAI ne peut dépasser 2,3 % des actions ordinaires émises et en circulation et, si l'on tient compte des actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre de tout autre mécanisme de rémunération sous forme d'actions ordinaires de Parkland, ne peut dépasser 6,3 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires émises en faveur d'initiés (au sens donné à ce terme dans le régime d'UAI) à l'égard des UAI créditées dans le cadre du régime d'UAI et de tout autre mécanisme de rémunération en actions de Parkland ne doit pas, sur une période de un an, dépasser 6,3 % des actions ordinaires émises et en circulation; il demeure entendu que le nombre d'actions ordinaires émises à des initiés à l'égard des UAI créditées dans le cadre du régime d'UAI ne peut dépasser 2,3 % des actions ordinaires émises et en circulation. De plus, le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés à l'égard des UAI créditées dans le cadre du régime d'UAI ou de tout autre mécanisme de rémunération en actions de Parkland ne peut, à tout moment, dépasser 6,3 % des actions ordinaires émises et en circulation; il demeure entendu que le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés à l'égard des UAI créditées dans le cadre du régime d'UAI ne peut dépasser 2,3 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Dispositions liées à la cessation d'emploi anticipée

Sous réserve de certaines exceptions énoncées dans le régime d'UAI, à compter de la date à laquelle un participant cesse d'être un employé de Parkland (ou de l'une de ses filiales) ou de lui fournir des services, peu importe la raison (la « date de cessation d'emploi »), les droits rattachés à toute UAI attribuée à ce participant qui n'auront pas encore été acquis seront annulés.

Si la date de cessation d'emploi d'un participant survient en raison d'une fin d'emploi involontaire sans motif valable (au sens de la common law) ou par suite d'un congédiement déguisé, les droits rattachés aux UAI qui ont été acquis au plus tard à la date de cessation d'emploi de ce participant seront payés conformément aux modalités et sous réserve des conditions du régime d'UAI.

Si la date de cessation d'emploi d'un participant survient en raison de son décès, les droits rattachés aux UAI qui sont toujours dans le compte d'un tel participant seront immédiatement acquis au décès.

Si la date cessation d'emploi d'un participant survient en raison de son départ à la retraite soit (i) après l'âge de 60 ans et 5 ans de service continu, ou (ii) après l'âge de 55 ans et 10 ans de service continu et qu'un avis à cet effet a préalablement été transmis à Parkland, tant que le participant ne commencera pas à fournir de services rémunérés ou des services-conseils à une entité et qu'il ne deviendra pas un dirigeant, un administrateur ou un employé d'un concurrent de Parkland, ou qu'il ne fournira pas de services à un tel concurrent, les droits rattachés aux UAI qui seront toujours dans le compte de ce participant continueront d'être acquis (et d'être payés) après la cessation d'emploi de ce participant dans le cours normal, conformément aux dispositions du régime d'UAI, pendant une période de trois ③ ans à compter de la date de cessation d'emploi du participant.

Si la date de cessation d'emploi d'un participant survient pour cause d'invalidité (au sens donné à ce terme dans le régime d'UAI), les droits rattachés aux UAI qui seront toujours dans le compte de ce participant continueront d'être acquis (et d'être payés) après sa cessation d'emploi dans le cours normal, conformément aux dispositions du régime d'UAI, pendant une période de trois ans à compter de la date de cessation d'emploi du participant.

Changement de contrôle

Advenant un changement de contrôle (au sens donné à ce terme dans le régime d'UAI) ou si le conseil d'administration détermine qu'un changement de contrôle est prévu, le conseil d'administration pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de préserver les intérêts économiques des participants en ce qui a trait aux UAI, de même que pour éviter une dilution ou une augmentation des avantages liés aux UAI, de telles mesures pouvant comprendre les mesures suivantes : (i) s'assurer que Parkland ou toute entité qui succède ou qui pourrait succéder à Parkland ou toute entité qui pourrait émettre des titres en échange d'actions ordinaires au moment de la prise d'effet du changement de contrôle fournisse à chaque participant de nouvelles UAI, des UAI de remplacement ou des UAI modifiées dont les droits rattachés continueront d'être acquis et qui pourront être exercées à la suite du changement de contrôle selon des modalités similaires à celles prévues dans le régime d'UAI; (ii) faire en sorte que la totalité ou une partie des droits rattachés aux UAI en cours deviennent acquis avant le changement de contrôle; ou (iii) toute combinaison des mesures ci-dessus.

Si les paiements liés aux UAI d'un participant n'ont pas été effectués conformément au paragraphe précédent et que Parkland ou le participant met fin à l'emploi du participant dans le cadre d'un congédiement déguisé dans les deux ② ans suivants un changement de contrôle, sous réserve des dispositions de toute convention d'attribution applicable, l'ensemble des droits rattachés aux UAI portées au crédit du compte du participant (que les droits rattachés aient été acquis d'une autre façon ou non à ce moment) deviendront acquis au moment d'une telle cessation d'emploi, et chaque participant aura droit à des versements conformément aux dispositions du régime d'UAI.

Cession et transferts
Un participant ne pourra céder ou transférer des UAI, en totalité ou en partie, que ce soit directement, par l'effet de la loi ou d'une autre façon, sauf dans le cadre d'une transmission en cas de décès ou d'incapacité.

Période d'interdiction de négociation
Sous réserve des politiques de la TSX, Parkland n'attribuera aucune UAI pendant une période au cours de laquelle la direction de Parkland sait que des renseignements importants n'ont pas été rendus publics.

Modifications
Sous réserve des politiques, des règles et des règlements de toute autorité juridique ayant compétence sur Parkland (y compris toute bourse à la cote de laquelle les actions ordinaires sont alors inscrites à des fins de négociation), le conseil d'administration pourra, de temps à autre, sans qu'une action ou une approbation des actionnaires ne soit requise, modifier le régime d'UAI ou toute UAI attribuée dans le cadre de celui-ci de la façon jugée souhaitable par le conseil d'administration; il demeure entendu qu'aucune modification ne pourra être faite sans l'approbation des actionnaires si une telle modification : (i) accroît le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'UAI; (ii) modifie l'établissement de la juste valeur marchande d'une UAI, prévue dans le cadre du régime d'UAI; (iii) reporte la date d'expiration d'une UAI; (iv) annule ou émet de nouveau une UAI; (v) augmente toute limite d'attribution d'UAI à des initiés de Parkland; (vi) ajoute des circonstances dans le cadre desquelles des UAI peuvent être cédées ou transférées; (vii) modifie la catégorie de participants admissibles au régime d'UAI; (viii) modifie les dispositions de modification du régime d'UAI; ou (ix) accorde des pouvoirs supplémentaires au conseil d'administration lui permettant de modifier le régime d'UAI ou toute UAI sans obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires.

Modifications récentes
Avec prise d'effet le 1er novembre 2023, le conseil d'administration a approuvé des modifications au régime d'UAI visant à : (i) actualiser la définition de changement de contrôle; (ii) préciser davantage les dispositions relatives à la cessation d'emploi; et (iii) harmoniser les dispositions relatives à la retraite et à l'invalidité avec celles des politiques internes de Parkland.

Ces modifications sont toutes de nature procédurale ou administrative, et le conseil d'administration peut les apporter sans avoir l'approbation des actionnaires, conformément aux dispositions du régime d'UAI. Les modifications apportées sont entrées en vigueur le 1er novembre 2023.

Unités d'actions liées au rendement en cours
Le 15 mars 2022, le 14 mars 2023, le 8 mars 2024, le 13 mai 2024 et le 13 août 2024, des UAR ont été attribuées à des hauts dirigeants. Des dividendes s'accumulent sur ces UAR à compter des dates d'attribution applicables. Au troisième anniversaire d'une attribution, un coefficient de rendement est appliqué aux UAR attribuées et au montant des équivalents de dividendes accumulés. Ce coefficient de rendement est établi en fonction du rendement total relatif pour les actionnaires (le « RTA relatif ») et du RCI absolu de Parkland pour 2022, 2023 et 2024. Le groupe de référence pour les attributions d'UAR reflète parfaitement l'indice composé TSX.

Les droits rattachés aux unités d'actions liées au rendement attribuées en 2022, en 2023 et en 2024 sont acquis au troisième anniversaire de la date à laquelle elles ont été portées au crédit du compte du participant, sauf si le conseil d'administration en décide autrement.

Annexe H – Sommaire du régime d'options d'achat d'actions

Le sommaire de la convention relative au régime d'options modifié et mis à jour (le « régime d'options ») de Corporation Parkland (« Parkland » ou la « Société ») datée du 1er novembre 2023 qui suit est présenté sous réserve du texte intégral du régime d'options. En cas de conflit entre les dispositions de la convention et celles du présent sommaire, les dispositions du régime d'options prévaudront. Un exemplaire du régime d'options figure sur SEDAR+, sous le profil de Parkland, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Sommaire du régime

Objectif
L'objectif du régime d'options est d'offrir aux participants la possibilité d'acquérir une participation dans la croissance et le développement de la Société afin d'harmoniser les intérêts des participants avec ceux des porteurs d'actions ordinaires du capital de la Société (les « actions ordinaires ») en général, et d'améliorer la capacité de la Société de recruter, de maintenir en poste et de motiver des membres clés de son personnel, et de récompenser les dirigeants et les employés pour leur bon rendement.

Participants
Les participants admissibles au régime d'options sont les dirigeants et les salariés de Parkland et de ses filiales.

Administration
Le régime d'options est administré par le conseil d'administration, lequel est conseillé par le comité des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération et détient le pouvoir absolu, à son entière discrétion, de faire ce qui suit : (i) interpréter le régime d'options et les conventions d'attribution et prescrire, modifier et annuler les règles et les règlements relatifs au régime d'options et les conventions d'attribution; (ii) corriger une erreur, remédier à une omission ou corriger des contradictions dans le texte du régime d'options de la façon et dans la mesure qu'il juge nécessaire ou souhaitable pour l'application et l'administration du régime d'options; (iii) exercer les droits que se réserve Parkland dans le cadre du régime d'options; (iv) établir si les conditions applicables à l'acquisition de droits rattachés aux options (définies ci après) ont été respectées ou doivent faire l'objet d'une renonciation ou d'une modification, et dans quelle mesure elles l'ont été; (v) établir la forme des avis prescrits par Parkland dans le cadre du régime d'options, et (vi) prendre toutes les autres décisions et les autres mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour l'application et l'administration du régime d'options. Les décisions et les mesures prises par le conseil d'administration dans le cadre du régime d'options sont définitives et lient Parkland, les participants et toute autre personne. Toutes les dépenses liées à l'administration du régime d'options sont prises en charge par Parkland.

Questions relatives à l'attribution, à l'acquisition des droits, à l'exercice et à l'expiration
Sous réserve des dispositions du régime d'options, le conseil d'administration peut, selon les modalités et les restrictions qu'il détermine, attribuer à l'occasion à un participant des options lui permettant d'acquérir des actions ordinaires (les « options »). Chaque option peut être exercée pour obtenir une action ordinaire conformément aux modalités du régime d'options. Toutes les options doivent être attestées par une convention d'attribution écrite, selon la forme prescrite par le conseil d'administration au moment en cause. Le prix d'exercice de chaque action ordinaire visée par une option est fixé par le conseil d'administration au moment de l'attribution; il demeure entendu que le prix d'exercice ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande (au sens donné à ce terme dans le régime d'options, lequel la définit comme le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse ayant précédé la date pertinente et pendant lesquels les actions ordinaires étaient négociées) des actions ordinaires visées par l'option. La période pendant laquelle une option peut être exercée ou remise est fixée par le conseil d'administration au moment de l'attribution, sous réserve de toute restriction d'acquisition qui peut être imposée par le conseil d'administration; il demeure entendu qu'aucune option ne peut être exercée ou remise après la date d'expiration (telle qu'elle est définie ci-après).

Sauf indication contraire dans la convention d'attribution applicable, le tiers des droits rattachés aux options sont acquis à chacun des premier, deuxième et troisième anniversaires de la date d'attribution des options. Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées ou remises en tout ou en partie et peuvent être exercées ou remises de manière cumulative si une limite d'acquisition a été imposée au moment de l'attribution.

Les options expirent à la date indiquée dans la convention d'attribution applicable, s'il y a lieu, (la « date d'expiration ») comme la date à laquelle l'option prend fin ou est annulée ou, si cette situation survient plus tard ou qu'aucune date n'est indiquée dans la convention d'attribution, au huitième anniversaire de la date d'attribution de l'option; il demeure entendu que si la date d'expiration d'une option tombait pendant une période d'interdiction des opérations ou dans les dix jours ouvrables suivant une telle période, la date d'expiration serait la date du dixième jour ouvrable après le dernier jour de la période d'interdiction des opérations. Pour les besoins du régime d'options, une « période d'interdiction des opérations » s'entend d'une période pendant laquelle, conformément aux politiques de Parkland, aucun titre de Parkland ne peut être négocié par certaines personnes désignées par cette dernière, ce qui pourrait comprendre tout porteur d'options.

Parkland peut, à l'occasion, établir des mécanismes d'exercice sans décaissement par l'intermédiaire d'un courtier grâce auquel un participant peut exercer les droits rattachés à ses options dont les droits sont acquis.

Aucune aide financière

Le régime d'options ne permet actuellement pas qu'une aide financière soit fournie aux participants par Parkland afin de faciliter l'achat de titres dans le cadre du régime en question. L'approbation des porteurs d'actions ordinaires est requise pour ajouter toute forme d'aide financière de Parkland à l'exercice d'une option.

Réserves, limites et autres restrictions à l'égard des initiés

Le régime d'options prévoit l'attribution d'options permettant d'acheter un maximum de 6,3 % des actions ordinaires émises et en circulation à un moment donné. Cependant, le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est réduit en fonction du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises ou étant émises dans le cadre de tout régime de rémunération de Parkland.

Le nombre d'actions ordinaires émises en faveur d'initiés (au sens donné à ce terme dans le régime d'options), ainsi que les actions ordinaires émises dans le cadre de tout autre mécanisme de rémunération en actions, ne doit pas, sur une période de un an, dépasser 6,3 % des actions ordinaires émises et en circulation à un moment donné. De plus, nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises en faveur d'initiés à l'égard d'options attribuées dans le cadre du régime d'options et de tout autre mécanisme de rémunération en actions ne doit pas dépasser 6,3 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment en cause.

Dispositions liées à la cessation d'emploi anticipée

Sous réserve de certaines exceptions énoncées dans le régime d'options et de toute résolution expresse adoptée par le conseil d'administration, toute option attribuée à un participant qui n'a pas été exercée ou remise conformément au régime d'options avant la date à laquelle un tel participant cesse d'être à l'emploi de Parkland (ou de l'une de ses filiales) ou de lui fournir des services, pour quelque raison que ce soit (la « date de cessation d'emploi »), est annulée. Si la date de cessation d'emploi du participant survient en raison d'une cessation d'emploi involontaire sans motif valable (au sens donné à ce terme dans la common law) ou en raison d'un congédiement déguisé, le participant aura le droit d'exercer toute option dont les droits rattachés auront été acquis conformément au régime d'options pendant une période de 90 jours à compter de la date de cessation d'emploi du participant; il demeure entendu qu'aucune option ne pourra être exercée après la date d'expiration. Les options dont les droits rattachés n'auront pas été acquis avant la date de cessation d'emploi du participant et les droits rattachés aux options qui n'auront pas été exercées avant la fin de la période de 90 jours suivant la date de cessation d'emploi du participant seront annulés.

Si la date de cessation d'emploi d'un participant survient en raison de son décès, les droits rattachés aux options attribuées à ce participant seront acquis immédiatement au décès, et les héritiers du participant auront le droit d'exercer les options dont les droits rattachés auront été acquis conformément au régime d'options pendant une période de un an à compter de la date de cessation d'emploi du participant.

Si la date de cessation d'emploi d'un participant survient en raison de son départ à la retraite soit (i) après l'âge de 60 ans et 5 ans de service continu, ou (ii) après l'âge de 55 ans et 10 ans de service continu et qu'un avis a préalablement été transmis à Parkland à cet effet, tant que le participant ne fournira pas de services rémunérés ou de consultation à une entité et qu'il ne deviendra pas un dirigeant, un administrateur ou un employé d'un concurrent de Parkland ou ne sera pas embauché afin de fournir des services à un tel concurrent, les droits rattachés aux options attribuées à ce participant continueront d'être acquis après la cessation d'emploi de ce participant dans le cours normal et les options pourront être exercées ou remises conformément aux dispositions du régime d'options pendant une période de trois ans à compter de la date de cessation d'emploi du participant ; il demeure entendu qu'aucune option ne pourra être exercée après la date d'expiration. Les options qui n'auront pas été exercées ou remises avant la fin de la période de trois ans débutant à la date de cessation d'emploi du participant seront annulées.

Si la date de cessation d'emploi d'un participant survient pour cause d'invalidité (au sens donné à ce terme dans le régime d'options), les droits rattachés aux options attribuées à ce participant continueront d'être acquis après la cessation d'emploi de ce participant dans le cours normal et les options pourront être exercées ou remises conformément aux dispositions du régime d'options pendant une période de trois ans à compter de la date de cessation d'emploi du participant; il demeure entendu qu'aucune option ne pourra être exercée après la date d'expiration. Les options qui n'auront pas été exercées ou remises avant la fin de la période de trois ans débutant à la date de cessation d'emploi du participant seront annulées.

Changement de contrôle

Advenant un changement de contrôle (au sens donné à ce terme dans le régime d'options) ou si le conseil d'administration détermine qu'un changement de contrôle est prévu, le conseil d'administration pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de préserver les intérêts économiques des participants en ce qui a trait aux options, de même que pour éviter une dilution ou une augmentation des avantages liés aux options, de telles mesures pouvant comprendre les mesures suivantes : (i) s'assurer que Parkland ou toute entité qui succède ou qui pourrait succéder à Parkland ou toute entité qui pourrait émettre des titres en échange d'actions ordinaires au moment de la prise d'effet du changement de contrôle fournisse à chaque participant de nouvelles options, des options de remplacement ou des options modifiées dont les droits rattachés continueront d'être acquis et qui pourront être exercées à la suite du changement de contrôle selon des modalités similaires à celles prévues dans le régime d'options; (ii) faire en sorte que la totalité ou une partie des droits rattachés aux options en cours deviennent acquis avant le changement de contrôle; (iii) prévoir des mécanismes d'exercice ou de remise modifiés; ou (iv) toute combinaison des mesures ci-dessus. Si Parkland (ou sa filiale), l'un ou l'autre de ses successeurs ou ayants cause ou le participant met fin à l'emploi du participant dans le cadre d'un congédiement déguisé dans les deux ans suivant un changement de contrôle, tous les droits rattachés aux options attribuées au participant seront acquis et les options pourront être exercées pendant une période de 90 jours à compter de la date de cessation d'emploi du participant.

Cession et transferts
Un participant ne pourra céder ou transférer des options, en totalité ou en partie, que ce soit directement, par l'effet de la loi ou d'une autre façon, sauf dans le cadre d'une transmission en cas de décès ou d'incapacité.

Période d'interdiction de négociation
Sous réserve des politiques de la TSX, Parkland n'attribuera aucune option ni ne fixera de prix d'exercice pendant une période au cours de laquelle la direction de Parkland sait que des renseignements importants n'ont pas été rendus publics.

Modifications
Sous réserve des politiques, des règles et des règlements de toute autorité juridique ayant compétence sur Parkland (y compris toute bourse à la cote de laquelle les actions ordinaires sont alors inscrites et affichées à des fins de négociation), le conseil d'administration pourra, de temps à autre, sans qu'une action ou une approbation des actionnaires ne soit requise, modifier le régime d'options ou toute option attribuée dans le cadre de celui-ci de la façon jugée souhaitable par le conseil d'administration; il demeure entendu qu'aucune modification ne pourra être faite sans l'approbation des actionnaires si une telle modification : (i) accroît le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options; (ii) réduit le prix d'exercice d'une option; (iii) reporte la date d'expiration de toute option; (iv) annule ou émet de nouveau une option; (v) augmente toute limite d'attribution d'options à des initiés; (vi) ajoute une forme d'aide financière par Parkland relativement à l'exercice d'une option; (vii) ajoute des circonstances dans le cadre desquelles des options peuvent être cédées ou transférées dans le cadre du régime d'options; (viii) modifie la catégorie de participants admissibles au régime d'options; (ix) modifie les dispositions de modification du régime d'options; ou (x) accorde des pouvoirs supplémentaires au conseil d'administration lui permettant de modifier le régime d'options ou toute option sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires.

Modifications récentes
Avec prise d'effet le 1er novembre 2023, le conseil d'administration a approuvé des modifications au régime d'options visant à : (i) actualiser la définition de changement de contrôle; (ii) préciser davantage les dispositions en matière de cessation d'emploi; et (iii) harmoniser les dispositions relatives à la retraite et à l'invalidité avec celles des politiques internes de Parkland.

Ces modifications sont toutes de nature procédurale ou administrative, et le conseil d'administration peut les apporter sans avoir l'approbation des actionnaires, conformément aux dispositions du régime d'options. Les modifications apportées sont entrées en vigueur le 1er novembre 2023.

Utilisez uniquement le **FORMULAIRE DE PROCURATION BLEU** ou le **FIV BLEU** pour voter aujourd'hui

Pour qu'il puisse être utilisé à l'assemblée, votre formulaire de procuration **BLEU** ou votre FIV **BLEU** doit être soumis conformément aux instructions fournies avant 9 h (heure des Rocheuses) le :

2 mai 2025

ACTIONNAIRES INSCRITS

(Vous détenez un certificat d'actions immatriculé à votre nom)

PAR INTERNET

Rendez-vous au **www.investorvote.com** , tel qu'il est indiqué sur le formulaire de procuration **BLEU** puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 15 chiffres** (indiqué au recto de votre formulaire de procuration **BLEU**).

PAR TÉLÉPHONE

Pour voter par téléphone, veuillez balayer le code QR qui se trouve sur le formulaire de procuration **BLEU** ou composez le **1-866-732-8683** (sans frais de l'Amérique du Nord) ou le **1-312-588-4290** (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 15 chiffres** ((indiqué au recto du formulaire de procuration **BLEU**).

PAR LA POSTE

Veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie ci-jointe à l'adresse suivante :

Société de fiducie Computershare du Canada

À l'attention de : Service des procurations 100 University Avenue, North Tower, 8e étage Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1

PAR TÉLÉCOPIEUR

Veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration **BLEU** et le retourner par télécopieur au **1-866-249-7775** (sans frais de l'Amérique du Nord) ou au **1-416-263-9524** (de l'extérieur de l'Amérique du Nord). Veuillez indiquer les renseignements suivants sur la télécopie : **Bureau de Computershare à Toronto, à l'attention de : Service des procurations**

ACTIONNAIRES CANADIENS NON INSCRITS (VÉRITABLES)

(Vous détenez des actions par l'entremise d'une banque, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire au Canada)

PAR INTERNET

Rendez-vous au **www.proxyvote.com** tel qu'il est indiqué sur le FIV **BLEU** , puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).

PAR TÉLÉPHONE

Vous pouvez voter par téléphone en composant le **1-800-474-7501** (français) ou le **1-800-474-7493** (anglais). Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).

PAR LA POSTE

Veuillez remplir, dater et signer le FIV **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie à l'adresse indiquée sur celle-ci.

ACTIONNAIRES AMÉRICAINS NON INSCRITS (VÉRITABLES)

(Vous détenez des actions par l'entremise d'une banque, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire aux États-Unis)

PAR INTERNET

Rendez-vous au **www.proxyvote.com**, tel qu'il est indiqué sur le FIV **BLEU**, puis suivez les instructions à l'écran. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).

PAR TÉLÉPHONE

Vous pouvez voter par téléphone en composant le **1-800-454-8683**. Afin de confirmer votre identité, vous devrez fournir le **numéro de contrôle à 16 chiffres** (indiqué au recto du FIV **BLEU**).

PAR LA POSTE

Veuillez remplir, dater et signer le FIV **BLEU** et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie fournie à l'adresse indiquée sur celle-ci.

DES QUESTIONS?

BESOIN D'AIDE POUR VOTER?

KINGSDALE Advisors

Communiquez avec nous

Sans frais de l'Amérique du Nord

1.888.518.6832

Courriel	contactus@kingsdaleadvisors.com
Télécopieur	1.416.867.2339
Télécopieur sans frais	1.866.545.5580
Appels à frais virés et messages textes de l'extérieur de l'Amérique du Nord, pour les banques et les courtiers	1.647.251.9740

ourparkland.ca